



## **SÉANCE PLÉNIÈRE**

**LUNDI 22 OCTOBRE et son prolongement mardi 23 octobre 2018**

### **PROCÈS VERBAL**

*in extenso*

**Approuvé en séance plénière du 17 décembre 2018**

**ISSN 2552-8238**



CONSEIL REGIONAL  
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 17 DECEMBRE 2018

PROCES VERBAL  
de la Séance Plénière du 22/23 octobre 2018

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

La Secrétaire de séance désignée

Charline CLAVEAU-ABBADIE

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

## SOMMAIRE

### Séance Plénière des lundi 22 et mardi 23 octobre 2018

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Charline CLAVEAU-ABBADIE

---

- Discours introductif du Président	P. 12
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.	P. 35
- N° 1 – Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente	P. 36
	Nomination P. 36/75
- N° 2 – Rapport sur la situation en matière de développement durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine – Année 2017	P. 37
	Acte P. 51
- N° 3 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'année 2018	P. 52
	Vote P. 74
- N° 4 – Plan d'actions pour l'Égalité	P. 52
	Vote P. 74
- N° 5 – Décision modificative du Budget Primitif 2018	P. 75
Budget principal	Vote P. 88
Budget annexe de l'Agence Régionale de l'Innovation	Vote P. 92
Budget annexe Fonds Européens	Vote P. 93
Budget annexe Régie Cinéma	Vote P. 93
- N° 6 – Orientations budgétaires 2019	P. 89 et 95
- N° 7 – Tarifs 2019 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) « Grenelle »	P. 128

- Vote P. 131
- N° 8 – Feuille de route régionale : agriculture, alimentation et territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine P. 132
- Vote P. 148
- N° 9 – Règlement d'intervention : structuration de réseaux régionaux de recherche P. 149
- Vote P. 158
- N° 10 – Cadre d'intervention : soutien régional aux projets structurants dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie P. 149
- Vote P. 158
- N° 11 – Dispositif d'aide régionale aux projets de recherche, enseignement supérieur, vie étudiante et plateformes mutualisées : règlement d'intervention P. 149
- Vote P. 158
- N° 12 – Convention cadre de coopération stratégique entre Tecnalía et la Région Nouvelle Aquitaine P. 159
- Vote P. 165
- N° 13 – CPER AQUITAINE 2015-2020 – Convention d'application portant sur le projet Cœur de Campus (ISALAB, Maison des étudiants, Agora) à Anglet P. 166
- Vote P. 167
- N° 14 – Convention cadre entre la Fédération Nationale des Sciences Politiques, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté urbaine Grand Poitiers pour le soutien du campus de Sciences P Poitiers sur la période 2019-2021 P. 168
- Vote P. 170
- N° 15 – Règlement d'intervention et mesures d'accompagnement en faveur du logement des jeunes et des étudiants P. 171
- Vote P. 176
- N° 16 – Convention entre Action Logement et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 177
- Vote P. 177
- N° 17 – Communication sur le dispositif « Aides à l'examen de préparation au Permis B » de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 178

- N° 18 – Convention de partenariat 2018-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque de France P. 183  
Vote P. 186
- N° 19 – Conventions pluriannuelles 2019-2022 entre les opérateurs structurants qui œuvrent en faveur des cultures en langues régionales et leurs partenaires publics P. 187  
Vote P. 189
- N° 20 – Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de promotion institutionnelle des langues régionales au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 190
- N° 21 – Convention cadre avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Culture, Ministère de l'Agriculture) pour le développement de l'Education Artistique et Culturelle P. 197  
Vote P. 201
- N° 22 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême P. 202  
Vote P. 202
- N° 23 – Patrimoine – Convention pluriannuelle d'objectifs pour la valorisation patrimoniale de la cité Frugès Le Corbusier à Pessac (33) P. 203  
Vote P. 207
- N° 24 – Spectacle vivant – convention pluriannuelle d'objectifs de l'EPCC Vienne-Glane, scène conventionnée la Mégisserie à Saint-Junien (87) P. 208  
Vote P. 211
- N° 25 – Transports routiers de voyageurs : transfert de la compétence transport à l'autorité organisatrice de la mobilité de Grand Châtelleraut sur son ressort territorial et solde de la délégation provisoire P. 212  
Vote P. 213
- N° 26 – Transfert de la charge des emprunts affectés au titre des transports routiers de voyageurs du Département de la Gironde à la Région Nouvelle-Aquitaine P. 214  
Vote P. 214
- N° 27 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 215

- N° 28 – Tableau des emplois	P. 217
	Vote P. 217
- N° 29 – Communication sur les cessions de véhicules dans le cadre de la délégation de compétence de l'Assemblée plénière du Président	P. 218
- N° 30 – Institution de bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles	P. 219
	Vote P. 219
- N° 31 – Fonctionnement du CESER - Régularisation	P. 220
- N° 32 – Adoption de huit contrats de dynamisation et de cohésion : Sud et Ouest Creuse, Ilse en Périgord, Châtelleraut, Bocage bressuirais, Gâtine, Saintonge romane, Sud Charente et Marennes Oléron/Rochefort Océan/Royan Atlantique	P. 221
	Vote P. 233
- N° 33 – Nouveaux développements de la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine PIGMA-NA 4	P. 234
	Vote P. 235
- N° 34 – Création du Parc naturel régional Médoc	P. 237
	Vote P. 242
- N° 35 – Règlement d'intervention : Territoires à Energie Positive Nouvelle-Aquitaine	P. 243
	Vote P. 255
- N° 36 – Stratégie régionale pour la rénovation énergétique du logement : prolongation de dispositifs existants et nouveaux dispositifs harmonisés	P. 256
	Vote P. 258
- N° 37 – Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique : évolution du règlement d'intervention	P. 260
	Vote P. 261
- N° 38 – Conventions pluriannuelles d'objectifs 2018-2020 pour les espaces naturels remarquables	P. 262
	Vote P. 265
- N° 39 – Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine	P. 266
	Vote P. 281

- N° 40 – Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2019 P. 282

Vote P. 290

- N° 41 – Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021, actualisation n° 1 : Construire, aménager et entretenir les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour le bien-être des jeunes et des personnels P. 291

Vote P. 293

- N° 42 – Charte d'engagements réciproques entre la Région, l'État et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2021 P. 294

Vote P. 297

- N° 43 – Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Grand Poitiers et le CREPS de Poitiers P. 298

Vote P. 298

- N° 44 – Fonctionnement des CREPS - attribution de concessions de logement de fonction aux personnels d'Etat dans les deux CREPS de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 298

Vote P. 298

- N° 45 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Agence de développement touristique de la Gironde. P. 299

- N° 46 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Établissement public de coopération culturelle « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély » P. 300

---

- Motion « Légalisation du Cannabis thérapeutique : quand la France cultive son retard »

Motion adoptée P. 307

- Motion « La Nouvelle-Aquitaine, terre de surf »

Motion adoptée P. 308

- Motion : Filière automobile Ford, Steva, LSI ex GMS et Fonderies du Poitou : la Région Nouvelle-Aquitaine en soutien

Motion adoptée P. 315

- Motion : Ford doit accepter la reprise de l'entreprise de Blanquefort Motion adoptée P. 316

- Vœu : Contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine à la consultation sur le Service National Universel : « Défendons une autre vision de l'engagement ! » **Vœu adopté** P. 319
- Motion : "Non au projet de fusion Pôle Emploi / Missions Locales" **Motion adoptée** P. 322
- Vœu sur le FEAMP : une gestion inadmissible des fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche **Vœu adopté** P. 323
- Vœu pour le maintien des financements au mouvement sportif français **Vœu adopté** P. 327
- Motion : Pour allouer au sport un financement à la hauteur des enjeux  
**Motion adoptée** P. 327
- Motion : Protection de la vie privée sur le web : montrons l'exemple **Motion adoptée** P. 330
- Motions rejetées**
  - « Pour la traçabilité alimentaire et l'information dues au consommateur » P. 332
  - « La Région sans péage pour les villes de + 100 000 habitants » P. 335
  - « Gratuité des TER de Nouvelle-Aquitaine pour les forces de sécurité » P. 337
  - « Pour l'autorisation de la chasse à la matole pour les ortolans » P. 341
- Questions orales**
  - « Quel avenir entre le Conseil Régional et le grand port maritime de Bordeaux ? » P. 342
  - « Question orale sur la délibération « Délégation de marché numérique » (A01.06) présentée en CP du 08 octobre 2018 » P. 343
- Remise de la médaille de la Région à Claire BORDAGARAY, médaillée d'argent au 18<sup>e</sup> championnat du monde de pelote basque de frontenis P. 344

---

- Annexe P. 346

- Liste des Conseillers Régionaux

---



## Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Madame LANZI Nathalie (PS), Madame Andréa BROUILLE (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE, PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (pouvoir en cours de séance à M. VANDENBROUCKE, PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (pouvoir en cours de séance à Mme ROUEDE, PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (pouvoir en cours de séance à M. BLANCHARD, PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (pouvoir en cours de séance à Mme VEYSSY, PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM, en cours de séance absent), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (LRG), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI, en cours de séance absent), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (pouvoir en cours de séance à Mme ROUEDE, PS), Monsieur BELOT Nicolas, Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à Mme CHARAÏ, G), Monsieur BERROYER Jean-Paul (RN), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir en cours de séance à M. ROUSSET, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame BRUN Yveline (pouvoir en cours de séance à Mme DE AZEVEDO, RN), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (G), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI, en cours de séance absente), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHERET Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme FRANCO, PS), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir en cours de séance à M. TIRANT, PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (pouvoir en cours de séance à M. CHERET, PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (pouvoir en cours de séance à Mme DIAZ, RN), Madame COMBRES Maryse (pouvoir en cours de séance à Mme MONCOND'HUY, EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (pouvoir en cours de séance à M. ASTIER, PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mme PINVILLE, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (RN), Monsieur DEGUILHEM Pascal (pouvoir en cours de séance à Mme GENDREAU, PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur José DINUCCI (pouvoir en cours de séance à M. CHARBONNEAU, RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (pouvoir en cours de séance à Mme BEDU, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à M. SAINTE-MARIE, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (pouvoir en cours de séance à Mme LAFFORE, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir en cours de séance à Mme BOUDINEAU, PS), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (pouvoir en cours de séance à Mme LEGUEN, N.I.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (pouvoir en cours de séance à Mme LANZI, PS), Monsieur GERARD Vincent (RN), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (pouvoir en cours de séance çà M. HAZOUARD, PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme HERAUD, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame

HÉNAUT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. GERARD, RN), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (pouvoir en cours de séance à M. DE LACOSTE LAREYMONDIE, RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (G), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Monsieur LAOUANI Tarik (pouvoir en cours de séance à M. MOLIERAC, PS), Madame LAPORTE Hélène (RN), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (pouvoir en cours de séance à Mme DUTOYA, PS), Madame LE GUEN Nathalie (N.I.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (pouvoir en cours de séance à M. HAZOUARD, PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MACAIRE Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mme WASZAK, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (RN), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à M. EMON, PS), Madame Sophie METTE (MODEM, en cours de séance absente), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir en cours de séance à Mme AVERLAN, PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. DESHAYES, PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (pouvoir en cours de séance à M. PUYJALON, LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM, en cours de séance absente), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI, en cours de séance absent), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à M. BLANCHARD, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir en cours de séance à Mme ALMOSTER-RODRIGUES, PS), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir en cours de séance à Mme TYTGAT, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS Francis (LRG).

Etaient excusés et représentés :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (pouvoir à Mme BROUILLE, PS).

Monsieur AUDI Antoine (pouvoir à Mme FONTALIRAN, LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir à M. PAGES, EC-EELV), Madame CASSIN Armelle (pouvoir à M. GUERIN, LR-CPNT), Monsieur CAVITTE Pascal (pouvoir à M. LENOIR, PS), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à Mme JOUBERT, RN), Monsieur DELRIEUX Benjamin (pouvoir à Mme VOLPATO, PS), Madame FERREIRA Otilia (pouvoir à Mme MOGA, MODEM), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir à Mme LE YONDRE, PS), Madame NAYACH Laure (pouvoir à M. SORE, PS), Monsieur VEUNAC Michel (pouvoir en cours de séance à Mme REQUENNA, MODEM).

**OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET**

**PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, chers amis, est-ce que je peux demander aux assistants de rejoindre leur place ?

Nous sommes là pour deux jours, donc il convient que nous puissions rester dans deux jours, si je peux me permettre de rappeler une évidence, mais cela va souvent mieux parce qu'il faut que nous sachions maîtriser la parole dans la mesure où le mardi après-midi est souvent moins peuplé que le lundi matin.

## DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

Je voudrais, en début de séance, faire le point, plutôt en termes d'information, notamment sur la rencontre que nous avons eue avec le Premier Ministre, vendredi, et qui nous concerne tous d'une manière précise. Une rencontre longue, près de trois heures avec les Ministres concernés et notamment la nouvelle Ministre de l'aménagement des territoires, Jacqueline GOURAULT, dont la nomination a, je crois, été saluée par tout le monde, quels que soient les bancs. Même si, comme j'ai pu le formuler à diverses reprises, y compris au Premier Ministre, nous sommes Saint-Thomas en matière de décisions.

Le premier point, qui est un point positif, le Premier Ministre nous a confirmé que le soir-même, il faisait retirer l'article 26 du projet de loi de Finances sur la réfection de la TVA, via une ponction sur le FCTVA. Il nous reste à convaincre le Premier Ministre et le Gouvernement qu'il n'y a pas de mélange possible entre ces deux points. Le FCTVA nous est redonné pour que les pouvoirs publics ne paient pas un impôt à un autre pouvoir public. C'est une chose historique que tout le monde connaît, que l'on soit maire, Président d'un Département, et qui est plutôt incitatif à l'investissement plutôt qu'au fonctionnement. Mais pendant très longtemps, Bercy s'est ingénié à sortir du FCTVA un certain nombre de dépenses, qui sont pourtant des dépenses d'investissement. Je pense que les maires sont autant informés que moi de ce problème.

Ensuite, nous avons évoqué le problème de la formation professionnelle et de l'apprentissage, en maintenant nos inquiétudes sur l'apprentissage. Une Région comme la nôtre, qui investit entre 30 et 50 M€ en investissement des CFA, ne sera pas compensée pour accompagner les Chambres consulaires, notamment les Chambres des métiers, voire certaines Branches professionnelles pour reconstruire les CFA. Or, nous savons qu'un des succès des CFA est bien la qualité de l'équipement, de l'accueil, et de la formation. Le Premier Ministre a renvoyé un débat des Régions avec Muriel PENICAUD, là aussi, le diable est dans le détail. Nous souhaitons, je l'ai redit ici, garder la carte des formations ou avoir une carte des formations, voter sur une carte des formations, sinon, les conflits territoriaux peuvent être majeurs, qui se traduiraient inéluctablement en faisant des victimes dans les petits CFA ou dans les lycées professionnels des zones rurales basculant en apprentissage.

Sur la formation professionnelle, nous sommes en train d'assumer le fameux PIC (Plan d'Investissement des Compétences). Ce n'est pas toujours simple, pour deux raisons : d'abord, la Région n'est pas gréée, sauf à recruter massivement, pour augmenter quasiment de 25 %, même plus, son Budget. Et ensuite, l'appareil de formation n'est pas gréé non plus,

avec un effort financier totalement salubre et positif, sur le nombre de chômeurs ou de demandeurs d'emploi en situation de formation. Donc la plupart des Régions rencontrent, nous aussi d'ailleurs, un certain nombre de problèmes. Nous avons des marchés infructueux et aujourd'hui, tout cela est compliqué. Nous essayons de rattraper ce retard, comme les autres Régions, d'ici la fin du mois de novembre, avec bien entendu ce débat Pôle Emploi versus les Régions : qui a la compétence ? Vous connaissez mon sentiment qu'aujourd'hui, il n'y a pas de pilote dans l'avion et que la Région est la mieux placée pour être ce pilote dans l'avion. A ce propos, j'ai posé la question - parce que cela va faire l'objet d'une motion, je crois - il n'y a pas, réponse du Premier Ministre, de projet de mise sous tutelle des Missions Locales par Pôle Emploi.

Sur le développement économique, on est toujours dans une forme d'incompréhension. Incompréhension parce que ce que nous voyons au niveau des Régions est que nous accompagnons les entreprises qui investissent, qui recrutent, qui innovent, et que les systèmes d'État sont des systèmes qui interviennent aussi bien dans la clinique privée, dans le supermarché, que dans les PME sous-traitantes de l'aéronautique, ou agroalimentaires ou autres. Et là, on a un vrai débat qui se prolonge par tous les dispositifs qui naissent de l'imagination des cabinets ministériels ou des Ministères, ou de certains Ministres. J'ai appris qu'il y avait une initiative sur « Territoires d'industrie »... sur les initiatives que prend le PIA via la BPI, alors-même que c'est nous qui avons les initiatives, donc un peu étonnant sur ce plan-là. La discussion est donc ouverte, je ne sais pas comment on pourra la faire évoluer.

Une rencontre positive globalement, mais qui suppose de poursuivre les discussions pour avoir des retombées précises et surtout, j'ai demandé au Premier Ministre que l'on ait une sécurisation et des ressources, et des compétences. Comment peut-on lancer des projets d'écoles d'ingénieurs - on en parlait tout à l'heure avec un collègue -, lancer des projets de laboratoires, lancer des projets de territoires, lancer des projets importants, lancer une stratégie contre le changement climatique ou pour accompagner le changement climatique, lutter contre le changement climatique, et en même temps, avoir des Budgets incertains ?

L'autre point qui a été évoqué devant le Premier Ministre est ce 1.2 %. Non pas que l'on soit critique à l'égard d'une rigueur budgétaire, bien au contraire, sauf que prenons deux exemples : la formation professionnelle ou bien la gestion des fonds européens, même s'ils sont, pour partie, sortis du calcul. Je reçois énormément de lettres, vous vous en doutez, sur les projets LEADER. Les agriculteurs protestent parce que l'ASP n'a pas versé les aides que nous avons instruites. C'est assez dramatique d'ailleurs, et donc si nous ne nous substituons

pas aux services de l'État, nous ne pouvons pas faire face à cette exigence. Et encore, estimons-nous heureux d'avoir signé la convention parce que ceux qui n'ont pas signé la convention, c'est 1 à 1.1 %, et ce sont quand même quelques dizaines de millions d'euros qui sont en jeu.

Voilà sur ce premier point.

Deuxième point, qui est plutôt un engagement un peu plus politique, vous avez vu que le deuxième rapport AcclimaTerra est sorti - je ne reviens pas sur la présentation que nous avons faite avec Carole DELGA, le Préfet d'Occitanie et le Président de l'Agence de bassin, le rapport du GIEC - je crois qu'il faut que nous ayons conscience de cette évolution qui nous amène droit dans le mur dans tous les domaines concernant la biodiversité, les conséquences du réchauffement climatique, les problèmes de l'eau, le risque considérable, notamment pour l'Afrique. Si nous restons avec ce degré d'augmentation prévu par la COP 21, soit 3°C, 75 % de l'Afrique ne pourra plus vivre. C'est-à-dire qu'il y a 140 millions de personnes, au moins, qui devront quitter l'Afrique. Nous sommes dans une situation qui est affreuse et je pense que premièrement, la prise de conscience n'est pas totalement assurée. Je suis surpris d'entendre certains me dire encore que le glyphosate ne tue pas, n'est pas cancérigène. J'ai entendu cela pas plus tard que ce week-end. « Les pesticides ne sont pas des poisons. » Ils ont peut-être un objectif positif sur certaines choses, mais le pesticide est un poison. Et cette prise de conscience, malgré toutes les preuves, il suffit de lire la plupart des journaux, pas forcément spécialisés, pour le comprendre.

J'ai été surpris aussi, je le dis sans reproche, nous avons présenté, avec la Présidente d'Occitanie, le Président de l'Agence de bassin et le Préfet de bassin, sur le déficit en eau qui va passer de 200 millions de mètres cubes à 1.2 milliard de mètres cubes dans 20 ou 30 ans, les médias n'étaient pas là. Si nous n'avons pas les médias pour diffuser ce type de problème, c'est la Garonne à sec. Ce qu'il faut est que l'on soit capable, et je vous le proposerai en vous proposant une séance plénière exceptionnelle sur ce thème, dans le premier semestre 2019, nous devons réfléchir aux transports, nous devons réfléchir au logement, nous devons réfléchir à l'agriculture, et il ne s'agit pas de cibler des responsables. Il s'agit d'accompagner celles et ceux qui, aujourd'hui, posent des problèmes par rapport au dégagement de CO2, par rapport à l'usage de l'eau. Et nous devons le faire.

Je pense qu'il faudrait que nous ayons des territoires qui soient hors CO2, ou des territoires expérimentaux sur ce plan-là. Je l'ai proposé il y a une dizaine de jours au territoire des Aldudes, parce que le territoire des Aldudes a d'ailleurs commencé à travailler dans ce domaine-là. Les Parcs Naturels Régionaux ne nous suffisent pas, ou il faut peut-être que nous ayons – je regarde Nicolas THIERRY – sur les territoires du PNR, des exigences plus

fortes en matière environnementale. Il y a une réflexion à avoir avec les responsables des Parcs, avec les équipes des Parcs, à la veille d'ailleurs d'avoir un certain nombre d'autres Parcs. Et l'autre problème, je ne sais pas si c'est plus politique ou pas, mais on voit bien qu'il y a des relations extrêmement étroites entre réchauffement climatique, pollution, inégalité sociale, situation géopolitique mondiale, je vais d'ailleurs prendre une autre initiative, qui sera plus industrielle et technologique, qui est de réunir les industriels et les scientifiques, avec Bernard UTHURRY et Philippe NAUCHE, sur les technologies critiques, puisque l'on ne peut plus être à ce point dépendant soit des États-Unis, soit de l'Asie du sud-est pour le stockage d'énergie, pour certaines technologies électroniques. Là-dessus, il faut que l'on soit très vigilant.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire. Je vais prendre, avec l'exécutif, une initiative dans ce domaine-là, et je souhaite bien entendu que cette initiative dépasse largement la majorité pour regrouper tous les élus dans ce domaine-là.

Je redirai un mot pour les OB tout à l'heure.

Est-ce que je passe de suite à l'ordre du jour ou est-ce qu'il y a des interventions liminaires ?

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais moi aussi faire une intervention liminaire sur le rapport du GIEC. Je ne reprendrai pas l'ensemble de mon propos puisque vous l'avez largement abordé, je rappellerai les mots d'Alexandra SIARRI, notre collègue, qui a déclaré ici-même il y a quelques mois, qu'il était « de notre responsabilité d'élus d'atteindre l'unanimité sur les mesures de transition écologique ». Je crois qu'elle a raison, vous nous en montrez le chemin et sachez que nous serons à vos côtés.

Juste un mot, vous avez abordé, lors de la dernière CP, la nécessité et l'impératif du rail pour la décarbonisation. Nous adhérons bien sûr, mais notre Région, avec sa taille et sa diversité, sa ruralité, ne peut pas faire l'économie du routier. C'est pourquoi, j'en profite pour noter et féliciter une initiative particulière dont nous pourrions nous inspirer, la première route au monde au revêtement 100 % recyclé a récemment été inaugurée sur l'A10, en Gironde, et alors que nous ne pensions pas pouvoir dépasser les 60 % auparavant, elle est 100 % recyclée. Donc encourageons et engageons-nous dans ce type de démarche. Je crois que nous devons également mener, aux côtés des autres échelons politiques, le combat du siècle, qui est aussi le combat du plastique, qui, s'il se dégrade si lentement, parvient à dégrader très rapidement et considérablement la biodiversité et l'état de nos océans. L'assainissement, le ramassage, le recyclage et la transformation du plastique doivent être encore plus encouragés.

Nous sommes des élus régionaux, nous sommes élus d'une grande Région, une Région qui compte, nous représentons la Nouvelle-Aquitaine, nous avons une volonté commune qui est de la porter, et malgré nos différences politiques, nos différences philosophiques, qui sont légitimes, nous devons tous avoir conscience de l'importance impérieuse de l'enjeu qui s'impose à nous. Je rebondis sur ce que vous avez dit en m'adressant à nos collègues du Rassemblement National, le sujet majeur aujourd'hui n'est pas l'immigration parce qu'effectivement, l'immigration climatique va être un enjeu gravissime pour demain et vous l'avez abordé. Monsieur le Président, chers collègues, le GIEC ou d'autres organismes plus proches que nous, comme AcclimaTerra ou Ecobiose, parlent au nom de la Science. Laissons cette dernière nous réunir. Vous nous aurez à vos côtés sur vos travaux, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Pascale.

Sur le plastique, le plan « Déchets » que nous allons présenter répondra, je pense, de façon très ambitieuse, à vos questions.

**Mme CALMELS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci beaucoup. Cette séance va être riche en diverses questions notamment budgétaires, je voudrais simplement vous rappeler, en propos liminaire, nos quelques lignes d'opposition avec vous sur certains sujets.

En premier lieu, vous ne serez pas surpris, je place le dossier de la réouverture de la ligne ferroviaire touristique Pau-Canfranc et surtout, nous nous inquiétons du fait que les coûts augmentent au fur et à mesure de chaque Commission Permanente. Par exemple, très récemment, la découverte des 17 passages à niveaux non sécurisés par télésurveillance, qui va avoir un coût supplémentaire de plus de 925 000 €, ou le coût exponentiel du simple débroussaillage de Bedous à Canfranc, qui a été multiplié par quatre en moins d'un an. C'est, de notre point de vue, un bel exemple de gaspillage d'argent public pour un projet, comme vous le savez, nous l'avons toujours dit, que nous jugeons non prioritaire et dépourvu de toute rentabilité socio-économique, sans aucune garantie, en plus, de financement. Les derniers rapports DURON et SPINETTA allaient d'ailleurs dans ce sens et ce n'est pas un hasard. C'est aussi pour nous une marge de manœuvre pour faire des économies.

Notre opposition ensuite est claire face à la baisse régulière des crédits au développement rural, c'est un thème important pour nous dans notre groupe, à votre refus de financer le réseau routier en Nouvelle-Aquitaine. Et sans oublier tous les retards qui



s'accumulent, notamment au niveau de la réalisation des CPER. Sur ce sujet Monsieur le Président, nous vous demandons un bilan précis des engagements fin 2018 de l'État, comme de la Région, car nous serons à mi-parcours des CPER. Cela peut donner lieu à un sujet pour une prochaine Commission.

Nous doutons également du bien-fondé des crédits considérables qui sont investis depuis deux ans sur les divers plans de formation, crédits de l'État abondés par la Région, pour des résultats qui sont malheureusement très modestes sur le véritable retour à l'emploi durable. D'ailleurs, nous l'avions signalé à maintes reprises en CP, mais le récent rapport de la Cour des comptes sur ces plans « 500 000 formations » est assez accablant et conforte notre positionnement. Nous y reviendrons plus tard dans l'ordre du jour mais nous souhaitons vraiment que des leçons soient tirées sur l'aspect irréaliste de ces plans qui sont dénoncés par la Cour des comptes.

Je voudrais maintenant prioritairement vous alerter sur une délibération qui est, certes, habituelle et obligatoire, mais qui est particulièrement d'actualité depuis quelques semaines : il s'agit de la fixation des tarifs de la TICPE (l'impôt carburant), qui constitue une de nos recettes fiscales importantes et plus précisément, la part que nous appelons « Grenelle », part axée sur le financement des infrastructures de transport durable. Je me permets d'anticiper ce point important avant-même la discussion sur les OB 2019 puisque nous évoquerons dans ce débat le montant prévisionnel des différentes recettes. La Région a, et vous avez, Monsieur le Président, un vrai pouvoir en la matière, de tarification de la TICPE « Grenelle », c'est-à-dire l'une des rares fiscalités sur lesquelles vous pouvez jouer. Vous allez me répondre qu'il s'agit là, avec les cartes grises, du dernier pouvoir qu'il vous reste sur l'autonomie fiscale, c'est un fait, mais justement, c'est aussi à ce titre que nous souhaitons vous alerter aujourd'hui.

Nous connaissons tous la situation de hausse actuelle du prix du carburant, qui est devenue si forte qu'elle contribue à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, en particulier les plus modestes, sur l'ensemble du territoire mais surtout en zone rurale, là où évidemment, la population ne dispose pas d'autres moyens de déplacement, ou bien là où les TER n'assurent pas une desserte suffisante de tous nos territoires. Je ne reviens pas ici sur les dysfonctionnements des TER, qui suscitent les critiques régulières et même souvent, la colère des usagers. C'est un autre débat qui est aussi préoccupant face aux fonds publics qui y sont consacrés, mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard. Je reste sur la TICPE « Grenelle », le prix du gazole est en progression de plus de 0.26 € par litre depuis un an, soit une majoration de 21.6 %. Le prix du super carburant Sans plomb est, de son côté, en progression de près de 0.20 € par litre depuis un an, soit une majoration de 13.4 %. Cette

majoration est imputable, certes, d'une part, à la situation internationale complexe dans les pays producteurs, à la limitation de l'offre et des réserves mondiales, sans oublier bien sûr l'augmentation des marges des distributeurs, qui sont aussi pointées par certains spécialistes. Mais d'autre part, et c'est ce qui nous occupe aujourd'hui, surtout aussi la fiscalité nationale et régionale, qui a toujours été, dans notre pays, un moyen efficace d'alimenter le budget de l'État en majorité, mais aussi celui des Régions, qui touche de plus en plus de fractions de TICPE pour financer leurs politiques.

Les taxes totales, qui représentent en moyenne de 59 à 61 % du prix des carburants à la pompe en 2018 dans les Régions, selon le type de carburant, sont clairement un axe important à revoir, pour nous. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la contribution climat-énergie va encore augmenter, les taxes sur le gazole pour effectuer un rattrapage avec la fiscalité de l'essence, mais elle va aussi impacter le super carburant Sans plomb. Nous ne nions pas la nécessité de faire évoluer les pratiques et de mettre au point des technologies plus économes en énergie, mais il s'agit ici tout de même d'une mesure de rendement fiscal, dirigée directement vers le portefeuille des particuliers, une fiscalité écologique qui est ressentie comme punitive par nos compatriotes. La Ministre des transports ne l'a d'ailleurs pas caché fin septembre, le Gouvernement a annoncé une « trajectoire carbone pour tenir compte de la pollution des carburants fossiles, et les taxes vont continuer à augmenter », je cite précisément la Ministre des transports.

Début 2019, les taxes sur le diesel augmenteront en effet de 0.07 € le litre, tandis que l'essence augmentera de 0.04 €. Une majoration qui fait donc suite à la hausse des taxes au début de l'année 2018. Les Régions ont donc la possibilité de moduler une fraction supplémentaire de TICPE, vous avez fait le choix, Monsieur le Président, depuis plusieurs années, de porter au maximum autorisé la majoration de cette part « Grenelle », soit 0.73 € par litre pour le Sans plomb et 1.35 € par litre pour le gazole. Vous avez également décidé, en 2016, je vous le rappelle, d'harmoniser sur l'ensemble de la Région l'assujettissement à la TICPE « Grenelle », alors que Poitou-Charentes avait fait le choix de renoncer à cette fiscalité. Cette décision de majoration maximale est particulièrement pénalisante sur notre Région, qui comprend notamment une majorité de zones rurales, souvent éloignées ou isolées, sans autre solution que d'utiliser son véhicule personnel. En considérant qu'un ménage dispose de deux véhicules et qu'il parcourt 25 000 kilomètres par an, on a fait un petit calcul et on est de l'ordre de 180 € d'impact à l'année.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de faire un geste, certes symbolique dans le contexte, mais qui montrerait un signal positif, à notre échelle, envers les habitants de notre Région. Revenir sur cette majoration maximale qui est appliquée en

Nouvelle-Aquitaine et sur laquelle, je vous le rappelle, notre groupe a toujours voté contre. Nous pourrions montrer que la Région prend sa part, même modeste, à l'effort fiscal qui est encore demandé à tous ceux qui n'ont d'autre choix que de passer par la pompe à carburant. Cette recette TICPE, qui correspond à cette majoration maximale, est inscrite à hauteur de 66 M€, nous vous demandons d'abaisser la majoration de l'ordre de 20 M€, ce qui représenterait 0.9 % des dépenses totales de fonctionnement, qui s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros par an, soit une économie à faire sur les dépenses de fonctionnement qui nous semble acceptable. Nous avons plusieurs pistes pour cela : les charges à caractère général qui ont représenté 51 M€ en Compte Administratif 2017 et qui prévoient une augmentation jusqu'à 62 M€ pour le CA anticipé de 2018, ou les charges de personnel qui continuent leur progression, vous nous proposez 17 créations d'emplois supplémentaires, dont 12 permanents.

Voilà des pistes d'économies éventuelles. En tout cas, la présentation des grands postes de dépenses de fonctionnement qui nous a été exposée dans la Commission des finances de juin est significative, et nous sommes disposés à rechercher avec vous, dans ce contexte, des pistes d'économies pour parvenir à équilibrer cette baisse de la TICPE que nous vous demandons officiellement aujourd'hui.

Je profite de ce que j'ai le micro pour saluer la performance de notre collègue, Claire BORDAGARAY, qui est médaillée d'argent aux Championnats du monde de pelote basque. Alors avec notre médaillé olympique, Pierre DURAND, je voulais simplement vous dire que notre groupe s'enorgueillit de ces deux champions.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'aurais dû le faire. Pardon. Toutes nos félicitations.

Je rappelle que Canfranc n'est pas une petite ligne. C'est la ligne internationale au milieu des Pyrénées. Ce n'est pas Pau-Canfranc, c'est Pau-Saragosse. Et je rappelle que les variations de coûts ne sont pas d'ailleurs de notre fait, et elles sont bien moindres parce qu'elles se chiffrent souvent à quelque 100 000, 200 000, 300 000 €. Quand vous regardez la liaison entre Libourne et Bergerac, on est passé de 45 M€ à 85 M€. La Région a fait l'avance à l'Etat, on doit être à peu près à 50 M€ aujourd'hui, ou quelque chose comme cela, ce qui fait que la ligne entre Bordeaux, Pau et Saragosse, n'impacte aucune opération de réhabilitation ferroviaire. Par ailleurs, l'Europe nous soutient dans le cadre du MIE, vous le savez.

Je suis toujours surpris, cette urgence climatique que Pascale REQUENNA évoquait tout à l'heure, quand on me ressort une stratégie routière. Je suis toujours très surpris. Je le

disais tout à l'heure, certains n'ont rien compris, malheureusement. Qu'il faille régler la 141 et la 147, oui.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - *(Intervention micro éteint).*

**M. LE PRESIDENT.** - Qu'il faille se lancer... Bien entendu, tu as ta liste de courses, Jean, je constate. On sait qu'« il y a le feu » sur nos lignes ferrées existantes, mais on veut redémarrer le saupoudrage, la dispersion des crédits de la Région. Non, non, et non !

Quant au CPER, je me tourne vers les services, ligne après ligne, les Régions sont entre 60 à 70 %, c'est un peu le cas national, l'État est à 30 %. Et justement, cela a fait l'objet d'une discussion et d'une question que j'ai posée au Premier Ministre, on n'avait pas le temps d'en parler mais c'est un point important.

Le plan de formation, que puis-je dire ? Je l'ai rappelé tout à l'heure, la France forme 1.2 chômeurs sur 10. On voit bien le problème qu'il y a par rapport à l'employabilité des entreprises, l'Autriche forme 4 chômeurs sur 10. Ce qui a été initié par le plan « 500 000 » est une bonne chose. Après, créer le dispositif pour faire face aux meilleures formations dans des dispositifs qui ne soient pas simplement des dispositifs de baisse artificielle du chômage est un vrai problème.

Sur la TICPE, je rappelle que le prélèvement de la Région dans la TICPE « Grenelle » n'est pas un pourcentage, c'est un montant : 0.73 € par litre dans le Sans plomb et 1.35 € sur le gazole. Ce qui fait que si nous nous sortions de là, compte tenu de l'évolution du prix du pétrole, ce serait totalement invisible. Ce serait purement symbolique. Et je rappelle que la recette est 68 M€ en face, et 68 M€ est un lycée neuf. C'est un peu plus que la régénération entre Libourne et Bergerac. C'est la réhabilitation de toutes les lignes de fret ferroviaire, les trois ou quatre lignes que nous avons dans la grande Région.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, nous sommes, nous aussi, prêts à voir avec vous des économies, comme le disait ma collègue. Nous vous l'avons souvent proposé, nous vous avons donné des pistes ou quelquefois des indications extrêmement précises. Le seul problème est que quand cela vient de l'opposition, évidemment, c'est une fin de non recevoir.

Je suis heureux aussi de constater une annonce très solennelle et très officielle de la part du groupe Les Républicains sur une baisse de l'augmentation de la TICPE. Certes, 0.01 € paraît peut-être peu visible mais vous savez que « les petits ruisseaux font les grandes rivières » et on se rend compte aujourd'hui que les français sont un des peuples les plus taxés d'Europe. C'est votre politique, ce sont vos choix, nous n'avons pas les mêmes, je rappellerais que depuis toujours, nous avons voté contre non pas cette augmentation, mais

cette fixation du taux régional dans ce domaine, qui a toujours été « au taquet » comme l'on dit, c'est-à-dire à son plus haut niveau.

Vous avez signé avec l'État, à contrecœur, un contrat financier qui vous obligera à plafonner annuellement l'évolution de vos dépenses de fonctionnement à hauteur d'1.2 %. Après des années de hausse continue dans ce domaine, vous nous demandez une baisse de crédits de fonctionnement de 4 %, du jamais vu de gestion Socialiste, de mémoire. Nous prenons acte de cette annonce, nous verrons ce qu'il en sera de manière plus précise, dans deux mois, lors du Budget Primitif.

Nous remarquons une prévision d'augmentation non négligeable du Budget agricole, passant de 45 à 62 M€, c'est une demande répétée de notre groupe depuis le début de la mandature, nous aurions donc mauvaise grâce à ne pas nous en réjouir. Comme quoi, si la répétition est l'art de la pédagogie, la constance et la persévérance de nos demandes amènent même chez vous une part de bon sens, et le poids des réalités de nos territoires fait sans doute le reste.

De même en est-il pour l'augmentation de l'aide au permis de conduire pour les jeunes. Là encore, après des années de refus, cette mesure fut enfin mise en place. Je me permettrais modestement de vous rappeler que ce fut une proposition de notre groupe dès 1988, il y a donc 30 ans, considérant avec bon sens, je pense, que ce permis était indispensable pour des jeunes sortant des études, de formation ou d'apprentissage, pour trouver un travail, particulièrement en zone rurale. Comme quoi, nous ne prêchons pas totalement dans le désert et si la critique argumentée alimente le débat, nous sommes aussi un groupe de propositions.

Nous évoquerons évidemment, lors de cette plénière, la situation de Ford Blanquefort. Aujourd'hui, le monde politique et les décideurs pleurent sur le lait renversé. Cette fin était malheureusement prévisible, nous l'annoncions dès le mois d'avril par un communiqué en précisant, je cite « en annonçant qu'elle cessait d'investir, la Direction de Ford a, de facto, programmé la fin de ce site de production majeur pour l'industrie en Gironde ». Il faut y voir quelle est la cause profonde. Fondée sur le libre-échange débridé et la mondialisation depuis plus de 30 ans, les politiques des Gouvernements successifs ont laissé les multinationales qui usent de l'argent public pour délocaliser par la suite. On voit là une usine de production bénéficiant des 50 M€ d'aide publique ces dernières années pour le maintien du site et pendant ce temps, la production française, entre autre automobile, est massivement délocalisée à l'étranger, oui, fort d'amener en bateau tout le monde depuis des mois, seul le profit compte et les dégâts et les pertes d'emplois, j'allais dire les pertes humaines, pour des actionnaires d'outre-Atlantique. Il est donc temps de redonner vigueur à

notre industrie nationale en protégeant nos marchés et en s'engageant dans une véritable politique industrielle nationale. Ceci s'appelle le patriotisme économique, beaucoup de pays le mettent en place. Le drame de Ford en Gironde sonne comme un avertissement et l'exemple de cette politique qui laisse sans défense nos industries et nos emplois.

Enfin, Monsieur le Président, nous avons découvert avec stupéfaction un dossier lors de la dernière CP, où l'odieux le dispute au ridicule. Il s'agit de la subvention de 30 000 € pour la formation de gentils éducateurs forestiers ou gardes pour la forêt des Landes, en vue de la réinsertion même des anciens combattants des FARC. Lorsque nous avons contacté la presse locale et nationale, aucun d'entre eux ne nous ont crus de prime abord, il a fallu leur envoyer, une fois la CP passée, le dossier en question pour qu'ils acceptent, incrédules, d'en faire mention. Ainsi, *Sud-ouest* titrait-il « L'improbable reconversion des guérilleros colombiens dans les Landes ». Apparemment, vous n'avez pas convaincu du côté des médias. Il commençait cet article en prévenant les lecteurs « les lignes qui suivent n'ont absolument rien d'un poisson d'avril avarié ». De même, une grande station de radio nationale crut tout d'abord à un canular, avant de nous demander de lire votre dossier. On a vu dans cette maison des dossiers inutiles, certains grotesques concernant entre autre la culture, mais là, arriver à aller chercher des guérilleros marxistes, coresponsables, je le rappelle, les chiffres sont officiels, de 260 000 morts, 45 000 disparus pendant 52 ans de ce conflit, et 6.9 millions de personnes qui ont dû fuir leur territoire, c'est quand même fort de café. Leur principale source de revenus, je le rappellerais, a été le trafic de drogue (le narcotraffic) et l'enlèvement contre rançon, ou les tueries diverses.

Mais on nous a affirmé ici qu'ils ont changé et que leur réinsertion est tout à l'honneur de la Région. Monsieur le Président, quel angélisme béat pour des groupes terroristes durant des décennies. Non Monsieur le Président, aller dépenser de l'argent des néo-aquitains pour former des meurtriers marxistes colombiens est indigne. Il ne manquerait plus que des Khmers rouges génocidaires, ou pourquoi pas des combattants de Daesh revenus de Syrie. La formation des jeunes et des moins jeunes de notre Région ne vous suffit-elle pas dans un pays où 6 millions de chômeurs et 8.5 millions de pauvres ? Ce choix de votre part, je le dis très clairement, est délirant. Il montre bien surtout l'insondable fossé qui sépare les politiciens de Gauche et les attentes de nos concitoyens et du peuple français.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ignorais qu'en 1988, mais je n'étais plus ou pas encore à la Région...

La difficulté de l'exercice pour nous, tout le monde a noté le geste où l'on passe de 600 € à 1200 €, ce qui permet de débloquer la situation des jeunes. Que va-t-il se passer

avec la décision de l'État qui a été de reprendre notre idée d'aider les jeunes apprentis, je crois, en matière de permis de conduire, et qui n'a pas commencé à le faire, je ne sais pas trop comment cela va se passer mais en tout cas, le fait de passer de 600 à 1200 € a fait doubler le nombre de jeunes. On va être obligé, parce que l'on ne peut pas fonctionner à caisse ouverte, de limiter le nombre, compte tenu de l'importance du coût pour la Région.

Sur Ford, on s'est exprimé, Alain JUPPE, moi, cette attitude de Ford est totalement insupportable. C'est se moquer du monde. D'abord, nous envisageons, au niveau de la Région, et j'envisage de demander à Ford le remboursement des aides publiques qui lui ont été versées (tentative de formation, etc.)...

**M. LE PRESIDENT.** - Deuxièmement, et je ne peux pas le renseigner, je pense qu'il y a, dans la tête de Ford, surtout avec ce qui se passe aujourd'hui où l'on a l'impression que les contacts avec le repreneur, qui a pourtant parfaitement réussi à Strasbourg, même s'il a proposé, compte tenu de l'attitude de Ford sur les pièces restant à faire, 70 000 boîtes de vitesse, puis 17 000 boîtes, puis 17 000 boîtes, de vitesse bien sûr. Je pense qu'il faut que l'on contacte Punch, que l'on ait une discussion avec lui car il a peut-être trop baissé sa proposition de telle sorte que Ford « remonte au filet » en disant « mon plan social pour les salariés va être meilleur que la proposition de Ford ». Le débat est trivial mais c'est un peu celui-ci. Ajoutons à cela qu'il y a plus de 30 %, je crois, de salariés, qui ont autour de 55 ans, et que j'ai pu noter à diverses reprises, dans toutes les discussions que nous avons, une forme de lassitude de la part des salariés de Ford. Francis WILSIUS pourrait mieux le dire que moi puisqu'il a été à la tête du Comité d'Entreprise.

Toujours est-il que c'est inadmissible. Cela nous montre quoi ? Cela nous montre que l'Etat a progressivement perdu, l'appareil d'Etat, puisque la Région n'a pas de pouvoir réglementaire, a progressivement perdu tout levier d'actions à l'égard de ce type de délocalisation. Cela nous montre que l'ultralibéralisme est une bêtise, un danger.

Je suis flatté.

Cela nous montre, et j'en ai parlé à Bruno LE MAIRE qui est d'accord de regarder cela, qu'il faut que l'on se dote à nouveau des moyens au niveau de l'État. A cet égard, j'ai ressorti un amendement que j'avais proposé lorsque j'étais Parlementaire, qui visait à obliger, contrairement, moyennant discussions, les entreprises qui se délocalisent à cette taille (1000 emplois) il faut que ce soit au-delà d'un certain montant, aient l'obligation d'installer un repreneur. Je crois que c'est le cas dans l'industrie chimique, dans l'industrie pharmaceutique, mais en tout cas, on voit bien que si le grand Groupe qui restructure ses sites n'a pas l'obligation de mettre en place un système de reconversion et d'accompagnement, cela va être le « désert des Tartares » dans beaucoup de régions

industrielles de France. Et après, on s'étonne que l'appareil d'État, quelle que soit sa sensibilité, n'ait plus de moyens. Mais à la limite, le cas de La Souterraine est un peu la même chose, les Fonderies du Poitou sont un peu la même chose aussi. Je vais m'y employer et j'ai demandé à quelques Parlementaires aussi de s'associer à cette réflexion, j'ai un certain nombre d'amendements, l'amendement que j'avais fait voter avait été, je crois, retoqué par le Conseil Constitutionnel parce que l'UMP de l'époque avait porté ce dossier devant le Conseil Constitutionnel. On a donc été désarmé mais je pense qu'aujourd'hui, le Gouvernement devrait prendre conscience de cela.

Quant à redonner vigueur à notre industrie, il y a deux types de problèmes très clairs : premier problème, les Régions françaises ont trois fois moins de moyens sur leurs PME et leurs ETI que les Régions allemandes. Or, le modèle d'accompagnement des Régions françaises est les entreprises qui investissent, qui recrutent, qui forment, c'est l'usine du futur, etc. Le modèle français est « je passe par le haut et j'aide aussi bien la clinique privée, l'hypermarché, que la PME qui travaille avec Safran ou Airbus en sous-traitance ». On se trouve aujourd'hui, alors que ce sont les PME et les ETI qui créent l'emploi, à désarmer notre tissu industriel. Nous faisons, en Nouvelle-Aquitaine, un effort considérable puisque c'est une des priorités de la Région. Le résultat montre que quand on regarde les chiffres, la Nouvelle-Aquitaine crée quatre fois plus d'emplois industriels que la moyenne nationale.

**M. BITEAU.** - Merci Monsieur le Président.

Je vais être beaucoup plus bref que mes prédécesseurs, c'est sûrement ma dimension humaniste qui m'amène à rendre hommage à quelques illustres disparus, dont certains avaient un lien affectif avec notre belle Région, je pense en particulier à Jean PIAT, qui avait une propriété en Haute-Vienne, je pense surtout à Ida GRINSPAN, rescapée de la Shoah, qui vivait dans les Deux-Sèvres, elle avait échappé aux chambres à gaz et consacré le reste de sa vie à témoigner et transmettre son Histoire aux générations futures, dans une forme de devoir de mémoire que nous ne pouvons que saluer puisque pour écrire notre avenir, il faut savoir regarder ce qui s'est passé derrière nous pour éviter de reproduire le pire. Une pensée également pour Charles AZNAVOUR, ce n'est pas original mais c'était quand même un amoureux du vin et donc il aimait sûrement forcément notre terroir.

Non, je ne parlerai pas du dernier album de Johnny, on n'en est pas là.

Je voulais revenir sur ces trois destins pour faire le lien avec l'ordre du jour de notre séance plénière. Ces trois destins sont emblématiques de ce qu'est la France, une terre d'accueil, riche d'une diversité ayant permis de construire notre roman national, parfois dans les larmes, parfois dans la joie. Ces trois destins renvoient également au thème de l'art, de la mémoire et de la transmission. Je vous invite à être dignes de ces destins et de ces valeurs.



N'oublions pas non plus que l'intérêt général nous oblige et doit guider nos choix. Monsieur le Président, vous avez dit tout à l'heure « il n'est pas question, sur des sujets aussi forts que le climat, l'usage des pesticides, les pénuries de la ressource en eau, de chercher les responsables », et nous sommes bien d'accord. Le sujet n'est plus de chercher les responsables mais bien de parler de demain, parler de l'avenir des générations futures. Et je pense que nous inspirer de ces destins d'exception, qui ont su traverser les périodes sombres, tragiques, qui ont su, par le devoir de mémoire, nous inspirer pour essayer de bâtir un avenir plus facile à vivre, plus vivable, doit aussi guider nos pas aujourd'hui pour préparer l'avenir des générations futures sur les sujets comme l'eau, les pesticides, et plus globalement le climat, puisque je crois que le sujet qui rassemble tous ces enjeux est d'abord l'enjeu climatique.

Bien sûr, nous saluons toutes les initiatives, toutes les orientations budgétaires qui vont en direction de l'adaptation du changement climatique, à laquelle nous devons forcément faire face. Mais je vous invite, encore une fois, à travailler sur des logiques d'atténuation de changement climatique, de sortir des logiques qui sont des formes de fuite en avant où l'on continue d'alimenter des logiques curatives, alors que l'efficacité nous oblige à travailler sur des logiques d'atténuation du changement climatique pour effectivement retrouver une Garonne où il y a de l'eau, pour retrouver des logiques agricoles qui préservent la terre, celle que nous, les paysans, pouvons prendre dans nos mains – pour ceux qui descendent un peu de leur tracteur – et de la Terre, celle qui nous porte tous. Je crois que c'est cela l'enjeu et je me réjouis qu'à l'ordre du jour cette séance plénière, un certain nombre d'enjeux aillent malgré tout dans ce sens-là, donc j'espère que l'on sera digne de ces illustres personnes qui nous ont quittés et qui nous ouvrent la voie, qui nous montrent le chemin pour préparer au mieux l'avenir des générations futures.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

**M. DELPEYRAT.** - Merci Monsieur le Président.

Je voudrais commencer par saluer vos propos introductifs sur la question du climat parce que nous voyons bien que nous sommes à un moment désormais charnière, et que tous ceux qui ne prendront pas leurs responsabilités aujourd'hui sur cette question, porteront une très lourde responsabilité devant l'Histoire. Et je pense que c'est à ce niveau qu'il faut situer les choses. Quand 10 000 scientifiques du monde entier nous alertent régulièrement, au-delà du rapport du GIEC, et maintenant chaque semaine, pour nous dire que nous courons à la catastrophe, pas comme on le dit la planète mais bien ses habitants et au-delà de ses habitants humains, l'ensemble de la vie sur cette planète qui est désormais menacée,

non pas comme on l'a dit souvent pour les générations futures avec l'impression que c'était finalement assez lointain, mais désormais, nous commençons à en ressentir les effets immédiats. Et les scientifiques eux-mêmes qui avaient fait des prévisions nous disent aujourd'hui que les choses peuvent s'accélérer et aller plus vite qu'ils ne l'avaient encore prévu.

Je crois donc que l'on ne peut plus aborder la question de la gestion des affaires publiques autrement qu'en posant comme principe fondateur cette lutte contre le changement climatique, et je pense que les Collectivités locales et en premier lieu les Régions, puisque nous sommes ici, malheureusement, ne peuvent pas attendre grand-chose du Gouvernement aujourd'hui puisque toutes ces décisions visent à renforcer finalement les demandes des lobbies - on l'a encore vu cette semaine avec un Ministre qui s'interroge et qui demande aux scientifiques si les pesticides sont vraiment dangereux, on croit rêver, alors qu'il y a des études documentées sur le sujet depuis des dizaines d'années - mais que les Collectivités territoriales peuvent être un lieu d'expérimentation.

Et ce qui se passe aux États-Unis doit nous intéresser d'ailleurs puisque même si Monsieur TRUMP est sorti de l'accord de Paris, les États américains (la Californie, d'autres grandes villes ou États) prennent leurs responsabilités et finalement, cela peut paraître paradoxal mais il y a une réduction des émissions de CO2 aux États-Unis quand, en Europe, elles ont progressé, notamment en France. J'appelle donc et je suis heureux que vous le fassiez, on en a parlé ce week-end, à ce que dans la préparation du prochain Budget, nous puissions entrer dans une démarche de Budget de transition et de Budget décarboné. Et nous sommes disponibles pour travailler avec vous et faire des propositions sur le sujet.

Sur les questions budgétaires, nous voterons bien entendu tout à l'heure les OB et la DM. Je voudrais quand même m'élever contre le cadre qui nous est imposé par l'État. J'ai été très choqué, comme maire de la campagne qui a été engagée (#BalanceTonMaire) – merci pour la comparaison – où l'on a pointé du doigt, encore une fois, les élus locaux sur la dépense, alors que ces maires de petites communes doivent faire avec les moyens du bord et se dépensent sans compter pour assurer les services publics principaux pour leurs concitoyens. Et à cet égard, cette course à l'austérité, je voudrais quand même donner quelques chiffres très vite : le FMI nous a rappelés cette semaine que 50 % des transactions internationales s'effectuaient désormais dans les paradis fiscaux. Le Figaro nous a appris, il y a quelques semaines, que 300 milliards d'euros étaient possédés par les français dans des paradis fiscaux. Et l'OCDE nous indique que 12 000 milliards d'euros se promènent entre la Russie, la Chine et les pays émergents dans les paradis fiscaux. C'est la réalité économique mondiale aujourd'hui, ce ne sont pas les dépenses des Collectivités territoriales. Et pour que

ces messieurs s'enrichissent avec une explosion des inégalités, on impose aux États toujours plus d'austérité budgétaire, toujours plus de limitations des dépenses, non pas pour régler un problème, je ne sais pas lequel d'ailleurs, mais simplement pour pouvoir baisser les impôts des plus favorisés, ce que ce Gouvernement s'emploie à faire tous les jours et là-dessus, son imagination est débordante.

Et je voudrais faire le lien avec le sujet précédent qui est le changement climatique, parce qu'il y a là une contradiction majeure. C'est au moment où nous devrions investir massivement dans la transition écologique, massivement dans la transition numérique également – on y reviendra pour le Budget – que l'on nous impose l'austérité. Et là, il y a une contradiction fondamentale : on ne pourra pas à la fois dire « il faut dépenser toujours moins » et assurer la transition écologique de notre économie. Cela ne marche pas. Pas plus que ne marchent les interventions où l'on nous dit « nous sommes favorables, bien entendu, à nous inscrire dans la lutte contre le changement climatique » pour proposer plus de routes et baisser les taxes sur l'essence. Il y a là des contradictions desquelles nous allons bien devoir sortir et je rends hommage au discours qui a été celui de Nicolas HULOT, et qui a tout dit, il a dit « on peut faire ce que l'on veut, on peut s'agiter, à modèle économique constant, si chacun ne prend pas conscience que nous devons changer de cap fondamentalement sur le modèle de production, sur le modèle de consommation, il n'y aura pas de solution et notre monde sombrera dans le chaos climatique et le désordre le plus grand ».

Enfin, sur Ford, vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est une multinationale et je voudrais répondre à Monsieur COLOMBIER parce qu'il nous parle très souvent d'immigration. Je voudrais lui dire, très calmement et sans polémiquer, vraiment parce que je le pense, à la lecture de l'exemple de Ford, comme de bien d'autres cas, la libre circulation des capitaux est bien plus dure pour les catégories populaires et pour les ouvriers, que la libre circulation de quelques migrants qui essayent de fuir leur pays pour sauver leur peau.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Stéphane.

Je n'ai pas beaucoup de leçons à donner, simplement, quand je regarde la différence depuis 30 ou 40 ans, on a été capable, à un moment donné, au niveau des pouvoirs publics, d'inventer Ariane, les centrales nucléaires – je le formule mais je sais que cela peut faire... -, inventer le TGV, on a été capable d'avoir de grands projets scientifiques et technologiques. Aujourd'hui, le paradoxe est que l'on a l'impression qu'il y a un encéphalogramme plat et que d'une certaine manière, nous autres, en Région, et ce sont des dossiers qui sont toujours votés à l'unanimité, on est les seuls à réfléchir. Je donne des exemples : le stockage de

l'énergie, notre relation à l'océan, les énergies du futur, l'alimentation, etc. donc il y a là une absence d'anticipation, que la société demande.

Il y a ensuite une perte naturelle de compétences. Comment peut-on juger par exemple d'un PPP si l'on a perdu les ingénieurs ou les financiers capables d'analyser économiquement combien coûte un PPP ? J'ai été un ardent défenseur et je crois un artisan de la LGV, avec son succès entre Tours et Bordeaux, le modèle n'est plus transposable. Le coût a été trop important. Non pas que cela ne soit pas un succès populaire, mais on voit bien qu'il y a là un certain nombre de problèmes. Et le cas de Ford par rapport à l'absence de moyens est dramatique.

Je dirais aussi une autre chose par rapport à ce qu'a dit Stéphane, je crois qu'il faudrait, et il y a un certain nombre de travaux, notamment de l'OCDE, qui l'ont fait, que l'on calcule le taux de prélèvement dans chaque pays, toute chose égale par ailleurs. Parce que nous avons la chance d'avoir la Sécurité Sociale en France, d'autres pays ne l'ont pas, avec des citoyens qui sont obligés de se payer des assurances ou des mutuelles, qui devraient être intégrés à cela. Après, il faut regarder l'usage de l'argent public, il faut être rigoureux et ne pas saupoudrer.

**Mme MONCOND'HUY.** - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues de l'ensemble des groupes, nous avons ouvert la dernière séance plénière en appelant à une réaction forte, à un avant-après le rapport AcclimaTerra qui illustre de manière vertigineuse les effets attendus du changement climatique dans notre Région. Depuis le rapport du GIEC, les climatologues comme Jean JOUZEL nous donnent trois ans pour agir et pour ne pas dépasser la barre des 1.5°C, qui, elle, est inéluctable et a déjà des conséquences sur notre territoire. La vigne par exemple, est un excellent indicateur des évolutions climatiques : les vendanges interviennent désormais trois semaines plus tôt et d'ici peu, les rendements de la vigne bordelaise seront moins élevés, alors que l'on pourra désormais produire de grosses quantités de Merlot dans la Vienne. Trois ans. Trois ans, c'est justement ce qui nous sépare de la fin de notre mandat. C'est aussi l'échéance à laquelle se projettent nos Orientations Budgétaires. Les Marches du climat de la semaine dernière avaient pour mot d'ordre « il est encore temps », « nous y croyons », mais d'ici la fin de notre mandat, il sera trop tard. C'est sur nous que repose la possibilité d'agir ou non dans le temps imparti.

Nous avons remarqué que l'atmosphère a changé autour de nous. Lorsque les scientifiques, qui sont formidablement mobilisés hors de leur laboratoire pour accompagner le train du climat présentent AcclimaTerra, les questions des citoyens ne portent pas sur le constat mais sur le « que faire maintenant ? », « pourquoi ne fait-on rien ? », « pourquoi fait-

on si peu ? ». Alors à qui est-ce de répondre ? Est-ce aux scientifiques ? Non. C'est aux politiques, qui brillent malheureusement par leur absence lors de nombreuses de ces conférences. « Maintenant, nous avons besoin de politiques cohérentes et sur le temps long, pédagogie, courage et constance dans l'effort » nous disent les experts d'AcclimaTerra. Cette attente citoyenne est une formidable opportunité pour redonner ses lettres de noblesse à la politique. Si nous ne cédon pas à la prostration, au cynisme, ou à la peur sous-jacente qui peut émerger, mais que nous réagissons de manière responsable, gageons que cela suscitera une confiance renouvelée de la part de nos concitoyens. Cela nous permettra d'insuffler un sens nouveau à nos mandats, à l'idéal républicain qui est peut-être le socle de l'engagement de beaucoup d'entre nous.

Face à ce défi d'une ampleur inédite pour l'humanité, nous ne pourrons sortir que grandis, au regard de l'Histoire, d'une réaction courageuse et unanime. Courage d'abord, car ce serait se mentir à nous-mêmes et mentir à nos concitoyens que de laisser penser que nous parviendrons à atteindre la neutralité carbone sans renoncer à un certain nombre de réflexes que nous avons aujourd'hui, qui sont en réalité des privilèges totalement irrationnels au regard des enjeux de demain. L'adaptation est une chose et nous pourrons y répondre par des investissements massifs, mais face au réchauffement généralisé, la vigne bordelaise ne sera pas sauvée par les super-machines ou les super-molécules. Ce sera difficile mais pour moins subir les changements, il faut les anticiper et aider les entreprises, les associations, les citoyens, à anticiper les transitions nécessaires. Là est notre responsabilité. Nous ne disons pas que ce que nous faisons aujourd'hui est mauvais, nous disons simplement que ce n'est pas suffisant.

Unanimité ensuite, depuis le début du mandat, beaucoup de délibérations portées par les Écologistes ont été votées à l'unanimité et nous vous en remercions. Un grand merci. Mais suivez-nous aussi lorsque nous disons qu'aujourd'hui, il faut voir plus loin. L'année dernière, les émissions carbone ont augmenté en Nouvelle-Aquitaine. Cela n'est plus acceptable. Arrêtons de financer des modèles qui se fracasseront dans une dizaine d'années, et nos OB – pardon de le dire – mais en comprennent certains exemples lorsque l'on parle de stratégie aéroportuaire, lorsque l'on parle d'économie fondée sur l'export, c'est aussi cela qu'il faut questionner. Par exemple, nous avons également voté une stratégie foncière qui devait mettre un arrêt à l'étalement urbain, et on connaît les conséquences aggravantes de l'artificialisation des sols sur le climat et sur la biodiversité. Soyons plus ambitieux dans la mise en œuvre de cette stratégie foncière pour atteindre la neutralité foncière d'ici la fin du mandat. Insérons des clauses environnementales et sociales dans tous nos Budgets, et les OB présentées aujourd'hui nous semblent largement insuffisantes au regard de l'urgence climatique. Elles ne sont pas mauvaises, elles sont insuffisantes.

C'est pourquoi nous proposons, à l'occasion de cette séance plénière, d'impulser un mouvement transpartisan, un appel à la solidarité autour de notre humanité commune pour faire de notre Région une Région en marche pour le climat. Nous proposons à la signature de chacun et chacune d'entre vous, quelle que soit son appartenance politique, un Manifeste pour une Nouvelle-Aquitaine à la pointe d'une mobilisation générale, collective et intégrée à la hauteur des enjeux climatiques. Engageons la neutralité carbone de notre Région. Arrêtons de financer des projets climaticides. Évaluons notre Budget au regard de l'impact qu'il a sur la réduction de nos émissions carbone. Nous sommes déjà capables de porter une parole unanime sur nombre de délibérations en faveur de notre écosystème. L'Assemblée Nationale a été capable d'engager un mouvement similaire, il est temps désormais d'engager collectivement un changement plus profond. Nous espérons que cette démarche, qui souhaite impulser un mouvement commun, à la hauteur de l'urgence climatique, saura vous convaincre.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Léonore.

Si je comprends bien, il y a deux propositions sur la table auprès de l'Assemblée : la mienne, celle du Président, et la vôtre.

**Mme MONCOND'HUY.** - Il s'agit de doubler votre volontarisme politique d'une parole politique commune forte.

**M. LE PRESIDENT.** - Juste pour décliner cela, pour faire un bon mot – je ne voudrais pas qu'Éric CORREIA le prenne mal - mais le Merlot dans la Vienne ou le Merlot dans la Creuse, par rapport au cannabis, Éric, on va en reparler.

Les deux peuvent être thérapeutiques, docteur.

Plus sérieusement, je pense que la démarche à laquelle je vous convie, et qui est soutenue par nos amis d'EELV, suppose aussi que les uns et les autres, nous arrêtions nos certitudes. Si nous voulons sortir les camions de la route de l'ancienne Nationale 10, il faut offrir au fret des sillons sur la voie actuelle. Pour cela, il nous faut avoir une deuxième voie ferroviaire en direction de l'Espagne. On ne peut pas à la fois vouloir une vraie mutation tandis que les véhicules, les transports représentent 30 %, et c'est en augmentation, de gaz à effet de serre, sans mettre du train partout où l'on peut. Il faut choisir. On ne peut pas dire non à tout.

Troisième observation, que j'avais évoquée à diverses reprises et que l'on va partager, je pense, pour moi, la révolution agro-écologique ou la révolution sur la biodiversité, sur la lutte contre le réchauffement climatique, est, sur le plan des emplois, y compris sur le plan

technologique, beaucoup plus importante et beaucoup plus stratégique pour l'Europe et pour la France que la révolution numérique.

Matthias, pour clore le débat.

**M. FEKL.** - Merci beaucoup Monsieur le Président.

Quelques mots très brefs, je veux d'abord adresser trois messages de solidarité. Je les dis dans un ordre qui ne vaut pas hiérarchisation. Le premier message est pour nos concitoyens victimes des tragiques inondations dans l'Aude, pour les morts, les blessés, et pour tous leurs proches. Je veux, je pense au nom de tous ici, leur adresser nos pensées et notre totale solidarité. Avoir un mot aussi pour les forces de l'ordre, les forces de sécurité civile qui, une nouvelle fois, ont fait preuve d'une réactivité exemplaire.

Je veux avoir un message de solidarité pour les victimes, malheureusement en nombre croissant, d'agressions homophobes.

On en parle beaucoup à l'occasion, en ce moment, de la recrudescence de ces agressions dans la capitale, je crains que ce soit vrai aussi ailleurs dans notre pays, sur tout le territoire, et nous devons réagir, en tant qu'élus, ne rien laisser passer et affirmer toujours plus fort et toujours plus haut, que quelles que soient les orientations sexuelles des uns et des autres, nous sommes tous des concitoyens à part entière, et ne jamais laisser passer ces agressions-là.

Le troisième message de solidarité est un message pour la liberté de la presse, qui me semble plus que jamais menacée aujourd'hui. On le voit de manière tragique avec ce qui s'est passé pour le journaliste Jamal KHASHOGGI, assassiné dans des conditions atroces, et l'enquête fera certainement toute la lumière sur ce sujet. On le voit aussi – et je ne mets évidemment pas cela sur le même plan – au sein de l'UE, avec des régimes qui remettent en cause la liberté de la presse, la capacité des journalistes à travailler. On le voit aux États-Unis, où c'est le Président en personne, qui, encore récemment dans un meeting, a félicité des gens qui s'en étaient pris physiquement à un journaliste.

On le voit maintenant aussi dans notre pays, où des responsables politiques prétendant demain pouvoir exercer de hautes fonctions au sein de notre République, méconnaissent et bafouent la liberté de la presse – vous voyez très bien à qui je pense, l'actualité est claire et il y en a, malheureusement, de tous côtés - c'est une tendance générale qui est une tendance déliquescence de notre démocratie et je veux redire ici, au nom des élus de mon groupe et je pense, mais je n'ai pas la prétention de parler au nom des autres, que cela est, j'espère, largement partagé, notre soutien aux journalistes qui font

librement leur travail. Ils ont le droit d'être critiqués, ils n'ont pas le droit d'être stigmatisés et d'être agressés.

Une République, c'est la séparation des pouvoirs, le respect de leur équilibre, cela vaut pour tous les pouvoirs (parlementaire, judiciaire, exécutif bien sûr) et cela vaut pour la liberté de la presse. Les journalistes sont aujourd'hui victimes de ce que les élus connaissent depuis longtemps, c'est-à-dire la méfiance, la stigmatisation – et je le dis avec gravité, je sais que l'on n'est pas ici sur des dossiers précis de notre Région, mais quand même, cela importe aussi – cette déliquescence croissante du débat public, l'abaissement permanent des seuils de tolérance de ce que nous acceptons les uns et les autres, me semble un sujet de préoccupation majeur pour nous tous.

Je veux ensuite venir aux dossiers qui concernent plus directement notre Région. Dans ce contexte, Monsieur le Président, notre Région doit rester plus que jamais centrée sur le cœur de ses missions, je sais que vous avez cela à cœur. Vous souhaitez que nous soyons la Région des solutions sur les principaux domaines de compétences qui nous ont été confiés. C'est vrai dans un contexte complexe, où nos territoires doivent trouver toute leur place dans la définition et la conduite de nos politiques publiques. Je vous remercie de nous avoir rendu compte de votre rendez-vous récent avec le Premier Ministre, qui, si je comprends bien ce que vous avez dit, a comporté un certain nombre d'éléments encourageants, notamment en termes d'écoute et d'échange, mais il est vrai que le contexte reste compliqué néanmoins. Je pense à l'appel qu'a récemment lancé le Président du Conseil Départemental de la Gironde, notre ami Jean-Luc GLEYZE, je pense à l'appel de Marseille, qui, au-delà des différences partisans, a réuni notamment l'Association des Régions de France, des Départements de France, des Maires de France, pour demander plus de respect et demander aussi la prise en compte des réalités de terrain, auxquelles nous sommes tous, ici, confrontés.

Dans ce contexte, nous voterons aujourd'hui huit nouveaux contrats de dynamisation et de cohésion, qui viennent s'ajouter à de nombreux contrats de territoires déjà conclus et adoptés ici dans notre hémicycle, qui manifestent la volonté et la détermination de la Région, sous votre présidence, d'être aux côtés de tous les territoires de notre grande et belle Région. J'ajoute que nous travaillons dans un contexte où, pour la première fois dans notre Histoire, la Direction Générale des Collectivités locales, si j'ai bien compris la réorganisation gouvernementale, n'est plus dans le giron du Ministère de l'Intérieur mais placée dans un grand Ministère des territoires. Je n'ai pas encore vu dans le détail tous les décrets d'attribution mais nous jugerons à l'épreuve pour savoir s'il s'agit là d'un progrès ou non.



Cette plénière est aussi l'occasion de faire le point en matière de développement économique. Nous avons beaucoup parlé des entreprises en difficulté, nous proposerons tout à l'heure, avec d'autres partenaires de la majorité, une motion de soutien aux entreprises en difficulté, en l'occurrence à Ford, Steva, LSI et GM&S, qui, à des titres divers, traversent des moments difficiles. Notre groupe soutiendra pleinement votre demande si elle se confirme, de demander les remboursements d'aides publiques à des entreprises, qui, manifestement, bafouent la parole donnée. Les projets industriels, c'est toujours compliqué, il est toujours plus facile de faire de la surenchère que de soutenir concrètement - comme vous le faites depuis longtemps - des projets industriels. Il n'empêche que lorsque l'on s'oppose, quasiment par principe, à des projets de reprise qui sont sérieux, qui peuvent sûrement être améliorés mais qui comportent des garanties de pérennité très importantes, il faut être appelé à ses responsabilités.

Plus généralement, la situation économique appelle un retour de la puissance publique, puissance publique locale, puissance publique étatique, vous l'avez dit, puissance publique aussi au niveau mondial, où des règles doivent pouvoir être posées pour la mondialisation, que ce soit à l'Organisation Mondiale du Commerce, que Monsieur TRUMP et d'autres attaquent vigoureusement, ou que ce soit dans les accords commerciaux de demain, qui doivent porter ce rééquilibrage en faveur des droits sociaux, en faveur des droits environnementaux, et en faveur, plus généralement, du respect d'un certain nombre de règles que nous devons poser en commun.

Enfin, cette plénière, Monsieur le Président, porte la marque de vos grandes orientations stratégiques, que nous partageons, autour de la formation, avec des expérimentations et une volonté d'être innovant, autour de l'orientation, dont on sait qu'elle est aujourd'hui souvent le maillon faible dans notre pays, et qu'elle conduit à l'échec des milliers et des milliers de jeunes qui auraient tout pour réussir, simplement parce qu'à un moment, les clefs de leur destin ne leur sont pas offertes. Et enfin, sur l'environnement, là encore, nous soutenons votre initiative d'une plénière extraordinaire consacrée à ces sujets, de continuer à soutenir de manière concrète et ambitieuse les politiques environnementales.

Concernant le Manifeste qui est proposé par une partie de notre majorité, sur le fond du papier, il y a beaucoup de choses qui nous conviennent très bien et qui nous semblent intéressantes. Mais nous regrettons, puisqu'il en a été question auparavant, la manière dont ce papier a été élaboré et surtout proposé, à la veille de la plénière, en étant adressé individuellement à certaines composantes de notre hémicycle. Et ce qui nous semble important est d'abord d'adopter un certain nombre de textes qui sont aujourd'hui proposés et ensuite, pourquoi pas de travailler sur des textes communs, mais pas une fois le délai de

dépôt des motions expiré, de présenter quelque chose qui s'apparente quand même beaucoup à une motion et qui, sur la qualité de notre travail au sein de cette Assemblée, qui par ailleurs me semble bonne, très positive, constructive, me semble préjudiciable. Il faut que l'on puisse travailler vraiment en toute confiance, en ayant le temps de travailler ensemble sur les documents et de mettre nos politiques en adéquation avec tout cela.

Mon tout dernier mot sera sur le Budget, plus exactement les OB, d'abord pour saluer le travail d'Andréa BROUILLE et ensuite, pour vous dire que notre groupe s'est totalement inscrit dans la préparation de ce Budget. Nous avons fait un certain nombre de propositions, on applique, à notre modeste niveau, l'« en même temps », c'est-à-dire la loyauté à l'exécutif et aux grandes orientations qui nous engagent en commun depuis les dernières élections. Et puis la volonté aussi de pouvoir contribuer à faire bouger des choses, à pouvoir apporter notre propre sensibilité. Cela a été le cas, un certain nombre de demandes ont été prises en compte et je voulais le saluer aussi pour dire que votre majorité, à vos côtés, travaille, propose, et débat avec vous. Je vous remercie pour cette prise en compte et également en particulier pour la priorité qui est mise sur des Budgets éducatifs, évidemment au cœur de la mission régionale, également sur le Budget culture, et cela fait le lien peut-être, malheureusement, avec mon introduction, par ces temps troubles où les exécutifs dirigés par l'Extrême Droite réduisent les Budgets culturels, réduisent et s'attaquent d'abord à la culture et aux acteurs de la culture. Pérenniser ce Budget-là me semble plus actuel que jamais.

Je vous remercie pour votre attention et je me joins évidemment aux félicitations à Claire BORDAGARAY pour ses succès qui nous honorent tous.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Matthias.

Avant de passer de suite à l'ordre du jour, quelques nouvelles de Gérard VANDENBROUCKE, qui a été opéré la semaine dernière, qui est sorti des soins intensifs et qui a un courage et une résistance qui bluffent tout son entourage. Je ne sais pas quand il pourra nous rejoindre mais en tout cas, c'est une belle personne.

Et je veux saluer, vous la connaissez, j'ai nommé une DGS par intérim, Caroline CALBO, qui s'occupait jusque-là de l'évaluation. Je voudrais qu'on la soutienne aussi dans son dur labeur.

Charline CLAVEAU accepte d'être Secrétaire de séance...

**Mme CLAVEAU.** - Absolument Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous êtes bien entendu contrainte à une présence totale.

**Mme CLAVEAU.** - Je ferai de mon mieux.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, il y a l'approbation du PV de la séance précédente.

Pas de souci ?

S'il n'y a pas de souci, ce PV est adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 juin 2018

**ADOPTÉ**

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REMPLACEMENT AU SEIN DE LA  
COMMISSION PERMANENTE**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous avons ensuite, dans le cadre du fonctionnement de la CP, un changement groupe par groupe, puisqu'Élisabeth BONJEAN nous a fait savoir son souhait, compte tenu de ses responsabilités, de quitter la CP. Je vous propose de la remplacer, dans le cadre du même groupe, par Maryline BEYRIS.

Si au bout d'une heure, vous le savez, il n'y a pas etc., etc., etc. elle est donc...

Pas de souci ?

Donc dans une heure, rendez-vous avec Maryline BEYRIS.

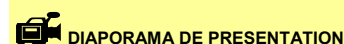
Je rappelle que Maryline BEYRIS produit vraisemblablement un des meilleurs kiwis jaunes de la grande Région Nouvelle-Aquitaine.

**N° 1 Nomination à la Commission Permanente de Madame Maryline BEYRIS  
page 75**

« Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission  
Permanente »

**L'heure étant écoulée Madame Beyris est membre de la commission permanente**

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS  
LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE – ANNEE 2017**



**M. LE PRESIDENT.** - On a ensuite le rapport sur la situation en matière de développement durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Mme COUTANT.** - Merci Président, chers collègues, nous avons un diaporama à projeter pour présenter les grandes lignes, en synthèse. Vous avez eu le rapport global concernant le développement durable pour l'année 2017.

Sur cette slide, vous avez les finalités et les objectifs, que vous connaissez maintenant très bien puisque c'est la troisième fois que nous présentons le rapport développement durable devant cette Assemblée. Juste dire comment est-ce que nous procédons. C'est un travail de tous, de tous les services et de tous les élus qui sont investis dans des délégations au sein du Conseil Régional. Ce n'est pas lié spécifiquement à tout ce qui est climat et transition énergétique, mais je me fais le porte-parole du travail qui est fait par l'ensemble des référents. Je voulais rappeler que chaque service de la Région possède un référent développement durable, qui fait le lien avec ses collègues, mais aussi les élus concernés par le périmètre du service. Il fait remonter chaque année les actions qui lui semblent être emblématiques à l'échelle de la Région sur son périmètre d'intervention. C'est ainsi qu'est construit ce rapport. Notez quand même que c'est bien 2017 et pas 2018, donc des actions plus récentes seront dans le rapport 2018, l'année prochaine.

On peut passer aux slides suivantes sur les éléments que l'on peut valoriser, mais c'est vraiment une synthèse non exhaustive de ce qui se passe dans la Région. Parmi les cinq finalités, la première finalité dont on a beaucoup parlé depuis le début de cette séquence « lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère », avec un certain nombre d'actions qui ont été menées par la Région. Évidemment, vous les avez validées, sur les territoires TEPOS, sur la rénovation énergétique des logements avec un Règlement d'intervention qui a évolué et que nous présenterons demain, l'appel à projets important aussi pour l'efficacité énergétique au sein des entreprises dans le cadre des process industriels, et puis la démarche qui a été initiée au sein des lycées, démarche

ambitieuse de rénovation aussi au sein des lycées avec cette notion de performance environnementale, dont énergétique.

Et puis sur la deuxième finalité, la « préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources », avec l'initiation d'Ecobiose et le premier chapitre, le développement du dispositif de certification agriculture respectueuse de l'environnement Nouvelle-Aquitaine, qui existait dans l'ex-Aquitaine et qui a été harmonisé à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en 2017, avec un pool de 50 référents. Les projets concernant les fonds européens pour les affaires maritimes et de la pêche, le biomimétisme, tout cela est sur cette deuxième finalité et je rappelle que ce n'est pas exhaustif, il y a bien sûr bien d'autres mesures qui sont proposées et que vous avez dans le rapport final.

La troisième finalité « cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations », vous avez sous les yeux les points qu'il avait été choisi de valoriser par les services. Je noterais en particulier, puisque l'on en reparlera tout à l'heure, la signature de la charte européenne d'égalité femmes-hommes, avec là encore des référents et un plan d'actions au sein de la Région.

La quatrième finalité « épanouissement de tous les êtres humains », le Président en parlait tout à l'heure, ce plan formation avec 165 000 formations proposées en 2017 dans le cadre du plan « 500 000 formations », plan national. Le fonds social d'aide aux apprentis, là aussi, accompagner nos apprentis, accompagner financièrement pour éviter la rupture d'un certain nombre de contrats, c'est une ambition forte de la Région, et quelques autres que je vous laisse lire.

En cinquième finalité, le « développement économique suivant les modes de production et consommation responsables », dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, ce sont des points que l'on évoque sur les questions de transition énergétique et écologique. Les projets de construction et de rénovation des CFA, le plan compétitivité d'adaptation des exploitations agricoles, le plan unique régional de prévention et de gestion des déchets dans le cadre du SRADDET, tout cela contribue à renforcer les politiques de la Région en matière de développement durable.

Suite aux finalités, vous avez un certain nombre d'objectifs. Parmi les éléments de méthode sur la participation des acteurs, la tentative mais aussi la réussite de la Région sur un certain nombre de politiques pour associer les acteurs du territoire à la construction des projets, à la co-construction des projets. Permettre aussi l'appropriation des politiques régionales au plus près des territoires. Autre objectif important, l'organisation du pilotage, au sein de la Région, et la question de la transversalité, dont on a pu parler largement aussi dans la construction du SRADDET, qui est en cours, qui s'est poursuivi en 2018 mais initié

en 2017. Le dispositif d'évaluation partagée, la stratégie d'amélioration continue qui sont aussi des objectifs importants, avec un certain nombre d'exemples que vous avez sous les yeux.

Juste rappeler que l'on a beaucoup discuté, les uns et les autres, sur ces notions d'indicateurs qui avaient été demandés. Ces indicateurs existent mais ils existent aussi au sein de chacun des services, en lien avec les élus, pour construire des moyens d'évaluer. Parce qu'avoir des politiques développement durable est forcément une ambition de la Région et quasiment une obligation, mais on a aussi besoin d'évaluer ces dispositifs, voir en quoi ils apportent un plus sur les thématiques que nous choisissons de retenir lors des Assemblées plénières. Ces indicateurs existent, ils existent aussi à l'échelle nationale.

Et juste un mot pour terminer, sans entrer dans le détail, vous signaler qu'une feuille de route est en cours d'élaboration à l'échelle nationale et internationale. Vous avez entendu parler de ces 17 objectifs développement durable au moment de l'Agenda 2030 de l'ONU. L'ONU demande une feuille de route à tous les Gouvernements, internationaux donc, d'ici 2019, et la France est en train de préparer le sien en lien avec les Régions, et c'est aussi le moment d'impulser une autre façon peut-être de travailler une autre méthode concernant le développement durable. Les indicateurs sont importants mais ce qui est important aussi est de savoir ce que l'on fait de ces indicateurs et il y a un certain nombre d'expériences qui existent à travers le monde, comme par exemple noter les 17 objectifs, prévoir les indicateurs et ensuite, passer toute loi, si c'est à l'échelle nationale, ou les délibérations, les rapports à l'échelle régionale ou infrarégionale, par ce prisme-là, pour voir si cela correspond vraiment à ce que l'on veut faire en termes de développement durable. C'est validé, ce n'est pas validé, il y a de très belles expériences en Allemagne en la matière.

Notre Région veut poursuivre la dynamique d'amélioration qui est engagée et pour certains d'entre eux, engagée dès 2017. Sur les objectifs, définir une stratégie développement durable intégrant les objectifs dont je parlais, des Nations Unies, avec une volonté forte – et cela a été évoqué à plusieurs reprises au sein de l'exécutif – intégrer ces objectifs au niveau du SRADDET parce que c'est aussi un prisme de lecture qui est intéressant et qui permet de répondre aux enjeux dont on a très largement parlé au début de cette séquence.

J'ai évoqué la question de l'évaluation avec les indicateurs de suivi, qui doivent être robustes. Je noterais le travail qui a été fait par mon collègue et voisin Bernard UTHURRY, sur le SRDEII, où l'on s'est réuni pour voir, sur ce Schéma, comment on faisait vivre l'avancée et le suivi des différents points du Schéma au travers d'indicateurs qui ont été

travaillés par l'ensemble des services de la Région concernés par ce Schéma. C'est une des pistes que nous avons à poursuivre.

Conforter la gouvernance pour faire vivre le développement durable, c'est aussi toute cette transversalité que l'on a à mettre en jeu, qui concerne tout le monde. J'essaye de faire un résumé très synthétique, ce matin, de ce qui se passe, mais chacun de mes collègues pourrait, sur son champ d'intervention, présenter les actions qu'il a menées. Le COPTec (Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat) par exemple, a cette vocation aussi de transversalité et de construire cette politique développement durable opérationnelle.

Vous avez ensuite des exemples sur les slides suivantes, je vais passer très vite. On peut peut-être les présenter mais sans que j'entre dans le détail. Juste dire que la Région Nouvelle-Aquitaine a participé au Tour de France des objectifs développement durable. Nous étions la première étape, les 7 et 8 novembre 2017. Que nous avons engagé aussi des Journées des référents développement durable, c'est important, la première a eu lieu en 2018, la seconde aura lieu en 2019. Et nous avons quelques exemples sur la démarche que j'ai plus ou moins évoquée lors de mon propos, mais ce serait vraiment très long de dire tout ce qui est fait dans chacun des secteurs d'intervention de la Région.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

**Mme SIARRI.** - Merci Monsieur le Président.

Merci aux services d'avoir produit ce travail et je voulais aussi dire que j'étais bien désolée de ne pas avoir pu assister à l'importante journée que le Conseil Régional a organisée hier, à l'occasion de l'inauguration du Train du climat.

Je serai très brève. Comme tous les Gouvernements, le Gouvernement français n'a pas mis au sommet de ses priorités la lutte contre le réchauffement climatique et la protection du vivant. Ce renoncement au plus grand défi de l'humanité se traduit même aujourd'hui par le silence. Pas un mot dans la dernière allocution du Président de la République sur le dernier rapport du GIEC et sur les conséquences catastrophiques de notre trajectoire climatique. La tâche est donc d'autant plus rude pour le territoire de porter des transformations radicales et de faire comprendre à la population que les enjeux écologiques conditionneront de plus en plus tous les autres. Très vite, nous allons subir à grande échelle les conséquences de notre impréparation collective. La Région est le chef de file de cette responsabilité historique.

J'ai deux questions simples et une proposition formulée comme un appel : les émissions de gaz à effet de serre ont-elles augmenté ou diminué en 2017 sur le territoire



régional ? L'érosion de la biodiversité a-t-elle été ralentie ou s'est-elle accélérée en 2017 ? Il nous manque des outils d'évaluation mais chacun sait qu'à ces deux questions, les réponses sont malheureusement négatives. Pour inverser les courbes, il n'y a pas d'autre choix que de mobiliser la société civile autour d'objectifs simples, précis et identiques sur chaque territoire. Notre groupe vous fait une proposition, complémentaire à la vôtre, sous la forme d'un appel : Monsieur le Président, réunissez une vraie conférence de tous les exécutifs infrarégionaux, pour montrer l'exemple et tracer des lignes simples, accessibles à tous, et portées dans une communication commune, répétée, où que nous soyons géographiquement.

Eddie complète.

**M. PUYJALON.** - Monsieur le Président, je complète le propos pour nos cinq minutes.

Dans le cadre de la préservation de la diversité du patrimoine écologique et de la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles, Ecobiose lance un appel à projets éducation nature environnement pour un développement soutenable, met en œuvre un plan d'actions de protection des pollinisateurs, et soutient la recherche pour une meilleure préservation de l'environnement. Très bien. Mais ma question posée en Commission transversale à Vincent BRETAGNOLLE sur les pollutions par les perturbateurs endocriniens issus des stations d'épuration n'a semble-t-il pas trouvé un écho particulier chez lui. Or, il semble que le rôle d'Ecobiose, visant à éclairer les politiques publiques, pourrait parfaitement intervenir en la matière pour alerter sur la pollution induite par ces rejets.

La Région s'engage à soutenir la recherche pour une meilleure préservation de l'environnement au travers des projets tel que le projet Multistress, destiné à mesurer les effets combinés des contaminants (pesticides, organophosphorés, nicotinoïdes, mercure, composés perfluorés) et de l'état des habitats sur la biodiversité des milieux (vignobles, plaines céréalières, bocages et littoral) et des espèces (flore, insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux). Là encore, je ne vois pas les perturbateurs endocriniens que représentent les résidus médicamenteux et autres molécules de synthèse déversées par les stations d'épuration et je ne vois pas les zones humides mentionnées, or, elles sont de véritables réservoirs de biodiversité et des zones essentielles aux pollinisateurs.

Concernant le fonctionnement de la Région, vous citez dans ce rapport l'action visant à n'utiliser que des produits secs pour nettoyer le parc de véhicules de la Région, en vous inscrivant dans une politique d'achat, dans une logique d'écoresponsabilité pour protéger l'environnement. Très bien. Mais la Région ne devrait-elle pas prendre exemple sur la politique d'achat du Conseil Départemental pour protéger ses agents en matière de produits d'entretien utilisés et de perturbateurs endocriniens avec 100 % de produits naturels pour un coût 40 % moins cher ?

Votre programme sur Madagascar en matière de gestion de l'eau en région est-Asie est très bien mais je ne peux que penser, Monsieur le Président, à ceux qui sont totalement dépourvus d'eau, notamment sur la partie sud de l'île, proche de Tuléar. La recherche de l'eau au quotidien est un véritable calvaire pour les populations locales. Quand de jeunes enfants vous demandent de l'eau avant des bonbons et de l'argent, on peut raisonnablement penser qu'il y a un caractère d'urgence dans ces lieux. Je ne sais pas quelle politique peut-on initier là-bas mais il y a une urgence sur cette partie de Madagascar.

Enfin, je terminerai par une note d'humour, Monsieur le Président, dans la création de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique et ses quatre projets : Climpy, Replim, Canopée et Florapyr, qui vise notamment à étudier l'impact du réchauffement climatique sur la forêt des Pyrénées, l'impact du changement climatique sur la flore du massif pyrénéen, il vous manque le projet Ourspyr, visant à évaluer l'impact du changement climatique sur les ours slovènes et peut-être proposer un passage chez les éleveurs pour une tonte afin de leur donner une dose de bien-être estivale.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur les perturbateurs endocriniens, d'abord, il n'y a pas que les rejets des stations d'épuration. Je rappelle qu'un certain nombre de produits qui sont diffusés dans l'agriculture sont des perturbateurs endocriniens, que certains produits que les ménages utilisent sont des perturbateurs endocriniens. Nous avons en face de nous des législations européennes et des législations nationales qui sont un peu déficientes. Mais je partage cette idée, vous le savez, et pour avoir commencé à rechercher les innovations qui pourraient se mettre en place, je dois me rendre d'ailleurs à l'IFTS (Institut des Filtrations et des Techniques Séparatives) à Agen, bientôt, qui est une structure qui a été créée par la Région dans les années 1980, pour essayer de voir comment on pourrait... il y a cela, il y a l'ultraviolet, etc. Lorsque je présidais la Communauté urbaine, c'est une discussion que j'ai eue avec les services à l'époque, qui est quand même là où il y a le plus de rejets, il y a un double phénomène : comment j'annihile les résidus médicamenteux ? Et deuxièmement, comment je réutilise cette eau pour arroser, plutôt que de mettre de l'eau d'Evian, l'ensemble des ronds-points et autres plates-bandes qu'il y a dans les agglomérations ? Le SRADDET aura à se prononcer aussi et AcclimaTerra le dit, sur le réchauffement climatique dû à la minéralisation des sols. Parce que si l'on minéralise ou si l'on plante, c'est entre 10 à 20°C de différence pour abaisser le degré des villes la nuit.

Sur les zones humides, il n'y a pas de souci, c'est totalement prioritaire pour nous, pour toutes les raisons du monde.

Je n'ai pas de réponse sur Tuléar, j'en connais le problème, il est difficile pour la Nouvelle-Aquitaine, quelle que soit sa taille, d'être présente sur la totalité de Madagascar. J'ai essayé, lorsque je présidais les Régions de France, d'amener toutes les Régions françaises pour accompagner toutes les régions malgaches, je n'ai pas réussi. C'est un vrai défi. Ce que nous faisons à Itasy, avec l'ONG de Libourne, c'est de replanter les collines et le résultat qui est apparu au terme de plusieurs années de replantation est la résurgence des sources dans la vallée. Vous n'imaginez pas à quel point... toutes les plantations arrêtent l'eau, permettent à l'eau de percoler dans le sol et les sources rejaillissent en bas. C'était un bonheur que de voir le bonheur des populations retrouver de l'eau.

Je partage avec Alexandra SIARRI son souhait. On va en parler, je pense qu'il faut que l'on mette en place un groupe de travail qui soit composé de celles et ceux qui sont les plus connaisseurs en la matière. On voit bien, dans le débat que l'on a eu tout à l'heure, que la prise en compte du réchauffement climatique s'arrête à des discours tout faits, et donc on repart sur des routes ici, on repart sur d'autres choses ailleurs. Cela dépasse largement les clivages, si tant est qu'il y en ait sur ce plan-là. Mais ce qui me terrorise est de voir que la prise de conscience n'est pas si extraordinaire que cela. Ceux qui lisent les articles sont terrifiés. Je ne sais pas si certains d'entre vous étaient là au festival de l'innovation le vendredi matin, quand on a eu la conférence de la spécialiste de l'océan, c'était incroyable. On a aujourd'hui des chalutiers qui tirent, en raclant le sol de l'océan et en électrocutant les poissons. Il y a de la barbarie derrière la cupidité d'un certain nombre d'acteurs économiques. Et si les Etats et l'Europe n'interdisent pas cela, nous n'aurons plus rien, la biodiversité disparaît, et certains ne s'en étonnent pas. Au fin-fond de Pessac, j'avais trois nids d'hirondelles dans ma maison, je n'ai plus une hirondelle, mais on se met des œillères et on se dit « non, il n'y a pas de problème sur la biodiversité ». Tout cela est insupportable. Insupportable. Donc je partage cela.

Ceci dit, regardons quand même ce qui relève de la Région dans l'évolution des émissions sectorielles de gaz à effet de serre entre 1990 et 2015, sur les transports, on est à - 1 %, sur le déplacement des marchandises, on est à - 3 %, + 1 % sur le déplacement des personnes, sur le bâtiment - 21 %. Il y avait une évolution très forte entre 1990 et 2005, mais entre 2005 et 2015, les évolutions ont été plutôt positives, que ce soit sur le résidentiel et le tertiaire. L'agriculture - 17 % entre 1990 et 2015, l'industrie - 27 %, et les déchets - 12 %. Mais en même temps, on voit bien que dans ce domaine-là, il y a une augmentation de la circulation, de la mobilité, etc. et on ne peut pas empêcher les gens d'aller voir leurs petits-enfants au Pays basque ou à Paris. Il vaut mieux qu'ils y aillent en TGV qu'en voiture, n'est-ce pas ? Deuxième couche... Cette révolution nous amène à nous remettre en question.

Quant à l'« oursitude », c'est typique. Je circule dans les cabanes l'été, pour les raisons que vous connaissez. Croyez bien que ce qui importe les bergers est que nous ayons réussi à ce que l'Europe continue d'aider à 80 % les héliportages, les muletages et la réparation des cabanes. Aujourd'hui, le problème des bergers dans les Pyrénées, si tant est que les éleveurs veulent laisser des bergers, vous devriez regarder le détail de cette opération parce que le problème aujourd'hui de ceux qui sont les plus hostiles est moins les bergers que les éleveurs qui veulent monter leurs troupeaux taris et venir les voir en quad une fois par semaine. Si l'on supprime les bergers dans les Pyrénées, on supprimera les estives. Et le problème pour les troupeaux et pour les bergers n'est pas l'ours, ce ne sont pas quatre ours, c'est le loup. J'ai essayé de le faire, le fait que l'on n'ait pas profité de cette occasion pour négocier une sécurité loup est une erreur, et vous allez le voir dans quelques mois.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, concernant l'État des maires, si vous comptez sur l'Europe pour s'inquiéter et être efficace dans ce domaine, je crois qu'il ne faut pas trop y compter. Je rappelle quand même les 15 000 lobbyistes de divers « poils » qui sont à la tâche au Parlement européen et croyez-moi, on les voit régulièrement et quotidiennement. Ils sont les émissaires de multinationales qui se préoccupent bien peu de l'état de la planète, du moins pour l'instant.

Qu'il me soit permis, en préliminaire, de répondre au Président du groupe Socialiste, qui, dans une attaque assez directe sur les maires Rassemblement National, Matthias FEKL... je m'étonne, du reste, que ce collègue qui a eu des responsabilités quand même importantes, bien qu'éphémère Ministre de l'Intérieur...

**M. COLOMBIER.** - Caricature ainsi les choses en disant que les maires Rassemblement National mettaient à néant la culture. Je rappellerais que vous connaissez notre position là-dessus, c'est totalement faux, ce qui ne nous empêche pas de choisir certains dossiers et d'en rejeter d'autres, je crois que c'est la démocratie. Et je lui rappellerai simplement, ainsi qu'à nos collègues, qu'un an et demi après leurs élections, sur toutes les mairies à l'époque FN, 72 % de la population – je crois que beaucoup de maires aimeraient ce pourcentage – était satisfaite de la gestion de ces maires. Donc je crois qu'il faut rester modeste en la matière et ne pas donner de leçon.

Je vous annonce, mais vous le savez sans doute, je crois que cela peut avoir une incidence ici, je l'espère du moins, Monsieur le Président, que le Conseil d'état(, il y a deux jours, recommande d'autoriser l'installation des crèches de Noël dans les mairies et les bâtiments administratifs.

**M. COLOMBIER.** - Est-ce un « ah ! » de contentement ou de refus ? La Rapporteur précise « au nom du principe de laïcité ». Donc je pense que plus rien ne s'oppose pour que dans cette maison, on puisse, au nom de la culture, installer une crèche temporaire bien sûr, au moment de Noël, dans le hall de notre bâtiment.

Monsieur le Président, notons que ce volumineux rapport annuel est une obligation faite à la Région par la loi NOTRe, en la désignant chef de file du développement durable dans l'aménagement du territoire. La lecture de ce rapport laisse une impression à la fois brouillonne et incomplète. Nous avalons là une juxtaposition d'actions sans fin. On fait de toutes les actions de la Région un catalogue accompagné de chiffres et de graphiques, pas toujours lisibles, impression qui nous laisse sur notre faim car ces informations sur l'état d'avancement de la situation actuelle ne sont pas mises en perspective, ni en comparaison de productions ou d'actions nationales ou venant d'autres Régions.

Sur la forme, le langage employé est souvent abscond et éloigné de la réalité avec le terrain et le réel. Mais sur le fond, on prend les politiques régionales pour les plaquer dans un « fond de sauce » de développement durable. C'est le but, me direz-vous, de ce dossier, d'infuser toutes les actions de la Région, mais quelles solutions concrètes sont citées ? En fin de compte, assez peu. Certes, nous trouvons dans la rénovation énergétique des bâtiments de mises aux normes écologiques, de constructions nouvelles ou de logements étudiants ou autres, des mesures ou plutôt des mesurette pour agir contre le réchauffement climatique. Plus intéressant, son encouragement pour le développement de l'agriculture biologique. Elle doit être en effet encouragée, notamment par des incitations fiscales. De même, insister sur la mise en place de circuits courts où tout le monde y gagne, producteurs comme consommateurs. Mais trop souvent, une fois le constat fait dans tel ou tel domaine, nous assistons à une simple déclaration d'intention. Ainsi, un plan d'actions régional pour lutter contre la disparition des pollinisateurs est bien et nous en sommes évidemment d'accord, mais aucun contenu, aucune piste réelle n'est seulement évoquée dans le rapport.

Concernant la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, tout doit être durable, de la promotion d'une mobilité durable, au maintien des services, à l'amélioration de la qualité de vie des néo-aquitains...

**M. LE PRESIDENT.** - Jacques : 4.50 minutes. C'est 4 minutes.

**M. COLOMBIER.** - Je vais terminer très rapidement.

En y introduisant l'éternelle lutte contre les discriminations et l'égalité entre hommes et femmes. Tout ceci est bien théorique, de belles phrases, comme deux pages plus loin où la finalité est l'épanouissement de tous les êtres humains. Quel programme grandiloquent à

l'appui. Restons plus modestes et plus pragmatiques. Qui serait contre, relevant votre éternel saupoudrage de lutte contre les discriminations ?

Nous découvrons une analyse plus étonnante pour la cohésion et la solidarité, où vous donnez comme recette la poursuite de la ligne LGV vers le sud. Là, on ne vous suit plus du tout. Voir passer des trains à très grande vitesse, qui ne s'arrêteront que très rarement et au coût de plus de 9 milliards d'euros, comme solidarité entre les territoires, on peut quand même faire mieux. On trouve aussi dans ce grand catalogue le nouveau bâtiment voyageurs de la gare Saint-Jean côté Belcier, et nous avons droit, pour terminer, à la politique de la ville et ses crédits à l'immigration et d'achat de la paix civile sur 26 agglomérations de la Région. Durables, ce sont les crédits injectés depuis plus de 40 ans, pour un résultat de cohésion sociale qui ne marche évidemment pas dans les banlieues. Tout ce développement durable avec vous, même la Pau-Canfranc qui engloutit allègrement des crédits pharaoniques...

**M. LE PRESIDENT.** - Jacques, Jacques...

**M. COLOMBIER.** - Inversement proportionnels au nombre dérisoire de voyageurs transportés. Je vous le dis très clairement, nous ne sommes pas le seul groupe à vous le dire, ces crédits seraient bien mieux employés dans des actions concrètes en zone rurale, pour nos artisans, nos commerçants, leur maintien, comme ceux des services publics...

**M. LE PRESIDENT.** - Ce n'est pas sérieux pour un Président de groupe.

**M. COLOMBIER.** - On a le droit d'avoir un avis là-dessus.

**M. LE PRESIDENT.** - On adopte des règles, il faut les respecter.

**M. COLOMBIER.** - Bien Monsieur le Président, on va les faire respecter. Je bats ma coulpe et j'arrête là-dessus en vous disant simplement que ce rapport devrait être plus précis, plus recentré sur des priorités, plus orienté sur des actions concrètes et ciblées pour nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Essayons de respecter parce que sinon...

Deux choses : je reconnais un peu, ce n'est pas simple de faire un rapport tel que celui-ci. Mais en même temps, Françoise COUTANT me rappelait qu'il y a une personne qui s'en occupe. Vous ne mesurez pas, les uns et les autres, à quel point, si l'on veut tenir nos frais de fonctionnement, le Budget des frais de fonctionnement limite un certain nombre de travaux. Premièrement. Et c'est un stagiaire.

Deuxièmement, je ne mésestime pas, Jacques COLOMBIER, les lobbyistes qui sont sur Bruxelles, pas plus que ceux qui sont sur Paris. On voit bien d'ailleurs, j'ai été

Parlementaire, mais qu'est-ce qui empêche les Parlementaires de Bruxelles, voire ceux de Paris, de dire « on ne veut plus de lobbyistes, on les interdit » ?

**M. COLOMBIER.** - C'est notre cas.

**M. LE PRESIDENT.** - Prenez cette initiative. Et l'Europe, au contraire, est beaucoup plus en pointe, quand on regarde le risque de chasse à la baleine, quand on regarde tous ces risques-là. L'Europe a pris des positions extrêmement précises qui nous mettent parfois en situation difficile avec nos amis espagnols aussi, mais il ne faut pas qu'après, si l'on veut préserver l'océan, on vienne nous dire que l'on défend certains intérêts catégoriels. C'est la contradiction dans laquelle nous nous trouvons souvent en tant qu'élus.

**M. BITEAU.** - Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être concret puisque Monsieur COLOMBIER nous invite à être concrets, juste un petit clin d'œil par rapport à la problématique de l'élevage et du loup. Rappeler que dans notre belle Région Nouvelle-Aquitaine, le dernier loup abattu dans la moitié du XXème siècle au moment où il y a eu l'éradication du loup en France était en Deux-Sèvres, près de Ménigoute, que vous connaissez pour son festival international du film ornithologique, Monsieur le Président. Tout simplement parce que sur cette zone d'élevage de moutons, existait un protecteur des moutons, un shérif quelque part, qui était le baudet du Poitou et qui est un redoutable protecteur des troupeaux de moutons et de chèvres d'ailleurs, quand il est placé au milieu du troupeau. Il repousse les loups et les canidés d'ailleurs, parce que c'est très efficace aussi pour les chiens errants, et donc redevenir éleveur est redécouvrir aussi des moyens efficaces pour lutter contre le loup avec l'usage du baudet du Poitou. Et remarquez bien que les populations et les effectifs de baudets du Poitou ont décliné au moment où le loup a disparu dans cette zone de notre belle Région. C'était juste une petite parenthèse avant de parler de mon propos.

Je voulais citer Jacques CHIRAC pour montrer que notre problème de développement durable et de changement climatique dépasse les clivages politiques et est un sujet que l'on aurait dû traiter depuis très longtemps, au risque de vous surprendre. Le 2 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du sud, Jacques CHIRAC, Président de la République française, déclare en ouverture du discours qu'il fait devant l'Assemblée plénière du quatrième Sommet de la Terre, la phrase suivante : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Président des États-Unis décide de sortir de l'accord de Paris sur le climat. On peut tous remarquer l'irresponsabilité de cette attitude, et Emmanuel MACRON – dont certains savent que je ne suis pas forcément fan – Président de la République française, lance alors : « *make our planet great again* ». C'est vous dire que quelles que soient les obédiences politiques, il y a une prise de conscience sur ce sujet-là et pourtant, on tarde à agir, peut-être

sous la pression des lobbies qu'a évoqués Jacques COLOMBIER. En tout cas, je salue le Président de notre Région qui a identifié une des problématiques de ce manque d'efficacité à l'alternance pour permettre le développement durable, c'est probablement l'ultralibéralisme qui est à la manœuvre qui nous empêche d'avancer.

Donc développement durable, préservation des ressources, lutte contre les pollutions, gaspillage, nous devons agir et passer rapidement des paroles aux actes, quelle que soit notre étiquette politique ou la Collectivité engagée. Je nous invite à une approche globale, qui évite les logiques en silo, les logiques cloisonnées qui font que ces logiques-là peuvent être parfois paradoxales, antagonistes. Nous devons avoir une ambition élevée sur ce sujet-là. Vous avez parlé de la mer, Monsieur le Président, sur la mer, nous ne pourrions pas tenir des ambitions élevées tant que 80 % des pollutions constatées en mer viennent de la terre et que nous ne ferons pas le travail nécessaire de réduction des pollutions en terre pour avoir des pollutions élevées en mer. Sur les zones humides, rappeler que 50 % des zones humides ont disparu depuis 1950. Or, aujourd'hui l'on connaît les fonctions et fonctionnalités des zones humides qui font que l'on doit s'attacher à préserver les zones humides. Sur l'agriculture, le sujet au niveau du changement climatique, et vous avez évoqué le rôle de l'agriculture sur le changement climatique, c'est la fertilisation azotée. Il faut 1.5 litres de pétrole pour faire... - j'ai vu le chronomètre, j'ai terminé – un kilo d'azote. L'agriculteur met aujourd'hui entre 200 et 250 kilos d'azote sur un hectare de blé, de maïs ou de colza. Ce sont 300 à 400 litres de dépendance au pétrole avant-même d'avoir tourné la clef du tracteur.

On doit travailler là-dessus, d'autant plus que l'on sait mobiliser des ressources parfaitement gratuites et parfaitement inépuisables quand on pratique l'agronomie, et qui fait que l'on n'a plus besoin de ces substances de synthèse. Et pour avancer sur des sols qui séquestrent des gaz à effet de serre, et 70 % des espaces sont occupés par des activités agricoles, il faut cesser l'utilisation des herbicides, des pesticides, cesser l'utilisation des engrais de synthèse, et si l'on augmentait le taux de matières organiques des sols de 4 ‰ chaque année, ce qui est possible quand on arrête d'utiliser des pesticides et des engrais de synthèse, nous aurions la capacité de séquestrer 75 % des émissions totales des gaz à effet de serre liées aux activités humaines. C'est colossal. Et l'agriculture qui est aujourd'hui un contributeur des émissions de gaz à effet de serre, peut en être la principale victime, et on le voit sur les appellations viticoles, peut être le sauveur de l'humanité si l'on change de logique agricole. Donc je nous invite à une approche globale et à construire des politiques tournées vers le préventif plutôt que vers le curatif.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.



4 minutes, je le rappelle.

**Mme ABELIN.** - Monsieur le Président, merci beaucoup pour la Commission qui a eu lieu sur Ecobiose. C'était vraiment très intéressant.

Sur ce rapport, je voulais en profiter pour parler d'un sujet que vous avez évoqué tout à l'heure : les Fonderies du Poitou, fonte et alu à Ingrandes. Vous l'avez évoqué en rapprochant des difficultés que connaît l'usine de Blanquefort pour Ford. Ce qui se joue aux Fonderies, en dehors de l'avenir des 900 salariés, ce qui déjà nous soucie de manière quotidienne, vous l'imaginez, sur un bassin d'emploi qui a déjà beaucoup souffert. En dehors même de l'avenir de ces salariés et du bassin lui-même, ce qui se joue derrière les Fonderies est la reconversion écologique de l'industrie automobile du diesel. On peut penser que cela va au-delà de questions de carnets de commandes de constructeurs qui souhaiteraient produire ailleurs pour des questions de coûts, là, on est vraiment sur la reconversion du diesel. 70 % de la production est du diesel. On sait pleinement que le seul fait de faire pression sur le constructeur pour augmenter les commandes ne suffira pas, à long terme, à sauver ces usines.

Aujourd'hui, ces Fonderies ont fait l'objet d'investissements, j'ai lu votre motion et effectivement, en 2012, il y a eu quand même plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont été investis dans les Fonderies alu, ce qui permet d'ailleurs aujourd'hui de fournir des pièces de diesel qui sont les pièces d'un moteur qui est moins polluant que beaucoup de moteurs essence. En juillet, le Président de l'agglomération de Châtelleraut vous avait alerté sur ce sujet. En septembre, nous avons tous les deux alerté à nouveau et demandé la mobilisation nationale et régionale. Olivier CHARTIER, mon collègue, à la dernière CP, l'a aussi évoqué, donc rassurez-vous, sur la mobilisation de l'agglomération de Châtelleraut, je pense qu'il n'y a pas de doute. Après, il est évident qu'une agglomération de moins de 100 000 habitants ne peut pas porter seule une réponse à un enjeu qui la dépasse clairement. On est là sur un enjeu qui est national.

Je voulais remercier Bernard UTHURRY de sa présence à la dernière réunion du 11 octobre avec les dirigeants, ainsi que Cyril CIBERT, qui étaient tous les deux présents. Les services régionaux, à cette occasion, ont parlé d'une aide possible de 100 000 € mobilisables en 2019. Je voulais vraiment vous alerter, Monsieur le Président, parce que pour le coup, l'enjeu est vraiment au-delà de tout ceci et clairement, si l'on ne peut pas mobiliser l'État aussi, parce que pour l'instant, c'est vrai qu'il se fait bien discret, l'État et la Région aux côtés de ces deux usines, on passe à côté des réponses positives que l'on peut apporter sur la reconversion écologique. Et le message qui sera donné, qui sera laissé à tout

ce bassin d'emploi est que la reconversion écologique, ce sont des pertes d'emplois. Ce n'est pas tellement positif pour la suite.

Le deuxième sujet est qu'il y a aussi une question d'équilibre par rapport aux territoires. J'ai lu récemment dans la presse que la Région s'engageait sur un principe d'une aide de 8 M€ pour Blanquefort, en cas de reprise, il est évident que l'on ne peut pas laisser penser à des territoires qu'ils sont moins bien traités que d'autres quand des usines vont mal.

Le 31 octobre prochain, les Sénateurs de la Vienne et le Président de l'agglomération ont obtenu un rendez-vous avec le cabinet du Ministre pour parler des Fonderies. Ils vous ont fait passer l'information récemment pour solliciter votre présence : quels outils pensez-vous pouvoir mobiliser pour avoir un vrai plan de reconversion qui permette à la fois d'agir sur le volet formation, sur le volet des projets de reconversion, c'est-à-dire quels débouchés futurs pour remplacer les débouchés actuels ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous demande de terminer. C'est un sujet important, c'est pour cela que je vous laisse terminer, mais vous n'êtes absolument pas dans le sujet...

**Mme ABELIN.** - Du développement durable ? Si, cela fait partie des enjeux de développement durable, Monsieur le Président. On est complètement dedans. Si l'on passe à côté des enjeux de reconversion écologique, je ne vois pas à quoi sert de faire des rapports sur le développement durable, vous me permettrez de le dire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On pourra, à ce moment-là, partir de ce rapport... je crois que tout le monde l'a bien constaté. Ceci dit, cela appelle de ma part un certain nombre d'observations.

Première observation, on voit bien qu'à la différence de l'aéronautique, tout ce qui est automobile, tout ce qui n'a pas fait la mutation vers le véhicule électrique et notamment dans les Deux-Sèvres, la Vienne, à Bordeaux, etc. rencontre un certain nombre de difficultés, d'une part. Toutes les Fonderies qui ne sont pas diversifiées, comme la Fonderie de l'Entre-deux-Mers, la Fonderie du Bélier, qui s'est réorientée vers l'aéronautique, sont en difficulté. Alors que l'aéronautique, avec le doublement du nombre des avions en vol, a un besoin de pièces, et notamment en aluminium, qui est important. On va, avec Bernard UTHURRY, retourner sur le site.

Comment peut-on réagir ? A l'évidence, et vous avez raison de le dire, je partage, ce ne sont pas 100 000 € qui vont changer quoi que ce soit. Avoir fait cette présentation n'est pas une bonne présentation. Et Bernard me dit que cela n'a pas été dit comme cela, et il y aura une équité, quel que soit le territoire, que l'on soit à Condat, qui a un gros problème aussi, au fin-fond de la Dordogne (les Papèteries de Condat), que l'on soit chez Ford à

Blanquefort, ou que l'on soit aux Fonderies du Poitou. Le débat n'est pas tout à fait le même, Ford, c'est « j'ai un repreneur, comment j'aide ce repreneur pour sauver et transformer l'usine ? ». Je ne peux pas intervenir sur le site des Fonderies du Poitou s'il n'y a pas un projet de reprise ou un projet de diversification ou de R&D. Sur diversification et R&D, il n'y a aucun souci, vous nous trouverez à vos côtés, y compris en formation. Vous pouvez redire aux acteurs économiques et sociaux de l'usine que l'on sera là, il n'y a pas de problème.

Voilà ce que je peux évoquer mais en tout cas, cela fait partie des trois ou quatre soucis industriels de la Région.

**Mme ABELIN.** - Est-ce que l'on ne peut pas imaginer quand même, parce qu'ils sont en train de réfléchir à un projet de reconversion mais peut-être que l'ingénierie régionale pourrait être un soutien là-dessus, justement sur le volet de la vision de reconversion écologique ?

**M. LE PRESIDENT.** - Bien sûr. C'est de cela dont on a dû parler quand on a parlé de 100 000 €. Il n'y a pas de souci.

Y-a-t-il d'autres observations ?

S'il n'y en a pas, c'est une communication, donc on prend acte de cette communication.

## N° 2

Sur le « Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Année 2017 »

**L'Assemblée donne acte**

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'ANNEE 2018****PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et ensuite, le plan d'actions. Est-ce que je peux demander à Naïma, j'ai une commande à faire, je le dis à Naïma, je le redirai aux vice-Présidents et aux vice-Présidentes, ne relisez pas ce qu'il y a déjà écrit. Tout le monde a lu, il faut synthétiser et soyons courts parce que l'on a beaucoup de très beaux dossiers, même si celui-ci est parfaitement symbolique.

Naïma, tu peux présenter les deux à la fois ?

**Mme CHARAI.** - Oui, c'est possible, mais on le présentera à deux voix avec Pierre CHERET, puisqu'il a participé, avec la DRH, d'une grande partie du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous avons présenté déjà, l'année dernière, un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes et c'est la loi d'août 2014 sur l'égalité réelle qui impose aux Collectivités locales de présenter ce rapport, pour pouvoir progresser sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et sur les questions de lutte contre les discriminations. Ce rapport poursuit trois objectifs. D'abord, de mesurer les écarts en dressant un état des lieux, de comprendre les écarts en analysant ceux observés lors du dernier état des lieux, et proposer des mesures de correction de ces écarts en définissant des axes de progrès et des actions à mener à moyen et à long terme. Au-delà de ces objectifs, la Collectivité a souhaité avoir une politique volontariste et aller bien au-delà de ce que propose la loi. Nous avons signé, l'année dernière, la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale. À partir de ce travail-là, nous avons mobilisé plus d'une centaine d'acteurs et d'actrices du territoire pour élaborer ce plan régional de lutte contre les discriminations et pour l'égalité 2018-2021.

Le premier volet de ce rapport concerne tout le volet sur les Ressources Humaines, pour que nous ayons une Administration régionale exemplaire. Et je vais donner de suite la parole à Pierre sur le volet RH, et je reviendrai dans le détail, dans un second temps, sur le plan régional de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

**M. CHERET.** - Merci.

Je vais respecter la consigne du Président et ne pas relire le dossier, mais faire quelques observations et le mettre en perspective par rapport au propos introductif de Naïma CHARAI, et y compris ce qu'elle dira après.

La première chose que l'on constate quand on étudie les problématiques d'égalité hommes-femmes au sein des Collectivités est que les choses ne sont pas parfaites. Le rapport l'exprime clairement et si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir tout à l'heure. Par contre, on constate quand même que l'égalité hommes-femmes dans les Collectivités est plus forte et plus présente comme préoccupation que dans d'autres secteurs d'activités. Pour autant, cela ne suffit pas à ce que nous nous en réjouissons, c'est un point positif mais qui n'est pas suffisant puisque les différences existent encore. Et si je devais résumer l'essentiel des éléments techniques qui sont dans ce rapport, à la fois par rapport à sa base légale et par rapport au travail qui a été mené par les services des RH, en collaboration aussi avec les services de Naïma CHARAI, ce que l'on constate aujourd'hui est que le principal effet d'inégalité entre les hommes et les femmes reste finalement quelque part d'ordre sociétal.

Ce que l'on constate quand on parle d'écart de carrières ou d'écart de rémunérations, l'essentiel de ces écarts sont expliqués par les temps partiels, par les congés maternité, les congés parentaux, qui ont tendance à freiner les carrières. La réalité est que ce n'est pas la spécificité de la Collectivité ou des Collectivités en la matière, mais c'est bien un problème de société où aujourd'hui encore, la partie de s'occuper des jeunes enfants est principalement dévolue aux femmes et s'il faut changer quelque chose... alors bien sûr, il faut donner toutes les possibilités à l'intérieur de la Collectivité, j'en dirai deux mots, mais c'est au niveau de la société et c'est dans ce sens-là que le plan d'égalité prend tout son sens, de façon à ce que les hommes et les femmes s'investissent de la même façon dans cet aspect des choses. Et à ce moment-là, ces écarts au sein des Collectivités se réduiront. C'est le premier point.

Ensuite, comme vous l'avez lu avec attention et pour éviter quelques sarcasmes à l'issue de mon propos et faire très vite, il y a quelques propos à l'intérieur du rapport qui sont maladroits, notamment sur les apprentis par exemple où l'on dit qu'il y a beaucoup d'hommes dans les apprentis que l'on a recrutés parce que les métiers y sont beaucoup plus

masculins. Je proposerais, pour les années à venir - et je suis sûr que vous l'avez tous remarqué parce que vous l'avez lu avec attention – une autre rédaction, de façon à ce que l'on progresse sur la mixité et que ce soit un élément aussi de nos objectifs de recrutement.

Les autres points que je souhaitais évoquer et après, je repasserai la parole à Naïma, et finalement, cela va avec ce que j'ai dit au départ, c'est tout ce qui relève de l'articulation de la vie professionnelle, de la vie privée, et de la vie personnelle. Mais souvent, on l'aborde en s'adressant aux femmes et dans le cadre de l'égalité hommes-femmes justement, il faut que cette articulation s'adresse de la même façon aux hommes et aux femmes, de façon à ce que les choses soient le plus égalitaire possible. Notamment quand on parle de droit à la déconnexion, quand on parle aussi d'éviter des réunions tardives ou très précoces le matin, tout un tas de choses sur lesquelles nous devons progresser, qui ont été inscrites au sein du Règlement du temps de travail de la Collectivité, mais sur lesquelles la société française manque encore de maturité, et la Collectivité n'est pas toujours exemplaire en la matière mais on cherche à progresser.

Enfin, je pense que le vocable aussi est souvent important. J'ai pu constater, et vous pouvez probablement le constater aussi, que dans de nombreuses fiches de postes, l'appellation générique est toujours masculine. Il faut le faire évoluer. Ce sont des petits détails et des petites ambitions, mais qui peuvent changer le quotidien des agents de la Collectivité. Bien évidemment – et je te cède à nouveau la parole Naïma – je m'intéressais essentiellement à ce qui concernait les agents de la Collectivité, mais dans le cadre de nos politiques publiques, dont tu vas parler, nous avons des ambitions bien plus grandes que cela.

**Mme CHARAI.** - Merci Pierre et cela me donne l'occasion de remercier l'ensemble des Directions de la Région, 14 ont participé à la co-construction et à l'élaboration de ce plan égalité et lutte contre les discriminations. Il a été par ailleurs construit avec nos partenaires institutionnels, le CESER, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, et l'ensemble des acteurs et des actrices du territoire puisque j'utilise l'écriture inclusive et la parole inclusive.

Dans ce plan régional égalité, il y a trois axes de travail, tu viens de l'indiquer Pierre : ce plan vise l'exemplarité de l'institution régionale, il y a toute la dimension des RH, tu l'as évoqué. Je souhaitais peut-être dire un mot sur l'élaboration du guide d'information du personnel qui va être mis en œuvre dans les semaines et les mois qui viennent pour permettre l'égalité dans notre Collectivité. Il y a, tu l'as indiqué, la poursuite du télétravail, il y a aussi une innovation qui avait été mise en place par l'ancienne Région Aquitaine, qui est la mise en place du CV anonyme pour lutter contre les discriminations liées à l'origine, à l'âge,

au genre, ou à l'orientation sexuelle. Il y a, par ailleurs, l'usage de l'écriture inclusive. Il y a une méthode, je l'ai indiqué, pour travailler sur les questions de l'égalité. On ne peut pas le faire sans une coopération et une collaboration avec l'ensemble des Collectivités locales, mais aussi avec les services de l'État, les associations et les entreprises. Et un troisième axe, qui est celui de renforcer l'égalité sur l'ensemble du territoire, avec un focus particulier sur l'emploi, en s'appuyant sur la Direction du développement économique et des élus en charge de cela, qui est de favoriser et de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin. Aujourd'hui, simplement 35 % des femmes en Nouvelle-Aquitaine créent une activité entrepreneuriale et l'idée est d'aller aux 50 % sur la Nouvelle-Aquitaine, en développant le double label « diversité et égalité » au sein des entreprises, en intégrant et en favorisant les métiers dits « masculins » pour les femmes.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire de ce plan de lutte contre les discriminations et égalité. C'est un plan ambitieux afin de favoriser l'égalité sur l'ensemble du territoire aquitain, un Budget qui est dédié et visible. Donc chers collègues, je vous propose d'adopter ce plan.

Merci.

**Mme LANZI.- présidente de séance** - Merci Naïma.

Qui souhaite intervenir ?

**Mme WERBROUCK.** - Comme il y a deux délibérations, mon collègue, Thierry ROGISTER, voudrait également prendre la parole en suivant.

Monsieur le Président, chers collègues, loin de vouloir nier ou dénigrer les compétences des femmes au sein de l'entreprise tout comme au sein des Collectivités territoriales, nous avons refusé de signer cette charte, qui nous paraît à la fois réductrice et inadaptée pour la défense du statut des femmes, que ce soit à notre niveau régional, comme au niveau national ou européen.

Selon vos propres chiffres présentés dans ce rapport, la Région Nouvelle-Aquitaine compte à ce jour 58 % d'agents féminins, dont 64 % en catégorie A. Il ne s'agit plus là d'égalité mais de discrimination positive. N'est-il pas profondément réducteur de pouvoir imaginer que ces postes auraient pu être alloués en raison du sexe et non des compétences et des qualités de chacune ? Si nous ne pouvons nier l'existence d'une inégalité persistante, convaincus qu'à poste égal, le salaire doit être égal, nous restons attachés au principe de méritocratie et refusons, quitte à passer, une fois encore, pour des gaulois(e)s réfractaires, de participer à cette tendance qui consiste à gommer, à effacer à tout prix les différences, les diversités entre hommes et femmes, pour aller vers un monde uniformisé, asexué, dépourvu

de toute sensibilité et de toute originalité, qui sont pour nous, au contraire, source de richesse dans la complémentarité et le respect de chacun.

Dans cette course au respect de quotas, autant artificiels que destructeurs, nous oublions un axe fondamental qui est celui du droit au choix de la femme. Sans vouloir m'attarder sur les récents propos insultants du Président MACRON, qui insinue que nos mères de familles nombreuses ne sont pas instruites, nous souhaitons au contraire insister sur le rôle fondamental des femmes auprès de leurs enfants. Un rôle essentiel de transmission du respect et des valeurs, qui font tant défaut aujourd'hui dans un contexte de violence perpétrée par des gangs d'enfants de plus en plus jeunes et conduisant inexorablement à la mort. La politique familiale a été négligée, bafouée par les Gouvernements successifs. Nous souhaitons la réintégrer au centre de notre projet. La famille est traditionnelle, restant, ne vous en déplaise, la base d'une société équilibrée.

Considérant toujours les chiffres sur ce rapport, vous constatez de vous-mêmes que les femmes ont plus souvent recours au travail à temps partiel, s'orientent moins vers les filières techniques, entraînant par là même une disparité de la rémunération. Je vous rejoins là-dessus sur le côté sociétal, le taux d'absence supérieur aux collègues masculins. Quelles sont vos préconisations ? La possibilité du recours au télétravail, soit, pourquoi pas, et le CV anonyme, encore une mesure d'une profonde incohérence. Comment souhaitez-vous recruter plus de femmes en effaçant toute donnée censée les identifier ? Cette mesure nous paraît particulièrement inefficace, inappropriée et coûteuse. Inefficace car chaque chef d'entreprise présent ici ou membre de RH connaît l'importance des informations contenues dans un CV, qui permettent justement, à diplôme égal, d'envisager une relation saine et stable en fonction des goûts et orientations de chacun. Il ne s'agit pas là de discrimination, comme vous pourriez le reprocher, mais au contraire, d'une priorité pour les chefs de TPE qui n'ont aucun droit à l'erreur en matière de recrutement. Une mesure coûteuse en termes de fonctionnement pour les agents chargés d'effacer les connotations personnelles des CV, et inappropriée car nous savons tous qu'au final, certains CV acceptés n'auront plus rien d'anonyme.

Je passerai brièvement sur les actions de communication non sexuées par le recours systématique à l'écriture inclusive, bien que celle-ci ayant été retoquée au niveau national, certain(e)s d'entre vous semblent en avoir fait un cheval de bataille. C'est à la fois dérisoire et inquiétant.

Pour conclure, ce rapport nous paraît comme clairement idéologique, le but étant de créer une discrimination positive en faveur des femmes, sous couvert de vouloir favoriser une meilleure représentation des femmes au sein des différents métiers du Conseil



Régional. Ce rapport enfonce en réalité les portes ouvertes, s'inscrivant parfaitement dans la volonté...

**Mme LANZI. - présidente de séance - - 4 minutes.**

**Mme WERBROUCK. - C'est ma dernière phrase.**

Dans la volonté de nier la différence existant entre les sexes et à réduire la femme à n'être qu'un homme comme les autres.

**M. ROGISTER. - J'aurais souhaité que le Président soit là parce que j'avais un préalable à mon intervention, relatif à la délibération n° 4.**

Monsieur le Président, vous faites de l'égalité et de la lutte contre la violence deux grandes causes de votre mandat, et j'ai entendu tout à l'heure Matthias FEKL en faire les points d'orgue de son speech. Pourtant, l'élu en charge de la présentation, dans un monologue haineux où la violence du ton était accompagnée d'un rictus assassin lors de la Commission d'avril dernier et intimant à l'opposition de s'interdire de s'autoriser le droit de s'opposer au bien-fondé de ses propositions, je n'ai pas ressenti l'effet de l'engagement de notre Président. Plus surprenant encore, votre élu PS allant à l'encontre du refus gouvernemental de voir utiliser l'écriture inclusive dans l'Administration, s'est déclaré entrer en résistance. Est-ce bien sérieux ? Je crains que l'Élysée et Matignon en soient encore tout bouleversés.

Face à cette volonté d'humilier et de contraindre à la soumission, j'ai ressenti, en dépit de la non-discrimination que vous prônez et que vous tentez d'imposer dans ce Conseil Régional, que certains sont plus égaux que d'autres. Et j'aurais aimé poser la question à notre Président sur cet incident scandaleux, et qu'une élue de Région en charge d'une délégation ne doive pas s'autoriser un tel comportement. Ce n'est pas acceptable, cela entache la gouvernance de notre Président alors-même que la quasi-totalité des élus à qui il confie des responsabilités font preuve de civilité et de la plus grande correction.

Bref, je vais à mon exposé.

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi de revenir à ce plan régional sur l'égalité, qui a mobilisé de nombreux-ses agents, technicien-nes, etc. et j'aurais pu continuer avec les collaborateur-ice-s, ou travailleur-se-s. Dans ce plan, vous ne cessez de gommer les différences entre les hommes et les femmes. Selon vous, une femme a les mêmes caractéristiques que l'homme et l'homme les mêmes que la femme. Oublier, effacer, jeter aux oubliettes l'image de l'homme caractérisé par sa force et sa virilité, la femme par sa grâce et sa douceur.

« Égalité vous dis-je », clament les nouveaux médecins de Molière, et tant pis si l'on supprime le sixième sens que les psychologues accordaient aux femmes et que l'homme ne posséderait pas. Cependant, ces vieux clichés, d'accord, désormais proscrits, d'accord, ne niez pas la force des femmes, des amazones aux femmes kurdes qui se battaient en Syrie contre l'État islamique, en passant par Jeanne d'Arc qui se battait contre les anglais.

Ils n'empêchaient pas non plus d'observer la douceur, la finesse, la sensibilité des hommes – pas tels que vous Messieurs – sinon, il n'y aurait jamais eu Rodin ou Picasso, il n'y aurait jamais eu Paul BOCUSE ou Christian DIOR. Ils n'empêchaient pas non plus d'observer la finesse de ces hommes, disais-je. Avec votre manie de nier cette différence hommes-femmes, nous arriverons à une personne non gendrée, à laquelle rêve une partie de l'hémicycle : l'humanoïde. C'est déjà le cas avec certains d'entre vous, militants, qui refusent de cocher la case « fille » ou « garçon » à la déclaration de naissance de leur enfant, prétextant que le bébé choisira quand il sera plus grand.

**M. COLOMBIER** – C'est vrai, c'est vrai !

**M. ROGISTER.** - Vous aviez rêvé de créer un troisième sexe, vous êtes en train de nier même l'humain. Dans ce plan, vous niez également les différences qui proviennent des origines de l'individu, perdant ainsi toute la richesse qui en découle. Pour vous, il n'y a rien de mieux qu'un citoyen du monde, que dis-je, un citoyen de l'univers. Ici, vous ajoutez la négation de l'humain, la suppression de la mémoire, de ses racines.

Ce plan indique aussi qu'il ne doit pas y avoir de discrimination par rapport à l'état de santé. Je m'interroge : une personne qui porte des lunettes ne peut pas devenir pilote de chasse...

**Mme LANZI.** .- **présidente de séance** - - 4 minutes, s'il vous plaît.

**M. ROGISTER.** - Excusez-moi, j'avais fait un préliminaire et un préalable, donc il avait un préalable.

**Mme LANZI.** .- **présidente de séance** - Non, c'est 4 minutes Monsieur ROGISTER.

**M. ROGISTER.** - Madame, il y avait un préalable et le préalable était destiné au Président, qui malheureusement n'était pas là, qui a duré 1.41 minutes.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je vous demande de faire la police.

**M. LE PRESIDENT.** - Si je fais la police, je coupe la parole à Monsieur ROGISTER.

**M. ROGISTER.** - Merci Monsieur le Président, vous démontrez par là même la qualité de mon analyse.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Monsieur ROGISTER. Je donne la parole à Monsieur SEBTON.

**M. SEBTON.** - Merci Monsieur le Président.

A l'avenir, si les Rapporteurs des délibérations pouvaient éviter de faire à deux voix, cela nous éviterait d'avoir deux fois plus de Front National et leur donner un prétexte.

**M. COLOMBIER.** - Le Rassemblement National, soyez un peu d'actualité. Présidé par une femme d'ailleurs, je vous le signale.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur SEBTON, vous avez la parole, ne vous laissez pas troubler.

**M. SEBTON.** - Merci.

Le groupe UDI salue l'envergure et la densité de ce travail, ce rapport égalité hommes-femmes qui est maintenant une obligation, comme le rappelait Naïma CHARAI. Il s'agit donc de féliciter les services, mais aussi l'engagement de notre collègue Naïma CHARAI.

Bien qu'il soit des sujets qui, heureusement, ne souffrent désormais que de peu de contestations – sauf à ma gauche, ou plutôt à ma droite – il y a encore peu, la lutte contre les discriminations, qu'elles soient de genre, d'origine ethnique ou sociale, du fait du handicap ou de l'orientation sexuelle, pouvait être jugée comme non prioritaire par les décideurs politiques. Et pourtant, évidemment que c'est le rôle de la politique de prendre des mesures fortes et parfois contraignantes afin de réduire, autant que faire se peut, les pratiques discriminatoires qui se sont installées par habitude, héritage de l'Histoire, par ignorance, ou encore par des préjugés ancrés dans l'inconscient collectif. Non seulement les discriminations que je viens d'évoquer sont injustes et injustifiées sur le principe, mais rappelons à ceux qui ne se sentiraient ni concernés, ni intéressés, que le rapport de France Stratégie de 2016 démontre que ces discriminations ont un effet négatif sur l'ensemble de la société puisqu'elles représentent une perte économique qui peut être évaluée à 6.9 % du PIB, soit 150 milliards d'euros par an.

Concernant le plan, c'était prévisible, quand on prend le temps de décortiquer fiche par fiche, on constate qu'il y a peu de crédits spécifiques fléchés pour la lutte contre les discriminations. Mais il paraît de bonne politique de redonner du sens à l'action publique, en mettant en musique les mesures sectorielles éducatives, managériales, sportives, économiques, qui jouent un rôle en la matière. On ne peut pas détailler les 49 fiches mais on va prendre trois exemples : un pour se satisfaire de cette fiche, un deuxième pour une proposition et un troisième, malheureusement pour vous adresser un petit carton rouge.

Un satisfecit pour le CV anonyme. Bien que le législateur ait souhaité instituer le CV anonyme pour les entreprises de plus de 50 employés, la loi de 2006 n'a jamais été promulguée et ainsi, n'est jamais entrée en vigueur. Pourtant, il est avéré que des stéréotypes ou préjugés en fonction du sexe, de l'apparence physique ou des origines ethniques ou géographiques, persistent et freinent l'accès aux entretiens d'embauche. Vous avez raison de continuer à vous engager dans cette démarche et de participer à redonner confiance à ceux qui se retrouvent en situation d'échec parce qu'ils sont victimes d'a priori, qui baissent les bras pensant qu'ils ont, de toute façon, moins de chance de défendre leur candidature du fait de leurs origines.

Ensuite, une proposition, de travailler davantage sur l'aide à la parentalité. Si le télétravail, prévu par le plan d'actions, permet en effet de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, il est important d'avoir en tête que la vraie évolution consiste à ce qu'in fine, cette démarche soit autant sollicitée par les hommes que par les femmes. Il est important de permettre aux agents masculins de prendre une part égale à l'éducation de leurs enfants. On ne peut se satisfaire que ce rôle éducatif reste encore, dans les faits et dans les mentalités, comme une fonction féminine. Permettre et encourager les hommes à être plus présents pour leur famille, c'est autoriser les femmes à avoir le même temps et les mêmes disponibilités pour leur carrière professionnelle.

Dans le même objectif, malgré une lente évolution, la maternité demeure une source de ralentissement de carrière. Il faut s'assurer que les femmes décidant de prendre un congé parental puissent non seulement retrouver leurs responsabilités, mais que ces années d'éducation qui sont des années productives, n'entravent pas l'évolution de leur parcours et qu'elles puissent obtenir l'avancement qui aurait été le leur si elles étaient restées en poste. Il faut marteler que sans répartition équilibrée entre la vie de famille...

**Mme REQUENNA.** - Non mais quand Jacques COLOMBIER a eu 7 minutes, vous n'avez rien dit.

**M. LE PRESIDENT.** - On essaye de respecter les 4 minutes Monsieur SEBTON.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je me permets un rappel au Règlement...

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur SEBTON...

Non Jacques COLOMBIER.

**M. COLOMBIER.** - ... les Rapporteurs des dossiers tiennent, dans ce cas-là, à 4 minutes.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur COLOMBIER, vous nous faites perdre du temps.

Monsieur SEBTON, arrêtez de vous arrêter de parler. C'est un jeu qui ne sert à rien. Vous concluez s'il vous plaît.

**M. SEBTON.** - Monsieur le Président, ne leur donnez pas deux fois la parole...

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous demande de conclure.

**M. COLOMBIER.** - On a eu droit à la bronca, il n'a pas le droit de reprendre Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous demande de conclure.

**M. COLOMBIER.** - Non.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur SEBTON ne veut plus parler.

**M. COLOMBIER.** - Merci Monsieur SEBTON.

**M. LE PRESIDENT.** - Arrêtez de vous amuser.

Madame MARCHAND a la parole.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président, un rappel au Règlement...

**M. LE PRESIDENT.** - Cela suffit !

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président...

**M. LE PRESIDENT.** - Non.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - On s'est tu pendant les déclarations préalables, cela fait deux heures...

**M. LE PRESIDENT.** - Madame MARCHAND a la parole.

Monsieur SEBTON s'est tu donc il n'a plus la parole.

**M. COLOMBIER.** - Il y a deux poids, deux mesures.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur COLOMBIER, vous n'avez pas la parole.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur COLOMBIER, vous avez parlé 7 minutes !

**M. COLOMBIER.** - Je suis un élu comme les autres.

**Mme MARCHAND.** - C'est peut-être parce que je suis une femme que l'on me coupe la parole.

Un peu d'humour quand même...

Monsieur le Président, mes chers collègues, le présent rapport faisant suite à celui de l'année passée, met en valeur la persistance d'inégalités au sein de notre Région à travers

deux faits : existence d'un plafond de verre dans les niveaux d'encadrement supérieur puisque les femmes représentent 42 % des emplois fonctionnels. Même si l'on peut saluer le travail effectué par Caroline CALBO en qualité de DGS, cela sera peut-être un des chantiers que vous lui confierez Monsieur le Président, la difficulté des femmes à concilier vie professionnelle et vie personnelle, puisqu'elles représentent 86 % des temps partiels et 78 % des télétravailleurs sur le territoire régional.

Donc un rapport un peu succinct, tant dans l'état des lieux que dans les propositions. Nous souhaiterions par exemple savoir si des lanceurs d'alertes se sont fait connaître du service de l'Inspection des services, concernant des faits de harcèlement au sein de notre institution.

D'autre part, la mise en œuvre du CV anonyme est a priori limitée aux candidatures en externe. Pourquoi un traitement différent entre candidatures externes et candidatures internes ? L'égalité est un combat qui ne se limite pas à l'utilisation de l'écriture inclusive, par ailleurs fort controversée. L'égalité salariale, l'égalité de traitement, la lutte contre le sexisme, le harcèlement, sont les vrais enjeux. Ces luttes ne sont pas un combat contre l'homme, c'est une lutte pour une égalité entre féminin et masculin, soit la pleine reconnaissance des deux composantes de l'humanité, ni plus, ni moins.

Enfin, n'oublions pas que République est un mot féminin et que Marianne en est le symbole.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**Mme LATOURNERIE.** - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, ce plan régional pour réaliser l'égalité est un acte important parce qu'il fait suite à des politiques engagées antérieurement sur les trois anciennes Collectivités. La Région adosse son plan sur un certain nombre de constats d'éléments factuels, je retiendrai les inégalités qui ont des coûts sociaux et sociétaux, la plupart des problèmes liés à la pauvreté sont plus prégnants dans les sociétés les plus inégalitaires, les discriminations conduisent bien souvent à se priver de talents. Pour exemple, 89 % des femmes de la Région sont en activité, 36 % d'entre elles sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 28 % des hommes. Pour autant, on ne compte que 15 % de femmes parmi les cadres dirigeants.

Dans ce plan, pour réaliser l'égalité, quatre critères de discrimination ont été priorisés : le genre, le handicap, l'origine, l'orientation sexuelle. Il conduit à 77 projets qui ont été financés par la Région. Ils sont présentés dans ce plan au travers de fiches opérationnelles qui ont pour vocation d'être réexaminées et éventuellement réadaptées tous les ans. Ils sont

présentés autour de trois axes stratégiques, notamment le premier étant de faire de l'institution régionale une Collectivité exemplaire.

Par contre, le bémol, parmi ces actions inscrites dans le plan régional, nous avons un projet préconisant l'usage de l'écriture inclusive dans la DRH. L'institution régionale pourrait être exemplaire si l'objet de ses politiques devient un terrain de lutte idéologique et d'épuration culturelle. Dans une déclaration adoptée à l'unanimité en octobre 2017, l'Académie française s'est prononcée contre son usage, y reconnaissant une aberration créant des confusions et des obstacles dans la pratique de la lecture et de l'écriture. Une menace pour notre patrimoine écrit et un redoublement de complexité préjudiciable aux promesses de la francophonie. Notre Ministre de l'éducation nationale s'est également prononcé contre son usage, y reconnaissant une complexité nuisible aux apprentissages des fondamentaux. Nous considérons qu'il s'agit là d'un outil inutile, qui abîme une cause bonne, qui est la lutte des inégalités entre les femmes et les hommes. Aussi, notre groupe se prononce pour ce plan, sous condition de retrait de cette disposition.

Je voudrais rappeler qu'en début de séance, le Président du groupe EELV a rendu hommage à trois destins d'exception et par là même, a aussi insisté sur l'importance de la mémoire et de la transmission. Aussi, j'espère qu'à ce titre, les élus Écologistes et Citoyens sauront nous rejoindre dans notre position sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Madame.

Je redonnerai deux minutes à Monsieur SEBTON, parce que l'on me précise que le Rassemblement National a fait deux interventions.

**Mme MOGA.** - Bonjour à toutes et tous.

Je pensais que la question de l'égalité des droits était consensuelle, surtout dans le contexte de banalisation de la parole et de la violence raciste, antisémite, homophobe, que nous connaissons actuellement. Je me suis trompée, je suis un peu naïve.

Il faut dire que l'on part avec des questions un peu clivantes, comme l'écriture inclusive. Vous savez qu'introduire le sujet de l'écriture inclusive dans le rapport est un pari risqué. Dommage, on aurait peut-être pu faire l'économie de cette crispation car l'écriture inclusive ne mérite ni vénération, ni adoration. La question n'est pas de savoir si elle est pratique et élégante, elle est avant tout symbolique et elle ne sera effective que si la société s'en empare. Cela pourrait être le cas, assez rapidement je l'espère, de la féminisation de certains noms de métiers si les filles s'y orientent. Tout ce qui permet de lutter contre les stéréotypes de genre est bon à prendre, selon moi, car le combat pour l'égalité est une

somme de petites mesures, une politique des petits pas. A cet égard, le plan ne déçoit pas. Déjà le slogan est bienvenu : « Réaliser l'égalité », quand on sait le fossé qui existe entre égalité formelle et égalité réelle.

Merci de me laisser parler même si je suis une femme, Messieurs.

Ce plan lui-même prend la forme d'un inventaire des actions engagées, une cinquantaine d'actions dont la moitié concerne la jeunesse. C'est louable. Reste la méthode du plan, vous avez pris le parti d'une méthode transversale, vous dites votre volonté d'aller plus loin que la charte pour l'égalité hommes-femmes et de prendre en considération l'ensemble des critères prioritaires régionaux (genre, handicap, origine, orientation sexuelle). Nous adhérons à cette ambition, qui est seule susceptible de prendre en compte notamment les cumuls de discriminations. Cette démarche comporte toutefois une conséquence qui n'avait peut-être pas été mesurée, c'est que ce plan est finalement en décalé par rapport aux engagements de la charte, qui, je vous le rappelle, est une charte pour l'égalité hommes-femmes.

On retrouve d'ailleurs cette approche à d'autres moments, lorsque l'on trouve non pas dans le plan, pour le coup, mais dans le rapport, un glissement sémantique assez significatif entre égalité femmes-hommes et lutte contre toutes les formes de discrimination. Nous estimons, nous féministes – Otilia FERREIRA et moi, puisque je parle aussi beaucoup par sa bouche aujourd'hui – que cette approche globalisante risque de fragiliser l'égalité hommes-femmes. Toutes les associations féministes d'ailleurs, engagées dans la défense des droits des femmes, exigent la différenciation des luttes. L'intitulé-même du secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations impose cette distinction. Nous vous invitons, pour les prochains rapports, à bien préciser ces données, clarifier les données qui relèvent de l'égalité hommes-femmes proprement dite, et de la lutte contre les discriminations en général, dont, vous l'avez compris, je suis une ardente défenseuse.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Martine.

**M. PAGES.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous saluons aussi la nomination de Caroline CALBO. C'est un bon signal pour briser le plafond de verre, même si c'est en intérim, donc c'est une solution fugace. En revanche, on peut souligner la pérennité du travail qui a été mené au Conseil Régional pour l'égalité hommes-femmes et pour la lutte contre les discriminations.



Sans entrer dans les détails précis, je voudrais souligner la mise en place du comité de pilotage du plan d'actions qui va suivre dans tous ces domaines, dans l'institution mais aussi, dans les secteurs où nous sommes impliqués. On doit souligner le travail du service EVAS, dont le nom est déjà très évocateur : Égalité, Vie Associative et Solidarité, qui a été vraiment sollicité alors qu'il est en effectif réduit, et il faut les en remercier, et également nos élues qui se sont impliquées, que ce soit Naïma, que ce soit Soraya ou Katia.

Ceci étant, vu l'avancement très satisfaisant de ce chantier, nous pensons même que notre Région pourrait être la première à obtenir la certification AFNOR égalité, qui nous permettrait encore d'affiner nos bonnes pratiques. C'est une suggestion que nous faisons et ce serait finalement récolter les fruits d'un travail constant.

Toutefois, pour évoquer le plan d'actions, on a trouvé, nous Écologistes, une notation un peu étrange. Pour illustrer la nécessité de lutter contre les inégalités, on y affirme que la réduction des inégalités ouvre sur des gains potentiels de croissance. De notre côté, nous ne sommes pas du tout sûrs de cette corrélation et d'ailleurs, des chercheurs comme Guy ALLEGRE à Sciences Po a noté que les canaux reliant inégalité et croissance semblent trop complexes pour pouvoir estimer de façon économétrique un impact causal plutôt qu'une simple corrélation. D'ailleurs, nous savons aussi que le monde n'a jamais été aussi riche et que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes en ce moment, depuis le début de l'humanité. Donc nous réfutons la corrélation entre fin des inégalités et croissance.

En revanche, nous autres Écologistes proposons, indépendamment des raisons éthiques qui devraient être largement suffisantes pour la réduction des inégalités et principalement la réduction des inégalités hommes-femmes, en Nouvelle-Aquitaine mais aussi sur notre planète, ce qui, pour nous, est en réalité un enjeu climatique. Si vous vous penchez sur l'étude Drawdown, qui a été menée par plusieurs centaines de scientifiques, qui a pondéré les impacts d'actions concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique, et bien à votre grande surprise, mes chers collègues, vous noterez que dans les cinq ou six mesures les plus urgentes, à côté de l'isolation des maisons ou les énergies alternatives, il y a l'éducation des filles et leur accès au marché du travail, qui impliquent aussi la maîtrise de leur fécondité. On se rend compte que le combat pour l'égalité est aussi un vrai combat écologiste.

Je ne sais pas s'il y aura un débat, Monsieur le Président, sur l'amendement de l'UDI sur...

Il y aura un débat ?

D'accord, donc s'il y a un débat sur l'écriture inclusive, je reprendrai la parole à ce moment-là, si vous le permettez.

Mes chers collègues, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jean-Louis.

Monsieur SEBTON, pour 2 minutes.

**M. SEBTON.** - 2 minutes + 4 parce qu'après, je vais présenter l'amendement.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, ne jouez pas avec moi Monsieur SEBTON.

**M. SEBTON.** - J'ai le Règlement intérieur devant moi, c'est comme cela. Je suis désolé.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis Président de cette Assemblée, c'est moi qui décide.

**M. COLOMBIER.** - Non, c'est le Règlement intérieur qui décide.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous ai donné 2 minutes. Rattrapez votre retard et vos silences.

**M. SEBTON.** - Faites respecter la police de l'Assemblée et après on verra.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est ce que je suis en train de faire. Si vous continuez, je vous retire la parole. J'en ai parfaitement le droit.

**M. COLOMBIER.** - On n'est pas arrivé à votre âge pour être un dictateur n'est-ce pas ?

**M. SEBTON.** - Sans répartition équilibrée, disais-je, c'était ma conclusion...

**M. LE PRESIDENT.** - Vous présentez ce que vous avez à dire ou vous avez perdu le texte ?

**M. SEBTON.** - Je prends les 2 minutes que vous me donnez et après les 4 minutes de l'amendement.

**M. LE PRESIDENT.** - Il n'y a pas 4 minutes pour l'amendement.

**M. SEBTON.** - C'est dans le Règlement intérieur.

**M. LE PRESIDENT.** - Tout le monde connaît l'amendement.

**M. SEBTON.** - Bref, j'expliquais, Monsieur le Président - même si apparemment cela ne vous intéresse pas - que la répartition équilibrée...

Entre les hommes et les femmes est la seule garantie d'égalité au travail.

Ensuite, notre amendement revient sur l'écriture inclusive. Je vais tout simplement paraphraser et citer l'Académie française qui s'est élevée à l'unanimité et a dressé une solennelle mise en garde : « la multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs. Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité au bénéfice d'autres langues...

**M. LE PRESIDENT.** - Vous présentez l'amendement là.

**M. SEBTON.** - Qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète. »

C'est ce que je fais.

Le groupe UDI voit donc une complexification de la langue. Il est dommage d'ajouter une complexité de plus alors que ce rapport essaye notamment, avec l'éducation, de corriger les inégalités. On ne peut pas d'un côté s'assurer que tout le monde puisse s'exprimer, lire et écrire convenablement, et mettre en place dans notre Collectivité une règle qui complexifie davantage l'orthographe et la grammaire, et donc qui va mécaniquement encore creuser des inégalités de maîtrise de l'écriture et de lecture.

De notre point de vue, c'est ce genre de fausse bonne idée qui détourne le regard des véritables sujets, qui prête le flanc à ceux qui taxent les politiques visant l'égalité hommes-femmes comme des gadgets inutiles alors que c'est un sujet essentiel et structurant pour notre société. Si l'on veut mettre les acteurs et les actrices, pourquoi pas mais... c'est après, excusez-moi, après les points.

Pour être taquin, encore une fois, je voulais vous dire que dans le rapport d'ailleurs, vous utilisez mal l'écriture inclusive parce qu'il s'agit d'un point médian et pas d'un point d'affirmation, que vos services, apparemment, ont du mal à utiliser cette écriture parce que si vous remarquez dans le rapport, ce n'est qu'à partir de la page 20 que l'on utilise l'écriture inclusive. Et de grâce, revenez sur cette erreur, ce « bégaiement intellectuel » comme dirait Jean DIONIS DU SEJOUR, ne touchons pas, dans notre Collectivité, à ce bien commun essentiel que constituent l'écriture et la lecture.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie.

J'ai donc un amendement présenté à l'initiative du groupe UDI, sur le problème de l'écriture inclusive. J'avoue que je n'ai aucune certitude sur ce problème-là.

Rapidement Naïma, mais très rapidement.

**Mme CHARAI.** - Je vais essayer de le faire rapidement mais vous vous étiez absenté quelques instants et je suis encore accusée par l'Extrême Droite...

Ils me voyaient à la dernière plénière, à Saint-André-de-Cubzac en train de molester Robert MENARD, et là ils entendent des voix, un peu comme Bernadette SOUBIROUS, je les aurais attaqués en Commission culture, vie associative et solidarité. Ce n'est pas du tout de cela dont il s'agit. Je leur rappelais simplement qu'il y avait une volonté régionale de lutter contre les discriminations et pour l'égalité, que cette politique n'était pas portée par vous, Monsieur le Président, par moi-même, mais aussi par l'ensemble de la majorité de cette plénière.

Vous m'avez interrogée sur un certain nombre de points, sur le CV anonyme, vous vous êtes interrogés sur l'opportunité de mettre en place cet outil de lutte contre les discriminations. Le Bureau international du travail, l'ensemble des Agences d'État et notamment le Commissariat général à l'égalité des territoires prônent la mise en place du CV anonyme pour lutter contre les discriminations et notamment pour lever le frein à l'accès à l'entretien, à l'embauche, notamment des personnes discriminées, du fait de leur origine. Aujourd'hui, lorsque l'on s'appelle Mohamed, Fatima, Mamadou, à compétences égales et à qualifications égales, nous avons moins de chances d'accéder à un entretien d'embauche. Et le CV anonyme est un outil pour lever le frein à l'accès à l'embauche, et nous le mettons en œuvre dans notre Collectivité locale, notamment pour les personnes qui postulent en externe.

Sur l'écriture inclusive ou écriture égalitaire, non sexiste, c'est une modalité d'écriture qui permet de signaler l'attention...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - C'est un danger mortel pour la langue.

**Mme CHARAI.** - Que nous portons à l'égalité entre les femmes et les hommes. Et ce n'est pas la Région Nouvelle-Aquitaine qui a intégré l'écriture inclusive. Pour rappel, le Général De GAULLE s'exprimait de la manière suivante : « Françaises, français » et c'est lui qui a réintroduit dans ses discours cette écriture inclusive...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - N'importe quoi !

**Mme CHARAI.** - Ce que nous proposons dans ce plan et notamment sur l'écriture inclusive, c'est de la mettre en œuvre, notamment dans la DRH, pour féminiser les annonces. Ce n'est rien de plus que cela.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Naïma.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Explication de vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Avant de donner la parole...

Oui, mais attends !

Après, on va déjeuner, tout le monde est en hypoglycémie.

Simplement, pour avoir mis en place, avec Naïma, en ex-Aquitaine, le CV anonyme, je demeure un défenseur absolu. Et s'il n'en reste qu'un ou qu'une, nous serons celui-là ou celle-là. La difficulté que nous avons aujourd'hui, pour tout vous dire, c'est que nous travaillions hier avec une petite société qui était une société d'Économie Sociale et Solidaire à Pau, et que cette société n'existe plus, et que nous avons des difficultés pour anonymiser les CV, à l'évidence. Et il n'y a pas que le nom et le prénom, je le dis à tout le monde, il y a l'âge. Le problème est qu'il ne faut pas que l'on élimine systématiquement les CV de personnes de plus de 50 ans.

Jean-Louis, 30 secondes.

**M. PAGES.** - Je vais être bref, comme d'habitude Monsieur le Président.

En lisant le document d'amendement de l'UDI, qui considère que la langue structure la pensée, je pense qu'il y a un gros déficit de structuration dans l'amendement. De façon surprenante, l'amendement souligne que la langue structure la pensée et déplore que la grammaire sexiste, où le masculin l'emporte sur le féminin, soit un obstacle à forger des consciences égalitaristes, pour finir par demander justement de conserver cette grammaire. On a du mal à suivre leur raisonnement. À moins que le mot important dans cette affaire soit justement le conservatisme, que vous défendez mordicus. Un signe en est votre référence à l'Académie française, qui a été créée comme un outil de fixation de la langue selon un prétendu bon usage qui est, en réalité, un usage normé pour distinguer ceux qui parlent bien et ceux qui sont censés mal parler. Fort heureusement, la langue a évolué depuis VAUGELAS, indépendamment des corsets normatifs que cette institution a cru imposer à la créativité spontanée du français, comme de toute langue.

Vous invoquez ce temple du machisme qui a mis trois siècles et demi pour accepter, nolens volens, qu'une femme puisse être reconnue comme une écrivaine pour étayer votre

demande. Ce n'est quand même pas un très bon exemple et ce n'est pas une institution qui est très progressiste.

Soit dit en passant, comment une écriture pourrait-elle constituer un danger mortel pour une langue, alors qu'il s'agit de deux codes totalement différents ? Monsieur EDWARDS, que vous citez, ne semble pas connaître les dernières recherches dans le domaine de la sémiologie de l'écriture, qui montre que l'on ne déchiffre pas les mots en les épelant, donc on ne peut pas les « bégayer », comme il est écrit, mais on les reconnaît en entier, d'un seul bloc. Cela signifie qu'avec un minimum d'entraînement et même tout simplement d'habitude, la lecture inclusive, qui utilise les points médians, se fait sans aucune difficulté et chacun ou chacune, inconsciemment, s'y retrouve. La conscience égalitariste dont vous parlez commence par une prise de conscience de ceux qui en sont les premières victimes et de leur droit à la différence en face de vos souhaits d'indifférenciation.

**M. LE PRESIDENT.** - Jean-Louis...

**M. PAGES.** - J'ai presque fini Monsieur le Président. Je suis à 2.18 minutes.

Pour terminer, un bon indicateur, a contrario...

**M. LE PRESIDENT.** - C'est valable pour tout le monde, sinon ce n'est pas acceptable.

**M. PAGES.** - Pour conclure, Monsieur le Président, un bon indicateur, a contrario...

**M. LE PRESIDENT.** - Non, non...

**M. PAGES.** - De refuser cet amendement et d'accepter l'écriture inclusive est une bonne raison ne serait-ce que c'est la violente réaction de l'Extrême Droite que le mot d'« inclusion » hérissé...

Elle qui ne rêve que d'exclusion.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais mettre aux voix...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Une explication de vote, s'il vous plaît.

Sur l'amendement qui va passer en premier, je redis que l'Académie française a parlé de danger...

**M. LE PRESIDENT.** - Jean...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - 2 secondes, je n'ai pas parlé de matinée, là-dessus c'est trop important. 2 secondes, il y en a d'autres qui sont à 10 minutes alors s'il vous plaît.

L'Académie française, qui vient d'être caricaturée et dont c'est le rôle, quand elle parle de « danger mortel pour la langue et la francophonie », à mon avis, il faut être en position de

vigilance. Quand un certain nombre d'autorités parlent de « bégaiement cérébral », il faut que la vigilance soit rouge. On approuve le travail qui a été fait par Naïma CHARAI, on demande, là-dessus où il y a visiblement une fausse piste, que ce soit retiré. Et je demande aux collègues d'apprécier, la langue, ce n'est pas rien, c'est un des fondements de la nation...

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais mettre aux voix, Jean.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Si jamais l'amendement est adopté, très bien, on votera le rapport de Naïma. Si jamais ce n'est pas le cas, on ne participera pas au vote, encore une fois, avec une disposition comme celle-là.

**M. LE PRESIDENT.** - Je mets aux voix l'amendement de l'UDI.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Tout le groupe majoritaire vote...

Je ne veux pas rappeler le poids de la majorité et le reste. Toute la majorité a voté.

Je redemande qui est contre cet amendement ?

Qui est contre ?

N° 4

Vote sur l'amendement « Plan d'action pour l'égalité. »

POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

▪ CONTRE : **Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,**

**AMENDEMENT REJETE**

L'amendement est rejeté.

**Mme LE GUEN.** - Monsieur le Président, s'il vous plaît, pourrais-je avoir la parole ?

**M. LE PRESIDENT.** - Oui.

**Mme LE GUEN.** - Merci.

Je ne l'ai pas prise de la matinée donc juste 15 secondes pour vous expliquer que les non inscrites vont voter pour l'amendement de l'UDI, bien évidemment.

Et je me permets d'ajouter qu'en tant que linguiste et pédagogue, je suis entièrement d'accord avec ce qui est écrit et mentionné, et le discours qui a été tenu par mes collègues. Donc Monsieur, mes chers collègues, je me vois très mal dire demain, ou enseigner demain en français langue étrangère ou en espagnol, que le masculin ne l'emporte plus sur le féminin.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas sûr que la fin soit la plus efficace mais bon...

Simplement, je veux dire ici que l'essentiel est que lorsque l'on parle de nos concitoyens, on puisse dire « les hommes et les femmes », on puisse dire « actrices ». C'est ce qui est important.

Je mets aux voix l'ensemble de ce rapport.

Mais l'amendement a été voté.

L'amendement a été repoussé, pardon, mathématiquement.

Est-ce que l'Assemblée donne acte du rapport ?

**M. COLOMBIER.** - Une explication de vote Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Jacques COLOMBIER, à quoi cela sert-il, vous qui allez partir ce soir, de faire durer les débats pour ensuite vous en aller à Bruxelles ?

Vous allez voter contre, vous vous êtes exprimé.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je crois que vous dérapez gravement aujourd'hui.

Vous pouvez vous exclamer. On fait un vote, on dit que l'on a voté alors que... non mais attendez, excusez-moi, vous dirigez l'Assemblée n'importe comment.

Je ne m'excite pas, et je le dis bien : n'importe comment. Vous exigez 4 minutes, pour les uns cela passe, pour les autres cela ne passe pas. J'ai le droit quand même de m'exprimer dans cette Assemblée. Pardon de vous retarder 45 secondes. J'ai le droit d'avoir une explication de vote, il est de votre devoir d'état de faire respecter le Règlement intérieur qui a suprématie même sur votre propre volonté, je vous le rappelle quand même.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous êtes en train de nous occuper pour rien.

**M. COLOMBIER.** - Je fais une explication de vote, c'est tout à fait le droit d'un groupe qui compte encore 27 élus dans cette Assemblée ou pas ?

Il faudrait que les choses soient dites.



**M. LE PRESIDENT.** - Cela fait déjà une minute que vous nous ennuyez.

**M. COLOMBIER.** - Que je parte à l'Europe, je trouve cela, je ne vais pas dire d'une bassesse, mais d'un ridicule... Vous me reprochez d'être Député français au Parlement européen ?

Je dis simplement que nous avons voté cet amendement – si l'on nous laissait parler, cela irait très vite – car nous pensons que c'est un amendement de bon sens, qui va du reste, quoi que disent nos collègues, en partie contre ce dossier, et nous voterons contre globalement le dossier en question.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, il est donc donné...

**Mme CALMELS.** - Je vous donne la consigne de vote des Républicains, si elle vous intéresse...

**M. LE PRESIDENT.** - Allez-y.

**Mme CALMELS.** - On suit l'UDI et nous ne participerons pas au vote à cause du rejet de cet amendement.

**M. LE PRESIDENT.** - Il paraît qu'il faut voter le rapport...

**Mme MOGA.** - Explication de vote pour le MoDem, Monsieur le Président. Nous allons voter ce rapport parce qu'il nous semble qu'il comporte l'essentiel et comme je l'ai dit tout à l'heure, l'écriture inclusive ne mérite absolument pas ni de diabolisation, ni de vénération.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Il faut voter sur le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes.

Qui est pour adopter le rapport n° 3 ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

**N° 3**

Vote sur le « Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2018 »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés**
- **CONTRE : Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

- **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants**

Sur le n° 4, sur le plan d'actions, qui est pour ?

Pareil.

**N° 4**

Vote sur le « Plan d'actions pour l'Égalité »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés**
- **CONTRE : Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

- **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants**

Ce rapport est donc adopté.

J'en appelle à beaucoup de sagesse pour cet après-midi sur le respect des temps des parole, y compris d'ailleurs au niveau des Rapporteurs.

**Interruption de séance – pause-déjeuner –**

**DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous reprenons notre séance.

L'ordre du jour appelle la Décision Modificative du Budget 2018. Je vous rappelle que l'objectif du BS a vocation à ajuster les recettes et les dépenses de l'exercice en tenant compte du rythme d'exécution du Budget et à prendre en considération les opérations nouvelles ou qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du Budget Primitif. Il faut souligner que cette DM contient les écritures de régularisation du FEADER - énorme, mais pour des causes que l'on connaît bien dans cette Assemblée - pour un montant global de 285 M€ en dépenses et en recettes. Ces crédits sont gérés par l'ASP pour le compte de la Région, mais les informations lui sont transmises avec beaucoup de retard.

**Mme BROUILLE.** - Merci Président.

Pour cette DM qui vous est présentée, la Région dispose d'un montant de crédits disponibles de 129 M€, avec deux composantes : 126 M€ de dépenses annulées et 3 M€ de recettes nettes supplémentaires. Sur ces 129 M€ de crédits disponibles, il vous est proposé de redéployer 19 M€ pour des dépenses supplémentaires, en très grande majorité des dépenses de fonctionnement, pour 18 M€. A noter que sur les 126 M€ annulés, la Région annule également 37 M€ en dépenses de fonctionnement, ce qui conduit donc à une diminution globale des dépenses de fonctionnement de près de 19 M€.

Ce projet de DM, mes chers collègues, est conforme à la volonté de l'exécutif, premièrement de maîtriser la dépense, plus particulièrement de contenir la dépense de fonctionnement, et deuxièmement, si vous me permettez le terme, de « recalcr » le Budget selon le rythme réel de son exécution et de ses besoins. À noter également que les dépenses supplémentaires de la DM représentent 0.6 % des dépenses du BP 2018.

Après avoir redéployé ces 19 M€ sur les 129 M€ de ressources disponibles, il vous est proposé d'utiliser la différence, soit 110 M€, à la diminution de l'emprunt prévisionnel. Ce qui, après vote de la DM, donnera la prévision actualisée de l'emprunt à hauteur de 401 M€.

Sur les dépenses supplémentaires, la plus grande partie, soit 48 M€ d'Autorisations de Programme pour l'accélération du lancement des travaux ou en tout cas, les opérations du

PPI lissé, ouverture par anticipation de 23 M€ d'Autorisations d'Engagement pour assurer la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en début de l'année 2019, pour éviter toute rupture, et 2.5 M€ d'AP pour mettre en place des avances de trésorerie aux structures bénéficiaires des fonds LEADER qui sont, vous le savez, en difficulté sur nos territoires. Cela leur donnera plus de visibilité ou en tout cas, apaisera pour l'année 2019.

Pour les Instituts de formation sanitaire et sociale, une revalorisation prévue par la loi de finances pour 2018, des indemnités des stages des élèves infirmiers pour 1 M€.

Et enfin, les transports routiers avec 11.2 M€ correspondant à l'engagement du nouveau contrat de délégation de service public pour la Charente-Maritime.

En ce qui concerne les crédits de paiement, ils sont essentiellement concentrés sur les transports routiers, suite aux négociations avec les agglomérations pour le transfert de certaines lignes. Et des opérations financières, des admissions en non valeur pour la plupart, pour 6.2 M€.

En ce qui concerne les annulations de dépenses, elles sont au nombre de 126 M€ de crédits en 2018, qui sont proposés en annulation. Une partie, soit 51 M€, qui est en décalage en 2018. Bien sûr, ces crédits seront réinscrits sur 2019. Et puis 68 M€ concernant des opérations particulières telles que le très haut débit, une annulation de 36 M€ pour prendre en compte la baisse des contributions publiques liées à la montée des charges de financement des privés sur l'attribution des DSP départementales. Et aussi quelques retards dans les travaux sur trois Départements. 27 M€ d'annulés au titre du remboursement de la dette puisque la prévision d'emprunt 2017 était supérieure à la réalisation des dépenses, ce qui veut dire moins d'emprunts, donc moins de remboursement de dette. Et puis des baisses d'échéance d'acquisition des rames de TER pour 4 M€. C'est une vraie économie d'échelle. Vous savez que nous étions une des premières Régions à acquérir des rames TER et dès lors que de nouvelles Régions achètent les TER, cela fait diminuer leur prix d'achat.

Pour ces annulations de crédits, je tiens à souligner, et c'est très important, que quand nous proposons une annulation de crédits, soit l'opération est décalée et donc les nouveaux crédits sont inscrits l'année suivante, ou alors ce sont des crédits qui sont devenus sans objet.

Pour les annulations d'AP et d'AE, pour 2018, en relation avec les crédits annulés que je viens de citer, les AP et les AE correspondantes sont annulées, respectivement pour 72 M€ et 11.7 M€. Et parallèlement et conformément au Règlement financier, 115 M€ d'AP et d'AE anciennes sont annulées, ces montants correspondant à des reliquats d'affectation qui ne seront plus utilisés.

Voilà mes chers collègues, cette présentation sur la DM.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Qui souhaite intervenir sur la DM ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président, merci.

On mettra cette DM un peu en perspective avec les Orientations Budgétaires mais pour nous, elle ne contient que des mauvaises nouvelles, sur le fond. Vous proposez à l'approbation de l'Assemblée, cela a été redit par Madame la vice-Présidente, une DM qui annule, sur un total de dépenses annulées de 119.1 M€, 63.7 M€ de crédits de paiement sur le pilier aménagement du territoire. C'est considérable, c'est plus de la moitié des crédits qui avaient été prévus en 2018. Si l'on regarde le détail, il y a 36 M€ qui provenaient d'un plus fort investissement sur les TIC, mais il y a quand même 10.8 M€ sur la cohésion territoriale. On était déjà avec des chiffres budgétaires qui étaient faibles, on l'a dit, cela nous paraît un signe. Et d'ailleurs, quand on regarde vos explications, on a « retards projets sur les contrats d'agglomérations », « non réalisation de certains dossiers au FRIL », « retards de contractualisation en matière d'actions et d'ingénierie territoriale ». On entend cela, encore une fois, si l'on additionne tous ceux qui sont directement liés à l'aménagement du territoire, ce sont presque 30 M€ de crédits de paiement prévus en 2018 qui sont annulés et pour nous, Centristes, c'est un véritable « chiffon rouge ». On prendra le temps tout à l'heure, au niveau des OB, de poser ce problème dans la totalité de son contexte, mais s'il fallait un signe que la politique contractuelle est en retard ou est en panne, vous l'avez Monsieur le Président.

Voilà pourquoi, pour faire rapide parce que l'on aura le vrai débat sur les OB, le groupe UDI votera contre la DM. Il ne peut pas se résoudre à ce retard, à ces annulations sur la politique contractuelle et deuxièmement, il le fait aussi par cohérence avec son vote budgétaire.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est intéressant de commencer par ce problème qui va nous occuper un peu. L'exécutif du Conseil Régional joue en toute transparence. Si des crédits sont annulés, Andréa BROUILLE l'a dit tout à l'heure, ce ne sont pas les opérations qui sont annulées, c'est l'appel à crédits qui est annulé. Je rappelle que nous sommes, Monsieur le maire d'Agen, sur de l'annualité budgétaire. C'est la règle constitutionnelle. Premièrement.

Deuxièmement, sur le plan THD, nous ne sommes en rien responsables, après l'engagement de la Région, le volontarisme de la Région, sur le déploiement du très haut débit sur les territoires, si le Gouvernement aujourd'hui a négocié avec les opérateurs, pour des raisons X ou Y, et que beaucoup de territoires préfèrent passer en phase AMEL, qu'en

phase de RIP (Réseaux d'Intérêt Public). Je pense qu'ils font une erreur parce que le coût de raccordement et les délais que d'ores et déjà des structures comme Orange mettent sur les territoires, sont en train de nous annoncer. C'est le constat, cela ne dépend pas de nous.

Sur les 10.8 M€ de politique de cohésion territoriale, sur les living labs, il y a 3 M€ qui ne seront pas dépensés, pour des raisons objectives. Il y a, sur le FRIL, vous l'évoquez, un certain nombre de problèmes. Nous avons écrit à toutes les structures bénéficiaires du FRIL en leur annonçant la nouvelle politique régionale et en laissant des délais, je rappelle que le délai est de trois ans, sur l'opérationnalité de leurs dossiers. Aujourd'hui, on est entre 2 à 3 M€ de retards, de non retour, sur des projets de FRIL. Nous allons réécrire, après l'avoir fait, pour dire que nous allons rouvrir une fenêtre pour permettre de financer ces opérations. Vous êtes maire, vous le savez, si vous obtenez un crédit de la Région et que vous ne créez pas votre chantier ou votre infrastructure, la Région ne peut pas payer alors qu'il n'y a pas de base légale. Sur les contrats d'agglomérations de la même manière, nous dépendons des dossiers des territoires. La Région ne va pas baisser sa réalisation des crédits d'investissement par coquetterie. Elle va le faire par définition.

Là-dessus, je ne vois pas ce qu'il y a de critiquable à ce qu'une Région gère, et la Chambre Régionale des Comptes nous est suffisamment prégnante, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. En d'autres termes, Jean DIONIS DU SEJOUR, cher ami, vous n'allez pas faire passer pour un désengagement des territoires ce qui est un arrêt des chantiers sur les territoires. Ne racontez pas d'histoires là-dessus, c'est faux. En plus, nous avons voté neuf contrats de territoires en juin, huit seront soumis au vote, beaucoup sont en phase opérationnelle et nous examinerons d'ailleurs, à la prochaine CP, de nombreux projets issus de ces territoires.

**M. OXIBAR.** - Monsieur le Président, merci.

Quelques mots sur cette DM, où l'on constate un certain nombre de baisses de crédits si l'on fait un petit comparatif entre 2018 et 2017. 85 M€ de crédits globaux annulés, contre 24 M€ en 2017, et notamment sur l'investissement où les crédits annulés sont deux fois plus importants, c'est-à-dire 74 M€ contre 33 M€ en 2017. Le premier constat que nous faisons est que l'ensemble des baisses de crédits de dépenses annulées et de dépenses nouvelles impactent majoritairement l'investissement. Cela n'est pas rien, sur deux ans, ce ne sont pas moins de 107 M€ d'inscriptions budgétaires qui sont annulées. On peut le comprendre, on peut entendre qu'il y a des aléas sur certaines opérations, mais cela pose quand même un problème général d'ajustement de crédits d'investissements sur leur consommation réaliste de l'année.

On en parlera tout à l'heure dans les OB, mon collègue Olivier CHARTIER le fera, mais les dépenses d'investissement prévisionnelles 2018 ne dépasseraient pas 715 M€, hors dette, ce qui supposerait donc un taux de réalisation de 75 %. Là aussi, en comparaison à 2017, à l'époque, l'an dernier, c'était 87.6 % de taux de réalisation. Donc le constat qui peut être fait est un tassement de ces investissements.

Nous avons bien noté l'inscription de 19 M€ de crédits nouveaux et 119 M€ d'annulations de crédits. Madame BROUILLE a indiqué en Commission et elle l'a redit tout à l'heure, que l'objectif de l'exécutif est de maîtriser et de contenir les dépenses de fonctionnement. Si effectivement le montant total diminue sur le fonctionnement, la part du fonctionnement par rapport à l'investissement augmente. Sur le BP 2018, l'investissement était de 32.9 %, il baisse à 31.3 %, ce qui, mécaniquement, fait augmenter les dépenses de fonctionnement de 67 % à 68.7 %. L'information selon laquelle on diminue la part de fonctionnement ne nous paraît pas juste.

Quelques remarques rapides sur des retards qui sont liés à des annulations, notamment dans les 84 M€ d'AP et AE. Je n'enterai pas dans les détails. Des retards également, notamment 7.3 M€ d'annulations de crédits de paiement sur l'apprentissage, là non plus, cela n'est pas rien.

Dernier point sur le fonctionnement, une augmentation de 18 M€. Dans ces 18 M€, 8.4 M€ uniquement sur l'Administration générale et lors de la Commission, Madame BROUILLE, sur des créances irrécouvrables pour 6.3 M€ d'admissions en non valeur, deux entreprises : l'entreprise HEULIEZ et l'entreprise JMD Auto. Là aussi, je reconnais la transparence de l'exécutif sur les informations, il n'y a aucun problème là-dessus et on vous en remercie, mais cela pose également interrogation sur ces créances irrécouvrables. La demande qui est formulée aujourd'hui par le groupe LR est peut-être de demander aux services - qui font déjà un énorme travail, nous le savons - mais d'accentuer cette instruction des services sur les dossiers d'entreprises en retournement par exemple, et d'accompagner davantage peut-être, je ne sais pas de quelle façon mais c'est peut-être à réfléchir, les entreprises que nous soutenons, de façon à ne plus avoir ces admissions en non valeur et ces créances irrécouvrables. On aura, au cours de la séance plénière, une proposition d'accompagnement de partenariat avec la Banque de France, que nous voterons favorablement, cela peut aller dans ce sens-là. Et nous demandons à qu'il y ait peut-être une expertise un peu plus poussée dans le cadre de cette convention avec la Banque de France, pour étudier en amont cette octroi des aides.

Globalement, j'en ai terminé, puisque je vois que j'ai largement dépassé le temps. Le groupe LR-CPNT votera contre la DM pour les raisons évoquées, et en pertinence avec les votes précédents sur le Budget et le BS.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Andréa répondra plus précisément, on est à 4 % de variation, BP par rapport à DM. Vous dites que l'investissement est plus impacté, sensiblement oui, mais ce n'est pas de l'investissement de la Région, c'est de l'investissement accompagné par la Région. Je ne vois pas pourquoi l'on peut maintenir des crédits en fin d'année si les chantiers n'ont pas démarré, par définition. On est même en train de reprendre ce problème de FRIL, je le redis par rapport à ce que je disais à Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, reprendre des dossiers qui sont forclos, pour lesquels on n'a pas de réponse, pour les relancer. Je ne sais pas faire mieux. D'ailleurs, dans les contrats de pays, les dossiers n'étant pas prêts, ce qui nous pose un problème, on va avoir beaucoup de crédits de fonctionnement pour organiser l'ingénierie de ces projets. Ce qui nous pénalise par rapport au fonctionnement, et donc ce qui va pénaliser les territoires eux-mêmes. D'ailleurs, il faut que l'on s'interroge si un certain nombre de crédits de fonctionnement sur le plan territorial, en dehors des territoires à accompagner particulièrement avec une force d'ingénierie de retournement des territoires, doivent être maintenus.

Vous souhaitez que l'on accompagne davantage les entreprises, c'est ce que l'on fait. On ne peut pas le critiquer, je ne pense pas.

**M. OXIBAR.** - Ce n'est pas une critique Monsieur le Président, mais par rapport à ces questions de créances irrécouvrables... et peut-être que la convention avec la Banque de France peut nous y aider.

**M. LE PRESIDENT.** - On travaille avec la Banque de France, vous verrez dans la suite des débats que l'on a d'ailleurs obtenu d'être en circuit sur des informations confidentielles de la Banque de France. Le problème d'accompagnement des entreprises en difficulté ou en retournement est extrêmement compliqué. Nous avons fait, avec un vote unanime de la CP, une exception pour La Souterraine, pour GM&S. Imaginons si demain on prenait en charge les salaires de toutes les entreprises qui sont en difficulté, on « mangerait la grenouille », pour être trivial. Ce n'est pas possible. Vous êtes dans une Région, et en plus, le secteur d'Oloron est un secteur sur lequel on ne peut pas critiquer l'intervention de la Région, c'est plutôt quelque chose d'assez remarquable...

**M. OXIBAR.** - Monsieur le Président, je vous demande de noter que ce n'est pas une critique, c'est par rapport à ce constat-là, d'essayer d'aller dans une démarche...



**M. LE PRESIDENT.** - Le problème des entreprises en difficulté est que souvent, nous sommes informés en bout de course. Puisque cela a été mon métier à un moment donné, je peux en témoigner, c'est l'URSSAF qui tient l'information initiale.

Deuxièmement, vous avez un certain nombre de chefs d'entreprises qui ne pensent pas à leur succession et qui n'investissent pas dans les derniers temps où ils sont à la tête de l'entreprise.

Troisièmement, il y a des entreprises, et pourtant Dieu sait qu'on le fait savoir à travers tous les clusters, les clubs des ETI, etc. qu'il faut diversifier ses activités. Malgré cela, on crée quatre fois plus d'emplois industriels que le reste de la France. Je ne sais pas faire des miracles mais je crois que l'on peut quand même reconnaître à la Région et à ses équipes de faire le travail.

**M. OXIBAR.** - Juste deux secondes pour aller dans votre sens, je reconnais l'action de la Région à ce niveau-là, à titre professionnel, travaillant à la Chambre de commerce de l'industrie Haut-Béarn, je fais partie d'une cellule « entreprises en difficulté », je vous rejoins complètement sur le fait que l'information arrive parfois trop tard, en tout cas tardivement, et parfois trop tard, sur les difficultés des entreprises. La question de la transmission des entreprises est un vrai sujet. En même temps que l'on travaille sur les créations, il y a un vrai sujet de transmission et d'âge du « capitaine », et là aussi, la Région, je le sais, travaille auprès des Chambres de commerce sur ce sujet-là. De ce point de vue-là, le discours est très positif, Monsieur le Président, je tiens à vous le dire.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

**Mme REQUENNA.** - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, pour cette DM du Budget et tout comme pour le rapport sur les OB, je souhaiterais dans un premier temps remercier les services et Andréa BROUILLE pour le travail accompli.

Cette Décision nous propose d'annuler 119 M€ de crédits disponibles et d'ouvrir de nouveaux crédits à hauteur de 19 M€. En vision globale, cela nous conduit à nous interroger sur le Budget, qui affiche de grandes ambitions qui finalement, sont revues à la baisse avec les DM. En effectuant un focus plus particulier, on constate que 27 M€ des annulations concernent le service de la dette, conséquence logique quand les prévisions de réalisations ne sont pas tenues et sont donc supérieures aux réalisations. Nous constatons également, avec regret, tout comme l'a fait notre collègue Jean DIONIS DU SEJOUR, que près de 63 M€ des dépenses d'investissement annulées concernent le pilier aménagement du territoire. 36 M€ sont enlevés au secteur numérique dans le cadre du plan qui vise l'extension de la

couverture THD. Nous aurions souhaité voir dans ce document apparaître, sans que nous ayons à les demander, quel était le poids des annulations liées au DSP de Charente-Maritime et de Gironde, et aux retards pris dans l'exécution des travaux. La réponse nous a été faite par Andréa en Commission : 20 M€ pour ce qui concerne les DSP, nous regrettons, de fait, que ces fonds n'aient pas été réaffectés sur le même chapitre. Quant aux 16 M€ qui concernent des retards, il ne faut pas perdre de vue que ces retards, qui concernent les Départements que sont la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne et la Charente, concourent à renforcer les inégalités territoriales.

On constate aussi, avec la même émotion que nos collègues de l'UDI, que 8.5 M€ des CP/AP sont annulés sur le chapitre de la cohésion territoriale, et particulièrement les retards de projets sur les contrats d'agglomérations et sur la contractualisation en matière d'action et d'ingénierie territoriale. Vous savez que c'est un sujet qui nous tient à cœur, vous savez que cela fait des mois que les élus du groupe MoDem, et des années pour ceux qui siégeaient ici lors de la dernière mandature, c'est un reproche que l'on vous fait de manière fréquente, on attend de vous d'aller plus au cœur des territoires, d'y aller de manière plus chirurgicale. On vous reprocher d'avoir découpé la Nouvelle-Aquitaine en 51 territoires en matière de politique contractuelle, c'est insuffisant. Vous n'entendez pas et nous en avons, encore une fois, la preuve. La pédagogie est l'art de la répétition - et non pas l'inverse, Monsieur COLOMBIER – mais là Monsieur le Président, mes camarades, beaucoup plus que moi-même d'ailleurs, sont las de ne pas être entendus.

Vous abordez la sanctuarisation du Budget culture, la culture doit irriguer nos territoires et nous partageons, de ce point de vue-là, ce choix. Seulement attention, et je l'ai souligné lors du Compte Administratif 2017, il faut que les taux de réalisation soient à la hauteur de l'ambition.

Je terminerai en abordant les 6.3 M€ de crédits de fonctionnement non recouverts qu'il nous est proposé d'inscrire en admissions en non valeur et serai, de ce point de vue-là, moins tolérante que mon collègue Marc OXIBAR. Je ne comprends pas pourquoi le rapport ne mentionne pas les entreprises dont il s'agit. Andréa a répondu à cette question en Commission, cela laisse à penser à une certaine opacité, je ne la comprends pas, nous sommes tous ici coresponsables de la gestion désastreuse de Madame ROYAL, donc pourquoi ne pas écrire les choses de manière claire et transparente ?

Je conclurai simplement en disant que ne pouvant cautionner les suppressions de crédits, particulièrement en matière d'aménagement du territoire, le groupe MoDem et apparentés votera contre cette DM, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je le regrette d'ailleurs, au titre du raisonnement de votre propos. Vous dites, notamment sur la culture : « pourquoi sanctuarisez-vous le Budget de la culture alors que le taux de réalisation peut être inférieur ? »...

**Mme REQUENNA.** - Non, Monsieur le Président, je salue le fait que vous sanctuarisiez, j'ai même appelé, lors du CA, à ce que l'on irrigue les territoires parce que j'avais noté que le taux de réalisation était faible. Donc je dis « oui, d'accord, on sanctuarise, mais attention, on ne met pas des montants et ensuite l'on ne va pas vers des taux de réalisation bas ».

**M. LE PRESIDENT.** - D'abord, Madame REQUENNA, quand on vote un Budget, on vote des montants.

Deuxièmement, parce qu'ensuite l'on est attentif au taux de réalisation, on est bien d'accord ? Et que le moindre des devoirs, dans le cadre de la loi actuelle par rapport à l'annualité budgétaire, c'est de prendre en compte ce qui se réalise ou se réalisera, on est fin octobre, d'ici la fin de l'année. Andréa BROUILLE, en notre nom à tous, s'est bien engagée à dire : « les opérations ne sont pas effacées ». Ce sont les crédits de l'année 2018 qui ne seront pas, de toute manière, engagés ou payés, qui sont annulés. Donc ne confondons pas. Votre vote est bizarre parce que vous nous dites : « vous baissez le Budget d'aménagement du territoire », je ne le baisse pas, je le maintiens. Le problème, ce qui est baissé est le taux de réalisation, donc les crédits de paiement, mais vous savez très bien que le Budget d'aménagement du territoire... supposons que je veuille réaliser une salle polyvalente à Guéret, une piscine à Guéret – mon cher Eric – ce n'est pas la Région qui emporte la maîtrise d'ouvrage. Il en est de même à Anglet, à Bazas ou quelque lieu de cette grande Région, voire même à Agen.

**Mme REQUENNA.** - Voire même un EHPAD à Bedous.

**M. LE PRESIDENT.** - Même à Bedous, dont le taux de réalisation est plutôt intéressant.

Donc là-dessus, ne mélangez pas. Je pense qu'il faudra que l'on arrive un jour à avoir, en Commission notamment, de vraies discussions qui sont à la fois techniques et politiques, qui nous disent : « mais est-ce que vraiment ce dossier, dans le contrat de pays, est réalisable ou pas ? Est-ce qu'on le prend ou pas ? ».

Sur le numérique, je parle sous le contrôle de Mathieu HAZOUARD, on maintient l'effort, mais quand vous avez l'intercommunalité de Saint-Junien, pour prendre cet exemple, en Haute-Vienne, qui nous dit : « maintenant, je n'interviens plus puisque grâce au Gouvernement, j'ai une zone AMEL ». Vous imaginez ce que vous diriez lors de l'examen du

CA si tous ces crédits n'avaient pas été utilisés ? Ce que l'on propose, et je suppose que dans chacune des Collectivités qui sont présidées par un certain nombre de collègues (les mairies, les intercommunalités, voire les Départements, etc.) leur souci est d'avoir de l'argent public utile. Cet argent public que l'on a voté est utilisé pour diminuer la capacité d'endettement, c'est plutôt... Je ne peux pas savoir, en décembre 2017, si les opérations des contrats de pays ou les opérations X ou Y, seront ou non réalisées, alors que les communes, les intercommunalités, nous demandent d'inscrire ces crédits. Je pense que c'est logique.

Vous avez une explication qui est évidente et je regrette que vous en fassiez une exploitation politique parce que le problème n'est pas du tout là. D'autant qu'une partie du Centre notamment, avait mis en cause, à l'époque, le fait que l'on dise que la politique régionale d'aménagement du territoire allait plus aider les pays qui étaient en situation de difficulté et en situation de déprise. Parce que si l'on veut dépenser les crédits, c'est très facile, il suffit de jouer les opérations des agglomérations en contrepartie. Je vous assure que l'on va tout dépenser, la Région sera, en l'espèce, l'espèce de factotum des programmes prévisionnels d'investissement des agglomérations de cette Région. Ce n'est pas notre objectif, que ce soit pour Bordeaux ou que ce soit pour Agen.

**M. MACAIRE.** - Merci Monsieur le Président, chers collègues, il a été cité deux fois l'entreprise Heuliez et je trouve que dans le contexte où l'on a parlé ce matin de Ford Blanquefort, de GM&S, des Fonderies du Poitou, ce n'est pas inintéressant que je vous donne quelques informations parce que je pense que la plupart d'entre vous ne connaît pas vraiment à la fois l'Histoire et l'actualité d'Heuliez. Je vais le faire très rapidement, c'est promis Monsieur le Président.

D'abord, Heuliez est une entreprise familiale. Elle a déposé le bilan aux alentours des années 2006-2007 et il y avait encore 500 salariés, sachant qu'à Cerizay, ville de 3000 habitants dans le bocage bressuirais, elle en a compté jusqu'à 1500 dans les années 1980. Vous imaginez l'importance de cette entreprise. Elle fabriquait, je digresse un peu, mais les Opel Micra et avant, les carrosseries des 206 CC. C'était une certaine technicité pour faire des voitures qui avaient quand même une certaine allure.

Au dépôt de bilan, il y a eu un repreneur. Ce repreneur a été agréé par le Tribunal de commerce de Niort. Il n'a pas tenu un an. Dans cet intervalle, il y avait une volonté à la fois de continuer l'entreprise sous forme de continuité dans l'activité traditionnelle et de faire un retournement sur le véhicule électrique, Heuliez ayant déjà fabriqué un concept-car et un prototype. C'est parti comme cela.

Il y a eu un deuxième dépôt de bilan au Tribunal de commerce, il a, cette fois, attribué la reprise à un nouveau repreneur pour la partie traditionnelle et un milliardaire allemand pour la partie véhicule électrique, qui a investi lui-même 92 M€. C'est beaucoup plus que l'argent public, 15 fois plus pratiquement que ce qui a été investi en argent public. Malheureusement, c'était trop tôt pour le véhicule électrique. En revanche, la partie traditionnelle a continué à travailler un peu, et puis est arrivé un troisième dépôt de bilan et là, nous sommes en 2013. Déjà l'accompagnement de la Région avait été indispensable, il avait été un élément-clé dans la décision du Tribunal de commerce mais on ne pouvait plus être ni dans la protestation, ni même dans l'accompagnement. Il fallait s'engager. Pourquoi fallait-il s'engager ? Parce qu'il y avait sur place une trentaine de salariés qui avaient acquis la continuité de commandes de professionnels, donneurs d'ordres de l'entreprise, Renault Trucks Defense partait en Groupe Volvo, qui fabrique toujours à Cerizay les cabines des petits véhicules que vous voyez au Mali, à la télévision, dans la lutte antiterroriste, et des cabines d'hélicoptères pour Airbus Helicopters. Grâce à ce maintien, on pouvait garder non pas 35 emplois mais une centaine d'emplois sur le site, puisqu'Airbus Helicopters avait elle-même un établissement de 60 personnes sur le site, qui ne travaillaient là que parce qu'il y avait la continuité, en amont, avec l'entreprise Heuliez. On a sauvé 100 emplois.

L'entreprise qui a été créée l'a été sous forme de Société d'Économie Mixte, c'est pour cela que je parle d'engagement parce que l'on a vraiment « mouillé la chemise », cela n'est arrivé, je crois, nulle part ailleurs. Avec une condition qui était qu'elle n'avait pas vocation à durer et qu'elle avait vocation à accompagner le redémarrage de l'activité sous cette forme-là, avec une filiale dédiée à l'activité traditionnelle et à ce que le site soit revendu à un industriel. Cela a été difficile parce que l'on ne travaille pas dans un monde protectionniste, on travaille bien dans le monde ultralibéral dont on a parlé tout à l'heure, et cette opération a été réussie dans ce monde ultralibéral, avec des entreprises capables de qualité, de performance pour convaincre les clients. Ce n'est pas la Région qui a convaincu les clients, ce sont les capacités de l'entreprise elle-même. Ils ont réussi, de 35 salariés, ils sont passés à plus de 110 salariés aujourd'hui et ils ont récupéré de nouveaux clients (Alstom et quelques autres gros clients). Aujourd'hui, le site revit. Ce n'est pas si simple, je pense que les connaisseurs du dossier, le Président en est un, Francis WILSIUS qui le connaît bien, et d'autres ici administrateurs de la SEM pourraient en parler.

Je vais juste aller au bout de mon propos. Aujourd'hui, c'est revendu. A ma connaissance, le prix de la vente permet d'équilibrer, en grande partie, à la fois l'engagement financier de la Région et le capital, y compris de rembourser, puisque c'est une SEM, les actionnaires minoritaires de la SEM du capital qu'ils ont apporté, c'était des entreprises

locales du bocage bressuirais qui l'avaient fait en solidarité. Cela nous intéresse quand même, j'espère que vous allez m'écouter encore une minute...

Parce que l'on parle en ce moment des difficultés que l'on a pour faire face à cette déprise industrielle. Voilà un exemple. Je ne prétends pas qu'il est reproductible, je n'en sais rien, mais en tout cas, contre le chômage l'on n'a pas tout essayé et on est toujours en droit d'essayer autre chose et de tenter des choses, même si c'est vrai que l'on prend des risques.

J'ajoute aussi – mais c'est un peu plus « de la cuisine » - qu'à ma connaissance, les avances remboursables qui ont été consenties devaient faire l'objet de provisions, donc il devrait y avoir des reprises de provisions d'une concurrence qui permettent d'équilibrer ces dépenses au Budget en ce qui concerne les admissions en non valeur qui nous concernent par la nouvelle entreprise, par la SEM, et qui concernent la période précédente.

Voilà ce que je voulais vous dire, un témoignage. A côté de Cerizay, il y a Mauléon, territoire zéro chômeur...

La leçon à tirer est que l'on n'a pas tout inventé et qu'il faut toujours se battre contre le chômage.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jean-François.

**M. DELPEYRAT.** - Monsieur le Président, je voudrais d'abord, en introduction, féliciter Andréa et vraiment les services de la Région puisque depuis le début de cette mandature, il y avait quand même, en termes de fusion de nos Régions et d'un certain nombre de dossiers compliqués sur lesquels on ne va pas s'étendre mais on a tous en mémoire nos débats, beaucoup de travail. Or, quand on regarde l'évolution et on peut le constater à l'occasion de cette DM, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, elles sont maîtrisées, sur la capacité d'autofinancement, nous sommes dans les objectifs qui étaient fixés, sur l'endettement, idem, nous restons dans la capacité qui était fixée par l'exécutif en années de désendettement, sur la part d'investissement, nous sommes également dans la fourchette des objectifs qui étaient prévus au départ. Donc il faut quand même commencer par saluer cela avant d'entrer dans tel ou tel détail parce qu'à côté de cela, nous avons aussi, en Commission des finances – et c'est pour cela que j'insiste sur les services – demandé beaucoup de travail complémentaire, d'informations, que nous avons obtenues. On évoquait par exemple la question des territoires mais on a eu un tableau des subventions dans chaque territoire et on s'est aperçu que cela bousculait beaucoup d'idées reçues et que

parfois, certaines plaintes n'étaient pas tout à fait justifiées quand on regardait les chiffres, et je pense que tout le monde pourra les consulter si cela l'intéresse.

En tout cas, c'est tout à fait éclairant et cela montre qu'en aucun cas la Région ne délaisse les territoires ruraux, bien au contraire. D'ailleurs, je me permets de faire remarquer qu'en la matière, c'est plutôt le Gouvernement qui devrait aujourd'hui s'intéresser, un peu plus qu'il ne le fait jusqu'à présent, à la question de la ruralité, parce que l'on ne peut pas dire que cela soit au cœur de son projet et de ses préoccupations, c'est le moins que nous puissions dire.

Sur le reste, on voit bien le débat, on fait semblant de confondre le vote d'un nouveau Budget alors qu'il s'agit simplement d'une DM qui constate un état de fait. Effectivement, il n'y a pas de baisse de crédits sur l'aménagement du territoire ou sur la ruralité, plus généralement, pas du tout. Simplement, il y a un certain nombre de projets qui n'ont pas été réalisés dans l'année et là encore, je m'étonne que vous fassiez ce reproche à la Région alors que l'on a cité un certain nombre de raisons pour lesquelles les réalisations pouvaient prendre du retard. On n'en a pas cité une, c'est qu'à force de réduire un certain nombre de dotations dans les agglomérations, l'État ne facilite pas l'exécution rapide des projets. Et on sait tous que beaucoup d'agglomérations aujourd'hui, je ne parle pas forcément de grandes métropoles mais d'agglomérations, de villes moyennes, sont obligées de revoir un peu leurs ambitions au regard des ressources qui sont les leurs depuis quelques années, et des contraintes qu'on leur impose maintenant et notamment le fameux cadre à A.1.2. Parce que l'on explique toujours que c'est très bien de limiter le fonctionnement – mais à Bercy ils ne le savent pas parce que le Budget de l'Etat ne fonctionne pas pareil – mais il se trouve qu'il y a un lien dans les Collectivités entre l'investissement et le fonctionnement parce que c'est avec votre excédent de fonctionnement que vous pouvez financer vos investissements.

Et à force de comprimer la section de fonctionnement par une baisse de dotations d'un certain nombre de transferts de charges, il arrive un moment où même si vous avez des subventions d'investissement, vous n'avez pas l'autofinancement nécessaire pour vous lancer dans tous les projets que vous aviez prévus. Je pense que s'il y a des inquiétudes à avoir, je crois qu'il vaut mieux écrire à l'Élysée ou à Matignon, plutôt qu'au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine parce que je crois que cette DM démontre la bonne gestion de la Région.

Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Stéphane.

Andréa, avant de passer au vote.

**Mme BROUILLE.** - Deux petites remarques. Ce n'est pas une volonté d'opacité sur les admissions en non valeur mais simplement c'est qu'en DM, le but et l'objectif est d'ouvrir les crédits pour pouvoir les affecter en CP et c'est lors des CP que vous aurez le détail de toutes les admissions en non valeur qui vous sont proposées aujourd'hui en DM.

Et entendre votre remarque, en tout cas votre inquiétude sur les dépenses d'investissement, et vous rappeler malgré tout qu'en 2016, nous avons investi 813 M€, en 2017 739 M€, près d'1.550 milliards d'euros en deux ans, et donc ce ne sont pas les annulations qui impactent nos investissements mais bien les décalages de projets dans le temps. J'entends malgré tout cette critique et c'est pour cela que lors des conférences budgétaires, il est demandé aux services de n'inscrire au Budget que les opérations pour lesquelles nous allons décaisser réellement des crédits sur l'année concernée.

Voilà, mes chers collègues, pour les quelques informations que je pouvais vous apporter.

**M. LE PRESIDENT.** - J'espère que les engagements que j'ai pris, y compris sur certains dossiers du FRIL, ce qu'a dit Andréa BROUILLE rassurera certains groupes et que l'on reviendra d'une position politique à une position régionale.

Je vais mettre aux voix cette DM.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

**Mme LE GUEN.** - Non inscrits, non participation, Monsieur le Président.

#### N° 5

#### Vote sur la «Décision Modificative du Budget Primitif 2018 »

#### Décision Modificative du Budget Primitif 2018

#### Budget Principal

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**



▪ NON PARTICIPATION : Rassemblement National, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

**M. LE PRESIDENT.** - Cette DM est donc adoptée.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**M. LE PRESIDENT.** - Sur les OB, on voit bien nos objectifs, je pense qu'on les partage tous, c'est la production de richesses, l'emploi, avec ce continuum entre le monde de la recherche, le monde de la formation et le monde de l'entreprise. D'ailleurs, s'il fallait une évaluation sur la politique-phare de la Région, elle serait validée : quatre fois plus d'emplois industriels que le reste de la France et une attractivité de la grande Région (Forsee Power à côté de Poitiers, vers le Futuroscope, Naval Group-DCNS qui transforme son site de la grande Région d'Angoulême en un vrai site de production de sous-ensembles, un afflux sur le plan de l'aéronautique, l'usine du futur pour l'agroalimentaire, la plupart des universités qui sont parmi les deux ou trois universités de France ouvertes aux fameux Equipex, Labex et autres « Ex »).

Une des Régions qui aide le plus l'agriculture, Jean-Pierre RAYNAUD pourra le dire, il y a une augmentation du Budget de l'agriculture mais en échange, un basculement agro-écologique. Il faut que l'on sorte des pesticides, il faut que l'on sorte du glyphosate. Il faut que l'on sorte de tous ces produits chimiques qui tuent la terre et l'air, voire même d'ailleurs les agriculteurs eux-mêmes. Nous n'avons pas de statistiques aujourd'hui sur le problème des maladies dans le monde agricole, Françoise JEANSON a commencé à y travailler, nous aurons des chiffres. Ce qui me surprend d'ailleurs est que les Organisations professionnelles agricoles ne sont pas les premières à s'inquiéter de ce problème de santé. Et quand vous sortez traiter les champs aujourd'hui, vous sortez en scaphandre. Quand je réunis les maires concernés par les bassines des Deux-Sèvres, tous les maires qui sont ici, fussent-ils agriculteurs, fils d'agriculteurs, protestent contre les traitements autour des maisons. On a un devoir, et cela passe par la Science aussi, de passer de ce qui est de la chimie d'aujourd'hui, à d'autres modes, et de traitement et de culture. Et c'est vrai que c'est extrêmement compliqué parce que l'agriculteur est pris dans un monde aujourd'hui, qui est fait de ses coopératives, qui est fait de l'industrie chimique, qui est fait des Règlements qui ne bougent pas. Et il faut que l'on arrive à sortir de là, à libérer l'agriculteur et faire en sorte que l'agriculteur récupère la valeur ajoutée de sa production, que ce soit pour l'élevage ou que ce soit pour les productions végétales.

Et ensuite, nous sommes face à une Région qui est en train d'attirer tellement de monde que nous risquons d'arriver à une forme de bataille de l'eau, entre le citoyen, les villes, l'industrie ou l'agriculture, et l'habitat. Donc on a un travail à faire là-dessus, on a à

changer le mode d'irrigation, on a à changer le mode des intrants parce que si l'on irrigue, si l'on veut libérer l'irrigation, il faut que dans le même temps, le monde agricole garantisse que tout cela ne va pas se traduire par une pollution des nappes ou des rivières. Et il faut, c'est au-delà des OB, que nous sanctuarisons les terres arables, je le proposerai au SRADDET, je le dis à l'Assemblée, je proposerai au SRADDET de sanctuariser les terres arables et forestières.

Ce n'est pas si simple que cela, cela signifie arrêt de l'étalement urbain, cela signifie arrêt de la multiplication des hyper-surfaces à la périphérie des villes. Il faut assumer.

Voilà dans quel sens...

Je me fais « taper sur les doigts » parce que je devais faire voter, au niveau de la DM, les Budgets annexes. J'y reviendrai, excusez-moi, parce que vous me coupez dans mon...

Après, ne soyons pas naïfs, nous sommes dans une bataille industrielle technologique qui va, compte tenu de la montée des nationalismes, la montée des sectarismes, la montée des frontières, nous opposer à des risques géopolitiques - qui font plaisir à certains peut-être – entre les États-Unis et l'Asie du sud-est. Demain, si Donald TRUMP le veut, il peut clouer au sol et Airbus et Dassault, à cause d'une procédure qui s'appelle ITAR. Il faut que nous récupérions, d'où les initiatives que nous allons prendre, ces compétences stratégiques. Et ce que je vous propose est que la Région, comme elle l'a fait jusque-là, ait une stratégie industrielle, ait une stratégie technologique, avec nos forces scientifiques et en même temps, nos forces industrielles, qu'elles soient agroalimentaires.

On a deux vrais défis : le défi de l'alimentation de demain et donc en déclinant, le défi d'une agro-agriculture, d'une agro-écologico-etc. tout le monde m'a compris, et le défi d'une industrie qui soit capable de tenir nos technologies, sinon, le reste ne vaut rien, c'est de l'incompétence. C'est un peu le sens.

On a la jeunesse, c'est notre avenir, il faut qu'on lui offre un logement, il faut qu'on lui offre de la mobilité, il faut qu'on lui offre de la formation, il faut que nous relevions ce défi qui est un peu particulier en Région Nouvelle-Aquitaine, où nous avons les meilleures réussites au Baccalauréat en France et en même temps, moins de jeunes – je parle sous le contrôle de Gérard BLANCHARD – qui poursuivent leurs études en Supérieur. Il faut que l'on continue à la fois à développer nos grandes universités, mais en même temps, assurer la présence universitaire au plus proche des territoires, à Agen, à Périgueux, à Angoulême, à Guéret, à Niort, c'est ce qui est important parce que le premier pas de l'ascenseur social se passe, ma chère Christelle, à Niort, comme chacun le sait. Il y a tout cela à faire.

La mobilité est peut-être, pardon de le dire, le sujet le plus compliqué, pour plusieurs raisons. D'abord, nous sommes en face d'un monopole, qui s'appelle SNCF, et avec lequel on a des difficultés à discuter, tant pour la mobilité que pour les infrastructures. Je suis très patient, très ouvert, mais prenez Bergerac-Libourne, on commence à 45 M€ et on termine à 85 M€. Je ne vous dis pas sur Périgueux-Agen, je ne vous dis pas sur Limoges-Angoulême, encore moins sur Saint-Yrieix-Limoges, mais j'avoue que je préfère Pau-Canfranc où je suis sûr des prix, à Limoges-Saint-Yrieix-Brive où je ne suis absolument pas sûr des prix parce que ce ne sont pas 100 000 € de plus, ce sont 40 M€ de plus. Vous devriez vous interroger, mes chers collègues, quand vous m'attaquez sur une liaison internationale, et reprendre les chiffres. En plus, sur le plan de la mobilité, ce n'est pas encore pire mais c'est presque cela. Par rapport aux transports en Allemagne, même qualité, c'est 30 % moins cher, et nous avons mis des trains neufs partout.

Enfin, autre projet sur la jeunesse, sur lequel Jean-Louis NEMBRINI reviendra tout à l'heure et sur lequel, de la même manière que j'ai fait un appel tout à l'heure sur la transition écologique, il faut que nous l'ayons... sur l'orientation, parce que c'est vraiment une compétence compliquée. Pendant très longtemps, jusque dans les années 1960, voire même 1980, l'orientation était le fait des parents. Aujourd'hui, les familles ne sont plus là. Elles ne peuvent plus être là. Donc comment assurons-nous, d'une certaine manière, la transition pour permettre aux enfants d'avoir une orientation choisie, donc des études réussies et un emploi trouvé ? En tout cas, ces OB sont bien dans un choix de sens, de sens politique qui peut largement dépasser les sensibilités politiques de la plupart des groupes de cette Assemblée.

---

Ce que l'on a convenu ce matin avec les Présidents de groupes est que les groupes allaient informer Andréa, Andréa allait informer Marie-Pia LAREE du vote chapitre par chapitre. Mais l'Assemblée était d'accord donc j'ai la validation.

Par contre, il faut que je vous fasse voter sur les **BUDGETS ANNEXES DE L'AGENCE REGIONALE D'INNOVATION.**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**M. LE PRESIDENT.** - Cette DM est donc adoptée.

**M. LE PRESIDENT.** - L'Agence régionale d'innovation, tout le monde est d'accord, Pascale. Donc il y a unanimité sur l'Agence régionale d'innovation.

Si ! En plus, vous êtes représentés et votre représentant trouve que c'est fabuleux. Il faut que votre représentant fasse décider votre groupe.

Je tiens à ce que cela soit un vote unanime sur l'Agence régionale de l'innovation. C'est la plus performante de France, on ne va pas délirer !

**N° 5**

Vote sur la «Décision Modificative du Budget Primitif 2018 »  
Budget annexe de l'Agence Régionale de l'Innovation

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT.** - Il y a unanimité.

**SUR LES FONDS EUROPEENS**

**Mme REQUENNA.** - On parle de démocratie dans cette Assemblée, Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT.** - Même Monsieur CHARBONNEAU me soutient, arrêtez !

Sur les fonds européens, y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Abstention du MoDem.

Les autres groupes sont d'accord.

**Mme LE GUEN.** - Non inscrits, abstention.

**N° 5**

Vote sur la «Décision Modificative du Budget Primitif 2018 »  
Budget annexe Fonds Européens

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

ABSTENTION : Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

NON PARTICIPATION : Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** - Marie-Pia, bon courage. *Je propose une prime spéciale pour Marie-Pia LAREE.*

*Applaudissez bon sang !*

**LA REGIE CINEMA**, y-a-t-il des abstentions ?

**Mme LE GUEN.** - Abstention, non inscrits.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous êtes les seuls qui vous abstenez.

Tout le monde est d'accord.

**Mme NADAU.** - Abstention pour nous aussi.

**M. LE PRESIDENT.** - Abstention du groupe LR-CPNT.

**N° 5**

Vote sur la «Décision Modificative du Budget Primitif 2018 »  
Budget annexe Régie Cinéma

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

NON PARTICIPATION : Rassemblement National

On est d'accord sur ces votes ?

Je vous remercie. C'est très bien.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 (suite)**

Andréa, sur les OB.

**Mme BROUILLE.** - Tout d'abord, quatre éléments qui marquent ces OB 2019. Le premier élément, vous avez pu le constater, est sur la forme du document et sur le fond, puisque c'est la première fois que vous sont présentées des projections de recettes et de dépenses, une trajectoire financière globale, en d'autres mots, pour trois ans, pour vous donner la visibilité sur l'évolution future du Budget et éclairer la prise de décision.

Deuxième élément, les OB 2019, et cela va de soi, s'inscrivent dans le cadre de la stratégie budgétaire régionale.

Troisième élément, le projet primitif 2019 est préparé avec une stabilité des dépenses d'investissement, soit un montant de 800 M€, et aussi préparé avec une hypothèse, et je dis bien une hypothèse, c'est-à-dire une norme technique de travail, de dépenses de fonctionnement avec une baisse de - 4 %. Hors dépenses du PIC, du PACTE, en matière de formation professionnelle, des TET, des Ressources Humaines et des fonds européens. Cette évolution à - 4 % ne signifie pas que la section de fonctionnement baissera de 4 % car c'est une baisse qui est globale et se traduira par des évolutions différenciées selon les différents secteurs. Cela veut dire qu'à l'intérieur du Budget, nous aurons des plus et des moins. Pourquoi ? Parce que cette stratégie budgétaire doit nous permettre plusieurs choses : la première est d'absorber des hausses de dépenses de fonctionnement qui sont déjà connues ou prévisibles, tel que l'effet du GVT, l'impact de l'alignement du régime indemnitaire, la hausse du forfait externat, et l'intégration de la mise en service de la MECA et du renforcement de l'offre des Agences qui l'intègrent.

Cette stratégie financière doit aussi nous permettre d'adopter le Budget aux capacités à faire. C'est pourquoi, à chaque conférence budgétaire que l'on tient, un indicateur très important est pris en compte, c'est le taux de réalisation pour permettre et donner les moyens budgétaires à chaque politique sur sa capacité à faire.

Et puis cette stratégie doit aussi faire face à la montée en puissance, en cours d'année, de nouveaux dispositifs, comme ce fut le cas, pour l'année 2018, sur le permis B où, comme l'a indiqué le Président dans son préambule, en ouvrant aux apprentis, nous avons pu dès lors, en 2018, voir que ce dispositif prenait toute son ampleur.



Cette stratégie doit également répondre à des commandes politiques comme la sanctuarisation du Budget culture, la stabilité de la DGF dans nos lycées et aussi la mise en place de dispositifs d'urgence que l'on a pu mettre en place en 2018 sur le secteur agricole.

Enfin, dernier élément, les recettes sont en progression sous l'effet de la dynamique de la fiscalité économique, et des recettes supplémentaires qui viennent financer des dépenses supplémentaires dans le cadre du PO 2014-2020. En effet, en 2019, une année forte en dynamisme pour la CVAE puisque c'est + 4.9 %, soit un montant de 30 M€ et + 3 % pour la TVA, soit 12 M€.

Pour conclure et vous donner des éléments de lecture sur cette nouvelle présentation de trajectoire financière triennale, vous avez pu constater deux présentations en pages 25 et 26 : une avec PIC et PACTE et une sans PIC et PACTE. À noter que le CA anticipé qui vous est proposé a été bâti sur la base des crédits ouverts (BP + BS + DM) et des prévisions de consommations qui nous ont été remontées par les services en fin d'année. Ces prévisions établies fin septembre sont naturellement assujetties à précaution. Elles se traduisent par un taux global de réalisation à 94.31 % pour nos dépenses de fonctionnement, et 88.5 % pour nos dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les évolutions de ressources régionales, l'hypothèse de construction de la trajectoire a pris en compte : premièrement, la dynamique de la CVAE, la dynamique de la TVA, mais aussi la progression de la carte grise pour 1 %. Une stabilité des autres impôts (l'IFER et la TICPE) et enfin, une baisse progressive de certaines dotations comme la DCRTP, mais aussi des allocations compensatrices. Et les autres recettes de fonctionnement que vous avez pu trouver évoluent bien sûr sous l'effet conjugué des prévisions d'encaissement des fonds européens, du plan « 500 000 » et des PIC et PACTE.

A ce stade de la construction, ce qui est très important à souligner pour la construction budgétaire 2019, nous n'avons pas intégré la réforme de l'apprentissage. C'est pour cela que l'on dit que c'est une trajectoire « financière » parce qu'il nous faudra nous adapter à chaque réforme que nous subissons.

Pour l'évolution des dépenses régionales, nous avons prévu une progression maximale d'1 % des dépenses, toujours hors dépenses des fonds européens, le plan « 500 000 », le PIC et le PACTE. Pour vous apporter peut-être quelques éclairages sur le sujet, vous observez, page 26, dans le tableau de la trajectoire financière hors PIC et PACTE, une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2018, qui passe d'1.890 milliards d'euros à 1.960 milliards d'euros. Cette augmentation de 3.7 % résulte pour l'essentiel de la prise en charge, en année pleine, du transport routier de voyageurs, avec plus de 45 M€, du paiement des soultes de défaisance d'emprunts à risque pour 8 M€, et

enfin, de la constitution d'une provision pour 1.5 M€. Après retraitement de ces montants, la progression effective de la dépense de fonctionnement en 2018 s'élèvera à 0.8 %, soit en dessous du 1 % que nous avons fixé. À noter que ces sujets de retraitement (transport routier de voyageurs, soultes d'emprunts à risque et provisions) sont également prévus dans le contrat signé avec l'État.

A cette même période, première période de fusion et de transfert de compétences, succède une nouvelle période (2019-2021) au cours de laquelle l'évolution des dépenses de fonctionnement sera contenue aussi en dessous d'1 %. Pour les dépenses d'investissement, pour les années 2019 à 2020, nous avons fixé notre objectif de réalisation annuelle à 800 M€.

Pour conclure, les simulations qui vous sont proposées respectent les objectifs budgétaires de la mandature. En termes de ratio, vous pouvez observer un taux d'épargne compris entre 17 % et 20 %, mais également une capacité de désendettement qui reste en-deçà du plafond qui a été fixé pour la mandature, soit 7 ans.

Naturellement, cette stratégie budgétaire n'est pas une fin en soi, mes chers collègues, et vous le savez, mais bien un moyen de répondre aux ambitions politiques fixées par notre Assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Madame la vice-Présidente.

Une chance que nous avons est que l'attractivité de la Région et le potentiel économique nous amènent, compte tenu du fait de la part importante de la CVAE, d'une part, du transfert sur la TVA d'autre part, des recettes qui peuvent être dynamiques aujourd'hui. Cela ne signifie pas que tout est possible mais en tout cas, c'est le côté positif.

Qui souhaite intervenir ?

**M. CHARTIER.** - Merci Monsieur le Président.

Quand on écoute Andréa BROUILLE, on a toujours cette impression qu'une fois que l'on a ajouté Plic et que l'on a retiré Ploc, à la fin, tout le monde a 10 et tout va bien dans le meilleur des mondes. Mais plus sérieusement, je dois d'abord reconnaître et saluer le travail commun qui a été fait, je le crois en tout cas, par l'ensemble des commissionnaires de la Commission des finances et les services. Tout à l'heure, une collègue parlait des nombreuses demandes qui ont été faites en Commission des finances, je crois qu'elles portent leurs fruits, notamment en termes de trajectoire et d'outils de prospective qui sont aujourd'hui à notre disposition pour essayer de voir où est-ce que nous allons en termes de ratios financiers, que nous suivons d'année en année au travers de ces OB, ou des débats du Budget, ou bien des CA. Je voudrais donc saluer ce travail intéressant, le document qui

est fourni, avec notamment la notion des CA anticipés, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé en demandant un certain nombre de documents et de projections financières, tout comme nous avons demandé, cela a été rappelé, un certain nombre de compléments d'informations sur la localisation des aides, ou encore l'évolution des emprunts toxiques, ou encore le patrimoine immobilier. Je voudrais associer aux services aussi le travail qui est fait en Commission des finances, chaque mois, je crois que nous servons et éclairons les débats.

Une fois que l'on a dit cela, pour le cadrage des OB, il faut à chaque fois se référer aux éléments et aux objectifs que vous vous êtes vous-même fixés, Monsieur le Président, avec votre exécutif. Il y en a trois : c'est ce fameux taux d'épargne brute, dont nous parlons beaucoup, avec un objectif fixé par vous-même à 20 %, cette capacité de désendettement inférieure à 7 ans, et cet investissement à 30 %. Avec deux questions : premièrement, est-ce que ces objectifs sont tenables sur la mandature ? Et deuxièmement, sont-ils suffisamment ambitieux ?

Sont-ils tenables ? Quand on regarde le taux d'épargne brute, et c'est en lecture directe dans nos tableaux, on peut sincèrement s'interroger sur notre capacité à tenir ce taux d'épargne, qui est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, et qui crée l'investissement de demain. On va être, pour le CA anticipé de 2018, aux alentours de 17 %, ce qui est assez nettement inférieur aux 20 % que vous vous êtes vous-même fixé. Et dans le document, on voit bien que vous comptez sur les recettes dynamiques de fonctionnement, c'est-à-dire la fiscalité, on en a parlé tout à l'heure, qui joue à taux plein pour la Région Nouvelle-Aquitaine, pour améliorer la situation. Mais pour moi et pour, je pense, beaucoup d'entre nous, c'est par la dépense de fonctionnement et sa diminution qu'il faut obtenir la bonne amélioration de l'épargne brute, parce que la dynamique des recettes ne dépend pas de nous. Aujourd'hui, nous avons, semble-t-il, un bon cycle et c'est tant mieux, mais cela n'est que conjoncturel et risque d'être une fragilité si nous n'attaquons pas les dépenses de fonctionnement.

Et c'est mon deuxième point. Sur ces dépenses de fonctionnement, vous dites : « - 4 % », on dit « banco ! ». C'est effectivement un effort ambitieux mais Andréa BROUILLE l'a elle-même reconnu tout à l'heure, très honnêtement, je ne vois pas comment aujourd'hui nous arriverons à tenir le - 4 %, et j'en veux pour preuve en pages 25 et 26, là aussi c'est en lecture directe, ce sont vos services qui produisent l'information, nous avons une augmentation des dépenses de fonctionnement du CA anticipé, en 2019, qui sera, a priori, si nous continuons notre trajectoire, de l'ordre de + 4 % par rapport à la situation de 2018 à 2.46 milliards d'euros. C'est en lecture directe dans les tableaux. On peut craindre que ces –

4 % soient particulièrement ambitieux et que de facto, ce niveau d'épargne brute dont je parlais tout à l'heure soit difficilement tenable au niveau que vous vous êtes fixé de 20 %.

Sur l'endettement, je voudrais faire le même exercice prévisionnel, là encore, c'est en lecture directe, on voit bien que l'endettement de la Région, vous l'avez d'ailleurs dit dans les colonnes de *La Nouvelle République*. Notre endettement se dégrade de façon constante et j'allais dire, un peu inéluctable, avec, en 2021, une projection à 6.1 années de capacité de désendettement où là, on se rapprochera assez tangiblement de la barre fatidique des 7 années de désendettement. Pour 2019, on prévoit, si j'ai bien lu ce qui nous a été donné, un recours à l'emprunt de 350 M€, ce qui fait une augmentation de 35 % par rapport à 2018, et un encours au total de 2.150 milliards d'euros qui passera à 2.8 milliards d'euros à la fin du mandat, en 2021, ce qui aura quand même représenté, sur la période, 1 milliard d'euros d'endettement supplémentaire pour la Région par rapport à la situation initiale.

Je ne voudrais pas que de BP en BP ou de CA en CA, l'on s'aperçoive qu'in fine, on arrive à tenir ces ratios par le jeu des non réalisations budgétaires. Et je sais que le débat qui a été vu tout à l'heure en DM n'est pas simple, vous dites que la Région n'est pas responsable, qu'elle doit accompagner simplement les territoires à investir. Ce qui est intéressant n'est pas forcément de voir ces taux de réalisation de façon brute, c'est de voir l'évolution, et est-ce que sur la période l'on réalise de moins en moins ou est-ce que l'on réalise de façon comparable aux autres années. Parce que si c'était la première solution qui s'imposait, on pourrait se demander si l'accompagnement régional, du fait peut-être de l'éloignement de certains de nos territoires avec Bordeaux, est suffisamment efficace par rapport à ce qui a pu être le cas précédemment quand on avait les trois pôles (Poitiers, Limoges et Bordeaux). Donc je pense que ces questions de taux de réalisation ne sont pas un débat à balayer complètement d'un revers de la main.

On voit bien que ces objectifs sont assez difficilement tenables et deuxièmement, sont-ils suffisamment ambitieux ? C'est mon dernier point. Je veux terminer par là parce que s'il est dans notre objectif suprême de se dire qu'à la fin du mandat, en 2021, nous aurons atteint tous les taquets de la fiscalité, de l'endettement et de l'épargne brute, que laisserons-nous à nos successeurs – nous en serons peut-être – après 2021 ? Je ne pense pas, Monsieur le Président, vous qui affichez une volonté sur les dépenses de fonctionnement, je le reconnais, on essaye, - 4 %, vous l'affichez, dont acte, on verra bien au CA de 2018. Mais si notre objectif est d'être au taquet en 2021, je crois que l'échec de la fusion régionale serait alors totalement avéré.

Je pense qu'il faut que tous ensemble - et j'en termine – nous travaillions, et qu'il est urgent de réfléchir à notre organisation profonde parce que l'on ne pourra pas toujours jouer

sur la baisse des dépenses de fonctionnement. Vous aimez à le rappeler et vous avez raison, on ne pourra pas toujours jouer sur l'ensemble de nos politiques et donc il faudra à un moment donné que l'on attaque sur le fond. C'est court 2 ans et demi-3 ans, mais il faudra vraiment que nous ayons une réflexion sur ce qu'est la Région 2.0 dans un contexte d'une Région énorme, très difficile à gouverner sur le plan technique et humain, mais je pense qu'il faut vraiment que nous ayons cette réflexion sur l'organisation globale si nous ne voulons pas voir, d'année en année, malgré les efforts affichés, nos marges de manœuvre se réduire. Et je ne voudrais pas prendre de comparaison hasardeuse mais si nous étions un paquebot transatlantique célèbre, je dirais que nous serions encore au début de la croisière et qu'il est encore temps, je crois, de donner peut-être un coup de barre à gauche ou un coup de barre à droite, je ne sais pas, pour éviter cette espèce de mur incontournable et infranchissable qui serait cette Région qui serait au taquet sur tous les critères que nous avons définis depuis toutes ces années.

Voilà, Monsieur le Président, quelques commentaires très généraux que je voulais faire avant de vous céder la parole.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Monsieur le Président de la Commission des finances.

Je partage, et je crois qu'autour de cette tribune l'on partage tous vos questionnements et vos inquiétudes. Vous participez d'ailleurs en direct – et j'en suis très heureux – à cette réflexion dans la Commission des finances, qui n'est pas si simple que cela et qui n'est pas exempte des différentes contradictions que nous vivons tous. On veut maintenir les crédits de fonctionnement mais en même temps, je reçois de tous les bancs de cette Assemblée des tas de demandes en fonctionnement, reprendre plein de choses dans tous les domaines qui sont aussi acceptables que la culture, le sport, les transports, les arrêts sur les gares, le mouvement associatif.

Je serais assez preneur, je le dis comme cela sans en avoir dialogué avec l'exécutif de la Région, d'une espèce de travail avec certains et certaines d'entre vous pour se dire : « quelles sont les politiques que l'on supprime plutôt que de constamment en ajouter ? ». Parce que c'est toute la difficulté de l'exercice, on nous demande chaque fois d'ajouter des politiques. On ne nous propose jamais de finir des politiques et nous avons, dans plein de domaines, des dispersions et du saupoudrage, encore, avec toutes les bonnes volontés du monde qui font que parfois, la base électorale de chacune des formations politiques ici est assez exigeante parce que l'on nous dit : « tu as oublié l'association qui est venue me voir ». Il y a ce premier problème.

Le deuxième problème est que nous vivons avec un certain nombre d'épées de Damoclès. Première épée de Damoclès : le TER. Deuxième épée de Damoclès : les

transports scolaires. Troisième épée de Damoclès : la formation professionnelle. Pas si simple que cela. Est-ce que pour autant, nous devons abandonner tout ce que nous faisons pour le développement économique ? On pourrait « plier les gaules » sur le développement économique, on pourrait « plier les gaules » - pardonnez-moi pour cette expression – pour la recherche, c'est-à-dire tout ce qui fait l'originalité de la Région, ce qui fait son attractivité, ce qui fait sa puissance à l'échelle de la France aujourd'hui. Quel est l'arbitrage pour baisser les dépenses de fonctionnement ? - Je notais cela tout à l'heure en vous écoutant. – Je ferme la moitié des lignes de TER et après, tous autant que nous sommes, à Saint-Yrieix, à Angoulême, ou plutôt à Limoges, sur la ligne de fret Niort-Thouars, Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port, on est tous d'accord pour défendre en disant que la Région ne peut plus faire. Parce que s'il est une source de coûts, ce sont les lignes TER. On a changé les trains, on a fait des stations de maintenance.

Ensuite, on peut dire après tout que l'on baisse la DGF, les dotations des lycées. Après tout, il y a des lycées qui ont plutôt des fonds de réserve qui sont confortables, et d'autres qui sont en souffrance. Certains me demandent d'ailleurs de ne pas me préoccuper de ceux qui sont satisfaits par rapport à ceux qui souffrent. On peut me dire aussi, on y faisait référence ce matin par rapport au dossier sur le développement durable, je crois que c'est Alexandra SIARRI ou peut-être Martine MOGA qui disait : « cela manque de précision ». En même temps, c'est une personne qui s'occupe de cela. Est-ce que je peux dire : « oui, il faudrait trois personnes parce que c'est important ». Prenez tous les cas et regardez ce que cela donne après.

Nous sommes une Région qui, à la fois, a fait le choix d'un certain nombre de priorités majeures et notamment le développement économique, l'emploi et la recherche, qui a souhaité ne fermer aucune ligne ferroviaire, qui a fait de la présence des lycées professionnels notamment, partout dans le territoire, un mantra. Cela entraîne un certain nombre de choses.

Cher Olivier, continuons à regarder ensemble. Ce que j'entends d'Andréa BROUILLE est que ce dialogue, qui est un dialogue d'alerte, un dialogue de conseil, un dialogue fructueux, faisons-le avec nos services. Nous avançons, à la demande un peu de tout le monde, voilà quel est le Budget prévisionnel, ce sur quoi l'on peut... je ne sais pas dire exactement ce que l'on aura consommé à la fin de 2018, Andréa sûrement, moi, je ne sais pas le dire. Mais est-on capable, et je le dis à la fois à mes collègues de l'exécutif comme à cette Assemblée, de se dire que quand on a un Budget qui n'est pas consommé à 50 %, on le supprime ? Est-ce que l'on est capable, ici, de le faire ? Chiche !

**M. DE LACOSTE LAREYMONDIE.** - Merci Monsieur le Président.

Je veux commencer mon intervention sur ces OB par une observation générale sur un des éléments majeurs de ce contexte « particulier », dites-vous, qui préside à la préparation de votre Budget et donc pour le moment, de vos grandes Orientations. Je veux insister sur ce contexte institutionnel et financier que vous qualifiez d'« incertain », marqué par ce que vous considérez comme une position ambiguë du Gouvernement sur la décentralisation.

En réalité, de quoi s'agit-il ? D'un côté, une décentralisation exacerbée qui emplit d'elle cette UE partisane de l'affaiblissement de la dilution et finalement du démantèlement des Etats-Nations. Cette régionalisation, cheval de Troie de l'UE fédéraliste, rendue possible par la loi du 16 janvier 2015 relative à la définition des nouvelles Régions, sur proposition de la Commission européenne et dont les peuples ne veulent pas.

De l'autre, une politique gouvernementale, qui, sous l'apparence d'une recentralisation, que vous dénoncez parce qu'elle dérange vos intérêts immédiats et très prosaïquement, purement comptables et financiers, exhorte inlassablement à encore plus d'Europe aux moyens de souveraineté européens. Vous qualifiez cette recentralisation d'« ambiguë », et bien nous, Monsieur le Président, nous vous disons « assez d'hypocrisie ! ». Ces deux visions ne sont pas contradictoires, elles visent en réalité le même but et vous le savez bien. Simplement, vous avez évidemment le souci, et dans votre logique, vous avez raison, d'apparaître comme un élément moteur de l'instauration de ces super-Régions qui tendant à s'apparenter aux länder allemands, afin de pouvoir discuter directement avec le super-État fédéral que vous appelez de vos vœux. Ne nous dites pas le contraire, c'est ce que vous pensez intimement.

Vous êtes donc en concurrence, si je puis dire, avec l'exécutif du pays, qui, dans sa logique, cherche à se donner le meilleur rôle en vue de l'intégration de l'État-Nation au sein de cette Europe fédérale qu'il appelle, comme vous, de ses vœux. Et dans cette logique, vous avez évidemment raison de souligner l'incohérence de la décentralisation de certaines compétences, qui n'ont pas été accompagnées des ressources nécessaires. Mais fondamentalement, il n'y a, encore une fois, aucune différence de vision entre vous et le Gouvernement. Le récent Congrès des Régions, qui s'est tenu à Marseille les 26 et 27 septembre, devait marquer une véritable résistance à la politique gouvernementale, du moins, est-ce comme cela que les choses nous ont été présentées. Et qu'avons-nous vu ? Une masse d'élus, dont vous êtes un membre éminent et un élément moteur, rassemblés dans une association « Territoires unis », dont pas un ne contestera les lois et les schémas décentralisateurs et destructeurs telles que les lois MAPTAM, ALUR, NOTRe, et le SRADDET.

En réalité, vous êtes tous soumis, le Gouvernement et vous-même, à la Commission de Bruxelles, et vous êtes contraints d'accepter, en définitive, que les ressources liées aux compétences qui vous ont été dévolues n'aient pas suivi, car le Gouvernement s'estimant lié par le critère de Maastricht de limitation du déficit budgétaire à 3 % du PIB, sait garder, bien évidemment, les ressources nécessaires. Et finalement, vous avez été contraint de signer ce pacte de contractualisation.

**M. LE PRESIDENT.** - Il est 4 minutes + 15 secondes.

**M. DE LACOSTE LAREYMONDIE.** - Voilà pour le cadre général.

Pour entrer dans le détail... cela durera 10 minutes, que vous le vouliez ou non.

**M. LE PRESIDENT.** - Non.

**M. DE LACOSTE LAREYMONDIE.** - C'est l'article 23 du Règlement intérieur, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne sais pas quel est l'article, ce sont 4 minutes, Monsieur DE LACOSTE LAREYMONDIE. Vous avez fait des digressions, ce sont 4 minutes. Je vais vous dire ce que je vais faire...

**M. COLOMBIER.** - On n'est pas limité en temps sur les OB.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais mettre en place un système, qui, automatiquement, va couper la parole au bout de 4 minutes.

Vous l'aurez voulu.

**M. DE LACOSTE LAREYMONDIE.** - Je suis désolé, c'est l'article 23 du Règlement intérieur, sauf si vous nous dites qu'il n'est plus en vigueur.

Pour entrer dans le détail donc, rapidement, je soulignerai principalement votre objectif, affiché comme une contrainte budgétaire de réduire les crédits de fonctionnement de moins de 4 %. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet objectif maximaliste, inédit même, mais sur lequel nous sommes extrêmement dubitatifs. En effet, la formulation employée dans le document est floue. D'une part, vous annoncez une réduction de 4 % des crédits de paiement en fonctionnement et d'autre part, vous prévoyez une augmentation d'1 % de ces mêmes dépenses. Quelque chose nous échappe, Monsieur le Président. Alors il faut nous dire avec précision sur quels postes budgétaires comptez-vous raisonnablement intervenir pour atteindre cet objectif ambitieux. Le BP 2019 nous renseignera sûrement sur cette question.



D'ores et déjà, vous nous dites que cette contrainte budgétaire impose de prioriser les actions de la Région vers les plus qualitatives, avec le plus fort effet multiplicateur, en revenant aux fondamentaux. Là encore, nous ne pouvons que nous réjouir de ces bonnes intentions. Nous nous en réjouissons d'autant plus que les recettes de fonctionnement vont croître de 139 M€ supplémentaires par rapport à 2018, pour se stabiliser à 2.5 milliards d'euros (+ 6 %). Mais encore faut-il que nous ayons la même lecture de la définition de ces fondamentaux et des « quatre dynamiques » au croisement de ces priorités, comme vous les qualifiez. Ainsi, pour notre part, nous pouvons d'ores et déjà en tirer comme conséquence que les coopérations internationales décentralisées doivent être exclues du champ de vos priorités, de même qu'une grande partie du Budget de la culture doit en être exclue. Sur 45.8 M€, 42 M€ rien qu'en subventions au BP 2018. Ces subventions, nous le redisons avec force, sont à 90 % inutiles, pour ne pas dire scandaleuses et même indécentes pour beaucoup d'entre elles, eu égard à cette multitude d'associations sponsorisées qui n'ont pour but que de dérégler, déstructurer, avilir le cerveau notamment des jeunes. Nous en donnons l'illustration à chaque CP. Nos collègues votent n'importe quelles subventions, sans même avoir regardé les dossiers qui leur sont soumis.

Le Livre noir que nous allons publier à ce sujet vous en livrera les plus belles perles.

Mais non, Monsieur le Président, vous annoncez fièrement que la culture sera au cœur de l'année 2019 par la sanctuarisation de son Budget. Mais au nom de quoi sanctuariser ce Budget ? Vous aviez vous-même déclaré, lors de l'exercice 2018, qu'« aucun Budget ne serait plus sanctuarisé. En 2019, tout d'un coup, volte-face. Mais « sanctuariser », Monsieur le Président, est un mot extrêmement fort. Au plan national, vous le savez...

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur DE LACOSTE LAREYMONDIE, vous êtes encore parti pour un quart d'heure.

**M. DE LACOSTE LAREYMONDIE.** - Non, pas du tout.

Au plan national, vous le savez, le Rassemblement National n'a de cesse de réclamer la sanctuarisation du Budget de la Défense, mais il s'agit de la Défense nationale. La culture, au plan régional, serait-elle considérée comme un poste vital ? Nous ne visons pas, vous l'avez compris, les dépenses relatives à la protection du patrimoine, je le précise. Alors qu'est-ce qui motive ce changement ? Quelle urgence ? Quel drame ? Mais il est vrai que la culture de Gauche, pardon, j'oubliais, il n'y a de culture que de Gauche, est le principal vecteur de la révolution des esprits que vous considérez comme bornés et attardés. Les cerveaux déstructurés sont évidemment plus malléables que les têtes bien faites.

Enfin, pour ce qui concerne votre trajectoire financière, vous prétendez assurer la soutenabilité de l'endettement régional. Ce n'est pas sérieux, Monsieur le Président. Fin 2016, l'encours de la dette était d'1.8 milliards d'euros. Fin 2018, il était de 2.150 milliards d'euros. Fin 2021, il sera de 2.7 milliards d'euros, soit une augmentation de 50 % en cinq ans. Est-ce soutenable ? Nous ne le pensons pas. Évidemment, la capacité de désendettement suit la même courbe exponentielle. On est passé de 4.8 années fin 2016, à une perspective de plus de 6 années fin 2021...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous exagérez Monsieur DE LACOSTE LAREYMONDIE.

**M. DE LACOSTE LAREYMONDIE.** - Rassurez-vous, je n'en ai plus pour très longtemps.

Nous allons frôler le seuil des 7 années que vous aviez fixé en début de mandature. Il est vrai que fin 2021, verra le renouvellement des Conseils Régionaux. Devons-nous en conclure que votre objectif inavoué est « après moi, le déluge ! » ? En effet, si les recettes de fonctionnement venaient à stagner, notre capacité de désendettement se verrait automatiquement dégradée. À titre d'exemple, vous prévoyez de figer le montant des TICPE à 458 M€ pour les exercices futurs. Après une forte hausse de la fiscalité sur les carburants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle hausse interviendra l'année prochaine. Si de surcroît le prix du baril devait augmenter, le prix à la pompe contraindra nos concitoyens à y passer moins souvent, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la pérennité de cette recette régionale.

Je ne vous ferai pas l'injure, cependant, Monsieur le Président - ce sont mes dernières lignes – de risquer une comparaison hasardeuse avec Madame ROYAL, qui nous a laissé l'ancienne Région dans l'état que nous savons. D'ailleurs, vous en êtes conscient puisque vous voulez d'ores et déjà initier une stratégie de diversification des leviers de financement en optimisant le coût de la dette. Il n'en reste pas moins que l'encours continuera sur la même lancée. Tout cela n'est pas raisonnable, Monsieur le Président, et notre groupe ne partage donc pas vos OB.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le montant de la TICPE - je ne vais pas intervenir sur le reste – ne dépend pas de nous. La variation des prix du pétrole base ne dépend pas de nous. C'est un montant, qui, dans le coût de l'essence à la pompe, est une variable... c'est l'épaisseur du trait. Vous avez raison de dire que plus le prix de l'essence augmente, moins on va aller à la pompe, mais on est piégé dans cette affaire. C'est pour cela que je me bats pour que l'on ait d'autres ressources, qui soient celles de ce type de fiscalité, qui soient plus liées à des fiscalités liées au développement économique parce que c'est notre compétence, qui soient

plus liées à des parts d'impôts d'État comme la TVA et c'est une bonne chose, c'est une vraie petite révolution.

Pour le reste, il faut que l'on soit rigoureux. Aujourd'hui, le taux d'épargne brute en 2017 est de 19.3 %. Ce n'est pas le meilleur, c'est loin d'être le plus mauvais. Notre capacité de désendettement est de 4.4 ans. On redresse les problèmes que vous savez et que vous avez évoqués, cela ne se fait pas en un jour. Et cette DM que vous n'avez pas votée est une DM qui diminue l'endettement voté au BP. C'est un peu dommage parce que si j'allais dans le sens que vous évoquez, si j'étais vous, j'aurais voté la DM par rapport au discours que vous tenez aujourd'hui puisque principalement, il diminue l'endettement de la Région.

**M. GAMACHE.** - Monsieur le Président, chers collègues, je tiens d'abord à saluer le travail d'Andréa BROUILLE et des services, en préambule, ainsi que les membres de la Commission finances.

L'heure est grave. Tous les voyants sont au rouge, pas seulement pour notre Région mais pour la vie sur Terre, la faune, la flore, et les êtres humains. Mon propos n'est pas de tomber dans le catastrophisme, il s'appuie sur les résultats scientifiques du monde entier qui tirent la sonnette d'alarme et nous donnent peu de temps pour non pas inverser la tendance, mais au moins l'infléchir. Ainsi, c'est dans les prochaines années que se joue l'avenir de l'humanité. Le rapport du GIEC est implacable : si nous ne réussissons pas la transition écologique dans ce court laps de temps, en baissant notamment nos émissions de gaz à effet de serre sans franchir le seuil des 2°C supplémentaires par rapport au début de l'ère industrielle, la vie sur Terre deviendra un enfer.

Cela vous amuse de taper du crayon, Monsieur...

**M. COLOMBIER.** - Je ne me cache pas, on nous l'a fait pendant 8 minutes. Je le fais à visage découvert.

**M. GAMACHE.** - Je ne vous l'ai pas fait, Monsieur, vous montrez là votre vrai visage et je ne vous en félicite pas. J'ai été respectueux, Monsieur.

**M. COLOMBIER.** - Cause toujours mon vieux !

**M. GAMACHE.** - On n'a pas été élevé ensemble non plus. Je vous vouvoie.

**M. COLOMBIER.** - Tu es solidaire des personnes qui sont de véritables, ici... qui nous empêchent de parler. Alors je le fais, mais sans me cacher.

**M. GAMACHE.** - Bravo Monsieur, on voit qui vous êtes.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - S'il vous plaît Monsieur. Merci. Laissez parler Nicolas GAMACHE. Merci beaucoup.

**M. COLOMBIER.** - *(intervention micro éteint).*

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Vous avez parlé 10 minutes. Nous écoutons Nicolas GAMACHE, merci beaucoup.

**M. GAMACHE.** - Vous pouvez vous excuser Monsieur, s'il vous plaît.

La démocratie pose un problème à certains.

Lorsque je parle de voyants au rouge, je ne parle pas des finances de notre Collectivité, qui sont de bonne tenue. En effet, parmi les satisfecit, je soulignerai l'amélioration de l'épargne brute et nette, le Président vient de le mentionner, du ratio de désendettement aussi qui reste très bon. Je soulignerai également la prudence à travers la stratégie de - 4 % sur le fonctionnement, au regard de taux de réalisation budgétaire pour lesquels il nous faut certainement nous améliorer, stratégie de maîtrise en fonctionnement qui est gage d'une capacité d'investissement préservée.

Je saluerai également le volontarisme sur la jeunesse et les politiques que nous déployons en ce domaine. Saluons également nos engagements en faveur des circuits alimentaires locaux, des filières bio notamment, à travers la démarche « Agriculture-alimentation-territoires ».

Enfin, je soulignerai particulièrement notre politique environnementale et économique des territoires, volontariste aussi, à travers notamment « Territoires de grande ambition », ou encore les fonds de garantie agricole à hauteur de 30 M€.

Je pourrais aussi ajouter, puisque le Président l'a évoqué ce matin, notre politique sur les PNR, puisque l'on aura l'exemple du Médoc un peu plus tard, dont on sait que cette politique volontariste qui demande des moyens croissants, certes, est un véritable levier pour les territoires à travers un effet multiplicateur des financements que peut apporter la Région.

Cependant, nous ne devons pas nous arrêter à la prudence. Le temps qui nous reste pour réagir est court. Le contrat passé avec l'Etat sur la réduction des dépenses de fonctionnement ne doit pas nous amener à modérer nos ambitions sur la transition écologique de notre économie pour qu'un jour il ne soit définitivement trop tard. Nous ne pouvons pas nous cantonner à l'adaptation au dérèglement climatique, nous devons participer à changer le modèle qui nous a conduits à la crise environnementale majeure dans

laquelle nous nous trouvons, et ne pas rester, comme il est écrit dans les OB « sur un maintien de nos engagements ». Et nous devons porter une prospective d'anticipation et pas seulement d'accompagnement.

Des filières entières méritent aujourd'hui notre attention dans leur basculement sur la transition écologique et énergétique : l'agriculture bien entendu, les industries aéronautiques, automobiles, etc. pour lesquelles la stratégie, dont Monsieur le Président parlait tout à l'heure, doit prioritairement prendre la transition écologique comme base.

Nous comptons sur l'accélération des évaluations des politiques publiques, qui viennent éclairer la pertinence, la performance et l'efficacité des actions de la Région. Nous devons inclure dans nos objectifs l'insertion de clauses sociales et environnementales dans toutes nos démarches.

Concernant les OB, insérer à l'avenir un Budget carbone régional éclairerait sur les impacts de nos investissements et aides à l'investissement que nous octroyons sur le dérèglement climatique. Une initiative avait pu voir le jour en 2009 dans l'ex-Région Poitou-Charentes, envisageons, pourquoi pas, à nouveau cette piste.

Nous relevons aussi la proposition qui a été faite par le Président d'une plénière exceptionnelle, la prochaine, sur les questions climatiques notamment. Et le Budget étant le nerf de la guerre des décisions politiques, un large volet doit y être consacré et nous nous félicitons de cette initiative.

Les OB, dans la forme, mériteraient une présentation un peu plus fournie et surtout plus étoffée sur le fond, comme l'a souligné par ailleurs le CESER dans son rapport. Nous avons ici un document qui nous paraît être trop technique, plus que politique, et les grandes lignes de force ne se dégagent pas assez, à notre goût. Aussi, nous souhaitons que ces lignes soient plus saillantes, notamment dans leur volet « transition écologique », il nous faut parler clairement des enjeux, de la biodiversité menacée, de la pénurie de ressources en eau, des réfugiés climatiques, et des réponses que nous comptons apporter, dire la ligne que nous voulons suivre. Nous devons avoir une exigence sans limites et vous pouvez compter sur notre groupe pour maintenir cette exigence, politiquement affirmée avec résolution, pour répondre aux enjeux que j'évoquais en introduction de mon propos, et participer à remettre les voyants au vert.

Vous noterez également que mon chronomètre, lui, n'a pas fait le tour deux fois, donc même s'il est au rouge...

*(Intervention micro éteint)*

**M. GAMACHE.** - Il y a quelques raisons à cela...

J'en ai terminé et je vous remercie.

**M. DELPEYRAT.** - Je voudrais intervenir rapidement à mon tour sur ces OB. Rappeler quand même quelques éléments de contexte, on le voit bien à travers les interventions des uns et des autres, c'est qu'il y a une forme de contradiction dans laquelle l'État nous a placés, qui est que nous voyons tous que nous avons des investissements très importants à réaliser pour la solidarité territoriale et la réduction des inégalités, pour la transition énergétique, pour la recherche, pour l'éducation, pour la formation. Et par ailleurs, on nous place dans un contexte financier très contraint, en nous punissant de nous « taper sur les doigts » si jamais nous dépensons plus ou nous évoluons plus d'1.2 % en dépenses de fonctionnement. Ce qui explique sans doute pourquoi nous n'avons pas voté cette convention avec l'Etat, que le document soit effectivement, essentiellement à ce stade mais on le verra au Budget, financier plus que budgétaire, avec des objectifs de tenue de chiffres sur nos dépenses de fonctionnement, sur notre capacité d'endettement, etc.

Là-dessus, je félicite à nouveau les services et Andréa d'avoir, à partir d'une situation compliquée, permis à la Région d'avoir des indicateurs sains et donc de pouvoir avoir une projection saine. Mais si nous approuverons ces OB, c'est quand même dans l'espoir qu'au moment du vote du Budget, nous remettons un certain nombre de priorités plus clairement. Parce que bien sûr qu'il faut de la continuité, mais il y a quand même aujourd'hui nécessité, eu égard à la montée des inégalités, d'une part, et aux nécessités qui s'imposent à nous avec le changement climatique, de prendre un certain nombre de virages également. On ne peut pas continuer comme d'habitude, comme si rien ne s'était passé ou ne devait se passer. Et donc pour cela, je pense qu'il faudra mieux affirmer un certain nombre de priorités.

Effectivement, sur la transition écologique, cela a été dit à l'instant par Nicolas GAMACHE, nous sommes tous d'accord sur les constats. Plus personne ne conteste aujourd'hui les alertes scientifiques. Nous voyons bien à peu près ce qu'il faudrait faire sur la mobilité, les transports, sur l'énergie, sur l'agriculture et le modèle agroalimentaire, etc. Il manque une méthode et un cadre. Il y a un certain nombre de propositions qui ont été faites par le Président – et je m'en félicite – notamment d'une plénière spécifique, je crois qu'il faut proposer aujourd'hui des contrats de transition écologique et énergétique à l'ensemble des filières. Parce que dans ce cadre contraint, on voit bien qu'il n'y a pas de miracle, si l'on continue à financer l'ancien modèle de la même façon et que l'on ne peut pas, par ailleurs, dégager de nouvelles ressources, nous sommes dans une impasse. Je pense donc qu'il

faut, profession par profession, avec le monde agricole, avec le monde économique, engager des discussions sur la transition écologique et énergétique, pour que nous soyons de moins en moins dans ce subventionnement de l'économie carbonée et de plus en plus dans le financement d'activités qui nous permettent de sortir de cette impasse.

Idem sur le numérique, où j'ai vu avec intérêt d'ailleurs qu'il y avait une motion du MoDem ou de l'UDI, sur les données personnelles. Nous avons les GAFA qui ont transformé ce qui était l'idéal d'une économie ouverte d'information, de communication et de coopération, en une entreprise publicitaire de captation des données personnelles, qui aujourd'hui, est extrêmement problématique. Et je crois que nous devons faire la promotion d'un certain nombre d'outils alternatifs et que nous devons redonner un aspect démocratique aux nouvelles technologies, qui aujourd'hui ont été complètement dévorées par la logique marchande. Je crois que sur l'ESS, nous devons aussi, dans le cadre de la transition écologique et énergétique, sortir d'une logique de niche et imposer l'idée que c'est le modèle qui va permettre demain la transition écologique et énergétique dont nous avons besoin. Et d'ailleurs, c'était l'une des bonnes idées du Gouvernement, qui a été abandonnée, hélas, de changer l'objet des entreprises défini il y a longtemps par Monsieur FRIEDMAN qui indiquait que le seul but de l'entreprise était de faire du profit. Et justement, il va falloir, eu égard aux externalités négatives produites aujourd'hui, renforcer les éco-conditionnalités, mais aussi imposer un modèle alternatif qui est celui de l'ESS.

Et puis il y a la solidarité territoriale, sur laquelle nous serons extrêmement vigilants. Sur le Budget, vous savez bien que ce n'est pas 4 % d'ailleurs, personne n'a fait 4 %. Sur la culture, il faudra que nous soyons plus présents sur les territoires, ainsi que l'université pour suivre ce qui a été entrepris pour ouvrir un certain nombre d'antennes.

Et enfin, je regrette – vous voyez, je ne suis pas très long, je pourrais faire 10 minutes, c'est la limite autorisée – mais je crois important de dénoncer cette logique dans laquelle nous place l'État, qui est une logique peu à peu d'étranglement, et on voit bien que les inquiétudes qu'a évoquées tout à l'heure notre collègue Olivier, Président de la Commission des finances, à juste raison, on manque de visibilité. Mais peut-être que l'on a un petit désaccord, peut-être que l'on pourra l'évoquer en Commission des finances d'ailleurs, sur les vraies raisons de cette baisse de la réalisation. J'ai l'intuition, sur le terrain avec les collègues, que c'est plutôt le manque de visibilité et la baisse des ressources qui fait qu'aujourd'hui, le rythme d'investissement des Collectivités est moins élevé qu'il ne l'était les années précédentes. Mais peut-être que c'est effectivement quelque chose à vérifier. Je crois donc qu'il nous faut aussi interpeller l'État sur ce qu'il veut faire aujourd'hui, quel est son rapport aux Collectivités territoriales ? C'est la confusion la plus totale.

Nous avons besoin, si nous voulons réussir les transitions qui sont devant nous, d'un modèle plus décentralisé, c'est manifestement la voie inverse qui a été prise et choisie, donc nous serons attentifs aussi aux prises de position de notre Assemblée au moment du vote du Budget, parce que nous avons besoin de reprendre l'autonomie, qui aujourd'hui nous fait de plus de plus défaut. Et sortir d'une logique strictement financière parce que nous avons été, les uns et les autres, élus sur des projets. Si la seule chose que nous avons à dire aux gens demain est « - 4 % de ceci » ou « + 2 % de cela », je crains que cela ne soit insuffisant. Et si l'on veut redonner un rôle politique fort aux Assemblées régionales, je pense aussi qu'il faut nous donner des objectifs, d'une part, plus ambitieux, parce que la situation l'exige, pas parce que la politique est mauvaise mais parce que la situation a changé, et interpellier l'État, le placer face à ses responsabilités pour que lui aussi s'organise. Qu'il cesse de s'occuper de tout et qu'il cesse de faire reposer sur les seules Collectivités territoriales les efforts de réduction des dépenses publiques, ce qui est le cas désormais depuis dix ans puisque ce sont aujourd'hui les Collectivités qui contribuent au redressement des comptes publics. Du côté de l'État, on attend toujours.

Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Stéphane.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président, chers collègues, nous avons été silencieux ce matin lors de la discussion préalable. Merci donc d'être patients lors des OB, notre Règlement intérieur dit qu'il y a 10 minutes par groupe, cela me semble raisonnable donc nous allons les prendre, pas plus, pas moins.

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Président, le groupe UDI commencera par des remerciements. En effet, vous-même Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, chère Andréa, votre Administration, vous avez entendu la demande précise que j'avais portée au nom du groupe UDI en Commission des finances : cette année, nous disposons d'un CA anticipé 2018 et de projection pluriannuelle. Cela a été dit par Olivier CHARTIER, ces informations nous aident de manière décisive à faire l'analyse critique de vos OB 2019. C'est un progrès, à la fois méthodologique et démocratique, même si les informations dont nous disposons sont encore embryonnaires, notamment au niveau des dépenses. Le groupe UDI salue cette avancée et demande qu'elle soit confirmée, amplifiée, notamment pour le CA fin 2019.

Et puisque nous avons commencé de manière aimable, nous poursuivrons dans la même veine en disant que les chiffres qui nous ont été transmis montrent une santé financière correcte du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, que ce soit au niveau du CA



anticipé 2018, ou des OB. L'épargne brute à 16.9 % en 2018, 17.8 % fin 2019, la capacité de désendettement à 5.3 % à fin 2019. Ces chiffres sont en soi corrects. Nous vous en donnons acte, comme nous vous donnons acte du fonctionnement correct de notre institution alors qu'il y avait un énorme travail à faire d'harmonisation pendant la période de naissance de la Région.

Là, s'arrêteront nos amabilités. Chiffres corrects, Monsieur le Président, mais si vous le permettez, encore heureux qu'ils le soient. Les Régions ont été construites pour être des machines à financer le développement régional et non pas comme des institutions prioritaires de service public, comme peuvent l'être les communes, les intercommunalités, les Départements. Une Région en difficulté financière n'existe pas, ou alors c'est une anomalie grave, s'approchant de la monstruosité administrative et politique comme l'on a pu le connaître dans une époque pas si éloignée que cela, dans une Région pas si éloignée que cela. Franchement, pour « mettre les pieds dans le plat », mettre une Région en difficulté financière, il faut le vouloir. Clairement, il faut s'appeler Ségolène ROYAL.

Les chiffres corrects de la Nouvelle-Aquitaine doivent donc être rapprochés des chiffres des 12 autres Régions métropolitaines. Et là Monsieur le Président, c'est moins bon. Nous avons travaillé avec l'Association des Régions de France, qui nous a communiqué les chiffres sur les indicateurs : le taux d'épargne brute de la moyenne des Régions françaises est à 20.2 %, soit pratiquement 3 points d'écart avec nos chiffres. La part des dépenses d'investissement de la moyenne des Régions de France est à 31.4 % au niveau de la moyenne nationale, vous nous l'avez annoncée à 26.7 %. C'est un décrochage important de plus de 4 points. Donc attention à ne pas tomber trop facilement dans une communication trop auto-satisfaite. Les chiffres de la Nouvelle-Aquitaine sont corrects, ils sont moins bons que ceux des autres Régions françaises, au niveau financier j'entends, et ceci de manière significative. Il y a donc matière à changement, à correction, à optimisation de la gestion de votre Région. Et le groupe UDI se mobilisera, dans le cadre de la préparation du Budget 2019, pour vous faire un certain nombre de propositions.

Mais nous sommes aujourd'hui au niveau des OB, nous resterons donc attentifs aux lignes stratégiques de votre action. Nous sommes à la mi-temps. À la mi-temps, les joueurs entrent aux vestiaires, le coach fait le point, il corrige la stratégie, il « remonte les bretelles » s'il faut, bref, il donne des consignes pour la deuxième mi-temps. Monsieur le Président, merci de nous dire quelles sont vos consignes stratégiques pour 2018-2021. Je prends un exemple : le MoDem vous posera une question stratégique sur le port de Bordeaux et c'est important, vous vous êtes exprimé dans la presse sur ce point-là, c'est important que vous le

fassiez devant nous, devant notre Assemblée. Quelles sont vos intentions stratégiques dans ce domaine ? Encore une fois, je vous renvoie à l'initiative de nos collègues du MoDem.

Nous sommes aujourd'hui à mi-mandat et nous pouvons déjà voir comment s'oriente le mandat 2015-2021. Monsieur le Président, nous pouvons vous dire que nous avons une divergence de fond avec votre gestion sur la relation avec les territoires constitutifs de la Nouvelle-Aquitaine. Et d'ailleurs, vous sentez bien qu'il y a un sujet majeur, une fragilité de votre gestion à ce niveau-là, puisque vous annoncez dès le deuxième paragraphe de votre propos introductif que 2019 sera enfin l'année de la territorialisation de votre action et de votre organisation. Je cite : « faut-il pour autant considérer que tout est apaisé du sentiment d'éloignement de certains territoires, [c'est vous qui parlez] du sentiment de perte d'autonomie dans chacun des trois anciens Conseils Régionaux ? Que tout est visible et reconnu des acteurs de la nouvelle Région dans chacun des territoires après la loi NOTRe ? Non, bien sûr, c'est pourquoi 2019 sera l'année de la territorialisation de notre action et de notre organisation. » Je vous le redis, Monsieur le Président, notre désaccord est solennel avec la manière dont vous conduisez cette relation avec les territoires néo-aquitains.

Notre désaccord porte sur trois décisions politiques structurelles que vous avez prises en début de mandat : premièrement, cela a été dit par Olivier CHARTIER, je crois, la contractualisation avec des entités artificielles, sans base, ni légitimité démocratique. Ce sont vos fameux « territoires de contractualisation », véritable OVNI technocratique. Vous auriez dû contractualiser avec les Collectivités locales vivantes, légitimes, que sont les Départements et les EPCI.

Deuxièmement, vous avez tenu à définir une géographie d'intervention prioritaire, déconnectée de ce qui se fait au niveau national et européen : politique de la ville, zones de revitalisation rurale. Ce sont vos fameux contrats d'attractivité territoriale, de cohésion-dynamisation, nous pensons cette classification inopérante et source de confusions.

Troisièmement, vous avez fait le choix d'une politique contractuelle sans financements propres. C'est un choix fondamental ou presque, il n'y a pratiquement rien et vous venez d'annuler la moitié des crédits. C'est un choix très lourd de conséquences, vous amenant à financer la politique contractuelle uniquement à partir des politiques régionales sectorielles. Le résultat est là, Monsieur le Président, la politique contractuelle est en panne aujourd'hui, à mi-mandat. A mi-mandat, seulement 17 territoires sur 53 ont contractualisé et bien souvent, avec des contrats qui sont artificiels et je suis gentil, qui ne sont que l'affectation de crédits sectoriels des compétences régionales et des projets locaux, ce qui n'est pas neutre, ce qui ne fait pas un contrat. Dans les contraintes de vos choix politiques que j'ai rappelés, Gérard

VANDENBROUCKE – et nous aussi nous le saluons fraternellement – et votre Administration font un travail méritoire. Ils font ce qu'ils peuvent mais il est temps d'ouvrir les yeux : la Région travaille mal avec les Départements et les agglomérations qui la composent. Et lorsque l'on parle de retards de certains contrats de pays, Monsieur le Président, c'est souvent la Région qui est en retard. Et si vous le voulez, je peux vous donner une liste d'exemples du retard de la Région.

Il est donc temps de donner du contenu au deuxième paragraphe de votre page 1 de vos OB 2019. Ce deuxième paragraphe n'est pour nous, pour le moment, que de bonnes paroles, et la DM que vous nous avez présentée n'a contenu que de mauvaises nouvelles. Vous êtes pour nous, Monsieur le Président, un paradoxe politique, et je vous le dis avec respect amical. Vous êtes reconnu comme une figure politique girondine au niveau national, nous vous en donnons acte et en ce qui nous concerne, Centristes, nous vous remercions des combats que vous menez dans ce domaine au niveau national. Mais vos trois premières années de Président de la Nouvelle-Aquitaine ont été des années jacobines, très clairement, sans doute la nécessité d'harmoniser un certain nombre de régimes sectoriels vous a contraint à cette position dans certains secteurs, mais cela n'explique pas tout.

Et je tiens à terminer mon intervention sur un dossier très sensible, sur lequel si nous n'y portons pas une vraie attention, la collision sera frontale entre le Conseil Régional et les territoires néo-aquitains. Ce dossier est celui du SRADDET. Vous savez que la loi a donné au SRADDET un caractère prescriptif, cela veut dire qu'il s'imposera sur les décisions qui sont les plus chères aux élus locaux, celles relatives au droit des sols, celles relatives à la compétence d'urbanisme. Nous ne laisserons pas faire à Bordeaux et au Conseil Régional, ce que nous avons subi avec les lois de Grenelle pour l'environnement, à savoir, sous couvert de politique environnementale, une recentralisation lourde autour de l'État, de ses Directions centrales (DGCL, DGPR), de ses bras armés régionaux (DREAL). C'est un devoir d'articuler de manière démocratique, c'est-à-dire en partant des territoires de manière décentralisée les vocations locales et la volonté régionale. Le SRADDET de la Région, d'un côté, et les SCOT et les PLU des intercommunalités et des pays d'autre part. Le SRADDET doit être un événement démocratique, consensuel, rassemblant la Région et les territoires néo-aquitains. Le SRADDET ne peut pas être une chape de plomb de plus sur ces territoires-là.

Pour les Centristes, le respect de la libre administration de ces territoires, tel qu'il est prévu dans notre Constitution, est une ligne rouge, vive, et nous veillerons à être les girondins de la Nouvelle-Aquitaine. Monsieur le Président, être girondin à Paris est bien, l'être à Bordeaux est encore mieux, nous vous invitons à cette audace, nous sommes

d'ailleurs persuadés que si vous êtes à ce rendez-vous, vous retrouverez un certain nombre des élans de votre jeunesse.

Je vous remercie Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Et vous la connaissez un peu.

Avant de donner la parole à Éric CORREIA, oui, par rapport aux chiffres de l'ex-Aquitaine, il y a eu un décrochage du taux d'épargne brute. Je ne vais pas revenir sur les explications. Et si ce décrochage existe, vous l'avez dit d'ailleurs en nous félicitant, il reste autour d'un peu moins de 5 années dans des créneaux qui sont, si je regarde les chiffres nationaux, on est à 4.4, Pays-de-Loire est à 5.7, sans changer de limite, PACA est à 7.2, la moyenne nationale est à 4.9. On est en dessous de la moyenne nationale, pas au-dessus, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, même si les agrégats économiques montrent qu'il serait préférable d'être autour de 6 ou 7, je n'aime pas. En plus, là-dedans, il y a un certain nombre de crédits d'investissement, je l'ai dit ce matin et je crois que votre groupe et le Centre l'a applaudi, nous devons finir, même si les dossiers doivent être lancés, de régler un certain nombre de dossiers du FRIL de l'ex-Poitou-Charentes. Je l'ai dit ce matin, mais j'aimerais bien être au même niveau que l'était l'ex-Aquitaine hier, que vous connaissez d'ailleurs très bien.

Sur le rôle de la Région, machine à financer le développement régional, je vous renvoie à l'INSEE, à la Banque de France et aux chiffres en matière de création d'entreprises, de baisse de l'échec d'entreprises, du nombre de startups, de la création d'emplois industriels. Je pense que l'on peut plutôt être fier de la stratégie industrielle ou productive, avec toutes les orientations qui vont bien, qui a été mise en place, ou alors je ne comprends plus rien. Le taux de satisfaction des entreprises et des entrepreneurs est... donc on ne peut pas dire... et les entreprises sont à 60 % en milieu rural. On ne peut pas dire le contraire, ce n'est pas sérieux de dire cela.

Vous me demandez les consignes stratégiques 2019, première consigne stratégique : la transition climatique. Pas simplement avec du saupoudrage associatif, comme on le fait trop, je le reconnais, mais une vraie transition avec tous les moyens qui sont mis pour sortir l'agriculture de son fonctionnement actuel, de ses contraintes actuelles, le développement des énergies renouvelables, le stockage d'énergie, nous sommes la seule Région à avoir un consortium sur le stockage d'énergie. D'ailleurs ce matin, j'avais un petit-déjeuner avec Hydro-Québec, qui maintient son investissement dans la Région sur un changement révolutionnaire sur les batteries autour des batteries solides.

Le port de Bordeaux, je l'ai dit, nous sommes d'accord pour le transfert du port de Bordeaux à la Région. Le port de Bordeaux, le port de La Rochelle, je l'ai dit. Le journaliste le dit ce matin dans *Sud-ouest*.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - (*intervention micro éteint*).

**M. LE PRESIDENT.** - Je l'ai déjà dit ici, Jean. Et je l'ai dit urbi et orbi.

Le problème que nous avons sur le port est qu'aujourd'hui, je ne suis pas sûr que l'État nous transfère les moyens de dragage, de compensation par rapport à l'unité qui s'est installée pour mettre des installations au Verdon pour développer certains trafics. Je ne peux pas lancer notre institution dans ce qui pourrait être une aventure si nous n'avons pas les garanties. De toute manière, le moment venu, je proposerai un groupe inter-sensibilités pour travailler sur ce thème. Je n'ai pas de secret à avoir sur le port. Mathieu BERGE est en train d'y travailler, c'est un dossier particulièrement compliqué, il faut en plus que l'on se mette d'accord avec la Métropole pour savoir ce qui est le plus important et à mon sens, le plus important pour le port est sa stratégie industrielle. C'est comment, dans les zones qui appartiennent au port, installe-t-on des entreprises ? Notamment des entreprises qui peuvent être liées à la maintenance maritime. Il faut que nous ayons une discussion avec la Métropole et avec la ville de Bordeaux, ce qui n'est pas si simple. Est-ce que l'État peut nous transférer le port une fois qu'il sera sorti du piège dans lequel il se trouve aujourd'hui ? Piège social, piège économique, piège de gouvernance. Là-dessus, vous pourriez m'accuser d'aventurisme si je n'étais que simplement à vouloir prendre des compétences supplémentaires. Il faut que les containers viennent. Ils ne peuvent venir qu'en port d'eaux profondes. Que faisons-nous par rapport au port du Verdon ? Et quid de la relation entre le port du Verdon à l'autre rive qui est plutôt dans une relation touristique. Que dit le port de La Rochelle par rapport à la prise en compte par la Région du port de Bordeaux et du port de La Rochelle ?

Vous dites que vous avez des divergences de fond sur les territoires. Nous sommes déjà à 331 projets structurant où la Région s'est engagée en dehors des actions que nous menons déjà, des actions qui s'appellent La Fonderie du sel, des actions qui s'appellent le pôle cuir à Thiviers, à Montbron... Il ne faut pas faire « non » Jean. Ce sont ces actions qui sont sur le territoire. Mon premier souci est de maintenir, d'une part, les usines, en les rénovant, et d'autre part, les Centres de formation. Parce que si nous n'avons ni l'un, ni l'autre, cela ne sera que du sparadrap, qu'un cautère sur une jambe de bois. S'il n'y a pas et l'activité économique, et les formations, toute la bataille que je mène contre ce « foutu » projet de nous retirer la compétence apprentissage qui va handicaper tous les CFA et tous

les lycées professionnels qui ont basculé. Aujourd'hui l'on est à 400 M€ au niveau des projets, 56 M€ tous pôles confondus, de cofinancement régional. Et on a, à côté de ces 331 projets structurant validés, 302 projets en amorçage, sur lesquels nous intervenons en ingénierie pour les aider à se monter. Est-ce qu'il y a une contradiction entre les politiques sectorielles et la politique d'aménagement du territoire ? Bien sûr que non. Parce que si nous ne nous appuyons pas sur la politique sectorielle, jamais nous n'aurons les moyens au niveau de la DATAR d'avoir les financements pour tous ces projets. Jamais. C'est au contraire vouloir donner à ces projets les financements, que ce soit les piscines, que ce soit les grandes opérations Agropole, Agrotech, etc. C'est tout cela qui compte « bon sang de bois » !

Donc je pense que là-dessus, il n'y a pas de débat.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - *(intervention micro éteint).*

**M. LE PRESIDENT.** - Non, on n'est pas en retard. Jean, vous mélangez. Vous dites qu'il y a une contradiction avec les contrats avec les Départements et les EPCI. Notre idée, celle qui a été portée par Gérard VANDENBROUCKE, est de dire qu'il faut que l'on élargisse les EPCI, et notamment les villes importantes, à leur arrière-pays. Ce que vous nous proposez, j'ai la liste de vos projets sur Agen, c'est de faire une intervention sur votre PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement). Donc je règle mon problème mais je ne règle pas le problème de l'arrière-pays des villes. Vous prouvez cette théorie du ruissellement à l'inverse et vous allez à l'encontre de l'aménagement du territoire. Cela ne signifie pas que la Région n'aide pas Agen, qu'elle n'aide pas Niort, mais c'est totalement contradictoire. Est-ce que si l'on veut défendre le monde rural, ne doit-on pas dire aux villes, et notamment aux villes importantes : « il faut que l'on raisonne ensemble, il faut que l'on réfléchisse ensemble » ? C'est tellement évident, tous les économistes le disent, sinon, il n'y a pas de ruissellement. Et je trouve que votre exagération à vouloir dire que contractualiser avec... alors contractualiser avec les EPCI est une façon... je vote un Budget annuel, je mets 30 M€, 40 M€ ou 50 M€ et je dis : « c'est au plus fort la guirlande, vous vous répartissez cet argent, vous venez faire votre marché à la Région et vous réglez votre problème ». Mais ce n'est pas cela l'aménagement du territoire.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - *(intervention micro éteint).*

**M. LE PRESIDENT.** - Mais non !

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Mais si !

**M. LE PRESIDENT.** - Les projets que vous nous soumettez, Jean DIONIS DU SEJOUR, à Agen, ne sont que des projets d'Agen. Ce ne sont pas des projets d'aménagement du territoire. Voulez-vous que je vous les donne ?

[« Oui » de l'Assemblée]

**M. LE PRESIDENT.** - Allons-y : le Barreau de Camélat, la ligne aérienne, l'accessibilité de la gare d'Agen, le soutien au foncier économique d'Agen, la ZAC d'Agen, l'éco-village d'Agen. Non mais enfin !

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - *(intervention micro éteint).*

**M. LE PRESIDENT.** - Mais la gare d'Agen, on vous aidera. On l'a déjà fait. Arrêtez de tenir un discours qui ne soit pas vrai. Votre discours n'est pas vrai, il est fait d'arrière-pensées, il est fait de projets qui tintillent avec plein de dollars pour que la Région vienne uniquement sur les projets. Cela ne va pas.

Sur le côté jacobin, je ne sais pas mais quand je vais signer sur les territoires des contrats de pays, j'ai une relation plutôt positive parce que ce sont les plus petites villes, parce que ce sont des centres-bourgs, parce que ce sont des exploitations agricoles, parce que ce sont les entreprises sur les territoires, parce que ce sont des Centres de formation. La Région s'est par exemple engagée pour sauver – je ne sais pas si cela sera possible – la ligne entre Limoges et Saint-Yrieix. Quand je vais voir les agriculteurs qui ont des pommiers dans la Haute-Vienne autour de Saint-Yrieix, si ce n'est pas une zone rurale, je ne sais pas où est la zone rurale.

*(Intervention micro éteint).*

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, c'est extraordinaire. Et je remercie les bordelais de dire cela parce que je crois que j'ai reconnu ta voix.

Merci.

**M. CORREIA.** - Très brièvement Monsieur le Président, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir mais je souhaitais réagir aux propos du Rassemblement National tout à l'heure. Rappeler qu'à l'occasion du débat d'OB 2019, j'aimerais saluer le courage et la volonté de notre Président car il a confirmé, une nouvelle fois, non seulement la sanctuarisation du Budget de la culture, mais son augmentation si l'on inclut le fonctionnement de la future Maison d'économie créative qui devrait ouvrir sur le premier semestre 2019. À l'heure où les populistes étendent leur emprise et que l'idée-même d'Europe fait de moins en moins rêver, il nous faut consacrer une grande importance à la culture et à l'art car ils nous incitent à

ressentir plus de respect et de responsabilité vis-à-vis de nous-mêmes et des autres. Ils aident à recréer du lien et de l'ouverture, Mesdames et Messieurs. Le développement de la pensée, la littérature, la musique et les autres formes artistiques, élargissent notre vision de l'économie, de la politique ou des phénomènes sociaux. Ils nous aident à découvrir ou inventer de nouveaux outils du changement, où l'on doit replacer l'Homme au cœur de nos réflexions.

Merci, Monsieur le Président, pour ce courage.

**M. LE PRESIDENT.** - N'exagérons rien.

Juste, je ne voudrais pas toucher le plaisir d'Éric, mais je n'ai pas proposé l'augmentation.

Mes chers collègues, je vais donner la parole à Andréa pour qu'elle réponde à nous tous.

Brouille Peut-être apporter quelques précisions et surtout insister sur le fait qu'il ne faut pas prendre cette trajectoire, comme je vous l'ai dit en préambule, comme une fin en soi. Elle sera mise à jour régulièrement en fonction des évolutions des recettes, de l'exécution des dépenses, tout cela pour prendre en compte tous ces paramètres. C'est donc quelque chose qui est vivant et qui bougera.

Redire à Monsieur CHARTIER – c'est dommage qu'il ne soit pas là – qu'il est utile d'écouter parfois les présentations des délibérations, mais surtout utile d'écouter mes réponses, il aurait enfin compris que le 4 % d'augmentation entre le CA 2018 et le CA 2017 est dû simplement aux dépenses du PIC et du PACTE, est également dû à la prise en charge en année pleine du transport routier et du paiement des soultes, montants qui doivent être traités puisqu'il est convenu comme cela dans le contrat avec l'État.

Sur le rapport de présentation des OB - j'ai pu aussi le dire au CESER – il a été remanié afin, d'abord, d'une part, de répondre au mieux aux obligations réglementaires de produire différents éléments de gestion et d'indicateurs majeurs, mais aussi d'apporter une réponse à des demandes que vous avez faites et réitérées de disposer des tableaux de projections financières. Par ailleurs, les textes politiques qui accompagnaient les versions précédentes de ce document, faisaient double emploi avec les textes qui accompagnent la présentation du Budget. Nous sommes aujourd'hui seulement aux OB, donc patience, vous aurez bien sûr, bientôt, ces textes.



Redire que l'on ne peut pas tenir notre ambitieux plan d'investissement sans impact sur la dette, mais nous la maîtrisons. Pour preuve, sur notre trajectoire en 2020, nous restons en-deçà des 7 ans, soit 6.1 ans.

Et pour finir, Monsieur le Président, vous dire qu'un chantier est déjà lancé avec la Commission des finances, où nous avons donné des informations sur la décomposition des dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre, politique par politique, et identifié les contraintes qui sont propres à chacune.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Andréa.

Je veux juste dire, en conclusion de ce débat, que l'on ne peut pas avoir, dans le contexte actuel – et j'entendais Stéphane DELPEYRAT évoquer...

Martine MOGA, vous voulez dire un mot ?

**Mme MOGA.** - Oui, vous avez oublié de donner la parole à Pascale, qui devait prendre la parole pour notre groupe sur les OB.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne l'ai pas vu lever la main. Elle n'était pas notée.

**Mme REQUENNA.** - Bien sûr que j'ai levé la main, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je n'ai pas vu, je n'étais pas là.

**Mme REQUENNA.** - C'est dommage, quand on vient de voter un rapport...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je m'en excuse auprès d'Andréa.

**Mme REQUENNA.** - Sur l'égalité hommes-femmes, on ne voit pas la seule intervenante de sexe féminin lever la main, je suis en face de vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Allez-y.

**Mme REQUENNA.** - Juste un petit rappel au Règlement avec l'article 23 « Prise de parole », l'alinéa 6 qui indique que « lorsque le débat porte sur le débat d'Orientations Budgétaires, le débat budgétaire général, le contrat de plan entre l'État et la Région, ou un Schéma régional, l'article 5 et 4 minutes de temps de parole ne tient plus ». C'est la première chose.

La deuxième chose est que nous sommes tous des élus de la République, que nous avons, dans cet hémicycle, de temps en temps des occasions pour porter une voix qui nous

est propre, et que ce serait bien de ne pas nous en priver quand les « piverts sont de sortie ».

**M. LE PRESIDENT.** - Vous intervenez ou pas ?

**Mme REQUENNA.** - Oui, j'interviens Monsieur le Président.

Je suis très en forme pour intervenir.

J'interviendrai, Monsieur le Président, en trois points sur ce rapport sur les OB, sur la forme d'abord, sur les deux objectifs principaux fixés et enfin, je conclurai sur un cadrage un peu plus politique que budgétaire.

Sur la forme du présent document bien sûr, je souhaiterais remercier Andréa, qui, à la demande de l'opposition régionale, a accepté de présenter le CA anticipé, qui, s'il ne prend pas en compte tous les éléments financiers, doit de fait, être pris avec précaution mais a quand même le mérite d'exister et de présenter une trajectoire.

Sur la forme toujours, permettez-moi de rappeler que la présentation des OB répond à une obligation légale, formalisée par le décret n° 841 du 24 juin 2016, et que sur la forme ici, il n'est pas tout à fait respecté. Nous constatons ainsi à regret que la structure des effectifs est incomplète, les informations relatives aux personnels et aux rémunérations sont absentes. Or, nous avons dans cette Collectivité plus de 8700 salariés. Donc à l'avenir, il serait utile de nous fournir des éléments supplémentaires sur les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

Enfin, à la lecture de ce document, on trouve plus un portrait de l'économie régionale, fort intéressant au demeurant, que des perspectives et des orientations véritables. Et de ce point de vue-là, je rejoindrai notre collègue des Verts qui l'a souligné, son propos était absolument éclairant : on ne sait pas vraiment ce que l'on veut et où l'on va.

On note également que l'autosatisfaction fonctionne bien. Ainsi, après les chiffres concernant les créations d'entreprises et d'emplois, on peut lire, je cite : « ces chiffres viennent valider la pertinence de l'action régionale et nous appellent à la maintenir et à l'amplifier ». Je n'ai aucun problème s'il faut dire « merci Super Alain ou ROUSSETman ! » mais je crois quand même que les pouvoirs publics créent les conditions du développement économique et que nous ne remplaçons pas, ni vous, ni moi, Monsieur le Président, les chefs d'entreprises qui ont quand même un rôle majeur dans la réussite économique du territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Mon deuxième point sur les objectifs posés, des objectifs financiers et budgétaires dans le cadre d'une stratégie budgétaire, je cite « rigoureuse et non pas de rigueur ». La nuance est extrêmement importante, je pense qu'elle est faite pour satisfaire à mon collègue Stéphane DELPEYRAT, dont le maître-mot ce matin était l'« austérité », sauf qu'à y regarder de plus près, lorsque vous prenez la définition de « rigoureux », vous trouvez « qui fait preuve de rigueur », donc un peu de verbiage ne fait pas de mal pour faire plaisir à ses camarades.

Vous posez ensuite un triple objectif de capacité de désendettement inférieure à 7 ans, un taux d'épargne brute proche de 18 %, ainsi qu'un niveau de dépenses d'investissement proche de 800 M€. Pour les deux premiers éléments, on s'accorde pour dire qu'ils sont convenables, sans toutefois être remarquables, comme l'a indiqué Jean DIONIS DU SEJOUR, car ils sont tout à fait dans la moyenne de ce qui se pratique dans les autres Régions. On ne gère pas une Région comme l'on gère une commune. Pour autant, ils ne doivent pas masquer certaines réalités, avec notamment la perspective – et là c'est Olivier qui l'a souligné – d'un accroissement important en matière de dette puisque 66 % d'augmentation de la dette de 2016 à 2021. Pour le niveau de dépenses d'investissement à 800 M€, c'est très bien de fixer cet objectif, c'est quelque chose qui a d'ailleurs été travaillé en Commission des finances, mais ce qui serait mieux serait de l'atteindre, puisque l'on voit que 2018, le niveau d'atteinte sera de 715 M€. Ce qui éveille quand même pour nous, MoDem et apparentés, quelques craintes. Et ne me dites pas que ce qui est annulé une année est reporté l'année d'après parce que si l'on annule 85 que l'on fait l'année d'après, on fera 85 de moins l'année d'après si l'on reste à 800 M€.

Le deuxième objectif qui pourrait être de nature à nous rassurer puisqu'on lit - et Jean l'a souligné également - : « 2019 : année de la territorialisation et du rendez-vous avec les besoins du territoire et de ses acteurs ». Alors là Président, du fond du cœur on vous dit « merci. Merci parce que vous allez au cœur des territoires. Merci parce que vous allez au cœur de la ruralité. Merci parce que vous allez au cœur de nos campagnes. » Sauf que quand je regarde un peu les dossiers, j'essaye de voir ce que l'on a fait l'année d'avant et là, mon enthousiasme s'estompe brutalement quand je lis : « 2018 était l'année de la concrétisation et du rendez-vous avec les territoires ». La bonne nouvelle, Monsieur le Président, est qu'avec beaucoup de bienveillance, je peux vous aider pour 2020 et vous proposer par exemple : « 2020 : année de l'ambition territoriale et du rendez-vous avec les territoires ». Plus sérieusement et malheureusement, tout cela nous ramène à de belles phrases, à des déclarations d'intentions et confirme ce que nous rappelons trop souvent, à savoir le déficit en matière de politique territoriale. On en parle beaucoup plus que l'on en fait

et c'est notre point dur, c'est notre point de désaccord, Monsieur le Président. Et finalement, je crains que le vrai rendez-vous soit un rendez-vous manqué avec nos territoires.

Le portrait d'ailleurs de l'économie régionale en atteste puisqu'en matière d'emploi par exemple, Bordeaux-Métropole concentre 25 % des emplois de la Région avec 12 % de la population, et le littoral 43 %. La fracture territoriale existe et les inégalités se creusent alors même que vous vous gaussez de la pertinence de l'action régionale. Il y a deux Nouvelle-Aquitaine qui se dessinent, avec des territoires qui sont des territoires dynamiques, qui le sont de plus en plus, et d'autres en grande difficulté, avec des néo-aquitains en souffrance. Et je vous rassure, il n'y a pas que Pau et Agen au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

Alors Monsieur le Président, face à ces constats, ce que nous attendions, ce que nous aimerions voir apparaître, peut-être dans le Budget, ce sont des actions concrètes pour corriger cette situation. Et je ne vous cache pas aujourd'hui que j'aurais souhaité que notre ami et collègue Gérard VANDENBROUCKE me réponde : « Madame REQUENNA, tout ce qui est exagéré est insignifiant » - et c'est l'occasion de lui faire aussi un petit clin d'œil parce que même si nous sommes en fort désaccord sur ce sujet, nous lui souhaitons du fond du cœur un prompt rétablissement -.

Je conclurai enfin cette intervention avec votre nouveau mantra, surtout quand vous écrivez, pas quand vous vous exprimez- ce matin cela n'a pas été le cas, mais bon... - votre appétence pour les procès en mépris pour les Collectivités et en recentralisation que vous faites au Gouvernement. Pour ce qui concerne les contrats léonins, l'ambiguïté de la politique nationale à l'égard des Collectivités locales ou le retour d'une tutelle tel qu'évoqué dans le texte, sont là des attaques totalement injustifiées, qui sont d'ailleurs bien relayées, avec beaucoup d'insistance par la Gauche de votre majorité. Je dis de deux choses l'une, Monsieur le Président, et là j'aurai beaucoup de peine, soit vous êtes frappé d'amnésie, soit vous tentez de nous faire oublier, avec vos amis, les erreurs du passé. Un passé finalement pas si vieux, où votre parti avait la majorité des Collectivités, la présidence de la République, l'Hôtel Matignon, la majorité au Sénat, la majorité à l'Assemblée Nationale, un passé pas si vieux où le Président HOLLANDE promettait un nouvel acte de la décentralisation qui devait ouvrir une ère glorieuse pour les Collectivités locales. Un temps pas si vieux où finalement, les Collectivités ont été méprisées avec des baisses de dotations sans concertation, substantielles, à coups de serpes, où les Régions et les intercommunalités ont été réformées à la hussarde et où les inégalités entre Départements riches et pauvres ont été accrues.

Olivier GUICHARD, en son temps, résumait assez bien cette stratégie Socialiste qui consistait à dire que « les Socialistes vous promettent le paradis, mais avant cela, avec eux,

il faut en passer par l'enfer. » Je nous souhaite à tous le paradis, mais ce qui est vrai et ce qui est sûr est que dans nos Collectivités, nous sommes passés par l'enfer et nous avons dû renoncer à de nombreux projets, à l'exception, semble-t-il, de Saint-Aubin, où il y avait un microclimat parce que tout allait bien et tout va mal depuis un an seulement.

Et après tout cela, vous vous présentez devant nous avec une espèce de forme de virginité retrouvée, nous disant que le pouvoir macronien et Édouard PHILIPPE sont...

**M. LE PRESIDENT.** - Ma chère Pascale, vous êtes en train de défoncer le temps de parole.

**Mme REQUENNA.** - Pas du tout Monsieur le Président, je vous ai fait un petit rappel au Règlement, je n'en ai plus pour très longtemps mais franchement, vous m'aviez beaucoup agacée. Cela ira beaucoup mieux après.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous m'agacez aussi là.

**Mme REQUENNA.** - Je trouve que cela ne manque pas d'audace, à moins que cette stratégie de mauvaise foi de façade soit un moyen de tenir une majorité extrêmement hétérogène...

Comme nous avons pu nous en rendre compte.

Pour ce qui est maintenant du procès en recentralisation, outre l'insulte que vous faites quand même au Conseil d'État qui veille au respect du texte fondateur qu'est la Constitution, il me paraît utile d'apporter quelques précisions sur le sujet que vous mettez en exergue pour étayer votre propos. Vous abordez particulièrement le sujet de l'apprentissage. Oui, il s'agit d'une compétence des Régions depuis 1983 et nous sommes tous d'accord pour dire que les résultats sont insuffisants. Il y a trop de jeunes en déshérence, trop de jeunes sans emploi, trop de jeunes qui ne sont pas en formation. En France, c'est 1.3 millions qui ne sont dans aucune de ces situations. Seuls 7 % sont en apprentissage. Au sein de la Nouvelle-Aquitaine, 9 % des jeunes de cette catégorie sont en apprentissage avec une augmentation de 8 % cette année, il faut quand même se le dire, je ne sais pas à quel niveau, qui est aussi due au fait que nous ayons autorisé et accepté une expérimentation d'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans. Entre mièvrerie et mauvaise foi, soit on continue à ronronner, chacun conserve son pré carré, soit on change de braquet et on développe l'employabilité de nos jeunes. L'implication du monde professionnel est la marque de ce qui fonctionne chez nos voisins et l'État propose de faire ce que les Régions ne peuvent pas faire en négociant avec les Branches.

Alors oui, nous devons souhaiter que cela fonctionne et oui, bien sûr, cette nouvelle organisation qui n'est pas de la recentralisation, devra faire l'objet d'une évaluation. Et c'est à l'aune de cette évaluation que nous jugerons de la pertinence ou pas. Alors Monsieur le Président, de grâce – et là je rejoindrai mon collègue Jean DIONIS DU SEJOUR – ne reprochez pas aux autres ce que finalement vous pratiquez vous-même dans la Collectivité que vous présidez, à savoir une vision très jacobine de la décentralisation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne sais pas si je peux répondre à cela. Ce n'est pas très sérieux. Si je prends l'exemple de l'apprentissage, la Région Nouvelle-Aquitaine est celle qui fait le plus d'investissements pour rénover les CFA. Je prends l'exemple du CFA de Chasseneuil, que nous avons financé, qui avait d'ailleurs été lancé par l'ancienne Région Poitou-Charentes, ce que nous avons renforcé sur les CFA de La Rochelle, l'augmentation des inscrits à la rentrée 2017 était de 18 %. Vous mélangez ensuite, comme le fait Madame PENICAUD, les jeunes qui sont exclus du monde scolaire (plus d'un million), je me tourne vers Jean-Louis, et les apprentis, en disant que l'apprentissage est une voie d'excellence. Sortir les jeunes qui sont en situation d'exclusion est d'abord les faire passer par un sas pour qu'ils retrouvent les horaires, l'envie d'apprendre, et on ne peut pas les mettre en apprentissage de suite. Donc cet argument - pardon de le dire puisque vous avez eu des mots excessifs tout à l'heure – est totalement stupide.

Il faut savoir que le porteur de cette loi est le directeur de cabinet de Madame PENICAUD, qui vient du MEDEF. C'est un projet purement idéologique. L'avenir de l'apprentissage, quand vous entendez Louis GALLOIS, qui n'est pas rien, partage comme nous l'idée que si l'on veut faire exploser l'apprentissage, cela passe par la conversion des lycées professionnels vers une grande partie de l'apprentissage. Il y a 700 000 jeunes ou 800 000 jeunes. C'est ce que nous avons commencé à faire en ex-Aquitaine et que nous continuons dans l'ensemble de la grande Région, et cela marche.

Sauf qu'aujourd'hui, avec le type de loi, quand vous la regardez : « j'aide, moi Branche professionnelle, en fonction du nombre d'apprentis ». Par définition, quand vous êtes dans le CFA à la maintenance automobile du Lac, à Bordeaux, vous n'allez pas avoir de problème. Vous aurez les promotions qui seront remplies parce que l'agglomération bordelaise a suffisamment de monde et parce que la filière va aider. Mais quand vous êtes à Mauléon, dans le lycée professionnel, où vous avez des artisans, des agriculteurs, des petits garages, le jour où il y aura une crise et qu'il y aura deux fois moins d'apprentis, on va fermer le Centre d'apprentissage de Mauléon ? Puis celui de Chasseneuil ? Puis celui de Bazas ?

Puis celui de toutes les petites villes avec les lycées professionnels ? L'idéologie qui a été proposée par le directeur de cabinet de Madame PENICAUD est stupide, infaisable. Chaque fois que l'on a des projets idéologiques, dans quel sens que ce soit, cela ne marche pas.

Non, vous vous êtes étalée tout à l'heure...

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, quand on ne va pas dans votre sens, il n'y a plus de débat.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous ne connaissez pas le dossier.

**Mme REQUENNA.** - Alors qu'avez-vous attendu pour faire des propositions si vous avez toutes les solutions ?

**M. LE PRESIDENT.** - Cela suffit ! Soyez polie, je vous ai laissé parler. J'ai le droit de dire « soyez polie » à une femme, on est égaux ici.

Quand je regarde aujourd'hui ce qui se passe avec le 1,2 %, qui va nous poser un problème et pour lequel il va falloir que l'on soit extrêmement contraignant, sur les petites villes et l'Histoire en donnera raison, sous le quinquennat de François HOLLANDE, il y a eu des dotations pour les petites villes qui ont réparé la baisse des dotations. Je vous donne rendez-vous sur des calculs très précis qui m'ont été dits par tout le monde pour les petites communes et sous le quinquennat de François HOLLANDE, avec les fonds européens, avec la taxe d'apprentissage, il y a eu un progrès de la décentralisation. Je suis très étonné d'ailleurs que le MoDem tienne un tel discours, je recentralise, c'est bien.

Sur ce plan-là, oui, je l'ai dit au Premier Ministre, je l'ai dit au Président de la République, je fais une forme de remarque, de critique, à l'égard de ce que fait le Gouvernement. Je pense que c'est une erreur d'avoir supprimé la compensation des aides des Départements au développement économique. Pour nous, ce sont 50 M€, ce sont plus de 1000 PME. Je vais effectivement dire : « à 1000 PME, Madame REQUENNA soutient le fait que l'on ne vous ait pas aidés parce qu'elle a soutenu le Gouvernement. » Il faut parler de choses factuelles et pas de choses idéologiques.

Je vais mettre aux voix ce rapport sur les OB.

Il n'y a pas de vote.

L'Assemblée donne acte.

**N° 6**

Sur les « Orientations Budgétaires 2019 »

**L'Assemblée donne acte**



**TARIFS 2019 DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS  
ENERGETIQUES (TICPE) « GRENELLE »**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le maintien de la TICPE. Je crois que chacun s'est exprimé tout à l'heure.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

**M. COLOMBIER.** - *(intervention micro éteint)*

**M. LE PRESIDENT.** - Vous vous êtes déjà exprimés, tout le monde. C'est pour essayer d'avancer, Jacques.

Qui est pour ?

Ce rapport est donc adopté.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, on avait préparé une intervention, c'est extraordinaire, vous passez comme cela...

**M. LE PRESIDENT.** - Vous vous êtes déjà exprimés là-dessus.

**M. COLOMBIER.** - On peut faire comme au Parlement européen, on vote comme cela et terminé.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais vous vous êtes déjà exprimés.

**M. COLOMBIER.** - Mais on ne s'est pas exprimé sur la TICPE.

**M. LE PRESIDENT.** - Jacques COLOMBIER, vous allez partir ce soir. Nous, demain, je ne sais pas combien on sera. Et tout le monde s'est exprimé. LR s'est exprimé, tout le monde s'est exprimé.

Je vous demande votre indulgence.

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a une feuille de route pour l'alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine. C'est Geneviève BARAT, qui saura faire moins de 4 minutes. Et vous ne lisez pas le texte Geneviève.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je sais que cela vous énerve quand je prends la parole mais on a préparé une intervention sur la TICPE, on peut quand même parler ou pas dans ce Conseil. On passe dossier par dossier. Nous ne nous sommes pas exprimés au nom de notre groupe sur un dossier et vous dites que ce n'est pas grave, qu'il faut accélérer. Que se passe-t-il aujourd'hui ? J'avoue que je suis très étonné de votre manière...

**M. LE PRESIDENT.** - Je voudrais bien qu'il y ait une présence en séance sur les deux jours. Vous vous êtes exprimés tout à l'heure, vous l'avez dit par vos diverses interventions...

**M. COLOMBIER.** - Mais on ne s'est pas exprimé sur la TICPE. Jean-Marc DE LACOSTE LAREYMONDIE s'est exprimé sur les OB.

**M. LE PRESIDENT.** - Il a parlé de la TICPE.

**M. COLOMBIER.** - Il a parlé de tout ce qui peut concerner les OB.

**M. LE PRESIDENT.** - Il a parlé de la TICPE, comme LR a parlé de la TICPE. Mais je vous donne 2 minutes.

**Mme LAPORTE.** - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la TICPE est la quatrième recette de l'Etat. Cet impôt indirect...

**M. LE PRESIDENT.** - Essayez de ne pas lire votre texte, vous le connaissez par cœur.

**Mme LAPORTE.** - Soyez un peu gentil quand même.

**M. COLOMBIER.** - Alain, arrête ! Tu fais tout pour « faire monter la mayonnaise » aujourd'hui ou quoi ?

**Mme LAPORTE.** - Je vous pensais plus galant quand même.

Est de 2.09 € par litre d'essence en 2019. La TICPE a pour but d'aligner les tarifs du gasoil et de l'essence et doit s'inscrire dans le cadre de la transition écologique, visant à participer à l'objectif de la neutralité carbone prévue à l'horizon 2050. Sur le papier, avec une

telle explication sur fond de protection de l'environnement, nous ne pouvons qu'adhérer mais hélas, cet impôt est des plus injustes et n'échappe pas aux lobbies financiers. Ce qui au départ part d'un sentiment louable et juste s'apparente en réalité à une ponction supplémentaire des ménages, qui ne peuvent supporter cette avalanche de taxes. En effet, plusieurs secteurs d'activités économiques bénéficient de réduction ou d'exonération de TICPE, comme par exemple les transporteurs routiers, les exploitants de transport public, les exploitants taxis, le transport fluvial de marchandises, le transport aérien, la navigation maritime et la pêche. Bref, toutes les corporations les plus consommatrices de carburant et dont les lobbies sont puissants. Il faut également savoir que les transporteurs étrangers qui utilisent nos réseaux peuvent échapper à cette taxe s'ils disposent d'un réservoir suffisant pour traverser la France.

Cette taxe pèse donc, au regard de toutes ces exceptions qui ne le payent pas ou ont des réductions, sur les ménages et surtout sur les ménages les plus modestes. Nous rappelons qu'en août 2018, les taxes que sont la TICPE et la TVA ont compté pour 59.6 % du prix du gasoil et pour 62 % du prix du Sans Plomb et qu'à aujourd'hui, la part des véhicules d'occasion vendus roulant au diesel est de 70 %. La hausse de la fiscalité énergétique devrait globalement s'élever à 1.9 milliards d'euros pour les ménages en 2019, et à près d'1 milliard d'euros pour les entreprises. Le choix d'un véhicule diesel était jusqu'à présent celui des consommateurs les plus soucieux du coût à la pompe, ces mêmes consommateurs, qui disposent bien souvent de véhicules anciens et qui habitent loin des centres villes. Il en est de même pour les foyers se chauffant grâce à une chaudière au fioul, qui vont également être impactés par l'évolution de la TICPE. Chaque Région peut moduler à la hausse ou à la baisse sa fraction régionale de tarif de TICPE applicable pour l'année en cours, c'est-à-dire augmenter ou diminuer le tarif régional sur son territoire, ou ne pas moduler et se contenter de percevoir la recette assurée par la fraction régionale de TICPE déterminée par la loi de finances de l'année.

Nous pourrions donc opter à ne pas reconduire la majoration des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur ces produits énergétiques, mais l'option que vous choisissez est d'ailleurs la plus pénalisante pour les aquitains puisque la limite étant prévue à 1.35 € pour le gasoil et à 0.73 € pour l'essence. Le groupe Rassemblement National votera donc contre cette reconduction, privilégiant le budget des ménages et considérant, d'une part, que ces produits sont déjà suffisamment taxés, et d'autre part, qu'à notre échelle régionale, des économies pourraient être faites, ne nécessitant pas le recours à des taxes supplémentaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Vous confirmez donc les votes : Rassemblement National et LR contre, et les autres formations votent pour.

**Mme LE GUEN.** - Non inscrits contre également.

**Mme REQUENNA.** - Abstention, dans la même ligne de ce que nous avons fait l'an dernier, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Tout à l'heure, vous avez voté pour.

**Mme REQUENNA.** - Non, on s'est abstenu.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Comme l'an dernier, on est pour votre délibération sur la TICPE.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord, pardon, je me suis trompé.

**N° 7**

Vote sur les « Tarifs 2019 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) "Grenelle" »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)
- **ABSTENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés

**ADOpte A LA MAJORITE**

Cette délibération est donc adoptée.

**FEUILLE DE ROUTE REGIONALE : AGRICULTURE, ALIMENTATION ET TERRITOIRES,  
POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE EN NOUVELLE-AQUITAINE**

Nous passons à la feuille de route régionale sur l'alimentation durable et locale.

**Mme BARAT.** - L'agriculture est un secteur essentiel pour notre Région mais malgré son poids économique, sa formidable diversité et ses produits de qualité, elle reste fragilisée par la perte de la protection par rapport aux marchés mondiaux et elle doit résister aussi à la pression constante effectuée par la concentration d'acheteurs et de distributeurs. Et elle doit en permanence effectuer une remise en question pour répondre à l'interpellation de la société sur ses pratiques. Ses grands défis sont donc :

- Récupérer de la valeur ajoutée,
- Répondre aux objectifs environnementaux,
- Restaurer le lien avec les citoyens, notamment ceux des métropoles,
- Protéger son espace et favoriser le renouvellement de ses agriculteurs en permettant à de nouvelles populations d'accéder à cette profession.

La Région se doit d'être présente dans l'accompagnement de son évolution en favorisant des innovations dans son modèle d'installation de production, de transformation et de distribution. L'alimentation est un sujet central de société. On sait avec certitude qu'une alimentation saine et équilibrée est un acte de prévention de santé publique. L'apprentissage nécessaire qui doit en découler place au centre les lieux éducatifs à travers la restauration collective. Les ambitions de développer le bio et le local dans les cantines scolaires peuvent réconcilier durablement l'agriculture et la société, et elles peuvent laisser espérer que notre jeunesse consommera avec pertinence et exigence, début d'un futur cercle vertueux.

Les modes de consommation se sont diversifiés et la rencontre du consommateur doit se faire en des lieux divers et avec des approches différentes. En effet, on constate la progression de la restauration hors domicile, le succès des magasins et marchés de producteurs, l'arrivée du e-commerce, et la récurrence de la demande bio et locale. Une réponse appropriée en termes d'approvisionnement de qualité, avec traçabilité, doit être apportée. Le consommateur nous dit avec insistance qu'il veut être co-acteur de son

alimentation, a priori, méfiant dans la filière alimentaire, il n'est pas pour autant rassuré de voir venir sa nourriture de territoires lointains.

Les Collectivités territoriales développent des actions diverses et manifestent la volonté d'avancer concrètement sur ce sujet. L'État, dans la suite du Grenelle de l'environnement, du plan national de l'alimentation et des États Généraux de l'alimentation, affirme des objectifs notamment sur le développement des plans alimentaires territoriaux et l'obligation de pourcentage bio et local dans la restauration collective. Tous les indicateurs semblent réunis afin de faire de l'alimentation une grande cause collective. Néanmoins, les difficultés de son amont devront être traitées avec transparence et respect, et la notion de partage de valeurs devra être un des fils conducteurs de cette action.

Cette feuille de route que nous vous présentons, co-construite avec la DRAAF, se veut être une partie de la réponse face aux défis de l'agriculture et aux nouvelles demandes des citoyens. Elle a voulu rassembler les ambitions communes sur le sujet pour mettre en cohérence les politiques publiques. Les services de la Région, notamment la DATAR et l'éducation, y ont largement été associés, en plus de l'agriculture naturellement. Quatre domaines stratégiques ont été définis :

- Circuits de proximité et vente directe,
- L'approche territoriale,
- L'approche régionale,
- Et l'approche transversale.

Ce travail s'est concrétisé aussi par un appel à projets de structuration des circuits courts alimentaires locaux, dont les lauréats seront connus très prochainement. Parallèlement, la Région a initié une Conférence Territoriale de l'Action Publique sur cette thématique, dont la première réunion a eu lieu le 10 juillet.

La demande en ce qui concerne la restauration collective s'est fortement structurée suite à la création de l'Association Régionale des Coordonnateurs de Restauration Collective en juin 2017. A ce jour, cette coordination s'organise avec les têtes de réseaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour aller à la rencontre des acteurs départementaux de cette filière. Le 2 octobre, à Niort, nous avons lancé les premières « Rencontres de l'alimentaire ». C'est signaler le travail fait dans les lycées sur le gaspillage qui permettra de récupérer des marges supplémentaires à destination de l'approvisionnement local et bio. Cette feuille de route entrera prochainement en action avec la mise en place d'un comité de

pilotage, fin du mois de novembre. Le rôle de chacun sera défini et un plan d'actions précis sera pris.

La Région ambitionne de faire de l'enjeu de l'alimentation une politique transversale et volontariste. Elle est pleinement satisfaite de pouvoir partager avec l'État, les Collectivités, et tous les partenaires professionnels, une telle cause. Dans cette feuille de route, toutes ses compétences et ses politiques sont mises en évidence et donc optimisées afin de répondre à cet objectif. Ce sujet est un enjeu vital pour l'économie de nos territoires, particulièrement les territoires ruraux, pour la qualité de notre alimentation et pour notre cohésion sociale. Un événement régional sera organisé lors de la signature officielle de cette feuille de route.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

**Mme HENAUT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, avant tout, je tenais à vous remercier, une fois n'est pas coutume, puisque la Région a tenu compte des demandes du Rassemblement National, notamment en augmentant le Budget pour l'agriculture de 45 à 62 M€. Demande qui avait été formulée par le biais d'une motion, rejetée à l'époque bien évidemment.

Pour en revenir à la feuille de route régionale, deux de nos Députés européens ont eu, dans un communiqué de presse, les justes mots, je cite : « comme le rappelle régulièrement le Rassemblement National, les mesures incluses dans la future loi sur la réorganisation commerciale dans l'agriculture ne permettent pas de répondre aux problèmes de nos agriculteurs et la PAC rend difficile leur application. Elles ne font pas sortir les agriculteurs des Centrales d'achat et des grandes surfaces. Elles ne s'attachent pas à recentrer les ventes sur les circuits courts et surtout à remettre en cause la politique mondialiste de Bruxelles, nocive pour l'avenir de notre agriculture. » Je pense que cette feuille de route mériterait quelques précisions ou ajustements, notamment quant à la nature réelle du type d'agriculture qu'elle compte mettre en avant. J'espère qu'elle ne donnera pas la priorité à l'agriculture que l'on dit « conventionnelle », cette même agriculture qui pollue la terre, les cours d'eau, et met en danger la santé de tous, ainsi que la biodiversité.

À l'heure où le Gouvernement lâche totalement les producteurs et agriculteurs en supprimant leur aides au maintien à l'agriculture bio, nous ne pouvons que saluer l'arrivée de cette feuille de route, qui, au-delà de poursuivre l'attachement de la Région à cette filière, les

aidera à développer et à diversifier leur activité, tout en leur apportant une valeur ajoutée, en espérant bien sûr que la Région s'engage à soutenir cette agriculture bio en priorité.

Pour ces raisons et parce que cette feuille de route entre dans le programme de notre Mouvement, le groupe Rassemblement National votera donc en faveur de cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Madame.

**Mme METTE.** - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, je parle en particulier au nom de mon collègue Barthélémy AGUERRE, qui a dû s'échapper.

Cette feuille de route proposée pour adoption a été présentée en Commission en juin, et nous la trouvons très satisfaisante. Les services ont effectué un excellent travail, qui énonce un plan de 18 actions, aussi importantes qu'utiles pour le monde agricole, de l'amont à l'aval, à l'heure actuelle en profonde mutation. Elles sont réparties en quatre domaines stratégiques qui reprennent, en grande partie, la loi « Alimentation et agriculture ». Nous sommes ravis de voir que l'action gouvernementale est appliquée en Région.

Les exploitants agricoles sont incités à s'engager vers de nouvelles pratiques agronomiques qui doivent pouvoir leur assurer une performance environnementale, économique et sociale, de manière pérenne, par exemple : la conversion en agriculture biologique, les créations d'ateliers collectifs, la vente directe. Nous soutenons sans réserve cette orientation. Mais le changement des pratiques doit permettre aux exploitants agricoles de consolider leur compétitivité et leur adaptation aux évolutions du marché intérieur à la Région et aussi à l'extérieur, à savoir : l'organisation des filières régionales, l'optimisation logistique, l'accès à l'innovation et au numérique sont des atouts, voire des impératifs pour atteindre cette compétitivité pour l'ensemble de la profession agricole. Si nous souhaitons favoriser les circuits de proximité et la vente directe, il ne faut pas oublier que notre Région est la première Région agricole française et qu'elle a vocation à être exportatrice. Notre Région comporte environ 76 000 exploitations agricoles, dont 4700 exploitations bios. Les entreprises agroalimentaires régionales ont un chiffre d'affaires à l'exportation de 7.7 M€.

Il faut être lucide, l'agriculture conventionnelle occupe un grand nombre d'emplois, or, cette feuille de route l'élude complètement. C'est dommage pour une stratégie qui doit englober l'ensemble des acteurs agricoles et leurs partenaires. Nous avons besoin de ce mode de production, qui se doit d'être néanmoins vertueux pour que l'offre puisse répondre au besoin. L'agriculture conventionnelle doit être accompagnée, elle aussi, pour évoluer vers la mise en œuvre de règles environnementales exemplaires. L'utilisation de nouvelles



techniques économes de l'eau afin d'optimiser cette ressource en est une. À ce titre, les exploitations agricoles doivent pouvoir se positionner sur les marchés internationaux en proposant la qualité et des prix. Entendons-nous bien, nous n'opposons pas l'agriculture conventionnelle à un monde d'agriculture plus locale ou biologique. Le développement des circuits courts de proximité n'est pas contradictoire avec les grandes productions agricoles, mais il ne faut pas que l'une soit accompagnée aux dépens de l'autre.

Toutefois, des dispositifs complémentaires à cette feuille de route, par exemple le développement des unités de méthanisation, l'utilisation d'entrants raisonnée et les éoliennes privées, mais aussi les emplois partagés, les offres de remplacement pour les éleveurs, la modernisation des abattoirs, contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie de l'ensemble des filières agricoles. Les deux systèmes cohabitent et doivent améliorer leurs pratiques. Elles peuvent être à la fois intensives et durables. Elles ont pour enjeu de nourrir la population sainement.

Dans cette feuille de route, je regrette qu'un seul modèle soit réellement abordé mais nous soutenons sans réserve les mesures qui y sont décrites et votons favorablement.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Votre intervention m'intéresse beaucoup, simplement, je pense qu'il faut que l'on soit tous attentifs à deux problèmes. Quand vous parlez d'export sur la production agricole de la Région – je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD – ce qui est bénéficiaire et même en France, c'est le Cognac et le vin de Bordeaux. Le reste est déficitaire. Je ne me trompe pas Jean-Pierre ?

Pourquoi ? Parce que l'on est avec des produits avec valeur ajoutée. Ce qu'il faut que l'on arrive à transformer est que quand vous avez simplement du maïs qui arrive sur le port de La Rochelle ou de Bayonne, qui est brut, ou quand vous avez des grumes de bois qui font le tour des Pyrénées pour aller se faire transformer dans des scieries espagnoles, quelque part, nous ne gardons pas la valeur ajoutée pour les forestiers, les agriculteurs. C'est le défi qu'il faut que l'on relève. J'ai souvenir de grandes discussions avec quelqu'un pour qui j'ai une énorme affection, qui est Jacques CASTAING - que les landais connaissent bien – sur le modèle maïs-canards gras. On a une valeur ajoutée qui bondit, donc le retour pour les agriculteurs est important. Si l'on vend des matières brutes... et cela ne peut pas être continuellement le rôle d'un pays développé comme la France. Regardez la difficulté de tous les pays en voie de développement à qui l'on prélève leurs ressources et qui sont sous-

payés : le pétrole, le bois précieux, parfois le charbon, un certain nombre de minerais particuliers. C'est un vrai scandale. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des pays qui soient en situation difficile.

Donc toute la difficulté est bien aujourd'hui de valoriser tout cela sur place. Prenez le cas des éleveurs, si l'éleveur est uniquement celui qui vend ses veaux au sorti de l'allaitement des bêtes et qu'il ne favorise pas l'engraissement pour arriver à l'abattage, ensuite à la maturation des viandes et le plus près possible du marché, la valeur ajoutée qui lui restera sera nulle. Tout le modèle agricole doit être repensé en prenant l'échelle de valeurs, comme dans le monde industriel, comment fais-je en sorte que le producteur, l'agriculture, garde le maximum de valeurs ? Après, vous avez totalement raison, il faut que cet agriculteur profite aussi d'un certain nombre de sous-produits, je pense aux toits et à la production d'électricité par le photovoltaïque, je pense à la méthanisation, il y a tout cela qui doit être pris en compte et ce n'est pas négligeable.

L'autre point est qu'aujourd'hui, les circuits courts sont une revendication nouvelle des JA et de la FNSEA, depuis deux ou trois ans. Le syndicat principal, pendant très longtemps, était sur les circuits longs, grandes surfaces, etc. et on s'est aperçu que c'était clairement du pillage. Aujourd'hui, on vit aussi un autre moment avec l'augmentation de la population, le prix des produits importés, si je prends le cas du beurre par exemple, du lait versus sa valorisation, aujourd'hui, le prix du beurre a quasiment doublé – encore une fois sous le contrôle de Geneviève et de Jean-Pierre -. Quand vous allez à Echiré, j'allais dire que le « beurre s'arrache », le « beurre déchire ». Mais en même temps, vous avez la même chose tout en haut de la Corrèze, le long du Cantal, où une fromagerie – j'ai oublié le nom du village – est en train de se transformer aussi en capacité de production de beurre. Et beaucoup sont en train de s'en apercevoir. Le paradoxe aujourd'hui tel que l'on peut le voir est que dans dix ans, le monde agricole, les fermes gagneront plus d'argent mais combien d'agriculteurs restera-t-il ? Le problème pour nous aujourd'hui est comment faisons-nous pour que le monde agricole garde sa valeur ajoutée, avec un deal, bien entendu, que ce soit de l'agro-écologie ? Parce que vous imaginez bien que dans le compte d'exploitation d'une exploitation, je suis éleveur, je suis en Creuse, en Corrèze ou dans les Pyrénées-Atlantiques, si j'ai des tourteaux de soja qui viennent d'Amérique latine, dont je ne sais pas la provenance, ou du Brésil, je vais avoir un compte d'exploitation qui va être totalement déséquilibré parce que je vais importer via ma coopérative. Ce qui pose le problème du modèle économique des coopératives. On est là vraiment vers quelque chose de compliqué.

J'appelle de mes vœux, je l'ai dit, on l'avait fait en ex-Aquitaine pendant deux ou trois années, on oublie aujourd'hui - ce n'est pas à vous que je vais le dire - que les marchés de

plein air sont un supermarché à ciel ouvert. Et je demande à Jean-Pierre et à Geneviève que l'on relance la qualification des marchés de plein air à partir d'un cercle de proximité. On l'avait fait avec l'ANAHA, on l'avait fait à grand renfort de communication avec France Bleu, je crois, et je pense, pour observer un certain nombre de marchés où j'aime bien traîner, que nos concitoyens aiment acheter directement. Et vous n'avez pas la même chose chez Leclerc, chez Carrefour, etc. que les tomates que vous achetez en Lot-et-Garonne ou dans l'Entre-deux-Mers, ou les melons de Charente, ou les pommes de Haute-Vienne.

**Mme METTE** – Ou sur le marché de Bazas.

**M. LE PRESIDENT.** - Ou sur le marché de Bazas, excellent, y compris quand il y a des chapons, c'est encore mieux.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, je voudrais juste répondre à votre question, j'ai les chiffres, aujourd'hui, il y a 450 000 et quelques exploitations agricoles en France et l'UE prévoit, dans dix ans, qu'il n'y en ait plus que 251 000.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui.

**M. COLOMBIER.** - Sachant que la chute la plus brutale vient des exploitations familiales et que les grosses pourraient survivre.

**M. LE PRESIDENT.** - Bien sûr. Et encore heureux qu'il y ait Bruxelles pour aider nos agriculteurs.

**M. COLOMBIER.** - Avec 15 % de baisse pour la PAC 2020-2027, je vous le signale. C'est officiel.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais il y aura bien entendu un deal pour passer à l'agro-écologie parce que l'on ne peut pas continuer à tenir dans un modèle dont on voit qu'il conduit à la perte des agriculteurs.

Cela s'appelle La Laiterie Duroux. Si vous passez à Rilhac-Xaintrie, ils font un Cantal merveilleux, ils font un fromage blanc et du beurre...

**M. BITEAU.** - Merci Monsieur le Président.

J'avais préparé une intervention mais vous l'avez déjà pas mal déflorée. Je vais plutôt me consacrer à essayer de répondre à Jacques COLOMBIER et à l'oratrice juste avant moi, dont j'ai oublié le nom, je suis désolé, veuillez bien m'excuser.

**M. LE PRESIDENT.** - Madame METTE.

**M. BITEAU.** - Merci Président.

D'abord à Monsieur COLOMBIER, on va entrer justement dans la négociation de la nouvelle PAC et on a un enjeu fondamental à jouer pour éviter la restriction de ces 450 000 structures à 250 000. Il suffit juste d'inverser la façon dont on distribue les aides de la PAC. Aujourd'hui, on distribue des aides aux surfaces qui font que plus on a de surfaces, plus on a d'aides, et plus on a d'aides, plus on a acheté de surfaces, et vous avez compris la mécanique que cela met en route. Si demain, via la PAC, on veut construire avec la Politique Agricole Commune une vraie politique de l'emploi par exemple, on distribue les aides publiques non plus par unité de surface, mais par unité de main-d'œuvre. Donc une petite structure qui emploie beaucoup de main-d'œuvre peut toucher, avec cette logique-là, beaucoup plus d'aides publiques qu'une grosse structure avec un agriculteur sur son gros tracteur et sur 500 hectares. C'est une première logique.

Et la deuxième logique, et Alain ROUSSET l'a évoquée tout à l'heure, c'est de rémunérer, et je parle bien de rémunérer des services rendus par une agriculture qui serait respectueuse des équilibres, qui serait respectueuse des ressources et de l'eau en particulier, qui serait respectueuse des biodiversités, qui serait respectueuse du climat, il y a un enjeu central avec le climat et l'agriculture, et qui serait respectueuse de la santé. Et à partir de là, on sort de cette logique où l'agriculteur a l'impression d'être assisté avec des subventions et il devient rémunéré. C'est une première logique qui nous permet, dans une approche globale, de changer de paradigme en termes d'agriculture, et la Région peut y jouer son rôle si tant est que l'État reste sur des logiques de régionalisation des politiques publiques de la PAC.

Le deuxième sujet est le cours mondial et Madame METTE, je ne vais pas être d'accord avec vous, c'est-à-dire que dans un pays où la gastronomie a été érigée en patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, quel est l'intérêt - et notre Président l'a évoqué - de continuer à s'acharner à produire des produits bruts, qui vont être déversés sur le port de La Pallice pour aller entrer en concurrence avec des produits sur lesquels on n'a aucun espoir de compétitivité et où l'on va dépendre du cours mondial à Chicago ? Quand j'éleve des animaux avec de l'herbe sur ma ferme, je suis désolé, le cours de l'herbe sur la réserve naturelle de la Massonne n'est pas cotée à Chicago. Donc je m'affranchis de ce qui se passe à Chicago. Valorisons l'identité de notre pays avec des produits qui sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO via la gastronomie, plutôt que de chercher, dans une économie Tiers-mondiste, à valoriser des matières premières sur des ports qui font que nos agriculteurs n'arrivent pas être compétitifs.

Pour rassurer Monsieur ROUSSET sur la faculté à être compétitif, l'agro-écologie est un outil de compétitivité. C'est-à-dire que le jour où l'on aura compris que par l'agro-écologie l'on mobilise des ressources parfaitement gratuites et parfaitement inépuisables, qui évitent de passer par la case semences pour pouvoir semer son champ, qui évitent de passer par la case pesticides pour protéger son champ, qui évitent de passer par la case engrais pour pouvoir faire pousser des plantes, on comprend tout de suite que l'économie est au rendez-vous et est en plus créatrice d'emplois. Donc j'insiste sur le fait que la PAC, mais les politiques publiques que l'on conduira sur notre territoire via cette feuille de route, peut être aussi une vraie politique de l'emploi.

Je convoque, une fois de plus, une approche globale, en disant que le local ne suffit pas, ne suffit plus, qu'il faut s'affranchir des pesticides mais vous l'avez martelé depuis le début de cette journée et je vous remercie de l'avoir fait au cours de cette journée. Produire demain est préserver les capacités de la terre et des deux t-T-erre, celle avec un petit « t » et celle avec un grand « T », à produire demain. Et la Région Nouvelle-Aquitaine peut remplir ce rôle de façon évidente, en étant une Région pilote, une Région modèle sur ce type de développement-là, avec une innovation qui ne soit pas qu'une innovation technique mais qui soit aussi une innovation sociétale et une innovation sociale où le salarié est protégé des pesticides, où les entreprises sont créatrices d'emplois et où les riverains sont également protégés des pesticides. Et je propose donc, avec cette feuille de route, que nous puissions manger tous, que nous puissions manger juste, sur fond d'économie équitable et que nous puissions manger tous sain.

Merci beaucoup de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Simplement Benoît, je ne sais pas cultiver mes haricots si je ne les sème pas. Tu as dit que tout poussait, à un moment donné, il faut bien semer.

**M. ORVAIN.** - Merci.

2017, on a voté le Pacte « Ambition bio ». 2018, cette feuille de route « Agriculture-alimentation-territoires ». Donc 2019, avec la discussion depuis ce matin, sortie des pesticides, en quoi l'agro-écologie, l'agronomie, l'écologie pourra sortir la Région de l'utilisation des pesticides ? Je voulais féliciter tous ceux qui ont participé à la construction de cette feuille, comme le souligne le CESER, sur l'intérêt de cette note.

Pour moi, ce qui est important dans cette note est d'arriver à lier le triptyque agriculture-alimentation-territoires, et c'est nouveau. Les agriculteurs parlent d'agriculture,

les consommateurs de l'alimentation, et d'autres de politique territoriale. Et là, on a réussi à lier les trois et c'est ce qui fait la force de ce texte et pour moi, qui donne un vrai sens sur la politique d'aujourd'hui et de demain à ceux qui se posaient la question de l'orientation politique que l'on doit se donner.

J'avais des questions plutôt subsidiaires, en parallèle avec les OB de tout à l'heure : comment peut-on voir la traduction concrète de cette feuille entre cette feuille de route et l'impact budgétaire derrière, aussi bien du côté des recettes que du côté des dépenses ? Et comment peut-on arriver à voir concrètement cette politique ? C'est un parallèle avec l'intervention de Nicolas GAMACHE de tout à l'heure.

Et j'avais aussi comment répond-on aux deux questions du CESER sur comment faire qu'il soit mieux associé à ce type de travail ? C'est la question qu'il pose. Et la deuxième est sur la définition du développement durable mais derrière, c'est comment peut-il mieux participer avec nous à la construction de ces fiches ?

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jérôme.

Juste une observation sur cette question, aujourd'hui l'on a un potentiel de 25 millions de repas au niveau des lycées. Si vous ajoutez les collèges, avec les Départements, les communes, etc. la restauration hors domicile est gigantesque. Simplement, la difficulté de l'exercice – et je regardais ce week-end une note que les services m'ont transmise, parce que j'avais demandé le point – on a une inégalité au niveau de tous les Départements et de tous les bassins, et de tous les lycées. Vous avez certains lycées, si je prends le lycée Saint-Jean-Pied-de-Port, qui sont à plus de 60 %. Mais vous avez d'autres lycées qui sont à beaucoup moins, pour une raison très simple qui est que soit le gestionnaire n'a pas réussi à structurer une commande, soit il n'y a pas de plateforme de distribution ou d'achat de produits. Le circuit court, il faut se sortir des AMAP, ce ne sont pas des AMAP. Il faut qu'un lycée soit pourvu, matin, midi et soir, surtout s'il a des internes, en aliments. Ce n'est pas un jeu. Et quand vous êtes gestionnaire, vous devez assurer cela au chef de cuisine, et ce n'est pas si facile que cela dans tous les territoires. C'est ce à quoi les formations que nous faisons, les plateformes que nous faisons, on est en train de réfléchir est-ce qu'il faut quelque chose au niveau régional ou pas. C'est la discussion que nous avons avec les Organisations professionnelles agricoles, parce que cela dépend beaucoup d'elles. Il faut que les Organisations agricoles s'organisent à l'échelle des bassins d'emploi, et on voit que quand c'est organisé, cela marche très bien. Mais ce n'est pas « il n'y a qu'à ».

Maryline BEYRIS. D'ailleurs, félicitations Madame la membre de la Commission Permanente, puisque j'ai attendu cinq heures, voire même six heures, mais vous êtes à la CP.

**Mme BEYRIS.** - Merci Monsieur le Président.

Cette feuille de route qui vient de nous être présentée est vraiment un ingrédient essentiel de notre politique régionale. Pourquoi ? D'abord, parce que la diversité de nos productions en Nouvelle-Aquitaine est emblématique. Cette diversité est une richesse pour nous et comme vous l'avez dit, elle crée de la valeur ajoutée pour les agriculteurs et pour nos entreprises agroalimentaires au niveau local. Et ensuite, parce que le modèle alimentaire tel qu'il doit être conçu est celui que nous transmettrons aux jeunes générations. Ce modèle doit être de qualité pour tous les âges de la vie, de nos enfants à nos aînés.

Il paraît nécessaire aussi de rappeler que la mauvaise alimentation est malheureusement souvent liée à la condition sociale. Nous avons là un facteur profond d'inégalité. Nous devons faire évoluer l'ensemble de cette chaîne au nom de l'intérêt général. L'insécurité alimentaire est un problème majeur de santé publique. Le sujet est celui de l'interface, du producteur au consommateur, en passant par la restauration collective. L'ambition que nous devons porter est de faire travailler chacune et chacun en cohérence et ensemble, et ne pas opposer les différents modèles d'agriculture, mais tout faire pour qu'ils puissent s'inscrire dans une démarche durable, au service de l'intérêt général et vous l'avez d'ailleurs exposé tout à l'heure, Monsieur le Président.

Au-delà du pourcentage de bio ou de local que nous voulons porter à 60 %, c'est un véritable enjeu de santé publique que d'assurer à tous l'accès à des produits diversifiés et de bonne qualité nutritionnelle. Les citoyens, en devenant de plus en plus des consommateurs acteurs nous obligent. L'éducation de la jeunesse à une alimentation saine et équilibrée, à un comportement alimentaire responsable, s'accompagne aussi d'une valorisation des métiers de l'alimentation, comme nous l'avons déjà fait dans d'autres délibérations, mais aussi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Tout cela doit s'appuyer sur l'ancrage territorial, dont la condition de la réussite est de combiner écologie et économie autour de l'innovation et du social, qui sont notre réalité quotidienne. Accélérer la transition agro-écologique pour répondre à l'urgence environnementale et climatique par l'intermédiaire d'une alimentation durable et locale est en réalité se mettre au service de l'économie, l'économie des territoires, en prenant en compte la diversité des modèles de notre agriculture.

Cette feuille de route n'est pas une ligne d'arrivée mais au contraire, un point d'ancrage pour un mouvement constant et persévérant, que nous devons accompagner pour notre alimentation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Maryline.

**M. TAUZIN.** - Cher Président, chers collègues, notre groupe LR-CPNT partage bien évidemment les objectifs définis dans cette délibération visant à favoriser les circuits de proximité et la vente directe, et à développer les approvisionnements en produits locaux dans la restauration collective en général, et les lycées en particulier, qui sont autant d'opportunités d'amélioration des revenus des agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine.

Cette feuille de route régionale, proposée à la suite des États Généraux de l'alimentation, vise une meilleure coordination entre les différents acteurs et notamment un pilotage commun entre la DRAAF et la Région, ce dont nous nous réjouissons. Dans un contexte de réduction des fonds européens dédiés à l'agriculture aquitaine, il nous faut, plus que jamais, engager un travail coopératif pour une plus grande efficacité des actions menées. Cette délibération n'apporte pas, à vrai dire, de dispositifs nouveaux. Pour autant, elle appelle de notre part trois commentaires : tout d'abord, elle ne précise toujours pas où nous en sommes de l'objectif voté le 19 décembre 2016 de 60 % de produits locaux, dont 20 % en bio en 2020 dans les lycées aquitains. À mi-chemin du terme, quel est le niveau d'atteinte de cette ambition ? Une procédure de traçabilité de cet indicateur est-elle bien mise en œuvre dans tous les établissements ? Si oui, pour quelle raison n'a-t-on aucune communication sur ce point dans cette délibération ? L'opportunité était fort belle.

D'autre part, cette feuille de route évoque les différentes plateformes et opérateurs logistiques soutenus par la Région, visant à rapprocher l'offre locale et la restauration collective. Comme évoqué régulièrement en GIA agriculture, nous réitérons notre vigilance sur la performance économique de ces aides. Il nous semble essentiel de mettre en cohérence le montant des aides et le chiffre d'affaires généré pour l'agriculture locale par ces structures. Si un soutien public au lancement est compréhensible, il n'a pas vocation à être pérenne, la Région devant favoriser l'autofinancement, à terme, de ses organisations.

Enfin, et ce sera sûrement le point de désaccord majeur entre nous, nous souhaitons rappeler que le levier le plus efficace à une meilleure pénétration en restauration hors foyer de l'agriculture locale consiste à renforcer la compétitivité prix de nos productions régionales. Or, sur ce point, rien n'est évoqué dans cette délibération. C'est un oubli regrettable qui vient



rappeler que la compétitivité prix des productions conventionnelles est le parent pauvre de la politique agricole portée par la Région. Il y a pourtant, sur ces biens de consommation courante (le beurre, le lait, les œufs, le porc standard, les fruits et légumes) des enjeux en termes d'emploi très importants, ne l'oublions pas. L'enjeu est simple sur ces productions-là : continue-t-on à les produire en Aquitaine, ou va-t-on les importer ? Mais pas les importer hors UE, une note du Ministère de l'économie et des finances d'octobre 2018 s'inquiète de la balance commerciale négative pour la première fois en 2017 sur les produits agricoles bruts, et négative de plus de 6 milliards d'euros sur les produits issus de l'industrie agroalimentaire. C'est le double du déficit de 2012. Or, ce déficit sur les productions transformées s'explique par une plus grande importation, non pas hors UE, mais de nos voisins : l'Espagne, l'Allemagne.

Il y a donc, en matière de compétitivité agricole, y compris sur ces produits que l'on dirait « standards », un enjeu fondamental et un enjeu aussi ici, en Nouvelle-Aquitaine. Cela passe bien évidemment par des mesures nationales. Et je profite d'avoir la parole pour ici m'élever contre le projet de suppression de l'exonération des charges sociales pour les travailleurs saisonniers, porté par l'actuel Gouvernement...

**M. LE PRESIDENT.** - C'est réglé, non ?

C'est réglé.

**M. TAUZIN.** - Ce n'est pas totalement réglé et en tout cas, le dispositif tel qu'il est prévu est moins avantageux que le prédécesseur. Donc il y a une véritable inquiétude en la matière.

**M. LE PRESIDENT.** - Je croyais que c'était réglé.

**M. TAUZIN.** - Ce n'est pas réglé à aujourd'hui.

Elle passe aussi par une politique régionale à réorienter vers un vrai développement de l'irrigation, qui est source d'une amélioration de la performance des exploitations. Par des aides à l'investissement productif - ce n'est pas un gros mot – souvenez-vous en ce sens, chers collègues, du vote en plénière contre cette ferme porcine à Saint-Symphorien, qui n'est certes peut-être pas un projet qui fait rêver tout le monde, mais qui aurait permis de réduire les importations en matière de porcs standards.

Les denrées conventionnelles de nos cantines ont aussi vocation à être produites en Nouvelle-Aquitaine. Le recours croissant aux importations que nous constatons sur ces

productions est consommateur en carbone et donc nocif à la lutte contre le réchauffement climatique. Il présente aussi des risques sur le plan sanitaire, il convient de le rappeler.

En conclusion, plus que jamais notre groupe appelle à une politique agricole qui marche sur deux jambes, des productions sous signe officiel de qualité à conforter, mais aussi des productions conventionnelles dont il faut renforcer la compétitivité car si nous oublions ce deuxième levier, ces productions seront importées.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Vous voyez, je pense- je n'ose pas m'adresser à quelques-uns d'entre vous – que vous êtes dans le monde d'hier. Totalemment dans le monde d'hier. Ce que je disais ce matin sur « il y a le feu à la planète », « on n'aura plus d'eau demain », on passe de 200 millions de déficit, de 200 millions mètres cubes à 1.3. Que dites-vous ? J'irrigue. Je maintiens l'agriculture telle qu'elle est aujourd'hui. Non, non. Je continue de mettre des pesticides, de l'engrais, je pollue les nappes, etc. Ce n'est pas possible Monsieur TAUZIN !

**M. TAUZIN.** - Ce n'est pas ce que j'ai dit Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est ce que vous avez laissé sous-entendre.

**M. TAUZIN.** - J'ai dit que sur la production conventionnelle, qui représente 80 % de la consommation en restauration hors foyer, il faut continuer à produire localement plutôt que l'importer d'Espagne, d'Allemagne et des pays voisins. Et pour cela, il y a besoin d'un soutien de la Région que vous ne faites pas. C'est ce que j'ai dit.

**M. LE PRESIDENT.** - On a le premier Budget agricole des Régions de France. Arrêtez de dire n'importe quoi !

**M. TAUZIN.** - En matière d'aide à la compétitivité, c'est très faible Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous ai laissé parler. On a peut-être l'un des, en tout cas, LE premier Budget de développement économique et de recherche, et un des premiers Budgets agricole. Simplement, on ne peut pas continuer comme cela pour les agriculteurs, qui ferment tous les ans, qui concentrent leurs exploitations et même des grandes exploitations d'élevage, ou des grandes exploitations de céréales ne fonctionnent plus. Cela ne marche pas et il faut se sortir de ce modèle. Et je serais, en tant que Président de la Région, irresponsable, si je poursuivais ce modèle.

Cela ne signifie pas qu'aujourd'hui l'on puisse tout faire d'un même moment. Je garde comme modèle, vous qui êtes landais, le modèle qu'a porté Jacques CASTAING dans les Landes, je fais du maïs, cela permet de produire du foie gras. Mais ce foie gras est valorisé, pas le maïs qui va sur le port de Bayonne.

Il faut que l'on continue d'irriguer, mais autrement, parce que l'on n'a plus l'eau nécessaire. Il faut que l'on fasse des retenues et il faut que l'on sache...

Ai-je jamais dit le contraire ?

**M. TAUZIN.** - Vous faites le contraire.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas du tout.

Vous n'êtes pas là depuis longtemps à l'Assemblée Régionale donc vous ne savez pas ce que l'on a fait.

**M. TAUZIN.** - Cette année, il n'y a aucun fonds sur l'irrigation.

**M. LE PRESIDENT.** - Soyez poli Monsieur TAUZIN ! Je ne vous ai pas interrompu.

Il faut que l'on retienne l'eau mais il faut que l'on sache faire de l'eau propre, de l'eau claire, et pas de l'eau qui soit traitée avec des intrants. Il faut changer ce modèle, mais il faut que l'on continue d'avoir de l'eau, et avec le déficit que nous avons, on ne peut pas continuer.

Vous me demandez des précisions sur 60 % de produits locaux et 20 % de produits bios. Je faisais référence à la note que j'ai lue ce week-end. Dans cette note, on me dit que compte tenu du fait qu'il y a plusieurs centaines d'établissements qui sont concernés, nous n'avons pas pu – je me tourne vers Jean-Louis NEMBRINI – consolider, parce que je rappelle que ce sont les gestionnaires, qui seuls et eux seuls, décident des marchés qu'ils prennent, et pas nous. Et que souvent, la profession agricole dans le Département n'est pas organisée pour pouvoir fournir suffisamment de produits de proximité. C'est le deuxième point.

Troisième point, sur la réorientation de l'agriculture, produits de qualité, produits traçables, évidemment que nous allons être extrêmement proactifs. Déjà d'ailleurs dans le monde agricole, les choses ont changé. Il y a trois ou quatre ans, j'ai signé une convention sur la sortie des pesticides avec le CIVB et la Chambre d'agriculture de Gironde. Je rappelle quand même que le monde agricole est le premier qui est atteint physiquement, dans sa santé, par tous ces poisons, parce que ce sont des poisons. Assumons-le. Un

néonicotinoïde est un poison. Un pesticide est un poison. Téléphonons simplement à ceux qui mettent en marché le miel et vous verrez ce qu'ils vous diront. Vous verrez ce qu'ils découvrent dans les analyses de ce qui est trouvé aujourd'hui.

Donc l'irrigation, oui, mais pas à n'importe quelles conditions.

**M. RAYNAUD.** - Merci Président.

Quelques mots parce que tout a été dit. En tout cas, je suis très satisfait parce que depuis ce matin, l'agriculture est au centre des débats, donc on peut s'en féliciter.

Je voudrais témoigner, soutenir et féliciter le travail qui a été fait par Geneviève avec son équipe sur ce projet de loi alimentation et le débat a été largement au-delà de la feuille de route que l'on voit aujourd'hui, mais c'est tant mieux.

Je ne le rappelle pas parce qu'ici, tout le monde l'a entendu, le poids de l'agriculture et ce qu'elle peut représenter au niveau économique, mais aussi social. C'est le premier secteur économique et social de la Région. Je rappellerais quand même que si le solde commercial de la France est de 7.7 milliards d'euros, ce sont quasiment 4.5 milliards d'euros qui sont originaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, donc pour marquer l'importance.

Je crois que ce qui est proposé aujourd'hui suppose – et tu l'as rappelé Président – de nombreux équipements au niveau des Départements et du terrain parce qu'aujourd'hui, on n'a pas l'organisation pour répondre à cette problématique et il faut faire des investissements. Je rappellerais quand même que le Budget agricole, pour bien le préciser, ce sont 62 M€ de fonds Région et ce sont plus de 200 M€ de fonds européens qui sont distribués tous les ans. Pour rappeler l'importance de rester et de pouvoir continuer à avoir les fonds européens, parce que c'est quand même très important de rappeler l'engagement de la Région et de rappeler également que nous avons voté à la dernière CP, 30 M€ pour mettre en place un fonds de garantie qui est destiné à accompagner la transition de l'agriculture dans tous ces domaines-là. Et que le domaine des circuits courts et des équipements pour répondre aux circuits courts font partie des priorités de ce fonds de garantie. La question a été posée de savoir comment allait-on les accompagner, cela fera partie des outils pour pouvoir y répondre et comme l'a rappelé Maryline, cette feuille de route est le début de la route, ce n'est pas fini et il faudra que l'on accompagne le travail qui va se mettre en œuvre dans les années qui viennent.

Sur la PAC post 2020 qui a été largement abordée ici, vous dire que Régions de France travaille à un Livre blanc, qui sera prêt, je pense, à la mi-novembre, et lors de la prochaine session, on pourra l'évoquer. Et vous êtes tous invités, le 13 décembre, à une

réunion organisée par Régions de France à Bordeaux, sur l'engagement des Régions sur la mise en œuvre de la prochaine PAC. Vous serez tous les bienvenus si vous êtes disponibles.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jean-Pierre.

**Mme BARAT.** - Juste préciser que les gestionnaires travaillent aujourd'hui et que l'on aura les premiers chiffres et la méthode en janvier.

Et quand on parle de compétitivité, il faut faire attention à ce que l'on dit puisque quand le prix du lait baissait, on disait aux producteurs de lait de vache : « vous n'êtes pas assez compétitifs ». Et aujourd'hui, la Fédération des producteurs de lait a organisé une Assemblée Générale pour déculpabiliser les producteurs parce qu'ils pensaient qu'ils n'étaient pas bons, mais on leur a dit : « non, c'est tout simplement que votre lait n'est pas payé assez cher ».

**M. LE PRESIDENT.** - Bravo, belle conclusion à ce débat et à des idées toutes faites, souvent.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Un petit effort...

Tout le monde ?

#### **N° 8**

Vote sur la « Feuille de route régionale : Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Comme diraient les québécois : « c'est beau ça ! ».

Je vous remercie.

N° 9

**REGLEMENT D'INTERVENTION : STRUCTURATION DE RESEAUX REGIONAUX DE RECHERCHE**

N° 10

**CADRE D'INTERVENTION : SOUTIEN REGIONAL AUX PROJETS STRUCTURANTS DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

N° 11

**DISPOSITIF D'AIDE REGIONALE AUX PROJETS DE RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, VIE ETUDIANTE ET PLATEFORMES MUTUALISEES : REGLEMENT D'INTERVENTION**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous avons maintenant une longue épreuve avec Super Gérard BLANCHARD ! Je lui donne la parole pour deux heures et demie.

**M. BLANCHARD.** - Minimum.

Merci Monsieur le Président.

*[Monsieur le Président Alain ROUSSET quitte la salle].*

Chers collègues, je vais essayer d'être assez court. J'ai une série de six délibérations à vous présenter. Si vous en êtes d'accord, je vais d'abord prendre les trois premières, qui se présentent ensemble de manière cohérente, et qui sont toutes liées au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Souvenez-vous, nous avons voté ce Schéma au mois de mars et là, il s'agit de Règlements d'intervention, de cadres d'intervention qui vont permettre de mettre en place de nouveaux outils d'accompagnement de financement de la recherche et de l'enseignement supérieur, et qui permettront d'atteindre les ambitions et les objectifs de ce Schéma, qui, je vous le rappelle, vise principalement à renforcer notre dispositif d'enseignement supérieur et de recherche en créant un véritable espace régional, en tenant compte de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire en veillant au développement de tous les sites universitaires. Ce dispositif est au service de la mise en place du renforcement de territoires d'innovation.

Voilà un peu les principaux objectifs.

La première délibération que je vous propose concerne la mise en place de réseaux de recherche régionaux. L'objectif est de regrouper des forces de recherche de nos différentes universités et organismes de recherche par rapport à des grandes questions de société, des grandes questions environnementales ou en lien avec des questions de compétitivité et de développement économique. L'objectif est de faire en sorte, par ce regroupement, de faire travailler les différents laboratoires de recherche en collaboration, en coopération, pour gagner une visibilité nationale et internationale. Ces différents réseaux que nous allons mettre en place entrent dans un dispositif qui sera accompagné sur une période de cinq ans, d'abord, une première période d'amorçage et si cela s'avère concluant, ce sera prolongé après avis et présentation devant l'Assemblée plénière par quatre années de consolidation.

Donc cinq ans d'accompagnement sur des Budgets qui peuvent aller jusqu'à 500 000 €, c'est-à-dire en gros 100 000 € au maximum par an, qui ne sont pas des financements pour faire la recherche à proprement parlé, mais véritablement des financements pour animer le réseau de recherche, c'est-à-dire recruter du personnel, organiser un certain nombre d'événements. L'objectif étant de faire en sorte que ces réseaux, une fois constitués, puissent monter en compétence et aient la capacité de répondre à des appels à projets, nos appels à projets régionaux, mais surtout les appels à projets nationaux et internationaux. L'objectif est bien de prendre le leadership sur un certain nombre d'opérations au niveau régional. Nous avons déjà identifié un certain nombre de sujets sur lesquels nous allons travailler avec les universités et les organismes de recherche pour constituer des réseaux. Il y a la problématique de la biodiversité, la question du numérique et de l'éducation, quelque chose autour de l'Europe (Droit et Action publique), un réseau aussi qui commence à s'initier autour de la problématique de la francophonie, quelque chose au niveau de l'eau, quelque chose au niveau de l'Oncologie, et probablement d'autres sujets qui ne sont pas encore tout à fait au même niveau de maturité et que nous aurons l'occasion de développer.

Je travaille avec l'ensemble des établissements et dès lors qu'un réseau commence à peu près à être amorcé, je le fais valider par la Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, c'est-à-dire l'ensemble des chefs d'établissements, les Présidents d'universités, les directeurs d'écoles et les représentants des organismes. Et ensuite, à l'issue de la période d'amorçage, je viendrai devant vous pour vous présenter la configuration du réseau et obtenir votre accord pour entrer dans la phase de développement.

Voilà pour la première délibération, pour le Règlement d'intervention des réseaux de recherche régionaux (les R3).

Le deuxième dispositif que je vous propose, le deuxième Règlement d'intervention concerne l'accompagnement pour ce que l'on appelle des « projets structurants ». Les projets structurants s'inscrivent dans ce que je disais tout à l'heure, c'est comment accompagner au mieux chaque site universitaire pour renforcer leur identité autour de leurs Centres d'excellence. L'idée étant de développer des projets qui sont réellement transformant pour l'université et qui permettent de les amener au meilleur niveau national et international. Nous travaillons dans ce but avec tous les sites universitaires et nous avons déjà engagé des réflexions, là aussi avec des niveaux de maturité qui sont plus ou moins avancés selon les sites, mais il y aura un ou plusieurs projets structurants sur chacun des sites universitaires de notre Région. Pour aller tout à fait dans le sens de ce que je vous expliquais, on développe et on fait en sorte que chaque site puisse se développer.

Quelques exemples pour essayer d'illustrer mon propos : sur le site de Poitiers, nous sommes en train de travailler autour d'un projet structurant qui s'appelle « Campus aéronautique et transports », qui consistera dans un premier temps à une extension de l'école d'ingénieur ENSMA, au développement d'une deuxième phase d'une plateforme technologique qui s'appelle Prométhée. A La Rochelle, on est sur un autre projet qui s'appelle « Campus Innov », où l'idée est là aussi d'installer des plateformes technologiques qui viendront accueillir directement les entreprises à l'intérieur de l'université. Sur le site de Limoges et ses antennes délocalisées, un projet qui s'appelle « Phi-noa » et qui consiste à regrouper deux filières importantes dans la région, la filière céramique et la filière photonique-électronique et hyperfréquence, autour des laboratoires universitaires, des Centres de transfert de technologies, autour de la Technopole Ester également, et avec les pôles de compétitivité. Je vais essayer de prendre un exemple sur tous les sites pour vous démontrer que l'on avance partout. Sur l'université de Pau et Pays-de-l'Adour, qui a été lauréate d'un investissement d'avenir, un e-site autour de l'énergie et de l'environnement, nous les accompagnons également dans leur développement en cofinçant le projet qui est financé en grande partie par l'État et par les entreprises. Et sur le site de Bordeaux, nous avons également un certain nombre de projets, je citerai juste deux exemples que l'on a eu l'occasion de présenter ici et qui illustrent bien ce qu'est un projet structurant : l'opération « Campus » sur Bordeaux, qui modifie complètement la physionomie du campus, ou par exemple le Neurocampus, qui a consisté à faire une restructuration interne de l'université.

C'est la deuxième délibération.

Et la troisième, ensuite, je vous laisserai poser des questions si vous le souhaitez, c'est un dispositif qui existe déjà, c'est l'appel à projets régional recherche, enseignement supérieur et plateformes mutualisées. C'est un dispositif qui engage à peu près 20 M€



chaque année sur des projets à trois ans, pour soutenir la recherche, l'enseignement supérieur. Et la modification que nous apportons est que nous introduisons un quatrième volet, qui est un volet sur la vie étudiante. C'est-à-dire qu'il était jusqu'à présent fondu avec l'enseignement supérieur, on veut lui donner plus de visibilité et avoir des appels à projets qui sont plus ciblés.

Voilà les trois Règlements d'intervention ou cadres d'intervention nouveaux ou modifiés, qui vont permettre de déployer pleinement les objectifs politiques et stratégiques qui sont contenus dans le Schéma Régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Je vous laisse poser des questions. Il me reste trois autres délibérations à vous présenter.

**Mme MOGA.** - Madame la Présidente par intérim, puisque le Président est sorti, chères et chers collègues, j'avais prévu une intervention transversale sur les trois premières présentations puisque les trois documents concernent la déclinaison de l'intervention régionale en matière de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Nouvelle-Aquitaine. On l'a bien compris, la 9 est la restructuration des réseaux qui comble les attentes en matière de collaboration, en encourageant les équipes à travailler ensemble. La 10 est l'inventaire et l'état d'avancement des grands projets structuraux, qui font ressortir la richesse, la compétitivité et la visibilité de la recherche en Nouvelle-Aquitaine. Enfin, dans la 11, les conditions du soutien aux projets sont réaffirmées avec ambition.

Nous sommes d'accord avec vous, la Région ne doit pas seulement apporter un soutien financier, elle doit aussi coordonner, stimuler, animer, voire initier les projets. Tout ceci dans un souci permanent de transversalité. Nous adhérons aussi à votre vision d'une économie de la connaissance, dans laquelle les liens entre le monde économique et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche sont étroitement tissés. Nous apprécions surtout que ce nouveau paysage de l'ESR consacre un équilibre territorial entre les trois anciennes Régions et un rééquilibrage entre les Sciences humaines et sociales et les Sciences dures.

Notre groupe votera donc ces trois rapports.

Nous voulons toutefois attirer votre attention sur deux points de vigilance plus généraux. Le premier concerne l'innovation. Nous sommes tous fascinés par l'innovation et c'est normal puisque nous sommes à l'aube d'une période de vague d'innovation, semble-t-il, sans précédent. Il faut nous demander toutefois si l'innovation est toujours synonyme de progrès. Cela implique d'abord d'accorder une plus grande place à l'innovation non

technologique. Je pense bien sûr à l'innovation sociale, il faudrait qu'elle irrigue toutes nos politiques et ne soit pas cantonnée au chapitre de l'ESS. Il faut aussi nous assurer que l'innovation ne devienne pas un concept fourre-tout. L'innovation ne se décrète pas, elle doit être adéquate au but poursuivi : l'amélioration de la condition des individus. Je me réjouis, de ce point de vue, de la place accordée à l'innovation pédagogique dans le volet « enseignement supérieur » du Règlement d'intervention des appels à projets. Il s'agit bien d'améliorer l'efficacité des méthodes d'enseignement pour développer la compétence, la créativité et l'esprit critique de nos étudiants.

Deuxième point de vigilance, l'Intelligence Artificielle. Sans jouer les Cassandre ou les technophobes, on ne peut ignorer les risques liés au développement incontrôlé de l'IA. Bien sûr, pas de crainte immédiate que la machine prenne la place de l'Homme, c'est plutôt la façon d'utiliser l'IA qui suscite des inquiétudes. Quand les systèmes comportent des erreurs de conception, génératrices de discrimination par exemple, ou quand ils sont utilisés avec cynisme, dans le domaine militaire notamment. La question éthique devient donc brûlante. Certains pays s'en sont emparés, comme le Canada, très attentif aux biens publics et à la transparence dans les usages de l'IA. En Nouvelle-Aquitaine, nous avons la chance de disposer de l'école nationale supérieure de cognitive et notre Collectivité soutient la chaire industrielle des systèmes technologiques pour l'augmentation de l'humain. Nous avons aussi initié l'université du futur. Nous sommes donc en pole position pour susciter des travaux sur les questions d'éthique et encourager la formation à l'éthique des ingénieurs de l'IA. Il serait peut-être opportun de réfléchir aussi à un référentiel éthique, applicable à la sélection des projets de recherche. Il est urgent de sécuriser l'IA.

Et puis dans cette période où la machine vient challenger l'Homme, il faut surinvestir dans l'humanité des humains. Nous continuerons donc à vous soutenir dans toutes les actions susceptibles de développer cet axe « éducation, santé, cœur ». L'enjeu, nous le savons tous, ce sont les emplois de demain. Le soutien aux grands projets structurants en fournit une belle opportunité.

Je vous remercie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci beaucoup.

**M. PATIER.** - Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, la série de délibérations qui est présentée dans le domaine de l'enseignement supérieur vise à mettre en œuvre le SRESRI (Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation) dont les premiers acteurs sont

d'abord, bien sûr, les opérateurs du secteur et mise en œuvre selon différents axes. J'ai plusieurs remarques à cet égard.

En premier lieu, il est nécessaire que les opérateurs se regroupent, c'est l'objet de la première délibération, au sein de réseaux dont la constitution et le fonctionnement font appel à des ressources, dont la mobilisation constitue un investissement et une spéculation, dont le poids ne peut être allégé que par un soutien public et donc régional s'agissant de cette compétence, soutien public approprié. De même, il appartient aux opérateurs du secteur d'identifier leurs points forts pour en faire des axes stratégiques, d'investir dans les opportunités qu'ils offrent et de capitaliser sur les succès qu'ils rencontrent. De même qu'il est de la responsabilité des acteurs publics de soutenir leurs initiatives dans ce cadre. Et enfin, il convient également de ne pas négliger l'encouragement aux projets de recherche qui poursuivent les objectifs du SRESRI, qu'ils soient innovants, territoriaux ou organisant des mutualisations.

Plusieurs points de vigilance doivent néanmoins être relevés à l'égard de ces objectifs. Il est tout d'abord regrettable que des estimations de maquettes budgétaires pluriannuelles ne soient pas réunies dans une fiche financière afin de permettre à la fois d'apprécier la portée réelle des interventions qui nous sont proposées, et de faciliter leur évaluation ex post, ou du moins d'en mesurer la mise en œuvre selon ce critère. La plupart des projets de délibérations de votre Administration pourrait, certes, faire un effort à cet égard, mais la remarque me paraît encore plus fondée lorsque comme ici, ce sont plusieurs délibérations cadres qui font l'objet d'un paquet pour la présentation.

On peut ensuite relever le souci d'équilibre entre les cinq universités régionales, qui est traduit par l'affichage d'un exemple pris dans le ressort de chacune d'entre elles pour la structuration des réseaux de recherche. Toutefois, il convient de souligner que cet objectif de développement équilibré des territoires, qui est affirmé par le SRESRI, mérite une attention réellement constante. Les universités qui sont centrées sur leur ville-Siège ne doivent donc pas oublier leur rôle à l'égard de l'ensemble du territoire et le Conseil Régional se doit de les aider activement par des incitations constantes sur cet objectif. De ce point de vue, je me félicite que la réunion de la Commission enseignement supérieur ait permis de préciser dans la délibération que le projet Phi-noa de l'université de Limoges concerne le laboratoire XLIM basé non seulement à Limoges, mais aussi à Brive, Poitiers et Angoulême. Je remercie donc Gérard BLANCHARD et François VINCENT pour la qualité de leur écoute, que l'on aimerait trouver dans d'autres groupes ou Commissions régionaux qui ont une marge de progression en la matière. Mais les opportunités offertes par le tissu industriel et les organismes de recherche localisés ailleurs que dans le chef-lieu doivent être très concrètement promus.

Congestion, pollution, métropolisation, contre qualité de vie, productivité des réseaux et enseignement à distance, doivent aussi trouver à s'appliquer à ce domaine.

Enfin, s'agissant des taux et des plafonds d'intervention appliqués aux projets de recherche, la délibération reprend des modalités habituelles mais aucune vision globale n'a, jusqu'ici, été assurée par une communication des effets de ces critères sur l'orientation de la recherche régionale. Le vice-Président BLANCHARD a annoncé que ce serait le cas à l'occasion d'une prochaine Commission enseignement supérieur, je forme le vœu que ces données soient mises à disposition avec une analyse de leurs effets. L'évaluation, qui fait souvent l'objet de déclarations d'amour de principe dans cette enceinte, doit en effet se traduire concrètement par un effort de transparence précis et concis, s'appuyant sur des données objectives, vers lequel, j'espère, vous aurez à cœur de progresser en évitant la tentation de l'autosatisfaction fondée sur un exercice interne contrôlé.

Cette attente n'empêchera toutefois pas le groupe LR-CPNT de voter en faveur des trois délibérations qui font l'objet de cette intervention.

Merci Madame la Présidente.

**Mme LANZI. - présidente de séance**

- Je vous remercie.

**Mme MONCOND'HUY.** - La démarche globale présentée par Gérard BLANCHARD sur le soutien régional aux projets structurants dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie nous semble tout à fait vertueuse. Pour autant, avant tout, je dois dire que nous serons vigilants à ce que ce cadre vertueux ne permette pas le financement de projets qui iraient à l'encontre des exigences écologiques que nous avons unanimement appelées de nos vœux en début de séance. Il faut trouver le juste compromis entre l'initiative des territoires et la ligne exigeante et prospective que nous avons appelée de nos vœux en début de séance vis-à-vis des enjeux climatiques. C'est l'occasion de prouver notre cohérence et d'avoir un effet incitatif auprès des acteurs.

Le pôle aéronautique prévu autour de Poitiers par exemple, dans son état actuel, il encourage le développement d'une filière (l'aéronautique) dont nous espérons qu'elle ne soit pas une filière d'avenir si nous écoutons les préconisations des climatologues. D'autre part, c'est un projet qui contrevient aussi aux engagements pris dans le cadre de la stratégie foncière, puisqu'il est fondé sur la construction de 6000 m<sup>2</sup> de locaux sur des terres arables.

Mais le texte que nous devons voter, et surtout tel qu'il nous a été présenté en Commission, reflète un mode de développement et de valorisation des richesses que nous soutenons. D'une part, il est fondé sur une approche bottom-up, permettant la prise en compte des aspirations et stratégies autonomes des différents territoires universitaires de notre Région. D'autre part, nous sommes persuadés que le transfert de technologie n'est jamais aussi efficace que s'il mobilise les ressources locales et qu'il continue à les valoriser. C'est à cette condition que les structures universitaires et de recherche sont des acteurs de la vitalité de leurs territoires.

Enfin, ce texte incarne le fait que l'excellence universitaire se construit de la diversité et que chaque territoire enrichit, à sa manière, le profil régional de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche. Le cadre qui est présenté, s'il est bien mobilisé, permet d'éviter la hiérarchisation entre les pôles et la métropolisation excessive. Nous espérons qu'il puisse soutenir les projets structurants de petite ampleur également, un projet universitaire peut être très structurant, même à petite échelle, l'IFCAM en est un exemple à Coutières.

**M. HOUDET** – Merci Madame.

Simplement pour vous faire gagner 12 minutes, nous voterons pour les délibérations 9, 10 et 11 parce qu'elles caractérisent, pour nous, le souci de bonifier et d'optimiser les avancées des trois anciennes Régions pour que cet enseignement supérieur, cette recherche et cette innovation soient en réseau et performants en Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci Monsieur.

Gérard BLANCHARD veut peut-être donner quelques éléments de langage...

**M. BLANCHARD.** - Oui, par rapport aux différents commentaires, peut-être quelques éléments de réponse. Je note tout à fait les points de vigilance que vous avez soulignés les uns et les autres. On a eu l'occasion d'en discuter en Commission, cela me donne l'occasion de revenir dessus. Vous avez compris que la question de l'équilibre territorial était vraiment au cœur de notre Schéma régional, renforçait le dispositif global en respectant cet équilibre territorial. Je tiens à dire que nous n'avons fait que définir des grands principes d'actions et que nous laissons les établissements d'enseignement supérieur et leurs territoires, c'est-à-dire généralement avec les intercommunalités, nous faire un certain nombre de propositions que nous accompagnons. Je pense que c'est le message principal que nous voulons faire passer.

Rééquilibrage entre Sciences et techniques et Sciences humaines et sociales, oui, totalement. J'aurai l'occasion, à la prochaine Commission, de vous présenter les résultats des deux dernières années des projets qui ont été acceptés et financés par la Région et vous verrez qu'il y a un équilibre assez satisfaisant entre les différentes Commissions disciplinaires.

La question de l'IA et d'une manière plus générale, l'éthique, on sent bien qu'aujourd'hui c'est au cœur de nos discussions, dans les échanges que l'on peut avoir dans la Commission. Donc bien entendu, il y aura une très grande vigilance sur cet aspect.

Pour la partie innovation sociale, de manière transversale à la Région, je pense que cela dépasse largement la question simplement de la recherche. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'actuellement – je n'en ai pas encore parlé parce que c'est vraiment un tout début de discussion – du côté de l'université Bordeaux-Montaigne et du côté de l'université de Poitiers, la volonté de mettre en place des dispositifs de transfert dans le domaine des Sciences humaines et sociales, et qui portent un peu les différents points de vigilance que vous avez soulignés.

Au-delà de l'équilibre entre les cinq ou six Sièges d'universités, évidemment, nous sommes extrêmement vigilants à la relation entre un Siège d'université et ses antennes. On sait que c'est un véritable sujet et d'ailleurs, si nous avons pris en compte votre remarque, c'est que nous en sommes tout à fait conscients. Je vous rappelle que quand on a monté le Schéma régional, on s'est déplacé, on a fait des réunions assez approfondies sur les 17 sites universitaires et nous sommes vigilants non seulement au fait d'accompagner l'enseignement supérieur, mais à faire en sorte que cela vienne alimenter l'écosystème d'innovations, innovations qui ne sont pas que des innovations technologiques, je tiens à le dire ici.

La logique bottom-up, oui, en tout cas, c'est comme cela que l'on a voulu travailler donc je suis content que cela soit remis en avant.

La question des exigences écologiques, je suis assez sensible à cette question donc on fera en sorte que tout ce que l'on vous propose passera sous le prisme de ces exigences écologiques.

Je vous remercie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je vais mettre aux voix chacune des délibérations. Pour le Règlement d'intervention, qui est d'avis de l'adopter ?

**N° 9**

Vote sur le « Règlement d'intervention : structuration de réseaux régionaux de recherche »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

A l'unanimité.

Merci beaucoup.

Pour le cadre d'intervention, qui est d'avis de l'adopter ?

**N° 10**

Vote sur le « Cadre d'intervention : Soutien régional aux projets structurants dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pareil. Merci beaucoup.

Et enfin, pour le dispositif d'aide régionale aux projets de recherche, qui est d'avis de l'adopter ?

**N° 11**

Vote sur le « Dispositif d'aide régionale aux projets de recherche, enseignement supérieur, vie étudiante et plateformes mutualisées : Règlement d'intervention »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup.

**CONVENTION CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE ENTRE TECNALIA ET LA  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. BLANCHARD.** - Il me reste encore trois délibérations, je suis désolé de monopoliser un peu la parole.

La délibération ou le projet de délibération suivant concerne une structure qui s'appelle Tecnalia, et en particulier une convention de partenariat stratégique entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre de recherche-Centre technologique Tecnalia. Deux mots pour vous expliquer ce qu'est Tecnalia : c'est une Fondation, une Fédération qui s'est construite au cours du temps, qui nous vient du Pays basque espagnol, et qui a fédéré l'ensemble des Centres techniques qui existaient sur le territoire du Pays basque pour constituer aujourd'hui une Fondation qui atteint une taille importante puisqu'il y a à peu près 1500 techniciens ingénieurs qui y travaillent et c'est une structure qui fait 100 M€ de chiffre d'affaires, et qui s'impose aujourd'hui comme l'un des principaux acteurs au niveau européen dans le domaine du transfert de technologie.

Pourquoi une convention de partenariat entre la Région et Tecnalia ? Tout simplement parce que c'est un modèle intéressant sur le transfert de technologie et qui vient compléter de manière opportune et pertinente, j'espère, les dispositifs qui existent déjà dans la Nouvelle-Aquitaine. Il existe un grand nombre de Centres technologiques mais ils sont de petite taille, ils n'ont pas encore fait l'objet d'un travail de réorganisation et de structuration. C'est ce à quoi nous allons nous employer avec la Direction de la recherche à partir de cette année. Il y a un peu plus d'une trentaine de Centres qui couvrent des filières économiques différentes, qui sont sur des territoires différents et qui n'ont pas tous le même modèle juridique ou modèle économique, donc il y a là un travail de restructuration. Et nous pensons que l'installation en partie en Nouvelle-Aquitaine de Tecnalia va nous aider non seulement à apporter des compétences là où les Centres existants n'ont pas les compétences, et aussi pour nous aider à diffuser ce modèle qui cherche à avoir une meilleure fédération.

Voilà la délibération qui vous est proposée.

Il n'y a pas d'engagement financier pour l'instant, c'est simplement un cadre et le moment venu, on reviendra en CP vous proposer des interventions financières de la Région pour accompagner principalement sur l'accompagnement des RH pour disposer de ces compétences. J'insiste bien sur le fait que cette convention s'inscrit dans le cadre de l'Euro-



Région qui est développée, et que Tecnalia travaille déjà avec un grand nombre de Centres de recherche et d'entreprises dans notre Région, et en particulier, travaille déjà avec toutes les universités de la Région. C'est donc une façon de venir entériner de manière organisée des petits partenariats qui se sont déployés, mais là évidemment avec le portage politique et opérationnel de la Région.

**Mme LANZI. - présidente de séance**

– Y-a-t-il des questions ?

**M. BERGE. -** Merci Madame la vice-Présidente.

Mon ami, Denis ITXASO, qui est premier vice-Président de la Diputacion de Guipuzcoa, parle du transfrontalier et de l'Euro-Région en ces termes : « *la Europa de andar por calle* ». En français, on pourrait traduire comme « l'Europe au coin de la rue ». Cette délibération nous rappelle que l'Europe se construit peut-être mieux dans les territoires et sur les frontières que dans les capitales. Cette délibération est prise dans un contexte Euro-Régional fécond, une stratégie Euro-Régionale claire. Le Président, le 19 décembre 2014, signait avec (*inaudible*) un ambitieux plan stratégique pour la période 2014-2020 autour de quatre axes stratégiques :

- Citoyenneté Euro-Régionale,
- Territoire durable,
- Gouvernance ouverte,
- Economie de la connaissance.

À la suite de cette stratégie, l'Euro-Région a porté aujourd'hui des projets reconnus sur tout le continent européen. En matière de citoyenneté Euro-Régionale, développement du plurilinguisme autour du projet « Escola futura » et de la formation d'enseignants transfrontalière. Au niveau du territoire durable, avec le projet « Transfermuga », triplement primé au niveau continental et également par le journal *Le Monde* sur les smart-citys. Et enfin, sur l'économie de la connaissance.

Cet axe prévoit la mise en commun des stratégies de spécialisation intelligente des trois territoires composant notre Euro-Région, c'est-à-dire Euskadi, Nouvelle-Aquitaine et la Navarre, avec la réalisation de partenariats stratégiques qui ont déjà associé Tecnalia et des acteurs néo-aquitains comme notamment « Énergie de la Lune ». Nous retrouvons très clairement le pari stimulant de la spécialisation intelligente transfrontalière et régionale dans

cette convention car pas moins de quatre axes et secteurs qui avaient été identifiés lors du plan stratégique se retrouvent dans les premiers axes de collaboration. Je cite ces actes de collaboration :

- Les énergies renouvelables,
- La robotique,
- Les procédés avancés de fabrication,
- La maintenance 4.0,
- La santé et la silver économie,
- La cyber sécurité.

Quelles modalités, opportunités, alliances ? Création d'une plateforme évoquée, mais également actions groupées interrégionales et internationales sont autant de modes d'actions opérationnels qui vont donner corps à un partenariat transfrontalier qui renforce la coopération dans le domaine économique, qui n'est pas la plus facile à mettre en place.

Cette délibération nous fait la preuve aussi peut-être que même en matière d'Europe, la décentralisation est vertueuse. Alors pour continuer à développer nos territoires et à faire disparaître les cicatrices de l'Histoire que sont nos frontières, continuons à coopérer de manière déterminée.

Je vous remercie.

**Mme DURRUTY.** - Mes chers collègues, s'agissant d'une collaboration qui touche le Pays basque et particulièrement, qui part du Pays basque espagnol, j'avais plusieurs questions beaucoup plus pragmatiques peut-être que l'intervention de Mathieu BERGE, mais qui se complètent. D'abord, première question, savoir si cette coopération aura comme conséquence d'orienter de façon plus forte les programmes de l'Euro-Région autour de l'innovation. Je me suis d'ailleurs étonnée en Commission, de la non présence de l'Euro-Région dans le comité stratégique de cette convention de coopération.

Deuxième élément, et non des moindres, compte tenu des thématiques qui sont ciblées et qui correspondent, pour la plupart, à des filières d'excellence, des filières technopolitaines que l'agglomération Pays basque compte et pour lesquelles elle va contractualiser d'ici la fin de l'année avec la Région Nouvelle-Aquitaine, compte tenu aussi de la localisation de l'Euro-Région à Hendaye, a-t-il été envisagé que le Siège français soit

localisé non pas à Bordeaux, mais ailleurs ? Tout particulièrement en Pays basque nord puisqu'il a été convenu qu'une équipe de quatre à cinq ETP soit dédiée et nous serions ravis de pouvoir l'y accueillir. Cette localisation, qui fait d'ailleurs écho à des échanges qui ont été faits lors de la présentation des OB, aurait pu, je pense, à de très nombreux titres, trouver un écho favorable auprès des ardents défenseurs de la décentralisation dont le Président ROUSSET fait partie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

**M. HOUDET.** - Madame la vice-Présidente et mes chers collègues, je voudrais faire un petit focus sur les énergies maritimes renouvelables, qui sont un des axes prioritaires de cette future convention. Disons-le d'entrée, pourquoi aller chercher de l'autre côté des Pyrénées ce que nous avons sur les régions côtières de France ? Je m'explique, en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes la Région la moins polluée et qui crée le moins de CO2. Je vous donne des chiffres : les Centrales nucléaires produisent 45 térawatts par heure, quand le photovoltaïque en produit 2,4, avec des problèmes de panneaux de la Chine, quand l'éolien en produit 1,2 et l'hydraulique 3,5. Ces énergies renouvelables sont bien sûr intermittentes : soleil, ombre, vent, pas vent, houle, courant, etc.

Ceci étant, il ne faut surtout pas s'interdire de poursuivre le développement des énergies maritimes renouvelables, et nous y sommes tout à fait favorables, je vous le dirai en conclusion, parce que les essais continuent et les performances s'améliorent. Mais il faut continuer avec discernement, à notre avis, est-ce que c'est bien à la Région de faire ceci alors que l'État et les grands Groupes s'y consacrent ? Les entreprises du secteur, le syndicat des énergies renouvelables, ont la capacité intellectuelle et financière de faire les choix cohérents dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements énergétiques décidés par l'État. À mon sens, la Région devrait, elle, proposer les sites d'implantation, apportant sa connaissance du terrain et celle des élus.

Je vais parler rapidement de ces énergies maritimes renouvelables (EMR) et on verra qu'il y en a dans toute la Région. La première est la filière éolienne-maritime, qui est poussée par le Gouvernement, et les résultats sont freinés parce qu'il y a des procédures administratives trop complexes, des oppositions diverses, et cela décourage les industriels. En Nouvelle-Aquitaine, nous avons un seul site qui a été retenu à ce jour, c'est au sud de l'île d'Oléron et cela suscite quelques oppositions. L'éolienne flottante, en particulier, permet de positionner des éoliennes en haute-mer sans fondations, alors que l'éolienne posée nécessite de gros travaux. C'est expérimenté dans d'autres Régions françaises : la Méditerranée, l'Atlantique nord, la Manche, etc.

La deuxième énergie est l'hydrolien. Il est expérimenté au large du Cotentin, au Raz Blanchard – vous êtes finalement partout Monsieur le vice-Président -. De grosses entreprises ont perdu beaucoup d'argent, Naval Group vient de se retirer et EDF se débat avec des essais infructueux à Paimpol-Bréhat. En Nouvelle-Aquitaine, à ma connaissance, nous avons une plateforme de deux turbines hydroliennes d'essai SEENEOH au pied du Pont de pierre, qui produisent quelques centaines de kilowatts. Une autre hydrolienne a été mise en service à Bordeaux, expérimentale, elle aussi, par Hydrotube.

Troisième énergie dont on parle dans ce dossier, c'est l'énergie houlomotrice. Vous l'avez compris, on veut transformer la houle en électricité mais si l'on récupère toute l'énergie, je pense que les surfeurs vont râler ! Bien sûr, c'est une plaisanterie, merci... Aujourd'hui, aucune technique n'est vraiment opérationnelle – c'est pour décontracter ceux qui râlent – il y a deux voies étudiées : les dispositifs flottants, qui ont du mal à résister aux tempêtes et qui cassent, les dispositifs côtiers, qui captent l'énergie dans le flux aller-retour des vagues. Il est intéressant de noter qu'un projet a été développé à Biarritz en 1930 sur ce sujet.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Monsieur HOUDET, s'il vous plaît, le temps...

**M. HOUDET.** - Je conclue Madame.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

**M. HOUDET.** - Je pense qu'il faut que la Région fasse un peu le bilan de tout ce qu'elle a initié. Et enfin, puisqu'il y a tout dans les belles provinces de France, je crois qu'il faut prioritairement signer des conventions avec nos provinces.

Nous le savons, tout de suite, il n'y a pas de financement dans cette convention, mais il y aura des financements par la suite et c'est un peu un doigt dans un engrenage, et nous n'avons aucune visibilité de l'argent que l'on va mettre dans cette Euro-Région, qui, bien sûr, déconstruit l'État français.

C'est pourquoi, nous souhaitons voir reportée la signature tant que nous n'aurons pas développé des partenariats entre les Régions. À défaut, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

**M. BLANCHARD.** - Par rapport à la première intervention, je n'ai pas de commentaire à faire si ce n'est que je pense que l'on est d'accord sur les objectifs.

Par rapport aux deux questions qui sont posées, Madame DURRUTY, sur la présence de l'Euro-Région et orienter un peu plus vers de l'innovation, la réponse est oui puisque le principe est que c'est un Centre technologique dont le rôle est de faire du transfert de technologie. Donc oui, cela va renforcer, selon les modalités d'intervention qui sont précisées dans la délibération et en priorité, sur les six domaines prioritaires d'intervention.

Le positionnement du Siège n'est pas défini mais j'aurais tendance à dire que ce n'est pas le fond du problème. Symboliquement peut-être, mais en réalité, la Région s'engage avec un effet sur l'ensemble de la Région, et on y veillera. C'est une question mais je pense que cela ne doit pas être un point bloquant.

En ce qui concerne la question plus générale et qui consiste à demander pourquoi aller chercher en Espagne ce qui existe peut-être en France, on a eu une longue discussion à ce sujet en Commission, l'idée n'est pas de ne pas aller travailler avec d'autres Régions françaises, la question est que nous travaillons déjà avec Tecnalia dans le cadre d'Euro-Région, il y a déjà un certain nombre de partenariats. Donc historiquement, il n'y a aucune raison de remise en cause, d'autant plus que l'on parle de transfert de technologie et que pour faire du transfert de technologie, il faut à la fois l'alimenter en amont par de la recherche et nous avons les laboratoires de recherche qui travaillent déjà, pas qu'avec Tecnalia mais entre autre avec Tecnalia, et en aval, il faut pouvoir alimenter les PME de notre territoire. La réponse est donc simple, c'est tout simplement parce que nous avons déjà engagé un partenariat, depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Euro-Région, cela a bien été expliqué tout à l'heure, c'est une volonté politique de la Région de continuer dans cette voie, et que rien n'empêche, si l'on en avait besoin, de développer un partenariat avec d'autres Régions sur certaines technologies. L'un n'empêche pas l'autre, encore une fois.

Je ne vais pas entrer dans un débat technique parce que ce n'est pas l'objet ici et on aura l'occasion de revenir sur chaque proposition que nous pourrons faire, je vous l'ai dit, c'est un cadre d'intervention, c'est une convention stratégique, cela ne délivre pas des financements immédiatement. On reviendra en CP dans le cadre de cette convention pour faire un certain nombre de propositions.

Par ailleurs, en ce qui concerne les énergies marines renouvelables, il y a un certain nombre d'opérations qui sont lancées et qui sont sous la responsabilité, entre autre, de Françoise COUTANT, dans le cadre de sa délégation.

Voilà ce que je peux vous répondre.

Pour le reste, je ne pense pas que nous déconstruisons l'État français en renforçant nos collaborations avec nos voisins du Pays basque et si la plupart des technologies auxquelles vous faites référence ne sont pas encore opérationnelles, c'est justement parce qu'elles ne sont pas opérationnelles et qu'il y a du potentiel de développement qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans la R&D et de faire du transfert de technologie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**N° 12**

Vote sur la «Convention cadre de coopération stratégique  
entre Tecnalia et la région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

**ADOpte A LA MAJORITE**

Je vous remercie.

**CPER AQUITAINE 2015-2020 – CONVENTION D'APPLICATION PORTANT SUR LE PROJET CŒUR DE CAMPUS (ISALAB, MAISON DES ETUDIANTS, AGORA) A ANGLET**

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Gérard BLANCHARD, la délibération concernant le CPER Aquitaine 2015-2020.

**M. BLANCHARD.** - Je vais vous le dire tout de suite, c'est une délibération technique. On ne change rien, si ce n'est une petite modification. On est en train de parler du CPER 2015-2020 de la Région Aquitaine. Vous savez que nous avons conservé les trois CPER, que nous faisons évoluer en parallèle, pour une opération qui consiste à valoriser un territoire d'innovation à Anglet (Arkinova) sur trois opérations conjointes :

- Une opération Maison d'étudiants,
- Une opération qui s'appelle Isalab, qui est la construction d'un bâtiment qui a vocation à accueillir l'école d'ingénieur Isa BTP,
- Et l'aménagement d'un espace public qui s'appelle l'Agora.

C'est une opération globale à hauteur de 20 M€. La Région intervient pour 6.25 M€. On mobilise 5 M€ de FEDER, le reste étant apporté par l'État et par la Communauté d'Agglomération du Pays basque.

Ce que l'on vous demande ici est qu'initialement, le bâtiment Isa BTP, dont la maîtrise d'ouvrage est prise par la Communauté d'Agglomération Pays basque, et qui va piloter aussi la maîtrise d'œuvre, à l'issue de la construction, devait remettre le bâtiment à l'Etat, qui l'affectait à l'université de Pau et Pays de l'Adour. Ce qui est demandé est que la propriété reste à la Communauté d'Agglomération, qui s'engage à donner un bail à l'UPPA, un bail emphytéotique de 30 ans renouvelable, tant que l'université s'engage à garder la destination du bâtiment pour de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Voilà ce que l'on vous demande, cette petite modification. Il faut l'accord de l'Assemblée régionale pour que le Président puisse signer la convention.

**Mme LANZI. - présidente de séance** – Y-a-t-il des questions ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

A l'unanimité.

Je vous remercie.

**Mme LE GUEN.** - Abstention des non inscrits s'il vous plaît Madame la Présidente.

Merci.

**N° 13**

Vote sur le « CPER AQUITAINE 2015-2020 - Convention d'application portant sur le projet Coeur de Campus (ISALAB, Maison des étudiants, Agora) à Anglet »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**



**CONVENTION CADRE ENTRE LA FEDERATION NATIONALE DES SCIENCES  
POLITIQUES, LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE URBAINE  
GRAND POITIERS POUR LE SOUTIEN DU CAMPUS DE SCIENCES PO POITIERS SUR  
LA PERIODE 2019-2021**

**M. BLANCHARD.** - Et la dernière délibération en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, il existe à Poitiers un campus de Sciences Po Paris, dont la présence est importante, qui valorise vraiment le campus. La Région Poitou-Charentes, le Département de la Vienne et la Communauté urbaine Grand-Poitiers ont accompagné l'implantation de Sciences Po à Poitiers. Nous avons souhaité continuer. Je vous avais déjà proposé, il y a quelques mois, l'année dernière, une première délibération qui consistait à acquérir un bâtiment et à le réhabiliter avec le Département de la Vienne et Grand-Poitiers, pour y mettre Sciences Po, sachant que Sciences Po à Poitiers, ce sont 180 étudiants. L'objectif est d'atteindre, dans les trois ans, entre 250 et 300 étudiants, donc augmenter le nombre d'étudiants sur place.

La délibération que l'on vous propose ici est un accompagnement en termes de fonctionnement. Il n'est pas dans l'habitude de la Région d'accompagner le fonctionnement des établissements, mais sachez que ce dispositif existait dans l'ex-Région et on a un principe de base que l'on applique à tous les établissements, qui est que l'on n'arrête pas brutalement l'accompagnement en fonctionnement. Donc on vous propose une période supplémentaire de trois ans, donc 2019-2021, pendant laquelle nous accompagnerons Sciences Po Paris à Poitiers, à hauteur de 500 000 € par an. Et ensuite, on leur a demandé de basculer sur les dispositifs de droit commun que je vous ai déjà présentés. En échange de quoi, la contrepartie, nous avons demandé à Sciences Po de s'impliquer plus fortement dans le dispositif Pass'en Sup qui consiste à aller faire de l'orientation dans les collèges et les lycées, pour essayer de promouvoir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, y compris vers Sciences Po, c'est-à-dire non seulement augmenter la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, mais faire en sorte que les jeunes aient plus d'ambition dans leurs poursuites d'études. On leur a demandé aussi d'intervenir assez fortement sur tout ce qui est diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, et d'ouvrir au grand public une bonne partie des conférences qu'ils organisent.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je vous remercie.

**Mme ABELIN.** - J'aurais une question, on ne peut que se réjouir de ce nouveau soutien jusqu'à 2021, mais Sciences Po Paris a annoncé un grand Campus en 2022 avec une grande levée de fonds de 100 M€, est-ce que les discussions sur cette convention ont pu permettre d'obtenir des garanties sur le maintien du site en 2022 ?

**M. BLANCHARD.** - Il est évident que notre intervention est directement liée au maintien sur le site de Sciences Po à Poitiers. Cela fait partie des discussions directement avec le Président, le directeur de Sciences Po, et la Secrétaire Générale.

**Mme ABELIN.** - Donc vous avez la garantie ?

**M. BLANCHARD.** - Oui, on a leur garantie. Après, cela vaut ce que cela vaut. On a investi véritablement dans un nouveau bâtiment, ils sont parfaitement équipés, le site de Sciences Po Poitiers est spécialisé – et vous devez le savoir – sur toute l'Amérique latine, et la politique nationale de la Fondation nationale de Sciences Politiques Sciences Po est d'avoir des sites thématiques dans différentes Régions. Donc on a effectivement une garantie de ce côté-là.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - J'entends la réponse du vice-Président à la question de Véronique, mais ne pourrait-on pas quand même aller un peu plus loin que des bonnes paroles ? On ne peut pas conventionner cela entre Sciences Po Paris et Sciences Po Poitiers ? Au moins, que l'on ait un horizon. Je ne sais pas, cela se travaille, c'est important.

Quel est votre avis Monsieur le vice-Président ?

**M. BLANCHARD.** - Mon avis est que Sciences Po Paris et Sciences Po Poitiers, c'est la même maison, c'est la même chose. C'est l'objet de ces conventions. Je ne peux pas vous garantir que Sciences Po sera encore là dans 20 ans, mais on fait ce qu'il faut justement pour qu'ils s'installent de façon pérenne et je pense qu'aujourd'hui, les discussions que j'ai pu avoir directement avec Frédéric MION, le Directeur Général de Sciences Po, font qu'il a vraiment l'intention de développer le site. La preuve en est que l'on va passer de 180 à pratiquement 300 étudiants.

**Mme ABELIN.** - Oui, mais du coup, ce n'est pas indiqué dans la convention, si l'on comprend bien... Dans la convention que vous allez conclure avec Sciences Po Paris jusqu'à 2021, il n'y a pas d'engagement particulier pour 2022, si je comprends bien. On essaye de consolider le site pour faire tout pour qu'ils ne s'en aillent pas.

**M. BLANCHARD.** - Exactement. Je ne sais pas si vous connaissez le mode de fonctionnement de Sciences Po mais ce n'est pas simple avec les Collectivités. Ils nous

laissent souvent entendre qu'ils peuvent s'installer ailleurs mais pour l'instant, jusqu'en 2022, les choses sont très bien engagées et j'ai bon espoir que l'on poursuive et pérennise la présence de Sciences Po. Pour l'instant, ils ont plutôt des conditions très favorables.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

**N° 14**

Vote sur la «Convention- cadre entre la Fédération Nationale des Sciences Politiques, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Grand Poitiers pour le soutien du campus de Sciences Po Poitiers sur la période 2019-2021.

»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

Merci beaucoup.

**REGLEMENT D'INTERVENTION ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU  
LOGEMENT DES JEUNES ET DES ETUDIANTS**

**Mme LANZI. - présidente de séance** - La parole est à Anne GERARD pour une présentation avec diaporama du Règlement d'intervention en faveur du logement des jeunes et des étudiants.

**Mme GERARD.** - Comme ce Règlement intervient au terme de 18 mois d'une large concertation, je vous propose une courte vidéo pour le présenter.

*(Diffusion vidéo)*

**Mme GERARD.** - Je vous remercie de votre attention.

Je ne vais pas revenir sur la raison de notre engagement en faveur du logement des jeunes depuis de nombreuses années. Vous savez combien c'est important et de plus en plus dans les années à venir. On a fait cette concertation pendant un long temps, on a associé les partenaires, également les jeunes gens, les acteurs du logement des jeunes dans la Région. On a fait séminaires, ateliers, une enquête et un diagnostic. A ce stade, trois défis apparaissent :

- Un enjeu démographique, vous avez pu le voir dans la vidéo, on ne va pas s'en plaindre, notre territoire a un profil très dynamique et les projections chiffrent la croissance de la population des 15-29 ans à 8 %, contre 1.4 % pour la France métropolitaine à horizon aussi bien 2030, 2040, que 2050.

- Un enjeu en matière de qualifications, nous le connaissons, le Président l'a rappelé ce matin. L'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers est inférieur à la moyenne nationale et nous devons le renforcer. Cela suppose de lever des freins culturels, économiques et géographiques, auxquels sont confrontés les jeunes et leur famille. L'accès au logement en est un.

- Enfin, un enjeu territorial, notre territoire est riche de son hétérogénéité, entre dynamiques économiques et chômage important, héliotropisme et villes-centres qui se dépeuplent, nous devons agir et sur-mesure pour gommer les disparités territoriales.

C'est donc l'objet de ce Règlement, qui va nous permettre d'accompagner, toujours avec force, la production de logements sociaux conventionnés (8400 places, soit 1500 pour les jeunes en formation et en apprentissage, et 6900 pour les étudiants). Cette estimation va nous permettre de nous hisser au-dessus de la moyenne nationale de 10 places pour 100 jeunes, en proposant 12 places pour 100 jeunes. Pour précision, et vous avez pu le voir dans la délibération, les montants sont différenciés en fonction des territoires et s'agissant des territoires qui sont le moins dotés financièrement et en défaut d'ingénierie, c'est important, on va vraiment les accompagner de manière particulière, en mettant aussi à disposition ce type d'outils.

Par ailleurs, trois nouvelles politiques par rapport au précédent Règlement d'intervention :

- L'accompagnement des Jeunes Agriculteurs qui s'installent dans les territoires ruraux, on a pu évoquer tout à l'heure l'importance d'être présent sur ce sujet,
- Le développement d'Auberges de jeunesse internationales,
- Et enfin, des appels à projets pour inciter au développement de projets innovants tels les tiny houses que vous avez pu voir et qui ont été installées, pour les premières, à l'université sur le campus de Pau.

Enfin, nous continuerons d'accompagner le parcours résidentiel des jeunes en formation à travers différents dispositifs, tels « 1, 2, toit » ou la Caisse d'avance d'installation.

En consacrant près de 6 M€ par an à cette politique, nous souhaitons à la fois faire levier et inciter les autres Collectivités à s'emparer de ce problème, puisque c'est un problème aujourd'hui, mais également à faire changer le regard sur les jeunes qui sont pour les territoires un facteur de développement inclusif et solidaire.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je vous remercie.

Y-a-t-il des observations ?

**Mme MOGA.** - Depuis des années, le groupe MoDem apporte un soutien inconditionnel à la politique régionale de logement étudiants et jeunes, qui était portée en particulier dans l'ex-Aquitaine par Émilie COUTANCEAU. Beaucoup de volontarisme donc et pourtant, on a l'impression de piétiner, on est toujours à peu près à 10 places pour 100 jeunes en moyenne. C'est une fuite en avant. Nous sommes rattrapés par la démographie et plombés par la raréfaction et l'ubérisation de l'offre. Il faut évidemment poursuivre, continuer

à construire et réhabiliter, et je pense que la récente dévolution du patrimoine à l'université devrait nous y aider.

Poursuivre donc, nous vous soutiendrons encore car nous sommes très sensibles à l'effort déployé spécifiquement dans deux directions : le rééquilibrage de l'offre sur les territoires et l'insertion de la question du logement dans une perspective plus large d'amélioration de la vie étudiante. Nous sommes tous conscients de l'aggravation de la précarité étudiante, qui a des effets en matière de logement, mais aussi de santé, de mobilité, d'alimentation, etc. A cet égard, la création d'un volet « Vie étudiante » dans le Règlement d'intervention des appels à projets dont parlait Gérard tout à l'heure, est un très bon signal. Il faut toutefois garder à l'esprit que nous ne disposerons pas là d'une compétence directe et c'est peut-être l'occasion de se poser la question de la gouvernance, notamment pour le logement étudiant.

Renouveler notre effort donc, mais aussi chercher d'autres pistes, ce qui fait la force de ce rapport mais aussi, au-delà de l'engagement financier, c'est la recherche de solutions innovantes : tous les logements possibles, tous les territoires possibles, toutes les animations possibles, toutes les garanties financières possibles. Alors bien sûr, tout ne marche pas toujours comme on le voudrait. La cohabitation transgénérationnelle du type « 1, 2, toit » a du mal à décoller, on dénombre à peu près 700 binômes en dix ans, ce qui n'est pas extraordinaire. C'était peut-être trop tôt, ce n'est peut-être aussi pas si simple que cela pour les uns et les autres. Il faut pourtant persister vers toutes les formes de colocation ou cohabitation solidaire et favoriser la mixité sociale.

Et puis malheureusement, la question du logement n'est pas spécifique. On y retrouve tous les facteurs qui concourent à la pénurie de logements en général, le problème du foncier (prix et rareté), le problème de l'inertie liée aux procédures constructives, le problème des logements inoccupés. La Région ne peut pas tout résoudre, mais elle fait beaucoup et je voudrais remercier Anne GERARD pour la qualité de ce rapport et l'imagination déployée au service des jeunes et des territoires.

Bien évidemment, nous le voterons, ainsi que le suivant, qui initie la création d'un Office foncier solidaire régional pour le logement des jeunes.

Je vous remercie.

**Mme COSTES.** - Merci.

Madame la vice-Présidente, mes chers collègues, depuis la loi NOTRe et la loi égalité et citoyenneté, la Région est devenue le chef de file dans le domaine de la politique de la

jeunesse. C'est pourquoi, en lien avec ses autres compétences, elle est tout à fait légitime à s'emparer de la question du logement des jeunes et des étudiants. Elle l'est d'autant plus que lors de la Conférence Territoriale de la Jeunesse, la question de l'accès au logement pour les jeunes qui souhaitent poursuivre une formation en Nouvelle-Aquitaine a dominé les débats. Or, depuis 2014, le dynamisme démographique de Nouvelle-Aquitaine est tel que notre Région accueille de plus en plus de jeunes. C'est pourquoi, nous nous devons de lever ce frein majeur que constitue le logement, sa rareté et son coût.

Ce régime d'intervention va donc dans le bon sens et nous voterons favorablement. Mais il apparaît très insuffisant au regard du manque criant d'offres de logements. Il devient donc urgent de développer cette offre en actionnant tous les leviers et en mobilisant tous les acteurs concernés. Aussi, nous souhaitons vous faire part de quelques propositions ou interrogations. Tout d'abord, la Région a raison de se positionner comme l'acteur avec qui les autres Collectivités doivent nécessairement discuter pour répondre aux besoins en logement des jeunes et étudiants, alors pourquoi ne pas prévoir une Conférence des exécutifs (Région, Métropole, Rectorat) sur la question tendue du logement sur la Métropole ?

La Région a aussi raison de vouloir augmenter son objectif de production de logements jeunes, afin d'atteindre 12 places conventionnées pour 100 étudiants à l'horizon 2030. Mais Bordeaux-Métropole a actuellement un ratio de 9.6 places pour 100 étudiants, et atteindre l'objectif de la Région amènerait à produire environ 2000 places de logement étudiant, rien que sur la Métropole. Aussi, les questions foncières sont-elles au cœur de la problématique et un Établissement Public Foncier est plus que nécessaire. Aussi et à ce titre, cette tâche pourrait-elle être confiée à l'EPF, si bien entendu cela pouvait entrer dans ses attributions. Cela éviterait surtout de ne pas créer un organisme supplémentaire qui ne manquerait pas de générer des coûts de fonctionnement inutiles.

Concernant le logement des jeunes, la Région aide la création de résidences jeunes à hauteur de 5000 € par logement sur la Métropole, contre 6000 € par logement dans les autres agglomérations, et 7000 € en rural. Pourquoi cette différence ? Certes, il y a des enjeux d'aménagement du territoire, mais la Métropole constitue aussi un pôle d'insertion et de formation professionnelle pour les jeunes de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et on sait que les coûts d'opérations, fonciers notamment, y sont plus élevés qu'ailleurs.

Ensuite, pour développer l'offre, pourquoi ne pas chercher à optimiser le parc immobilier existant, à savoir celui des propriétaires non bailleurs ? On pourrait par exemple envisager une obligation de logement pour les jeunes à tous les propriétaires pratiquant le

Airbnb, ou encore lutter contre la vacance locative en priorisant le logement étudiant. Toutes les pistes doivent être explorées car les besoins sont énormes.

Enfin, pour accompagner les parcours logement des jeunes en formation, la Région pourrait soutenir le développement régional du dispositif « Apprentoit », qui existe en Lot-et-Garonne et qui a été présenté à Limoges, à l'invitation de la Région. Il s'adresse aux apprentis qui doivent se loger à la fois sur leur lieu de formation et sur le lieu de travail. Ce programme, initié par le bailleur social Ciliopée Habitat, en partenariat avec les artisans et les élus ruraux, propose à l'apprenti un logement au cœur des centres-bourgs et près de son activité, pour un montant de 100 € par mois seulement. Par la même occasion, celui-ci a permis à des élus ruraux de réhabiliter des logements dans les centres-bourgs. Ainsi, ce dispositif pourrait venir compléter le dispositif « 1, 2, toit ».

Et pour terminer, puisque je répondrai aussi à la délibération n° 16 sur la convention Action logement, la Région prévoit de lancer une étude en lien avec Action logement afin de préfigurer un Office foncier solidaire orienté vers le logement des jeunes. Cela pose de nombreuses questions car les OFS sont plutôt des outils destinés à favoriser l'accès à la propriété, plutôt que l'accès au locatif. Il sera donc nécessaire que l'étude mette en avant le niveau de baisse de loyer que ce montage pourrait générer pour les jeunes.

**Mme LANZI- présidente de séance** . - Le temps s'il vous plaît...

**Mme COSTES.** - Juste pour préciser que nous voterons aussi favorablement pour cette deuxième délibération.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je vous remercie.

**Mme GERARD.** - Merci pour vos interventions.

Nous sommes d'accord, il y a une véritable urgence et les partenaires sont autour de la table, soyez-en sûrs, pour nous accompagner. Il n'y a pas aujourd'hui de chef de filat, on ne le revendique pas particulièrement, on est vraiment là pour faire levier et aussi sensibiliser.

Concernant la Métropole notamment, cela fait 10 ans que l'accompagnement financier s'est beaucoup concentré sur ce territoire et c'est pour cela qu'aujourd'hui l'on trouve important que la Métropole puisse aussi prendre le relais et que l'on puisse développer, sur d'autres territoires tendus, que ce soit le littoral ou dans d'autres territoires où certes, le foncier est moins cher, mais il y a beaucoup moins de moyens pour investir. On a vraiment fait un travail d'équilibre et on l'a travaillé avec chaque territoire, chaque Département, et les



acteurs. Aujourd'hui, on pense être à un endroit juste mais s'il y a besoin, on reviendra par rapport au montant s'il y a besoin de modifier.

Concernant l'EPF, celui-ci ne peut pas être propriétaire et c'est pour cela que l'on fait cette proposition, que je vais aborder dans l'autre délibération, d'une réflexion sur un Office Foncier Solidaire Régional.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Avant de mettre au vote, je me félicite de ce rapport dans la mesure où le logement des jeunes fait partie du pilier 1. Il s'agit de faciliter l'insertion de nos jeunes, d'améliorer leur vie étudiante et de combattre les inégalités sur l'ensemble du territoire.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

C'est à l'unanimité.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

**N° 15**

Vote sur le «Règlement d'Intervention et mesures d'accompagnement en faveur du logement des Jeunes et des Etudiants. »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

**CONVENTION ENTRE ACTION LOGEMENT ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**Mme GERARD.** - Il s'agit de l'avenant à la convention cadre entre Action logement et la Nouvelle-Aquitaine. Pour mémoire, nous avons voté cette convention il y a un an, c'était une convention cadre. Cet avenant a pour objet de préciser les objectifs de production pour le logement des apprentis spécifiquement, soit 125 places par an, qui vont être cofinancées à 50 % par nous, la Collectivité, et Action logement, sur trois ans, pour un total de 6.225 M€.

Enfin, engager une réflexion globale sur la question foncière qui était abordée précédemment, dans la production de logements des jeunes. Pour le moment, on est juste au stade d'une étude d'opportunité qui va permettre de valider ou non si c'est nécessaire de construire un outil adapté tel cet Office Foncier Solidaire Régional, qui lui, vous permettrait d'être propriétaire et donc, d'être beaucoup plus proactif et d'acheter, et en même temps de s'assurer de la destination précise à vocation sociale des logements.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je vous remercie.

Y-a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

**N° 16**

Vote sur la « Convention entre Action Logement et la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : PIEUCHOT Christelle (PS)**

À l'unanimité.

Je vous remercie.

**COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF « AIDES A L'EXAMEN DE PREPARATION AU PERMIS B » DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**Mme GERARD.** - Jean-Louis NEMBRINI m'a demandé de porter cette délibération. Il s'agit d'une communication sur le dispositif d'aide à l'examen de préparation au permis de conduire, on en a parlé ce matin. Il s'agit de l'évaluation de notre politique publique concernant cette aide, qui contribue au parcours de réussite et d'insertion professionnelle des jeunes. Pour mémoire, cette aide s'adresse, sous conditions de ressources, aux jeunes diplômés de l'enseignement professionnel, à ceux qui sont suivis en Mission Locale ou scolarisés en EREA.

Pour aller vite, puisque vous avez le rapport de manière très précise, cette aide a bénéficié à 10 700 jeunes sur la période 2017-2018, pour un montant de 11.5 M€. Et pour répondre aux questions qui étaient posées ce matin, pour comparaison, 7 Régions aujourd'hui en France accompagnent les jeunes vers l'obtention du permis de conduire, mais pour un maximum de 500 €, là où notre politique volontariste permet d'échelonner les aides jusqu'à 1200 €.

Je pense que cela suffira en synthèse.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - C'est une communication, je le rappelle à tout le monde, c'est une évaluation faite en interne qui permet de bien comprendre ce dispositif et c'est important que vous en ayez le contenu.

Je vous remercie.

C'était juste une communication.

**Mme REQUENNA.** - Je souhaiterais faire juste une petite intervention sur le sujet et vous remercier pour ce retour et cette évaluation de la mise en œuvre de cette politique publique, un retour que j'avais d'ailleurs demandé en CP au mois de juillet.

Les critères ont évolué, c'est une mesure phare, ce sésame est précieux pour celles et ceux qui cherchent un emploi. Néanmoins, j'aurais deux remarques à formuler : 21 % des bénéficiaires se trouvent en Gironde, 16 % en Charente-Maritime, là où le dispositif existait déjà. Je pense qu'il y a un problème sur la communication. Comment ce dispositif est-il mis en valeur ? Je pense que les mairies pourraient être un bon vecteur. Je le dis d'autant plus à

l'aise que je suis dans une commune au sein de laquelle nous avons mis en place l'aide au permis de conduire en 2006, donc ce n'est pas à titre personnel que je m'exprime mais je pense véritablement, encore une fois, que l'on ne va pas suffisamment loin dans la communication. J'ai bien entendu ce matin le problème qui se pose, à savoir le Président a dit que les Budgets n'étaient pas extensibles. J'entends. Du coup, est-ce que l'évolution qui fait que l'on donne à peu près 1150 € par bénéficiaire est totalement pertinente ? Est-ce que le fait des premiers six mois avec 600 €, je crois, n'était pas plus heureux ? J'interroge de ce point de vue-là.

Et également une autre interrogation, j'avais déjà porté ce sujet l'an dernier, Jean-Louis NEMBRINI avait semblé réceptif, néanmoins, il n'y a pas eu d'évolution. Je crois que nous nous devons de mener une véritable réflexion pour les chômeurs de longue durée sur les territoires les plus isolés. Il y a une réalité, il n'y a pas forcément une grosse économie sur ces territoires et il est indispensable, pour aller travailler, d'avoir son permis de conduire. Je crois donc que de ce point de vue-là aussi, cela mérite une réflexion.

Voilà ce que je voulais livrer sur ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Concernant la communication, on a demandé aux CVL (Conseils de Vie Lycéenne) de faire eux-mêmes leur affiche. C'est une innovation. C'est dans tous les lycées. Vraiment, on a inondé les Missions locales, les communes, si ce n'est pas arrivé, on va y veiller, on va faire une deuxième salve mais je tiens à dire que ce sont les jeunes qui se sont emparés du sujet en disant : « ce que vous avez choisi n'est pas bon, cela ne nous ressemble pas ». La campagne d'affichage a été faite en interne, c'est à eux aussi de le porter et il faut que l'on redouble de vigilance, vous avez raison, pour irriguer les territoires.

Concernant le poids de la Gironde, c'est toujours un poids démographique. Effectivement, la Gironde ayant plus de jeunes en capacité de passer le permis, c'est peut-être cela, mais nous allons y veiller.

Également, le pourcentage bénéficie à ceux qui sont les plus fragiles puisqu'en 2017, ils sont environ 2679 à avoir bénéficié de 1200 € de permis. C'est un élément à prendre en compte.

Nous attendons la position de l'État sur le financement pour les apprentis. C'est un peu la réponse qu'a donné ce matin le Président.

**M. PATIER.** - Merci Madame la Présidente.

C'était un peu la même observation, en deux temps, je ne vais pas trop la détailler. Effectivement, au niveau de la communication, à partir du moment où les chiffres mettent en évidence une différence de succès de la mesure suivant les Départements, c'est qu'il y a un problème d'équilibre qui se pose entre les Départements, donc il faut y travailler. Si ce sont les mêmes méthodes de communication qui ont été mises en œuvre partout, il y a peut-être aussi un problème d'évaluation plus fin à se poser, d'ailleurs, j'observe à ce titre que ce n'est pas une évaluation, c'est un bilan et une analyse que vous produisez, et il y a peut-être une question d'évaluation qui se pose sur l'adéquation de la mesure par rapport aux objectifs. Je pense que sur ce type de mesures, il faut garder un seuil d'intervention élevé pour que ce soit efficace, puisqu'il y a un effet de seuil déterminant pour les couches les moins favorisées, ceux qui ont le moins de moyens pour passer le permis. Mais à ce moment-là, puisque vous avez eu énormément de mal à faire le calibrage budgétaire de cette mesure positive, peut-être faut-il la revoir aussi dans son ampleur, sinon dans son taux d'intervention.

Voilà ce que je voulais remarquer sur ce dispositif.

Merci.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je vous remercie.

**Mme DIAZ.** - Le renouvellement et l'élargissement de ce dispositif en faveur du déplacement en automobile va dans la bonne direction au moment où tous les signaux envoyés aux conducteurs ne sont pas au vert. En effet, avoir son permis, c'est bien, mais pouvoir conduire, c'est mieux. Actuellement, entre le matraquage fiscal des automobilistes, auquel la Région contribue, le contrôle technique, qui, on vient de l'apprendre, va devenir encore plus sévère dès le mois de janvier, et la privatisation des PV de stationnement devenus des forfaits post-stationnement excessivement chers, il y a de quoi « péter une durite » ! On nous dit que c'est au nom de la sécurité routière. Vraisemblablement et malheureusement, le Gouvernement fait fausse route puisque le nombre de tués au mois de septembre a augmenté de presque 9 %, touchant plus particulièrement les motards. C'est une des raisons pour lesquelles le Rassemblement National propose le passage de l'examen théorique du Code et qu'il soit intégré dans le cursus scolaire et développe un module de sensibilisation à la cohabitation entre les deux roues et les quatre roues. Nous préconisons aussi la généralisation de l'éthylotest anti-démarrage.

Pour revenir à notre délibération sur le permis de conduire, elle est un peu bateau. On y retrouve votre politique du chiffre, sans plus d'ambition. D'ailleurs, le dépôt des dossiers se fait uniquement par voie dématérialisée. Déjà que les ruraux sont les plus pénalisés par les mesures anti-automobilistes, vous ajoutez à la fracture territoriale de la mobilité, la fracture territoriale numérique. Et sans surprise, on retrouve votre obsession de l'égalité des chances puisque ce dispositif s'adresse uniquement aux foyers les plus modestes. À votre égalité des chances, qui finalement devient de la discrimination positive, notre groupe préfère l'égalité devant les opportunités. C'est ce que l'on appelle la méritocratie. Et nous allons vous faire une proposition, et croyez-nous, elle tient la route !

David RACHLINE, notre jeune maire Rassemblement National de Fréjus depuis 2014, a commencé son mandat sur les chapeaux de roues. Il a décidé de mettre en place, avec succès, la Bourse au permis. Je vais vous expliquer en quoi cela consiste. Cela consiste à accorder aux jeunes, et à partir de 16 ans, une aide financière pour passer le permis, contre une implication dans le cadre d'une action citoyenne. Pendant les vacances scolaires, les jeunes sont invités à agir en faveur de l'environnement et du développement durable. Ils vont par exemple nettoyer les sites naturels communaux, cela s'appelle un « chantier éco-citoyen gagnant-gagnant ».

Pour conclure, je vais reprendre la feuille de route. En 1988, Jacques COLOMBIER proposait de supprimer la taxe sur les permis de conduire. Vous l'avez fait en 2016. Plus tard, il vous demandait d'aider les jeunes à financer leur permis de conduire. Vous l'avez fait aussi. Aujourd'hui, nous vous demandons de ne pas vous arrêter à mi-chemin, de passer la seconde et de « mettre la gomme » en généralisant ce dispositif d'aide au permis de conduire à tous les jeunes motivés, prêts à « mettre les mains dans le cambouis » et qui ont le développement durable chevillé au corps.

Merci.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Je veux simplement vous préciser qu'en 5<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>, ils passent un examen que l'on appelle le BSR, justement de sensibilisation à la sécurité routière, et ils ont trois heures de cours.

Et pour vous faire sourire, ce contrôle technique qui s'est endurci, qui est de plus en plus compliqué, ma 205 de 1989 est passée au contrôle technique et elle va très bien.

**Mme DIAZ.** - Elle ne passera peut-être plus au mois de janvier, vous avez vu l'annonce qui a été faite tout à l'heure avec l'application BFM, cela va être durci au mois de janvier. Alors je souhaite à votre 205 qu'elle passe en janvier.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Elle va très bien. C'était pour faire des jeux de mots, comme vous...

**N° 17**

Communication sur le dispositif "Aides à l'examen de préparation au Permis B"  
de la Région Nouvelle-Aquitaine

**L'Assemblée donne acte**

L'Assemblée donne acte.

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021 ENTRE LA REGION NOUVELLE-  
AQUITAINE ET LA BANQUE DE FRANCE**

**M. UTHURRY.** - Vous connaissez tous l'importance de la Banque de France, qui est un acteur de premier rang pour à la fois les entreprises, les territoires et les banques de la Nouvelle-Aquitaine. La Région souhaite renforcer et pérenniser un partenariat qui dure maintenant depuis une douzaine d'années à peu près, en définissant conjointement avec la Banque de France des objectifs pour la période des trois années à venir. La convention se traduira par des prestations qui seront facturées, du type expertises ou études, et par des échanges d'informations économiques et financières des entreprises, le Président ROUSSET en a parlé tout à l'heure.

Concernant les attitudes vous avez lu dans la délibération qu'elles concernent les problématiques essentielles du développement économique et des entreprises, notamment l'usine du futur, nous en avons parlé tout à l'heure, et ses effets sur l'entreprise, je veux parler du dispositif de l'usine du futur. Le rôle des Établissements de Taille Intermédiaire, qui se sont constitués ici en groupements, il s'agit de mesurer leur effet structurant sur leur écosystème économique. D'autres dispositifs comme l'accélérateur des ETI et des PME dites « à potentiel », tout cela pour essayer d'avoir un nombre d'Établissements intermédiaires qui soit de nature à tutorer l'ensemble de la sous-traitance sur notre territoire, etc.

Concernant les données économiques et sociales, le Président a évoqué tout à l'heure la possibilité d'avoir accès à des données qui étaient, pour l'instant, un peu contingentées à la Banque de France, et qui nous sont utiles pour mettre en place nos dispositifs d'accompagnement, à la fois pour l'aide à l'investissement matériel, pour l'aide à la recherche et au développement, aussi pour des aides à l'export, à la diversification et autres.

À souligner aussi une dimension un peu moins connue, c'est la dimension pédagogique à l'égard du grand public sur les finances, à travers un site qui s'appelle « mesquestionsdargent.fr ».

Voilà en substance et en résumé.

Vous êtes donc invités à approuver les termes de la convention et à autoriser le Président à la signer.

Un dernier mot, l'incidence financière qui correspond à la transmission payante des données s'élève à 25 000 € pour les trois années à venir.



**Mme LANZI. - présidente de séance** – Y-a-t-il des interventions ?

**Mme LAPORTE.** - Merci Madame la vice-Présidente.

Madame la vice-Présidente, mes chers collègues, les banques sont, par nature, réticentes à prendre des risques et les règles prudentielles issues de la réforme bancaire de Bâle III auxquelles elles sont soumises n'ont fait qu'accentuer cette attitude. Aujourd'hui, le taux moyen d'un prêt professionnel sur sept ans est de 0.70 %. A ce tarif-là, les banques prennent encore moins de risque car ce risque n'est plus rémunéré. Un créateur sur quatre seulement fait appel à une banque pour démarrer. Devant ce triste constat, le concours de la Région est primordial pour les entreprises. Nous rappelons que le développement de l'économie régionale et de l'emploi constitue, je cite « une des priorités de la Région Nouvelle-Aquitaine ». Les prêts et les aides octroyés par la Région sont donc essentiels à nos sociétés devant la mise en retrait des banques sur ce volet. Or, l'achat du FIBEN est certes une très bonne chose, mais encore faut-il savoir le lire et l'exploiter pour ne pas que ce fichier se retourne contre notre accompagnement.

Lorsque nous découvrons dans cette convention que la Banque de France proposera des réunions d'information afin de renforcer le socle de compétences des agents de la Région et que le thème qui a pour titre « Les bases de l'analyse financière des PME seront abordées », nous sommes un peu inquiets. Comment appréhender la situation financière d'une société sans connaître les principes de l'analyse financière ? Une personne non aguerrie à ce type de fichier peut mal apprécier la situation financière d'une entreprise. La notion de confidentialité doit également être abordée. Les informations confidentielles contenues dans le FIBEN vont beaucoup plus circuler hors du circuit bancaire. Il faudra rester très prudent sur l'utilisation de ce fichier. Les agents devront être parfaitement formés et nous devons encadrer les données qu'il contient.

Nous voterons pour cette délibération, étant entendu que l'enveloppe budgétaire destinée à cette acquisition a déjà été votée en amont.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme DURRUTY.** - Simplement quelques mots pour dire que bien évidemment, nous voterons pour cette délibération, qui va dans le sens d'une meilleure connaissance et d'un meilleur accès à un certain nombre de services et d'informations pour nos entreprises et pour nous aussi. Quoi qu'il en soit, ce que j'ai évoqué lors de notre Commission est que ce n'est pas une innovation puisqu'il existe déjà des conventions de ce type avec d'autres Régions, avec l'IUMM, sauf erreur de ma part, et aussi avec des Communautés d'agglomération. Celle à laquelle j'appartiens a déjà contractualisé depuis plusieurs années

et donc par expérience, souvent, la difficulté de l'entreprise est d'avoir connaissance du dispositif GEODE et de franchir le cap d'un financement. Bien sûr, la gratuité est rarement la solution mais souvent, la participation financière qui est demandée dans le cadre de ce dispositif le rend accessible seulement à certaines cibles d'entreprises et pas forcément à celles qui en auraient besoin.

Donc j'appelle de mes vœux qu'il y ait, ce qui n'a pas été évoqué, sauf erreur de ma part, un meilleur tuilage entre les différents conventionnements existants avec la Banque de France, de façon à ce que l'ensemble des actions puissent s'inscrire en complémentarité et dans le sens qui est celui d'une meilleure organisation territoriale des actions des uns et des autres.

Merci.

**M. UTHURRY.** - Sur l'intervention de Madame DURRUTY, je reviendrai après sur l'intervention de Madame LAPORTE, ce n'est pas de l'innovation puisque notre partenariat avec la Banque de France date d'une douzaine d'années, je crois, de 2006, me semble-t-il. Ce qui est nouveau par contre est l'accès aux données, au fichier des entreprises, dont les Régions ont l'exclusivité. Seules les Régions ont l'exclusivité de ce fichier qui nous permet, et je réponds à la deuxième question de Madame LAPORTE, grâce à la compétence des agents qui ont été formés pour cela, y compris en termes de responsabilité pénale, ils sont totalement en capacité d'analyser les renseignements et données qui nous sont fournis par la Banque de France.

**Mme LAPORTE.** - Par exemple, dans le FIBEN, lorsqu'un effet est rejeté volontairement par un chef d'entreprise parce qu'il a déjà été payé, cela compte comme un incident de paiement. Donc quelqu'un qui ne sait pas forcément appréhender ce type de fichier peut quand même se retrouver faussé dans son analyse. C'est pour cela que je me permettrais de...

**M. UTHURRY.** - C'est filtré par les services de la Région et les renseignements, quels qu'ils soient, nous sont utiles justement pour cibler les accompagnements de la Région dans tous ces domaines-là, quelle que soit la situation financière de l'entreprise.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

**N° 18**

Vote sur la «Convention de partenariat 2018-2021  
entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque de France »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

À l'unanimité.

Merci beaucoup.

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2019-2022 ENTRE LES OPERATEURS  
STRUCTURANTS QUI OEUVRENT EN FAVEUR DES CULTURES EN LANGUES  
REGIONALES ET LEURS PARTENAIRES PUBLICS**

**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Merci beaucoup Madame la vice-Présidente.

En effet, il s'agit de soumettre au vote deux projets de conventions pour deux organismes différents qui œuvrent en faveur des langues et cultures régionales. Le premier organisme, il s'agit de l'Institut d'études occitanes du Limousin, qui promeut la langue et la culture occitane sur l'ancien territoire du Limousin, et le second organisme est l'UPCP-Métive, qui entre autres activités culturelles, porte des projets autour du poitevin-saintongeais. Je précise que tous deux travaillent notamment sur le patrimoine culturel immatériel, à savoir la sauvegarde mais aussi la diffusion des savoir-faire et traditions orales, et nous répondons ainsi aux recommandations du CESER pour une meilleure prise en compte du patrimoine culturel immatériel dans notre politique culturelle.

L'objet de cette délibération est donc de sécuriser le soutien à ces organismes structurants aux côtés de nos partenaires (État, Département, commune) par des conventionnements pluriannuels.

Merci.

**Mme LANZI. - présidente de séance** – Y-a-t-il des interventions ?

**M. PAGES.** - Merci.

Chers collègues, dans cette délibération, il y a une partie qui m'interpelle en tant que limousin, c'est l'aide apportée à l'Institut d'études occitanes. Il faut savoir que finalement, lorsqu'il y a eu cette fusion des trois anciennes Régions, le Limousin a apporté aux autres Régions et à la Nouvelle-Aquitaine une culture très ancienne, et je vous rappelle que déjà il y avait une langue écrite et des poètes limousins à l'heure où les petits-enfants de Charlemagne essayaient de se comprendre dans un mauvais roman – je parle de la langue – dans Les Serments de Strasbourg. Ce qui est intéressant est que cette histoire très ancienne a connu des éclipses et nous sommes très heureux que l'Institut d'études occitanes bénéficie d'une aide pluriannuelle qui va l'aider à continuer ses missions, des missions très importantes, d'abord, la librairie. Il faut savoir que la Librairie occitane de

Limoges, qui est située en plein cœur de Limoges, est la seule librairie occitane de Nouvelle-Aquitaine.

Deuxièmement, il y a un travail absolument énorme qui est mené, de récolte d'informations et aussi d'enregistrements dans un programme qui s'appelle Biaça, dont nous sommes très fiers – biaça, c'est la besace en limousin – ainsi que l'animation d'expositions dont bénéficient les PNR parce que c'est dans ces lieux ruraux que l'on trouve encore des locuteurs du Limousin.

On peut dire qu'en travaillant aussi avec les autres structures occitanes de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, le Limousin retrouve sa vraie place, qui est une place absolument centrale dans l'Histoire des langues romanes et secondement, dans les langues modernes occitanes.

Donc nous sommes très contents de cette délibération et nous remercions Charline pour son travail acharné pour que notre patrimoine culturel soit préservé, enrichi, et continue à prospérer dans nos Régions.

**Mme LANZI. - présidente de séance** - Merci.

Y-a-t-il d'autres observations ?

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Merci.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

**Mme LE GUEN. - Madame LE GUEN.**

Uniquement Madame LE GUEN.

**N° 19**

Vote sur les « Conventions pluriannuelles 2019-2022 entre les opérateurs structurants qui œuvrent en faveur des cultures en langues régionales et leurs partenaires publics »

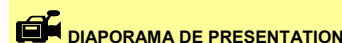
▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme FROPOS (Non Inscrite)

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

**ADOPTE A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION** : Mme LEGUEN (Non Inscrite)

**COMMUNICATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE  
L'ÉVALUATION DES ACTIONS DE PROMOTION INSTITUTIONNELLE DES LANGUES  
REGIONALES AU SEIN DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**



**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Jean-Louis PAGES a évoqué Guillaume IX le Troubadour, j'en profite pour remercier un autre Guillaume qui nous vient du Limousin, le directeur de la culture, pour son aide logistique pour la présentation de ce Powerpoint.

Vous avez tous reçu, la semaine dernière, une communication du Président au sujet de l'importance de l'évaluation des politiques publiques. En voici donc un exemple et nous allons vous présenter le résultat des travaux menés pour évaluer la manière dont notre institution porte en son sein la promotion des langues et cultures régionales. Attention, il ne s'agit pas de vous proposer une évaluation de l'impact de l'ensemble de notre politique culturelle et linguistique, mais bien de la façon dont notre feuille de route, en interne, principalement vis-à-vis de nos services et agents, est appliquée et ses effets.

Sur la méthode, je ne vais pas entrer dans les détails, simplement vous préciser que cette évaluation avait été commanditée sous la précédente mandature et donc avec un périmètre qui était celui de l'ex-Aquitaine. Deux des trois langues régionales actuelles étaient concernées, à savoir l'occitan et le basque, et nous avons demandé au cabinet d'évaluation, étant donné la nouvelle configuration régionale, de prendre en compte dans ses recommandations les trois langues régionales et le nouveau territoire néo-aquitain. Pour ce qui est des anciennes Régions Poitou-Charentes et Limousin, même s'il y avait un soutien à divers opérateurs, il n'y avait pas forcément de politique interne formalisée de la même manière qu'en Aquitaine.

L'ex-Aquitaine s'était dotée d'une feuille de route avec huit fiches-actions, je ne vais pas les citer une à une, vous les avez qui apparaissent devant vous sur l'écran, mais entre autres actions à mener en interne, il y avait la formation des agents, la signalétique bilingue sur les gares TER et lycées, des actions en communication interne ou par exemple sur le tourisme. L'objet de l'évaluation du cabinet a été à la fois d'évaluer le niveau d'effectivité, c'est-à-dire à quel degré de réalisation nous étions par rapport à ces actions que nous nous

étions données, mais aussi l'impact, c'est-à-dire au-delà de la réalisation, est-ce que ces actions-là ont eu un effet ? Est-ce qu'elles ont servi ?

Je vais vous donner un exemple d'évaluation d'une action qui me semble assez symbolique, celle sur la signalétique bilingue. Il faut savoir qu'à l'issue de la feuille de route, un tiers des gares et des haltes TER étaient équipées en signalétique bilingue, et plus de la moitié des lycées. J'en profite d'ailleurs pour glisser l'idée que nous pouvons toujours introduire de la signalétique bilingue sur le pelliculage des TER. On peut toujours agir sur cette action-là, je le glisse à l'oreille de qui voudra bien l'entendre. Le résultat de l'évaluation est que la plupart des actions ont été partiellement ou totalement réalisées et de manière générale, ces actions-là ont permis de renforcer nettement la visibilité, l'appropriation et la légitimité de cette politique publique auprès des agents, mais aussi du grand public.

La mobilisation d'un chargé de mission spécifiquement dédié aux langues et cultures régionales a été soulignée comme un élément favorable. Néanmoins, un certain nombre de pistes de progrès ont été identifiées par le cabinet, avec un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles, principalement, le fait de pouvoir assurer un pilotage transversal des actions au niveau des différentes Directions, avec un portage hiérarchique plus fort et des instances collectives de suivi. L'idée derrière cette recommandation est d'avoir une approche beaucoup plus systémique et non pas des actions qui soient ponctuelles ou soumises à l'appétence individuelle des différents agents. Donc d'avoir une vision beaucoup plus cohérente et systématique.

Nous avons d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre ces recommandations, avec l'identification de secteurs d'intervention prioritaires pour nos politiques publiques, et des référents au sein de chaque Direction, qui vont pouvoir participer à un comité de travail. Ce sera le rôle du futur chargé de mission langues et cultures régionales qui est en cours de remplacement, que d'animer ces comités de suivi et de mise en œuvre d'une nouvelle feuille de route. Nouvelle feuille de route qui devra être élaborée pour correspondre au nouveau périmètre et à l'ensemble des trois langues régionales que nous portons au sein de notre Région.

Je vous remercie.

**Mme LANZI. - présidente de séance** – Y-a-t-il des observations ?

**M. ROGISTER.** - Merci Madame la vice-Présidente.

Mes chers collègues, je profite de cette communication pour vous communiquer notre position. Nous n'arrêtons pas, dans cet hémicycle, de parler de langues régionales et je



craignais d'ailleurs, dans votre présentation, que vous vouliez imposer l'écriture inclusive au languedocien. Ouf ! Il n'en est rien. Merci beaucoup. Je vais me mettre à reparler patois.

Que les patois se transmettent de génération en génération dans un cercle privé, familial, ou d'initiés, ne nous pose aucun problème. Au contraire. Comme nous combattons par exemple l'UE tout en étant de fervents défenseurs de l'Europe des Nations, nous défendons les particularismes régionaux, dont les accents, qui enrichissent notre communauté nationale, tout en offrant à ceux qui les possèdent une signature identitaire, des racines régionales dont ils peuvent s'enorgueillir. Mais ce que nous combattons est l'usage que vous faites des langues régionales minoritaires qui s'invitent et s'imposent dans le domaine public que sont l'enseignement, la justice, les Administrations, les services publics, voire les actes de vandalisme en collant des adhésifs sur les panneaux. Je vous ferais savoir par exemple que dans mon Tarn natal, du petit village où était l'exploitation agricole de mon grand-père, qui s'appelle Cambous, ils ont collé un grand adhésif avec le nom de Cambounès. Cela tombe bien parce qu'à 10 kilomètres à vol d'oiseau, il y a un village qui s'appelle Cambounès. Ce qui fait que si un jour je veux inviter notre Président à une partie campagnarde, il ne m'en voudra pas, je garderai la désignation traditionnelle de Cambous, sinon, il risque de ne pas trouver la ferme où nous ferons la fête.

Pourquoi cela ne nous convient-il pas ? Je vais reprendre, et cela a été parfaitement déployé tout à l'heure par un de nos collègues, qui appelait aux Euro-Régions. À quoi votre prosélytisme pour les langues régionales sert-il ? Vous nous en faites profiter souvent et cela s'inscrit dans la dogmatique charte européenne pour les langues régionales et minoritaires, ce que vous avez développé tout à l'heure, rédigé par le Conseil de l'Europe, que notre pays n'a toujours pas adoptée et pour cause, ce n'est pas constitutionnel. Ce projet de langues régionales, porté par la FUEV, l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques et Européennes, fondée en 1949, présidée par l'autonomiste Joseph MARTRAY, puis par le séparatiste breton Pierre LEMOINE, et aujourd'hui – cela vous fera plaisir cher ami qui prône la liaison avec les Régions espagnoles – une fervente défenseuse de l'indépendance de la Catalogne, le cercle est enfin terminé. Mais Bernard POIGNANT, qui était engagé à vos côtés Monsieur le Président, ancien grand défenseur de cette charte, est revenu sur son engagement initial en y dénonçant surtout une « arme contre la France [pour reprendre ses mots], ses valeurs, son Histoire, son rayonnement ».

Cette charte que vous tentez de nous imposer de façon déguisée n'est toujours pas ratifiée, je vous le rappelle. Elle n'est pas possible avec la Constitution française, et elle porte atteinte au principe d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi, et d'unicité du peuple français. L'ordonnance de Villers-Cauterets, depuis août 1539, nous impose que tous

les documents administratifs et juridiques soient rédigés en langage maternel français et non autrement. Le français devint ainsi, ce jour-là, la langue officielle du Droit et de l'Administration, à la place du latin, des dialectes de bas latin et des langues régionales.

La France ne veut pas de cette charte au Conseil de l'Europe, qu'à cela ne tienne, vous nous l'imposez, vous financez cette charte et toute sa philosophie par d'autres moyens. Vous contournez la loi et imposez les langues régionales à tous les systèmes : éducation, culture, transports, organisation du territoire avec les panneaux multi-langues, à y perdre son latin, ou du moins, son chemin. Je vous invite à faire attention car c'est un sujet sérieux, cela ne devrait pas relever de la polémique. Votre responsabilité est lourde car vos décisions sont dangereuses pour l'identité de la France, voire mortelles, voyez de l'autre côté des Pyrénées, pour la souveraineté des États. Mon grand-père aurait conclu : « eh pitchou... (*patois*) », c'est-à-dire, pour ceux qui ne partagent pas mes racines : « eh petit, voilà qui est parlé ».

Voilà pourquoi nous nous opposerons toujours à votre ethno-régionalisme.

*[Monsieur le Président Alain ROUSSET réintègre la salle].*

**M. BERGE.** - C'est un républicain, girondin et polyglotte qui va vous répondre. Je voudrais d'abord souligner l'excellence du travail de notre collègue Charline CLAVEAU, et son portage politique dans le domaine des langues régionales. Dire que cette évaluation arrive à un moment particulièrement pertinent en termes de politique publique sur les langues régionales.

D'abord, une petite phase de bilan concernant la langue basque, suite à la mise en place d'une politique publique ambitieuse au travers d'un GIP qui regroupe l'État, la Région, le Département, et le bloc communal, on a constaté qu'enfin, le nombre absolu de bascophones ne baisse plus et nous allons donc sauvegarder cette langue si nous continuons à travailler de cette manière, puisque nous ne sommes pas descendus en dessous des 20 % de locuteurs et cela va même jusqu'à 37 % pour les bilingues réceptifs.

A noter notamment que cette politique proactive fait qu'aujourd'hui 45 % des enfants scolarisés en école maternelle en Pays basque sont scolarisés en langue basque, soit en modèle bilingue à parité horaire, soit en modèle immersif.

D'autre part, ce contexte est aussi renforcé par la loi NOTRe, qui a fait de la promotion des langues régionales une compétence partagée par l'État et différentes Collectivités territoriales. Renforcé également par le contrat territorial qui a été signé en Pays basque par

l'ensemble des Collectivités territoriales et l'État pour la période 2015-2020. Très intéressant cet engagement, puisque les Collectivités territoriales et l'État s'engagent à mettre en œuvre une politique linguistique dans leur domaine respectif de compétences, c'est-à-dire appliquant le principe de subsidiarité, ce à quoi nous engage l'étude présentée aujourd'hui par Charline CLAVEAU. C'est d'ailleurs dans ce contexte que vendredi, avec les représentants de la Région au sein de l'Assemblée Générale de l'Office Public de la Langue Basque, nous avons voté le nouveau projet stratégique de politique linguistique de l'OPLB 2019-2022, autour de trois axes :

- La transmission de langue : chantier enseignement, accueil des jeunes enfants, transmission familiale et apprentissage pour les adultes,
- Développement de l'usage : chantier des loisirs, des médias, des opérateurs de la vie sociale,
- Les fonctions-supports : chantier de la formation professionnelle, certification du niveau de langue, appui aux opérateurs et là aussi, la fameuse coopération transfrontalière à laquelle nous sommes tant attachés dans cette majorité.

Notre délibération affirme la volonté de renforcer le portage des élus. Je pense qu'il y aura du travail de votre côté mais de notre côté, nous assumerons ce portage politique.

Ensuite, volonté également que cet enjeu d'appliquer le principe de subsidiarité en matière de politique linguistique, c'est-à-dire comment, au-delà de la politique portée par l'OPLB, l'ensemble de nos services se saisisse de ces questions.

Et enfin, d'améliorer la mise en contact des usagers avec les langues régionales, et nous appuyons totalement cette démarche.

Pour ce faire, la délibération préconise la spécialisation via l'identification d'agents volontaires dans les services et la transversalité via la création d'une instance collective. Nous convenons également qu'il s'agit de la bonne méthode pour renforcer ce que nous avons déjà bien fait dans certains domaines : construction de lycées, formation professionnelle de chômeurs avec des taux de conversion professionnelle de l'ordre de 80 % et également, contrats d'objectifs de moyens audiovisuels avec les chaînes en langues régionales. Mais ceci mérite d'être généralisé et ce qu'a évoqué Charline tout à l'heure sur le pelliculage des trains, nous ne pouvons pas tout le temps donner des leçons à la SNCF parce qu'elle ne respecterait pas le bilinguisme ou le trilinguisme dans les gares, sans nous-mêmes faire attention quand nous travaillons à notre propre communication.

Pour améliorer peut-être le dispositif, je proposerais que le comité de pilotage, une fois établi, puisse auditionner les Directions de nos Offices Publics de la Langue Occitane et de la Langue Basque, et que nos élus siégeant dans ces derniers, puissent également être auditionnés par ce comité de pilotage.

D'autre part, peut-être aurions-nous un intérêt, dans une Commission, à présenter ce qu'est une politique linguistique pour les langues minoritaires républicaines, et ce pour faire tomber certains fantasmes sécessionnistes, rappelant que nos langues régionales sont reconnues par l'article 75-1 de la Constitution, et que 50 % des élèves scolarisés en langue basque le sont au sein des écoles publiques, contre 26 % pour les écoles immersives associatives et 24 % dans les écoles privées confessionnelles. Au XXIème siècle, le contrat social républicain peut être polyglotte de manière apaisée.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

**Mme CLAVEAU-ABBADIE.** - Simplement remercier Mathieu, d'abord parce qu'il a clarifié assez simplement la position idéologique qui est la mienne sur ce qui est de la promotion des langues et cultures régionales, pourquoi nous le faisons, et le fait que nous le faisons dans le strict cadre républicain. D'ailleurs, je rappellerais à Monsieur ROGISTER que pour ce qui est de nos outils structurants, à savoir l'OPLB et l'OPLO, dans ces deux organismes, l'État est engagé et mobilisé.

Et je soulignerais enfin la profonde contradiction lorsque vous évoquez la nécessité de protéger ces langues régionales et que cela doit se faire par la transmission familiale. Vous le savez, cette transmission familiale ne se fait plus et la seule solution pour faire en sorte qu'elle continue à être transmise est par l'école, par une massification par l'école. Donc il y a une profonde contradiction dans ce que vous dites par rapport à la politique que vous envisageriez sur les langues et cultures régionales.

Mathieu BERGE a souligné l'importance de pouvoir auditionner et travailler un peu plus étroitement avec nos Offices Publics, c'est évidemment une très bonne idée et nous allons procéder à des auditions devant le futur groupe de travail qui va se mettre en place très rapidement.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

J'ai juste une réflexion à faire sur les langues régionales. D'abord, j'observe que quand un élève, d'où qu'il vienne, est engagé en immersion dans l'apprentissage des langues régionales, parfois venant d'autres origines territoriales de cette langue, il réussit mieux par la suite. C'est une statistique nullement contestable.

Ensuite, le fait de défendre nos identités, par rapport au discours de Monsieur ROGISTER, va un peu en contradiction avec le discours global du Rassemblement National sur l'identité territoriale, sur l'identité française. La France a été construite par... et l'Aquitaine est le pays de Novempopulanie (neuf peuples). C'est quelque chose, qui, au contraire, rassemble, rassemble dans la fête, rassemble dans l'apprentissage, rassemble dans le contact, et tout cela va dans le sens d'un meilleur vivre ensemble. Je trouve que c'est plutôt une richesse, une richesse culturelle, une richesse collective, voire même bienveillante, et donc c'est plutôt quelque chose dont je me félicite et me réjouis.

**N° 20**

Communication relative à la mise en œuvre des recommandations  
de l'évaluation des actions de promotion institutionnelle des langues régionales  
au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**L'Assemblée donne acte**

L'Assemblée donne acte, malgré quelques oppositions.

**CONVENTION CADRE AVEC L'ETAT (MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
MINISTERE DE LA CULTURE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE) POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, nous avons le texte de la convention avec l'État, le Ministère de la culture, de l'éducation nationale et de l'agriculture pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.

**Mme LANZI.** - Merci Président.

Nous sommes la première Région composée de trois anciennes Régions à signer cette convention, ou tout au moins à vous la proposer. Nous sommes persuadés et convaincus, avec le Rectorat et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) que la réussite éducative de nos jeunes, l'ouverture d'esprit, leur formation de citoyens, tout cela est conditionné par la connaissance, l'apprentissage, l'ouverture d'esprit par la culture et les arts. C'est pour cela que nous avons décidé - et je remercie les services de la Région d'avoir travaillé en ce sens – de rapprocher les trois Rectorats, la DRAC et le Ministère de l'agriculture, pour travailler ensemble à cette convention, qui va permettre de mutualiser des dispositifs dans les établissements scolaires, d'organiser des rencontres avec l'ensemble de nos opérateurs, de faire profiter nos jeunes des dispositifs spécifiques portés par la Direction de la culture et de la jeunesse de la Nouvelle-Aquitaine.

La pratique et le développement de l'éducation artistique et culturelle est une priorité pour nos jeunes. Cette convention est unique et les signataires s'engagent à renforcer leur collaboration, à organiser leurs actions sur le plan territorial, avec l'ensemble des partenaires, sur tout le territoire, et enfin, de mobiliser les ressources culturelles. L'ensemble de nos festivals, les établissements culturels publics nationaux, les opérateurs, nos Agences, les partenaires qui travaillent dans l'art contemporain, les réseaux scientifiques, les réseaux patrimoniaux, les équipes du spectacle vivant, tous et toutes seront impliqués. Sachez d'ailleurs que de cette convention, nous aurons régulièrement une évaluation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas d'observation ?

**M. MALHERBE.** - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, oui, la rencontre des arts et de la culture favorise la réussite éducative des jeunes et pas que des jeunes. Cette vérité ne date d'ailleurs pas d'hier puisque dès l'Antiquité et plus encore au Moyen-âge, l'éducation repose essentiellement sur les sept arts libéraux que sont la grammaire, la dialectique et la rhétorique, en ce qui concerne le Trivium, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie, en ce qui concerne le Quadrivium. De tous temps, le dessin, le théâtre, l'opéra, la littérature, la musique et les arts manuels ont été de formidables vecteurs de transmission de sciences et d'idéologies. Vous voyez Monsieur le Président, vous n'avez pas inventé l'eau chaude avec cette délibération, et depuis des siècles, nos ancêtres se portaient très bien sans cette convention qui n'apporte rien de nouveau.

Si nous partageons avec vous le constat que l'art et la culture participent de la structuration intellectuelle des humains, permettez-moi de souligner quelques points qui nous opposent dans cette délibération. Vous affirmez que cette convention signée entre la Région et l'État, permet d'assurer une meilleure prise en compte de la diversité des pratiques culturelles. Mais comment pouvez-vous parler de respect de la diversité quand on sait comment l'État et le service public traitent les philosophes ou les polémistes en désaccord avec eux ? Frédéric TADDEI, Michel ONFRAY ou encore Éric ZEMMOUR apprécieront votre ode à la diversité culturelle, qui en réalité n'a de diversité que le nom. Et votre volonté de contribuer à l'émancipation de la personnalité des jeunes prend précisément tout son sens à la lumière de cette fausse diversité que vous prétendez défendre. Oui, vous souhaitez utiliser une culture contrôlée par vos pairs pour que les jeunes s'émancipent du déterminisme familial, pour paraphraser Vincent PEILLON, cosignataire de la circulaire 2013-073, mais pour mieux les asservir aux sacrosaintes valeurs du vivre ensemble et de la lutte contre les stéréotypes de genre, largement définies dans les objectifs du réseau Canopé. Finalement, Fleur PELLERIN avait raison quand elle voyait dans ce que je qualifierais de « world culture », une « arme de destruction massive ». Mais contrairement à ce qu'elle pensait à l'époque, cette arme n'a jamais été le moyen de lutter contre le communautarisme ou le Djihadisme, bien au contraire.

Cette conception nouvelle de l'art et de la culture n'est pas la nôtre, ce n'est un secret pour personne. La France, autrefois mère des arts, a semble-t-il perdu tous ses repères. En déclarant à Londres « ne jamais avoir vu l'art français », Emmanuel MACRON a démontré de manière très nette jusqu'où nous mène la ligne politique menée depuis des décennies en matière de culture, au néant et à la négation-même de l'identité de la France. Oubliée l'Histoire de France et son héritage culturel au fil des siècles, oubliée la culture européenne et française renommée dans le monde entier, le Nouveau Monde a fait table rase de

l'ancien, non sans dégâts. Louis LE VAU et Anish KAPOOR laisseront chacun, certes, une trace à Versailles, mais une trace bien différente. Le premier pour la beauté de son extraordinaire architecture, qui attire chaque année entre 6 et 7 millions de visiteurs, l'autre pour la laideur de son Vagin de la reine. La grandeur de DEBUSSY ou encore de RAVEL a laissé place à la médiocrité et à la haine de Médine ou de Nick Conrad, et les exemples pourraient se multiplier à l'infini. L'éducation par la culture existe toujours mais ce n'est plus tout à fait la même, vous en conviendrez.

La culture que nous voulons, nous, et que nous voulons transmettre à nos enfants, est une culture qui élève l'âme, qui redonne aux français le goût de leur Histoire, le goût de leur identité, le goût des valeurs qui ont forgé la France. Dans la musique, dans le théâtre, dans l'architecture, dans les arts de rue, dans tous les domaines culturels, le travail est énorme pour retrouver le vrai sens de l'art qui nous rappelle d'où nous venons et nous enseigne où nous allons. Il serait bien dommage de se contenter de cette culture médiocre et molle que l'on qualifie de « culture moderne » et qui n'apporte rien. En ce sens, le spectacle de la bataille de Castillon, pour ne prendre que cet exemple, apporte bien plus que le festival Fest'arts de Libourne, qui attire de moins en moins.

En cohérence avec nos votes en CP sur le sujet, et parce que nous croyons que la jeunesse de Nouvelle-Aquitaine mérite mieux que la néo-culture que vous souhaitez lui imposer, le groupe Rassemblement National - en 4 minutes - votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci d'avoir tenu 4 minutes.

Je ne suis pas sûr qu'à l'époque, Molière n'eut pas été considéré comme un affreux personnage.

**M. LUMMEAUX.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous, nous pensons que l'éducation artistique et culturelle constitue un élément essentiel de la formation des jeunes. Nous partageons avec vous la conviction qu'elle participe au développement de leur personnalité, à la formation de leur regard, à l'enrichissement de leur sensibilité, bref, qu'elle contribue pleinement à la réussite de leur parcours de formation. Et à cet égard, la mise en œuvre et la réaffirmation d'une collaboration entre l'État et notre Collectivité s'avère évidemment tout à fait souhaitable.

La convention qui nous est proposée, et que nous approuvons – je le dis tout de suite – expose un riche catalogue de belles intentions, sans toutefois qu'elle nous éclaire



complètement sur ce qu'elle apporte de nouveau et de concret aux actions et dispositifs existants. J'ai bien compris qu'il s'agit d'une convention cadre, j'ai bien compris également, grâce aux informations qui ont été données en Commission, que ce texte permettra d'harmoniser les procédures entre les trois anciennes Régions qui composent désormais la Nouvelle-Aquitaine. Pour autant, l'enjeu demeure important et voilà pourquoi je pense qu'il faudra être vigilant, peut-être même qu'il conviendra d'adopter une politique volontariste, voire même des mesures incitatives pour que cette convention ne vienne pas s'ajouter, une fois encore, à la longue liste des vœux pieux qui ont été émis dans ce domaine depuis de nombreuses années.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'et l'éducation nationale, et la DRAC (le Ministère des affaires de la culture) vont contribuer à cette action, que nous allons cofinancer ensemble ces actions-là.

On est en train de construire des politiques territoriales en direction de la culture, compte tenu de la dispersion des autorités et des pouvoirs, ce n'est pas toujours facile, cela prend un peu de temps mais en tout cas, on va dans ce sens-là.

Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Ce rapport est donc adopté.

**Mme LE GUEN.** - Je souhaite ne pas prendre part au vote.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord.

Votre vote est enregistré.

**N° 21**

Vote sur la « Convention cadre avec l'État  
(Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Culture, Ministère de l'Agriculture)  
pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés**
- **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021**  
**FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINEE D'ANGOULEME**

**M. LE PRESIDENT.** - On a la convention sur le festival international de la BD d'Angoulême, dans lequel nous intervenons plus fortement.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

**N° 22**

Vote sur la « Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021  
Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Il en est ainsi décidé.

**PATRIMOINE – CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS POUR LA  
VALORISATION PATRIMONIALE DE LA CITE FRUGES LE CORBUSIER**

**A PESSAC (33)**

**Président de séance.** - Nous avons ensuite la convention concernant la Cité Frugès de Pessac.

Est-ce qu’il y a des remarques ?

**M. CHARBONNEAU.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, cela devrait vous étonner Monsieur l’ancien maire de Pessac, mais je me suis rendu dans le quartier du Sultan, qui est devenu la Cité Frugès Le Corbusier à Pessac, pour me faire une idée du site que vous nous proposez de rénover aujourd’hui. Et suite à l’intérêt que nous avons porté à ce site, je me suis demandé pourquoi ne pas l’avoir restauré avant que de nombreuses maisons ne soient dégradées ou surchargées. Cette cité, certes un peu utopique, fut une véritable révolution dans les années 1920 car ce fut un projet privé, non patronal, ayant vocation à proposer 51 logements à des ouvriers, pour des coûts très bas, équivalents à une année de salaire. Ces logements proposés en accès à la propriété grâce à la loi de l’époque qui était la loi LOUCHEUR, offraient le même confort qu’une maison moderne et confortable, assortie d’un jardinet. Le tout situé à l’époque en pleine campagne mais demeurait et conservé aujourd’hui dans un cadre vraiment baigné de verdure, reste un modèle de logement social et nous avons parlé tout l’après-midi de logement (logement étudiant, etc.). Effectivement, votre ville a un beau patrimoine à protéger.

Je vous passe les détails et je ne vous fais pas la visite de ces logements parce qu’il y en a un absolument extraordinaire que l’on peut visiter, qui fait l’objet d’un intérêt assez particulier. Mais c’est pour cela que nous considérons qu’il est très intéressant, au niveau architectural et touristique, de rénover ce quartier, de le protéger de l’abandon de certaines maisons – parce qu’il y en a qui ne sont vraiment pas terribles – de les rétablir dans leur état d’origine en démolissant les annexes, les baraquements ou les garages qui ont pu arriver comme des verrues sur ces bâtiments. Il existe même un emplacement, selon nous, qui pourrait être ou devenir un espace d’animations, de réflexions, d’études sur cette période ou d’accueil touristique.

Votre délibération, explicite quant au fond du dossier dont nous partageons l'analyse concernant la protection de ce site, son rôle de témoignage sur le mouvement moderne, qui est un mouvement architectural, son principe révolutionnaire pour l'époque, son inscription à l'UNESCO, et sur la participation financière des trois Collectivités, puisque c'est un organisme, que sont la mairie de Pessac, la Région et la Métropole de Bordeaux, et enfin la DRAC, font partie d'un intérêt mais moins concernant le coût des rénovations à venir, dont nous n'avons aucune idée. Les élus de notre groupe – qui s'appelle Rassemblement National - s'interrogent sur le fait qu'à aucun moment à ce jour n'est énoncé, ni pour le Conseil Régional, ni pour les Collectivités associées.

Suivant le principe de précaution en matière budgétaire qui nous anime, chacun, les uns et les autres, il ne nous sera pas possible d'avaliser ce projet, ni de vous donner un chèque en blanc, et nous nous abstiendrons aujourd'hui.

Comme il est stipulé en synthèse de votre délibération en question, nous examinerons les projets en CP, si toutefois une étude plus détaillée nous rapprochait d'un montant total. Ce projet aura un rayonnement international, nous n'en doutons pas, et montrera que tout n'est pas une réussite chez Le Corbusier, et que contrairement aux soi-disant « Cités radieuses » de Marseille et de Nantes-Rezé, celle de Pessac l'est réellement et mérite notre attention.

Je conclurai en vous disant, Monsieur le Président, que je suis sûr que vous inclurez notre groupe et certains de nos élus à l'étude et à la réalisation de ce projet, dont nous fêterons bientôt le centenaire, du moins au moment de sa réhabilitation, nous l'espérons.

Merci.

**Président de séance.** - Merci beaucoup de cette attention et de cet éloge à la Cité Le Corbusier.

Je me « déporterai » dans cette délibération, même si je ne suis plus maire de Pessac.

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président, comme vous le dites justement, vous n'êtes plus maire de Pessac mais je profite de cette délibération pour rendre hommage au maire actuel de Pessac, car c'est un bon maire et les travaux qu'il a entrepris à travers cette convention, mais son action en général, je souhaite m'exprimer pour dire combien on est fier de ce qu'il réalise sur cette commune. Je connais l'attachement que vous avez à cette commune et donc j'apprécie d'autant plus que vous nous présentiez cette délibération, qui a été aussi portée à l'Agglomération par le Président de Bordeaux-Métropole.

Je profite de l'occasion aussi pour m'exprimer, cela a été fait ce matin et je ne veux pas être redondant, je vais être rapide, sur le fait communal. Cette délibération est l'exemple-même de ce que peut et doit être une bonne résolution territoriale dans ce pays, avec des relations assez fluides entre la commune, les étages un peu plus supérieurs que peuvent être la Région ou le Département, l'Agglomération, et l'État, car aujourd'hui, l'action communale est attaquée. Et je serais tenté de vous dire qu'en tant que Président d'une des plus grandes Régions et de par les compétences que vous attribue la loi NOTRe notamment, il est de votre responsabilité – je sais que vous y êtes attentif mais il faudra le démontrer encore un peu plus dans les mois qui viennent – que de défendre le fait communal et la gouvernance communale. Quand je dis que la commune est attaquée, cela a été dit ce matin par un de nos collègues, c'est ce pitoyable mouvement de #BalanceTonMaire, quelque chose d'assez indigne de par son intitulé. Je ne parle pas de l'action politique derrière, de la dénonciation politique, mais aller comparer un maire qui augmente ses impôts locaux avec de sinistres personnages qui ont fait la Une de l'actualité il y a quelques semaines, c'est misérable.

La commune est attaquée de toutes parts et elle pourrait d'autant plus l'être dans quelques semaines - je sais que vous n'êtes plus Parlementaire mais nous avons la chance d'avoir un certain nombre de Parlementaires dans cette Assemblée – qu'il est prévu dans la loi MAPTAM, article 54, que le législateur se prononce sur le mode de scrutin au sein des intercommunalités et qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il puisse y avoir une nouvelle disposition qui permettrait de passer d'un simple fléchage pour ceux qui siègent dans les intercommunalités, à un scrutin direct. Je souhaiterais, on a l'habitude dans cette Assemblée de faire des motions - on va en voir une vingtaine ce soir - mais qu'il y ait plutôt un axe plus fort avec une délibération de principe prise par votre présidence, et que nous pourrions voter sur la défense du fait communal et le fait que nous demandions à nos représentants, en tout cas ceux qui siègent ici et qui sont Parlementaires, nous avons des Sénateurs, nous avons des Députés, qu'ils puissent s'opposer et qui ne votent pas, si cela devait être le cas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une nouvelle disposition de la loi qui supprimait le lien direct entre l'électeur, le représentant de sa commune, et l'intercommunalité.

**Président de séance..** – Y-a-t-il d'autres interventions sur ce texte ?

Je rappelle que même si je pourrais le voter et que je souhaite me déporter et ne pas prendre part au vote, j'adore Nicolas FLORIAN, mais aujourd'hui, dans la Communauté Urbaine, je ne sais pas ce qu'il reste d'autorité aux différentes communes après l'intégration. Je ne suis pas sûr, en tant qu'ancien maire de Pessac, que j'ai accepté que les problèmes de vie quotidienne furent déportés à l'Agglomération. Je ne sais pas, je m'interroge.

En tout cas, je partage votre sentiment sur #BalanceTonMaire, c'est minable.

Sur Frugès, je voudrais juste dire, mais les collègues ne le savent pas tous, que c'était une cité ouvrière, vous l'avez dit tout à l'heure, et c'était une cité ouvrière à l'initiative d'un industriel sucrier, FRUGES, qui n'a pas servi aux salariés de son entreprise d'ailleurs, et qui avait, sur le plan du cadre de vie, sur le plan de l'organisation des appartements, une modernité incroyable : des sanitaires, du soleil, un jardin potager, des possibilités d'élever quelques animaux au fond du jardin, et une modernité incroyable au niveau des matériaux de construction. Puisque cette cité date des années 1920 et elle demeure en parfait état. Les municipalités qui ont succédé à Pessac ont permis de sauvegarder l'authenticité, ont permis d'ailleurs de maintenir et de conserver, avec des conventions avec des organismes HLM qui datent de plus de dix ans, un habitat lié à des familles populaires, et de retrouver l'authenticité de la cité. C'est vraiment quelque chose d'important sur le plan patrimonial, qui vaut largement et qui est l'égal, sur le plan architectural, de ce que nous faisons sur la ligne Pau-Canfranc.

**Président de séance.** - Je n'avais pas pensé à la chute au début de l'intervention de Nicolas.

Pas d'opposition ?

A l'unanimité.

**Président de séance.** - Mais tout cela va découler en CP...!

**Mme LE GUEN.** - je précise mon vote en tant que non inscrite, je suis bien évidemment pour, et puisque vous terminez sur Pau-Canfranc, je rebondis et je vous dis doublement pour.

**N° 23**

Vote sur le «Patrimoine - Convention pluriannuelle d'objectifs pour la valorisation patrimoniale de la cité Frugès Le Corbusier à Pessac (33) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- **ABSTENTION** : Rassemblement National
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : ROUSSET Alain (PS)

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie d'ailleurs d'être une des élus qui est venue lorsque nous avons fait la visite précise de Pau-Canfranc avec la Commission européenne. Je veux vous assurer de mon témoignage de remerciement.

Je vous remercie.



**SPECTACLE VIVANT – CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS DE L’EPCC  
VIENNE-GLANE, SCENE CONVENTIONNEE LA MEGISSERIE A SAINT-JUNIEN (87)**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le spectacle vivant, la convention avec l’EPCC Vienne-Glane.

**Mme LANZI.** - La Mégisserie est un lieu en Nouvelle-Aquitaine qui est un lieu modèle parce qu’il promeut l’accès pour tous à l’art, à la culture, au savoir et surtout, à l’éducation populaire. Il est ouvert toute l’année et c’est un lieu exemplaire, donc nous pouvons être fiers.

Je vous demande d’adopter cette convention qui nous lie à ce lieu en milieu rural mais qui a su, depuis des années, fédérer l’ensemble du monde de la culture et accueillir avec une exigence que l’on connaît, l’ensemble des acteurs du spectacle vivant et plus encore.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Pas d’opposition ?

Pas d’abstention ?

**M. CHARBONNEAU.** - Une intervention sur ce sujet, Monsieur le Président, et je serai peut-être un peu moins sympathique, vous savez que je suis un garçon ambivalent.

**M. LE PRESIDENT.** - Ah bon...

**M. CHARBONNEAU.** - Je n’ai pas compris... Vous avez fait un peu de philosophie donc vous savez ce que cela veut dire.

Dans cette délibération, il est écrit, je cite : « la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le projet artistique et culturel pour les années 2018 à 2021 de l’EPCC Vienne-Glane la Mégisserie ». Tout de suite une polémique, rien n’arrête, Monsieur le Président, votre folie pro-immigrationniste. Pour vous, tous les moyens sont bons pour devenir des outils de propagande pro-migrants et la culture, en l’occurrence, devient votre levier favori. Nous le dénonçons à chaque CP, dans certaines séances comme celle d’aujourd’hui. La Mégisserie organise un événement qui s’appelle « Des pieds pour rêver » - comme si l’on n’avait que des pieds pour rêver - mais qui propose notamment une pièce de théâtre « Un pays dans le ciel ». C’est une histoire à dormir debout sur la critique du droit d’asile. Elle propose

également une balade artistique « Rêves d'ailleurs, sur les sentiers de Mortemart », vous voyez où est-ce, pas très loin de Limoges, c'est un spectacle avec des chansons sur le même thème des migrants. Elle propose un théâtre-conte « Un fou noir au pays des blancs » de Pie TSHIBANDA et je le qualifierais de « sélection du mois » parce que cet auteur oublie de rappeler quand même que c'est la Belgique qui a contribué à développer le Congo au cours des siècles. La Mégisserie accueillera Madani Compagnie pour sa pièce « Les f(l)ammes » - on joue là-dessus – ce sont encore les migrants qui sont mis en scène par dix femmes.

Je pense que la Mégisserie fait parfois preuve d'un certain révisionnisme historique à toute épreuve, d'endoctrinement politique, mais cela n'a pas l'air de vous perturber, ni de perturber outre mesure les gens du pays que vous apportez votre soutien au programme car la Mégisserie accueille au mois de décembre la Compagnie des Maladroits pour un théâtre d'objets épiques qui s'appelle « Frères », qui est sur la guerre d'Espagne, avec une ouverte réflexion sur le monde de demain. S'il y a bien une guerre, Monsieur le Président, chers collègues, qui n'a pas engendré la fraternité, ce fut bien la guerre civile espagnole, dramatique et terrible.

Petite conclusion, nous sommes partisans, vous le savez, de développer à la fois une culture riche, contrairement à ce que vous croyez, ouverte à tous, plutôt démocratique, fondée sur surtout la mise en valeur du patrimoine. Et un certain nombre de dossiers qui ne remportent pas notre approbation, comme celle que je viens de vous dire à propos de la Mégisserie, nous obligent à nous opposer, souvent seuls et souvent seuls contre tous. Bon nombre de subventions proposées par votre exécutif de tendance Socialiste et Ecologiste, je l'avais rappelé la dernière fois, sont d'ailleurs votées, hélas, positivement, par certains de nos collègues Républicains, présentent des pièces, des expositions d'artistes ouvertement. À nous de nous servir d'abord, ce sont des pièces, souvent, qui sont anti-FN, anti-Rassemblement National, parfois christianophobes, anti-français, anti-militaristes... - mais oui, cela arrive, regardez bien vos dossiers – font l'apologie de la cause LGBT, de celle des migrants, parfois les deux en même temps, et surtout d'un féminisme désordonné puisque nous avons eu tout à l'heure la joie et la chance de parler du rôle des femmes dans la société.

Nous voterons contre cette délibération, puisqu'il était fait l'inventaire tout à l'heure des réalisations à mi-mandat de ce que vous proposez, j'ai peur que les investissements auxquels la culture a droit, en général, dans les Budgets, ne passent en perte ou prennent du retard et j'ai analysé que politiquement, en fin de mandat, le déficit d'investissement dû sur le patrimoine soit un handicap pour la prochaine mandature

Merci Monsieur le Président et chers collègues.

**M. LE PRESIDENT.** - Je n'ai pas envie de répondre sur votre discours...

**M. CHARBONNEAU.** - Il n'y a pas de raison que vous ne répondiez pas, laissez parler votre cœur comme vous l'avez fait une partie de la journée.

**M. LE PRESIDENT.** - Mon cœur, Monsieur CHARBONNEAU, mais je ne sais pas si cela va marcher, cela fait longtemps que j'ai envie de cela, c'est comme votre idée d'avoir une crèche, si jamais je fais une crèche dans la Région, je mets à l'entête de la Région « Au premier des réfugiés : le Christ ».

**M. CHARBONNEAU.** - Le premier des réfugiés dans la crèche est Jésus, celui qui est né pour sauver l'humanité, avec sa mère et son père, ils étaient poursuivis.

**M. LE PRESIDENT.** - Je voudrais vous faire écouter, si vous le permettez, je ne sais pas si cela va marcher, si l'Assemblée m'y autorise, je voudrais juste vous faire écouter la réponse qu'un chanteur français, francophone, a fait depuis longtemps sur ces problèmes de réfugiés.

Est-ce que vous entendez ?

[Diffusion de la chanson « Lily », de Pierre PERRET]

**M. CHARBONNEAU.** - Je connais, Monsieur le Président, on connaît, mais je ne suis pas familier avec cet auteur qui pratique la vulgarité dans beaucoup de ses textes.

Vous avez peut-être « le pétrus tout boutonneux » pour ne pas entendre.

**M. LE PRESIDENT.** - J'arrête, mais je trouve que la chanson de Pierre PERRET, « Lily », est une bonne réponse. C'est une tellement bonne réponse.

**M. CHARBONNEAU.** - Vous avez Renaud aussi qui n'est pas mal.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis désolé parce que cette chanson est très émouvante.

**M. CHARBONNEAU.** - Vous avez laissé parler votre cœur, c'est bien.

**M. LE PRESIDENT.** - « Ils venaient des Somalies de leur plein gré pour vider les poubelles à Paris. » Et oui, c'est cela la réalité.

**M. CHARBONNEAU.** - Maintenant, les somaliens qui vident les poubelles gagnent plus cher qu'un ouvrier chez Renault.

**M. LE PRESIDENT.** - Il y a toujours des somaliens qui viennent parce qu'on les tue là-bas.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce texte ?

Rassemblement National.

Y-a-t-il d'autres abstentions, oppositions ?

**N° 24**

Vote sur le «Spectacle Vivant - convention pluriannuelle d'objectifs de l'EPCC Vienne-Glane, scène conventionnée la Mégisserie à Saint-Junien (87) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

Ce texte est donc adopté.

**TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS : TRANSFERT DE LA COMPETENCE  
TRANSPORT A L'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE DE GRAND  
CHATELLERAULT SUR SON RESSORT TERRITORIAL ET SOLDE DE LA  
DELEGATION PROVISoire**

**M. LE PRESIDENT.** - On a ensuite le transfert de la compétence transport au Grand Châtellerault.

**M. CATHUS.** - Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, la Région est compétente dans l'organisation des transports non urbains depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans l'organisation des transports scolaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Cette compétence s'exerce en dehors des ressorts territoriaux des autorités organisatrices de mobilité que sont les Communautés d'agglomération ayant choisi de se doter de cette compétence.

Après extension de son périmètre en 2017, la Communauté d'agglomération du Grand Châtellerault est ainsi compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Après deux conventions de délégation de la compétence à la Région, il est désormais possible de finaliser le transfert de compétence avec cette autorité organisatrice de mobilité.

Chers collègues, il vous est demandé de valider cette convention qui détermine les services transférés par la Région et qui fixe la compensation financière payée par la Région. Cette compensation est intégrale pour le transport scolaire et elle est partielle pour le transport interurbain car il convient de tenir compte de la modification de l'assiette du versement transport que va pouvoir lever cette AOM sur un périmètre désormais étendu.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas d'observation ?

Pas d'opposition ?

**N° 25**

Vote sur les « Transports routiers de voyageurs : transfert de la compétence transport à l'autorité organisatrice de la mobilité de Grand Châtelleraut sur son ressort territorial et solde de la délégation provisoire »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il en est ainsi adopté.

**TRANSFERT DE LA CHARGE DES EMPRUNTS AFFECTES AU TITRE DES  
TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE A LA  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. LE PRESIDENT.** - Je pense que c'est la même chose pour le Département de la Gironde.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**N° 26**

Vote sur le « Transfert de la Charge des emprunts affectés au titre des transports routiers de voyageurs du Département de la Gironde à la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

**COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM  
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. LE PRESIDENT.** - Nous avons aussi la délégation au Président pour ester en justice.

Y-a-t-il des oppositions ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Il n'y a pas d'opposition, je trouve d'abord que la délibération est intéressante puisque l'on peut suivre un peu l'ensemble des contentieux de l'institution, c'est un bon exemple, à mon avis, on pourra le transposer ailleurs. Mais il y a une question : dans le cadre de la prise de compétence transport par la Région, la Région prendra aussi un certain nombre de contentieux qui existaient entre les Départements et les autorités organisatrices secondaires de transport. Et il y a un contentieux, j'avais interrogé le vice-Président LAGRAVE - je ne sais pas où il est – sur cette question : comment va être pris le contentieux qu'il y a entre le Conseil Départemental 47 et l'Agglomération d'Agen ? C'est quelque chose d'important, c'est un contentieux d'1.2 M€.

**M. LE PRESIDENT.** - On me dit que ce n'est pas un contentieux, il y a un arbitrage de la Chambre des Comptes et je vous transmettrai une réponse juridique dès que possible. Mais a priori, je ne peux pas être responsable, nous ne pouvons pas être responsables ni des AO2, ni de ce qui s'est passé avant.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Alors quel va être l'arbitrage ? Sur quelle base va être rendu l'arbitrage ? Je ne comprends pas. Vous dites qu'il n'y a pas eu de contentieux mais en attendant, il y avait un contentieux entre le CD47 et l'Agglomération d'Agen.

**M. LE PRESIDENT.** - Est-ce que vous m'autorisez à donner la parole à la directrice ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Bien sûr.

*L'administration.* – Bonjour.

Effectivement, ce n'est pas un contentieux puisque vous n'aviez pas un contentieux actif avec le CD. Néanmoins, la CRC a accepté de faire...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Une médiation.



*L'administration.* Voilà, une médiation en l'absence de contentieux, qui a conclu au fait qu'il y avait très peu de points sur lesquels il y avait matière à réévaluer la charge transférée au Département et donc à la Région aujourd'hui. Vous nous avez écrit pour prendre acte de cette médiation de la CRC et on va vous répondre suite à votre courrier.

**M. LE PRESIDENT.** - Je pense que tant qu'il s'agit de conflit à l'intérieur d'un Département, on peut traiter cela en dehors de l'Assemblée plénière.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Oui, mais il y avait une délibération, je posais une question sur ce sujet.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**N° 27**

Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région  
Nouvelle-Aquitaine

**L'Assemblée donne acte**

**TABLEAU DES EMPLOIS**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, le tableau des emplois.

**M. CHERET.** - Comme habituellement, Monsieur le Président, nous devons passer le tableau des emplois (créations, transformations, suppressions) au sein de l'Assemblée plénière. Pas d'élément particulier, c'est la vie classique de la Collectivité.

S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Y-a-t-il des remarques, des questions ?

**N° 28**Vote sur le « Tableau des emploi »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

▪ **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**ADOPTE A LA MAJORITE**

S'il n'y en a pas, ce rapport est donc adopté.

**COMMUNICATION SUR LES CESSIONS DE VEHICULES DANS LE CADRE DE LA  
DELEGATION DE COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU PRESIDENT**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, nous avons les cessions de véhicules.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Est-ce que le Questeur a...

**M. CHERET.** - C'est un sujet extrêmement passionnant mais je vous propose de le soumettre au vote de l'Assemblée plénière tout de suite.

Non, c'est une communication.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est une communication dont l'Assemblée prend acte.\*

**M. CHERET.** - On doit informer des cessions de véhicules, c'est purement formel.

**N° 29**

Communication sur les cessions de véhicules dans le cadre de la délégation de  
compétence de l'Assemblée Plénière du Président

**L'Assemblée donne acte**

**INSTITUTION DE BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DES ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a l'institution des bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles.

**M. CHERET.** - Même chose, c'est beaucoup plus important mais c'est quelque chose de formel donc on doit passer en séance plénière la mise en œuvre des bureaux de vote pour les élections professionnelles du 6 décembre.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas de remarque ?

Pas d'opposition ?

**Mme DIAZ.** - Juste une non participation au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord.

**N° 30**

Vote sur l'« Institution de bureaux de vote dans le cadre des élections professionnelles »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Rassemblement National**

**FONCTIONNEMENT DU CESER - REGULARISATION**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le fonctionnement du CESER.

**M. CHERET.** - C'est une régularisation sur la composition du Bureau du CESER par rapport à son fonctionnement et aux modifications qu'il y a eues récemment.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**N° 31**

Sur le «Fonctionnement du CESER – Régularisation »

**L'Assemblée donne acte**

Je vous remercie.

**ADOPTION DE HUIT CONTRATS DE DYNAMISATION ET DE COHESION : SUD ET  
OUEST CREUSE, ISLE EN PERIGORD, CHATELLERAULT, BOCAGE BRESSUIRAIS,  
GATINE, SAINTONGE ROMANE, SUD CHARENTE ET MARENNES  
OLERON/ROCHEFORT OCEAN/ROYAN ATLANTIQUE**

**M. LE PRESIDENT.** - La question qui se pose à moi maintenant est reporte-t-on à demain matin les contrats de dynamisation ?

**M. OXIBAR.** - Sur la délibération 28, le tableau des emplois, le groupe LR va voter contre.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est votre choix. Il est enregistré.

On a les contrats de dynamisation.

Je vous propose de garder la présentation de l'action d'AVC demain matin, puisque l'on commence à 9 h 00 sur la présentation.

Sur les contrats de dynamisation et de cohésion, est-ce qu'il y a...

**M. PALUTEAU.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, la présente délibération propose d'adopter huit contrats de dynamisation et de cohésion de différents territoires en Nouvelle-Aquitaine. Ces contrats développent plusieurs aspects positifs, en particulier, la création ou le développement de clusters, par exemple LAINAMAC pour l'activité lainière en Creuse, la création en juin 2018 du tout jeune pôle de la métallurgie du bressuirais, pôle métal 2S, ou bien le cluster formation des métiers du ferroviaire en Saintonge.

Par ailleurs, le développement de la rénovation ces centres-bourgs, notamment en Charente, ainsi que celui du tourisme, ou l'aménagement des Maisons de santé qui nous tiennent particulièrement à cœur, constituent des points sur lesquels le Rassemblement National est en parfait accord. De même, sommes-nous tout à fait sensibles au développement du numérique, bien sûr, qui permet un désenclavement des zones périphériques de notre Région. Et nous sommes particulièrement attachés au programme E-santé, vous le savez Monsieur le Président.

Cependant, notre groupe ne peut vous donner un blanc-seing et se prononcera, lors des CP, en fonction de la teneur des dossiers. En effet, Monsieur le Président, plusieurs points négatifs apparaissent dans ces contrats et correspondent à deux volets essentiels. Le

premier est la politique de la ville, vis-à-vis de laquelle nous nous sommes tant élevés, véritable tonneau des Danaïdes favorisant l'installation d'une immigration mal régulée et la présence de zones de non droit sur notre territoire. Ainsi en est-il des actions en faveur de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux par exemple, les quartiers prioritaires à Ozon, Renardières et Châteauneuf centre-ville, ou l'action d'inter-culturalité « Grandir ensemble » à Bressuire.

Le second volet contestable est représenté, selon nous, par l'ESS, que l'on retrouve par exemple dans le contrat Sud-Charente et dans celui du Sud et de l'Ouest creusois. Cette économie assistée n'est pas génératrice d'emplois. Seules TPE, PME et PMI constituent l'économie réelle permettant de lutter contre le chômage et de participer à l'essor économique de notre pays.

En conclusion, le groupe Rassemblement National s'abstiendra pour cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Je voudrais rappeler, avant de demander d'intervenir aux élus qui ont piloté ou travaillé sur ces contrats, que l'ESS fait tout simplement partie de la dignité de la personne humaine.

William JACQUILLARD, sur le contrat que vous avez suivi.

**M. JACQUILLARD.** - Sur le territoire Sud-Charente, très rapidement, cette contractualisation vise trois axes stratégiques :

- Revitalisation de centres-bourgs,
- Valorisation des ressources économiques locales et notamment pour ce qui concerne la filière bois,
- Et ensuite, des structurations de nouvelles filières qui émergent.

Plus concrètement, il y a trois ou quatre opérations et projets majeurs : la réalisation d'un schéma d'accueil et d'attractivité des activités économiques, c'est doter le territoire d'une véritable stratégie partagée pour l'accueil et le développement des entreprises, et c'est déjà un projet qui est en cours. On a une opération collective de modernisation de tout ce qui touche à l'artisanat, commerces et services dans les centre-bourgs, de façon à rendre beaucoup plus attractifs ces centres, et faire en sorte que de nouvelles populations puissent s'installer.

Le développement de la filière forêt-bois, je l'ai dit, c'est un gros programme d'actions qui permet de valoriser véritablement les ressources de ce territoire. Je rappelle Sud-Charente sur l'axe Angoulême-Bordeaux, c'est un territoire extrêmement vaste, rural, et qui a été qualifié de « très vulnérable ». On a aussi un chantier sur la valorisation des productions locales puisque les circuits courts sont fortement en développement, en lien avec l'ESS, et notamment pour le soutien au développement des circuits alimentaires locaux.

Et enfin, un travail engagé sur la question de la santé puisque c'est un territoire qui est particulièrement désertifié du point de vue accès à la santé et à la Médecine Générale, donc il s'agit là de regarder comment le soutien régional peut se traduire pour des pôles et Maisons de santé sur l'ensemble de ce territoire qui regroupe deux EPCI.

Et enfin, sur l'axe plus tourisme, valorisation et aménagement de l'église monolithe Saint-Jean, qui est un site patrimonial majeur et qui participe à la structuration de l'offre de tourisme de la Vallée de la Dronne.

Plus largement sur ces contrats, je dirais que les points encore un peu en discussion et que l'on pourrait qualifier de « difficultés rencontrées », il s'agit de soutien à l'ingénierie où l'on n'est pas tout à fait raccord avec le Règlement d'intervention lorsqu'il s'agit de soutenir une ingénierie qui a été mise en place dans les avant-projets, et qui a permis d'écrire ce contrat. C'est encore un point sur lequel nous sommes en discussion avec la DATAR et les services de la Région.

Et je dirais plus globalement qu'avec tout ce qui a été dit depuis ce matin, nous pensons, le groupe Génération.s, que ces contrats de territoires sont aussi l'occasion d'imprimer beaucoup plus la question de la transition énergétique à travers nombre de projets et peut-être forcer un peu le trait dans la construction de ces projets, et peut-être aussi regarder comment ces territoires peuvent être des territoires TEPOS.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci William.

Je rappelle que vous représentez ici la Région et pas un groupe politique.

**M. EMON.** - Pour le territoire de la Saintonge romane qui regroupe l'agglomération de Saintes et deux EPCI, deux Communautés de communes plus rurales avec une population de 90 000 habitants. Un territoire riche de sa propre Histoire culturelle et en même temps touristique, et en même temps, marqué aujourd'hui par un déclin industriel, à travers le départ de Saintronic, le départ aussi de beaucoup d'agents du Technicentre SNCF, avec une



réduction de 170 emplois, malgré les investissements, et heureusement, que le Conseil Régional a fait en lieu et place, et qui tient une activité maintenant dominante et performante. Un déclin industriel qui s'est donc tourné autour en deux années de la disparition de 750 emplois.

Donc un contexte marqué par cette situation-là et qui a fait que la réflexion du territoire s'est beaucoup installée autour de dire « comment prend-on le contrepied d'une situation comme celle-ci ? ». Trois axes ont émergé. Premièrement, porté par le Conseil Régional et le Président de Région autour de l'option de Ferro-campus, un sujet sur lequel nous avons à en définir les contenus, les périmètres et ambitions, avec la SNCF mais aussi avec les constructeurs de matériel ferroviaire, et forcément, avec les lieux de formation. C'est un sujet sur lequel nous venons juste de démarrer, mais pour lequel beaucoup y voient un intérêt pour participer à cette initiative et d'un cluster en lieu et place sur le terrain. C'est un sujet qui en est à son balbutiement mais qui a une grande ambition sur le territoire parce qu'il touche aux technologies nouvelles.

Je ne sais pas si le Président de SNCF Réseau, qui est passé par là ces jours-ci, ne nous a pas un peu volé l'idée en annonçant qu'il allait faire une école de formation à Villenave-d'Ornon sur les métiers du ferroviaire. J'ai eu un sentiment de doute sur cet aspect. Mais je referme la parenthèse pour dire que nous allons plus loin dans notre projet, qui nous est spécifique et sur lequel nous avons déjà commencé à poser des jalons.

Le deuxième point est celui de la santé, la silver économie sur le territoire. Une communauté de communes très dynamique en zone rurale, on n'est plus dans l'urbain, où effectivement ils s'approprient cette question avec un beau projet autour de l'ESAT des soins en matière de personnes atteintes d'autisme, et un projet sur lequel on est déjà allé les rencontrer et sur lequel des initiatives sont prévues avec les services du Conseil Régional.

Enfin, le troisième point auquel j'ai tenu beaucoup, c'est celui de l'identification des filières industrielles sur le territoire. Faire le point des PME dynamiques, de celles qui auraient besoin d'accompagnement en matière d'innovation, en matière de recherche, en matière aussi de mise en réseau et d'identification des filières industrielles. C'est un sujet sur lequel on peut sans doute apporter un coup de main, du point de vue de l'ingénierie, parce qu'il serait difficile, localement, de trouver à la fois et les moyens, et le savoir, et la connaissance, pour porter cela. Mais c'est sans doute par là qu'il faut que ce territoire envisage l'avenir, sinon, il risque de rester en difficulté et je crois qu'il y a des énergies pour pouvoir aller dans cette direction, parce qu'il y a de belles PME industrielles dans ce secteur, peu connues, et qui vivent d'une manière un peu trop isolée. C'est mon sentiment.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jacky. Merci, comme pour William, de l'attention que vous avez portée l'un et l'autre à ces contrats.

Sur le centre de Cognac, on est moteur, vous le savez. D'ailleurs, quand on a rencontré le directeur de SNCF Réseau, je lui ai cité Cognac sur son Centre de formation.

*(Intervention micro éteint)*

**M. LE PRESIDENT.** - Saintes, pardon.

Christelle PIEUCHOT n'est pas là. Pascal DEGUILHEM.

**M. DEGUILHEM.** - Merci Monsieur le Président.

Notre collègue, Jean DIONIS DU SEJOUR, s'interrogeait ce matin sur la pertinence du territoire de contractualisation, sur un territoire comme celui qui va contractualiser, qui est le Pays de l'Isle en Périgord, avec une grosse Agglomération, avec trois Communautés de communes de 20 000 habitants, c'est le territoire du Pays, c'est le territoire à partir du SCOT, c'est la bonne échelle, me semble-t-il, pour porter cette contractualisation. Forte d'abord d'un diagnostic qu'elle a pu enrichir dans la concertation avec les services de la Région pour élaborer ce contrat, que nous allons valider. Ce n'est pas un contrat creux, ce sont 40 projets structurants pour le territoire et une quarantaine aussi en amorçage, et qui sont d'ores et déjà identifiés par la Région comme des projets importants, intéressants dans le cadre de la politique régionale. Ils sont à des niveaux de maturité différents mais en termes de mobilisation de l'aide régionale, qui sera importante sur ce contrat, on a choisi de prioriser pratiquement les trois quarts de l'aide régionale, à la fois sur la redynamisation du tissu économique, axe stratégique fort sur notre territoire, et d'accompagner le développement des mobilités et de l'accessibilité.

C'est ainsi, et je voudrais retenir deux ou trois exemples sur ce contrat, que la Région accompagnera un projet pilote au service des entreprises, c'est la Digital Valley à Périgueux, c'est la transformation numérique des entreprises pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Sur ce même quartier, j'entendais parler de l'ESS tout à l'heure, c'est un quartier en profonde mutation et ici-même, la Région va accompagner sur ce site autour du pôle d'échange multimodal de la gare, soutiendra un pôle associant à la fois les acteurs économiques, les acteurs associatifs de l'ESS autour d'un incubateur d'activités, d'un tiers-lieu et d'un pôle de création et de diffusion.

Par ailleurs, le territoire de la Vallée de l'Isle est un territoire largement organisé autour d'une agglomération forte et d'une vallée qui concentre l'essentiel des infrastructures de

transport, de déplacement. Et la Région, bien sûr dans le prolongement du contrat d'axe, mais aussi dans la volonté des acteurs locaux d'accompagner ce contrat d'axe, accompagnera le déploiement des aménagements par exemple de tous les pôles d'échanges multimodaux sur toutes les gares de ce contrat d'axe.

Enfin, et j'en parlais à la rupture de midi avec Martine PINVILLE, je voudrais retenir aussi l'attention particulière de la Région et il faudra qu'elle soit continue, sur la revitalisation des centres-bourgs et par exemple, il y a une démarche qui me semble intéressante sur un centre-bourg qui concentre une bonne attractivité et un bon niveau de service. Je veux parler de Montpon par exemple, où il y a, à la suite d'une étude pôle structurant accompagnée par la Région, d'une étude sur la ZAC, il y aura, dans le contrat, un développement de cette ZAC, qui est indispensable à la revitalisation de centres-bourgs.

J'ai cité quelques exemples du contrat mais ils sont très nombreux et je voudrais dire ma satisfaction, même si l'on aurait souhaité que nos contrats arrivent peut-être un peu plus tôt.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Pascal.

Je rappelle que la démarche est que les projets de territoires émanent des territoires. Ce n'est pas la Région qui impose, en dehors de ses compétences, des projets. Ce sont les territoires qui avancent des projets.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - J'ai bien entendu mon collègue Pascal DEGUILHEM, il a plaidé avec passion. J'ai deux questions : premièrement, est-ce que le détail des contrats est disponible ?

**M. LE PRESIDENT.** - Oui.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - De manière à ce que l'on s'en inspire puisque c'est un succès.

Deuxièmement, dans un certain nombre d'endroits, les négociations patinent. Quel est le conseil que vous nous donnez, pour le coup, ce sont des projets de territoires, tout à l'heure, vous avez cité les nôtres, donc comment fait-on ? Quel est le mode opératoire pour converger ?

**M. LE PRESIDENT.** - D'abord, tout est dans la délibération, Jean, sur la liste. Il y a un certain nombre de territoires qui peinent à se mettre d'accord sur la priorisation des projets

mais il serait inconvenant de la part de la Région, parce que sinon, elle serait jacobine, que ce soit nous qui imposions notre priorisation. Donc quand il y a des difficultés, c'est soit le projet n'est pas prêt, il faut accompagner en ingénierie, soit il y a difficulté de prioriser.

**M. GAMACHE.** - Monsieur le Président, la Gâtine poitevine que vous connaissez bien est un beau territoire de Nouvelle-Aquitaine. Des paysages bocagers façonnés par l'agriculture et en particulier l'élevage (ovin, caprin, bovin, dont notamment la parthenaise), l'environnement riche qui se déploie sur ce territoire mérite aussi toute notre attention, pour le tourisme, le cadre de vie, la biodiversité, d'ailleurs, il y a un projet de PNR qui est en cours. Le contrat s'appuie sur ces richesses : activités agricoles d'élevage et aussi la métallurgie dans ses activités industrielles - et vous êtes venu visiter quelques sites qui font partie de ces fleurons – ainsi que la culture et l'environnement, avec notamment « Territoire vert et bleu » qui est aussi dans le contrat, ainsi que de nouvelles filières, notamment sur le handicap et le médico-social.

Ce contrat vise ainsi deux objectifs : le premier est l'attractivité du territoire. Parmi les projets-phares, on notera la réhabilitation des halles de Parthenay dans un projet Cœur de ville, ainsi que la réhabilitation du Vieux relais d'Airvault en tiers-lieu hybride.

Le deuxième objectif est le soutien au fleuron de la Gâtine. Dans les projets-phares des fleurons de la Gâtine, on a la Maison de la parthenaise et Pôle d'élevage, qui demande encore un peu de travail dans l'avancement du dossier mais qui est en bonne voie, ainsi qu'un programme d'actions de Territoire vert et bleu, je l'ai évoqué.

Ce contrat est dans une recherche d'équilibre rural-urbain mais un des signataires, au-delà des EPCI qui en sont signataires, il y a le Pays de Gâtine qui est le garant historique de cet équilibre entre nos campagnes et la ville-centre.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Nicolas.

**Mme JUTEL.** - Merci Monsieur le Président.

Je présente le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire du bocage bressuirais, qui se trouve juste au nord de la Gâtine, présentée à l'instant par Nicolas. Le bocage bressuirais est au nord-ouest des Deux-Sèvres, compte 38 communes et est organisé autour de sa ville-centre, Bressuire. Comme son nom l'indique, c'est un territoire rural aux paysages bocagers, aux très beaux paysages bocagers. L'agriculture, en particulier l'élevage, y est une activité économique importante. Pour autant, l'industrie y est très

développée. Elle représente 40 % des emplois de ce territoire dans l'agroalimentaire, la métallurgie, les meubles, et le taux de chômage de ce territoire est le plus bas de la Région. C'est une de ses spécificités.

Un des enjeux locaux majeurs identifié conjointement par les services de l'Agglomération du bocage bressuirais et ceux de la Région (son pôle DATAR) porte sur l'attractivité du territoire car en effet, si le bocage bressuirais offre des emplois, ceux-ci ne sont pas toujours pourvus, notamment ceux des cadres. Autre élément du diagnostic, la population jeune, dont la part augmente sensiblement, doit aussi être ciblée et ses besoins, notamment en matière de formation et de mobilité, être pris en compte de manière intégrée et lisible.

Parmi les nombreux beaux projets de ce territoire, qui s'inscrivent dans la lignée de nos politiques régionales en faveur de la jeunesse, du développement économique et de l'emploi, je souhaite mettre en avant ce soir plus particulièrement deux dossiers : le soutien de la Région à Pôle métal 2S, cluster d'entreprises du secteur de la métallurgie qui va travailler à l'échelle du bocage et un peu plus largement de tout le nord Deux-Sèvres aux problématiques communes de ses entreprises, notamment en matière de formation, recrutement, communication, attractivité. Et le soutien de la Région à la Cité de la jeunesse et des métiers, dossier très fort de ce territoire qui est remarquable aussi à l'échelle de l'ensemble de la Région. Ce lieu verra le jour dans le centre de Bressuire et regroupera sous un même toit, en un lieu très passant, tous les services qui s'adressent à la jeunesse : culture, aide sociale, santé, mais aussi orientation, formation, mobilité et emploi.

Nous allons soutenir aussi en parallèle la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial car le secteur agricole, en lien avec tous les acteurs économiques et institutionnels du territoire, doit s'interroger sur son modèle économique de demain au regard des nouveaux modes de consommation. Et toujours dans le cadre du soutien à l'économie locale et aux circuits courts, la Région soutiendra aussi les travaux de rénovation des marchés de Bressuire et de Nueil-les-Aubiers.

Pour conclure, je dirais que ce contrat bénéficie d'une vraie gouvernance de projet, d'une volonté collective forte et constructive autour notamment de la jeunesse, et nous avançons donc avec détermination vers des projets dont la réalisation sera certaine.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Élisabeth.

Je crois que c'est Reine-Marie WASZAK qui présente le dossier pour Cyril CIBERT.

**Mme WASZAK.** - Oui, je vais présenter le contrat en l'absence de notre collègue.

Le territoire du Grand Châtelleraut regroupe 47 communes et une population de 85 565 habitants autour de la ville de Châtelleraut, qui compte, elle, 32 529 habitants. L'économie locale présente un profil productif, qui s'appuie notamment sur la présence d'entreprises de renom et de grands Groups, lui conférant une forte spécialisation dans une diversité de secteurs d'activités industrielles. Cette forte spécialisation entraînant aussi des difficultés de maintien de l'activité et donc de l'emploi, comme on le voit avec les Fonderies du Poitou actuellement. Depuis 2011, le territoire se voit perdre des emplois salariés privés à un rythme soutenu et fait face à de réelles difficultés. La population est peu qualifiée, la proportion de non diplômés est la plus forte de toute la Nouvelle-Aquitaine. À cela, s'ajoute le manque d'attractivité actuel du territoire, qui se traduit d'ores et déjà par une baisse de la population.

À la lumière de cette photographie territoriale, il est apparu opportun d'optimiser le modèle de développement du territoire en structurant l'écosystème local, en améliorant ses performances économiques en termes d'évolution de l'emploi, d'orientation sectorielle, de mobilisation des ressources et spécificités locales, en renforçant l'attractivité du territoire par la redynamisation des centres-bourgs, la construction d'une offre touristique, l'amélioration de services de proximité, le renforcement des coopérations inter-territoires.

Parmi les opérations envisagées, des actions-phares sont à souligner : la création d'une pépinière de commerces et d'activités à Châtelleraut, à l'image d'une pépinière d'entreprises, couveuses pour inciter à de nouvelles manières de faire du commerce, leviers dans l'installation de nouveaux commerces. Ce projet répond à la nécessité de redynamiser le centre-ville et aussi avec l'aménagement des quais en bordure de Vienne. Le soutien du projet de tourisme de découverte économique de l'usine Aigle participe à la construction et au déploiement d'une future offre touristique, tant d'un point de vue des sites que de l'accueil. Celle-ci doit être travaillée encore avec les services de la Région.

Parmi les projets en amorçage, je citerais la réalisation d'un Schéma stratégique d'accueil des activités économiques, le projet alimentaire territorial, un Fablab industriel, le déploiement de services de proximité en milieu rural, le projet touristique autour de la Réserve naturelle du Pinail, la mise en place de télé-services numériques, etc.

Au regard de ces projets concrets et futures orientations, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne le Grand Châtelleraut vers une redynamisation de son territoire et l'accompagne vers la création d'une identité territoriale et sa revitalisation économique.

Et je voudrais remercier les services de la Région qui travaillent aussi beaucoup autour de ces contrats, sur toute la Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Reine-Marie.

**M. ORVAIN.** - Je suis élu de territoire sur le sud et l'ouest de la Creuse, avec Eric CORREIA.

C'est un contrat de dynamisation et de cohésion : 52 000 habitants, presque la moitié du Département de la Creuse, trois Communautés de communes, un Pays, 116 communes, et tout le sud dans le PNR de Millevaches en Limousin, avec des communes pouvant descendre à 4 à 7 habitants/km<sup>2</sup>. C'est un territoire en situation de mutation profonde. L'économie, dans ces 30 dernières années, est passée d'une économie de production à une économie présentielle, avec deux pôles urbains (Limoges d'un côté et Guéret de l'autre) qui participent à cette situation. Sur les dix dernières années, - 1000 emplois salariés, - 23 % d'emplois dans le milieu agricole, une baisse démographique importante.

Cette situation a été travaillée depuis un an par les élus, les associations et les habitants du territoire, qui a amené à deux grands objectifs : valoriser le potentiel du territoire et rendre le territoire attractif. Dans les plus grands sous-objectifs qui ont été mis en œuvre : agriculture, patrimoine, associations pour valoriser les ressources. Une agriculture vers les circuits courts, vers le textile, le tourisme, la coordination des pôles touristiques du Département avec trois grands pôles que vous connaissez, à travers le lac de Vassivière que l'on partage avec la Haute-Vienne, la Vallée des peintres sur la Vallée de la Creuse, et la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson. Un pôle sur les énergies renouvelables, une dynamique sur les tiers-lieux, les associations, l'accueil, priorité du territoire pour les jeunes, les habitants, les entreprises, une alerte des élus locaux sur les centres-bourgs, une attention particulière est demandée à la Région sur le fait que la Région puisse accompagner les centres-bourgs de moins de 2000 habitants. Il y a une demande forte sur ce domaine-là. Accès aux services, travail sur l'habitat, sur la formation, il y a 80 % des lycées du Département qui sont sur ce territoire, avec le pôle de La Souterraine avec le design et l'eau, et le lycée de Felletin sur le bâtiment, qui ont tous des renommées nationales.

Pour finir, sur le projet de cluster textile, c'est de rassembler de l'élevage ovin jusqu'à la tapisserie d'Aubusson toute la filière laine, en passant par le filage, la teinture, l'isolation, le bâtiment, partout où l'on peut utiliser la laine, cluster textile laine avenir.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jérôme.

**M. BLANCHE.** - Un témoignage, Monsieur le Président, si vous le permettez, puisque Christelle PIEUCHOT n'est pas là et c'est la référente de notre territoire, le contrat charentais-maritime Marennes Oléron/Rochefort Océan et Royan Atlantique. Je voulais souligner les conditions très intéressantes de propositions faites par les EPCI et le travail avec les services respectifs de la Région et des EPCI. Il y a vraiment eu un travail collaboratif. Notre secteur (plusieurs EPCI : Marennes Oléron, Rochefort Océan et Royan Atlantique) avec des critères de vulnérabilité : le revenu des ménages - beaucoup de gens ont des 205 en Charente-Maritime - l'emploi et le marché du travail, le niveau de formation et la population. Il y a de l'emploi mais le niveau de formation, parfois, fait que les gens n'accèdent pas à l'emploi et nous avons différents enjeux sur le territoire : les ports (la Cotinière, port de commerce), toutes les activités avec la croissance bleue, c'est aussi très important. Et sur le patrimoine naturel, paysager, vous savez que l'on a lancé une étude sur le PNR avec la Région, le grand projet de marais de brouage, la restauration de la maison de Pierre LOTI, programme de valorisation de l'Arsenal dans le cadre de l'opération « OGS grands sites ». Et on a aussi un technopôle (Fablab) pour aller sur les alternatives. On aurait voulu faire une Fabrique de latex mais on ne peut pas donc on cherche l'alternative à ceux qui peuvent être allergiques au latex. Donc des actions très concrètes sur le territoire...

**M. LE PRESIDENT.** - C'est quoi cela ?

**M. BLANCHE.** - J'ai simplement gagné mon pari parce que je devais...

Je devais placer quelques mots...

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur BLANCHE, tout à l'heure dans mon bureau pour vous expliquer sur le latex parce que je ne veux pas être absent de ce genre de plaisanteries.

**M. BLANCHE.** - Sérieusement, vous dire que l'on ne peut pas voter contre ce contrat ou s'abstenir car ce sont vraiment des projets portés par les territoires et je pense que l'on a tous à y gagner. Je remercie vraiment la collaboration avec les services de la Région et les services des EPCI.

Et j'ai gagné mon pari.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous signale que le pari de ce genre de formules a été initié par la maire de Gujan-Mestras et moi-même quand elle était dans l'opposition, après un voyage au Canada où je l'avais convaincue d'acheter des canards en bois, qui est l'art artisanal de... et donc il fallait mettre autant de mots « canard » dans le propos. Je ne sais plus qui a gagné.



En plus, sur Rochefort, qui est pour nous une place stratégique, avec l'Hermione, avec l'Arsenal, avec la formation aux métiers du naval, on a là vraiment un spot très important pour la Région – je ne le dis pas parce que le maire est là – mais en tout cas pour nous, avec les bases de Saintes et de Cognac, on est vraiment dans une stratégie sur la formation et sur le développement qui est importante.

Simplement pour rassembler cela, on se trouve avec plus de 400 M€ d'investissement en matière d'aménagement du territoire dans ces territoires. La Région va mettre 56 M€ de financement et en plus, 4 M€ d'ingénierie pour les zones les plus défavorisées, pour les plus en difficulté plutôt, pour accompagner le montage de leurs différents projets (331 projets). Je crois que contrairement à ce qui a pu être dit tout à l'heure, il y a une politique d'aménagement du territoire.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions à ces contrats ?

Pascale REQUENNA, vous êtes contre ?

**Mme REQUENNA.** - Abstention, Monsieur le Président, pour les raisons déjà largement évoquées.

**M. LE PRESIDENT.** - Le Rassemblement National ?

**Mme DIAZ.** - Abstention.

Et on a besoin de modifier un vote sur le 28, un vote contre. On nous a demandé de le faire officiellement par micro, c'est chose faite. Donc 28 contre et 32 abstention.

**Mme LE GUEN.** - Me concernant, Monsieur le Président, pour le point n° 32.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Madame.

**N° 32**

Vote sur l'« Adoption de huit contrats de dynamisation et de cohésion : Sud et Ouest Creuse, Isle en Périgord, Châtelleraut, Bocage bressuirais, Gâtine, Saintonge romane, Sud Charente et Marennes Oléron/Rochefort Océan/Royan Atlantique »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National

**NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DE LA PLATEFORME D'ECHANGES DE DONNEES  
EN NOUVELLE-AQUITAINE PIGMA-NA 4**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le développement de la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine (PIGMA 4).

**Mme ROUEDE.** - Président, chers collègues, pour éclairer la décision politique en matière d'aménagement du territoire, développement économique, environnement, il faut pouvoir disposer d'outils d'observation et en particulier, en matière d'information géographique.

C'est l'intérêt de cette délibération où l'on vous propose l'évolution de la plateforme PIGMA, qui est dédiée à l'information géographique et à la mutualisation des données portées par le GIP ATGeRi (Aménagement du Territoire, Gestion des Risques), une plateforme que l'on soutient depuis 2008 et qui vise à mutualiser et à gérer des données géographiques de 740 acteurs publics et également acteurs privés, en particulier les gestionnaires de réseaux qui travaillent ensemble et qui mutualisent leurs données pour créer un véritable Centre de ressources et de visualisation qui est extrêmement utile. Qui est utile pour plusieurs Observatoires de la Région : l'Observatoire foncier, l'Observatoire forestier, l'Observatoire des risques, et qui est également mis à disposition d'un certain nombre de bénéficiaires, à commencer par les Collectivités territoriales, les établissements publics, les syndicats, les Agences, les services de l'Etat, les gestionnaires de réseaux, les Agences d'urbanisme.

Ce que l'on vous propose là est l'évolution du programme avec le quatrième programme triennal qui portera, jusqu'à la mi-juin 2021, qui propose, comme toujours, l'animation du réseau et la mise en œuvre des données, avec des nouveaux thèmes de travail qui ont été initiés pour ce programme et en particulier, l'évolution de l'occupation des sols. L'occupation du sol est une donnée extrêmement importante, qui existait à l'échelle de l'Aquitaine et qui est maintenant étendue à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, avec un énorme travail de photo-interprétation du sol qui est en cours d'interprétation, qui viendra nourrir l'Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers, qui viendra nourrir nos différentes réflexions en matière de stratégie foncière et de préservation des espaces agricoles. Les territoires de la Nouvelle-Aquitaine seront entièrement couverts avec deux millésimes qui nous permettront, depuis les années 2009 et 2015, d'observer la réalité de ces espaces et de leur consommation.

Et également des dispositifs et des données qui seront à disposition des Collectivités territoriales par les services de la DREES notamment, c'est-à-dire pour aider les communes rurales à s'engager dans un processus pour donner une adresse précise à l'ensemble de leurs habitations. Et cela n'a l'air de rien mais c'est extrêmement important et stratégique, surtout en termes de sécurité, d'e-commerce, d'accès au très haut débit par exemple. Également aider les Collectivités à localiser de façon précise les réseaux enterrés. Et PIGMA met en place pour ses partenaires un outil d'open data, avec une diffusion de données ouvertes. C'est un programme, une plateforme, qui est financé depuis le début par la Région, par l'État, et par le FEDER.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Laurence.

Je pense que la Région fait le travail dans le cadre de ses compétences sur l'information géographique. Je crois que là-dessus, tout le monde n'a qu'à se louer de ce domaine-là.

Y-a-t-il des oppositions ?

Pas d'abstention ?

**N° 33**

Vote sur les «Nouveaux développements de la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine PIGMA-NA 4 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il en est ainsi décidé.

Je vous propose de lever la séance, mes chers collègues. Nous nous retrouvons demain avec une présentation de l'action AVC à 9 h 00.

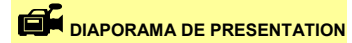
Je pense que le gîte n'est pas fourni. Je ne veux pas savoir ce qui se passe après mais le couvert est là.

A demain matin, 9 h 00.

**SUSPENSION DE SEANCE**

Prolongement de la séance le 23 octobre à 9 h 00.

## CREATION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC



**M. SABAROT.** - (...micro éteint...début de l'enregistrement)...d'une grande importance et ce territoire est couvert par deux SAGE, le SAGE des Lacs Médocains et le SAGE de l'Estuaire, ce qui nous permet de décliner des stratégies en matière de conservation et de réouverture des zones humides. Cela a une liaison très forte avec le monde associatif, que ce soit pêcheurs, chasseurs, ONG et aussi qualité des eaux avec le monde viticole où nous avons initié un programme de plantations de haies, en particulier à proximité, aux interstices, entre pièces de vignes et milieu urbain avec des essences bien particulières favorables à la petite faune. C'est donc un dossier que nous portons aussi de façon à améliorer notre biodiversité.

C'est un territoire où il y a une surface agricole utile importante avec des grandes exploitations qui sont en train de muter. Avant, nous n'avions que des maïseries, maintenant, nous avons de plus en plus de cultures légumières. Donc, un travail important avec le monde agricole de façon à diminuer les entrants, vu que le réceptacle de toute cette zone-là sont les lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau avec une vigilance sur les teneurs en nitrate propres à faire exploser, quelquefois, des plantes invasives et aussi un problème de qualité d'eau pour la baignade. Donc, un partenariat avec ces agriculteurs pour mettre en avant des zones humides en sortie de drains, de façon à dénitrifier les rejets qui arrivent par ces drains-là avant qu'ils ne partent dans le milieu naturel.

Enfin, sur la pointe du Médoc, il y a pas mal d'élevages de bovins, en particulier, sur des prairies humides. Ils sont souvent classés en Natura 2000. C'est le pays Médoc qui porte l'animation de ces DOCOB de façon à privilégier plutôt un entretien de ces milieux par une exploitation agricole d'élevage extensif qui permet d'avoir un retour économique là-dessus.

Une chose à souligner également sur ce territoire : nous avons relancé la culture de l'huître, l'huître de Talais, qui avait disparu il y a une trentaine d'années suite à deux choses. Tout d'abord, une pollution par le cadmium venant de Decazeville sur l'estuaire de la Gironde mais aussi, une préemption du port autonome de Bordeaux. A l'époque où l'on rêvait d'un Fos-Sur-Mer ou d'un Antifer à la pointe du Verdon.

D'autres actions sont portées sur les circuits courts : le PNR se propose d'initier une valorisation agricole. Nous sommes à proximité immédiate de la métropole Bordelaise et, cela a été cité hier aussi, l'engouement que peut provoquer le marché de plein-air. Sans oublier, bien-sûr, que l'un des handicaps sur notre territoire, c'est le bassin d'emploi. Il est situé dans la métropole Bordelaise, en particulier dans son cadran Nord-Ouest avec pas mal d'entreprises liées à l'aéronautique, au spatial, à l'armement et cela nous a permis d'essayer de développer une filière d'avenir sur ce territoire : le matériau composite. En effet, il y a des entreprises en pointe, Epsilon Composite à Gaillan-Lesparre, Stelia à Salaunes et puis, par exemple, Strato Compo à Grayan-et-l'Hôpital, tout à fait en haut, le bateau de Lalou Roucayrol a été fabriqué, ici, sur ce territoire. Cela permettra, peut-être, de diminuer un peu les trajets pendulaires entre notre territoire et la métropole Bordelaise mais permettra aussi de redynamiser la sous-préfecture de Lesparre.

Tout cela s'articule ou va s'articuler avec des politiques contractuelles, que ce soit avec la Région ou avec d'autres partenaires. Je voudrais remercier le Président de la Région mais aussi la Métropole Bordelaise, avec qui nous avons eu des contacts et qui sont rentrés dans le Syndicat Mixte, le Département de la Gironde avec lequel nous avons des compétences croisées et puis les trois villes portes historiques du Syndicat Mixte du Pays Médoc. Elles faisaient partie du Syndicat Mixte mais elles n'étaient pas dans le périmètre du pays façon Voynet puisqu'elles appartenaient à la Métropole Bordelaise, il s'agit de Eysines, Ludon et Parempuyre.

Le travail a été long : visites des conseils municipaux, Nicolas THIERRY l'a rappelé. Ils ont délibéré sauf un - là, on fait un trou - la commune de Vensac que vous voyez. Il faut considérer cela comme un non-événement. 52 sur 53, le score n'est pas mauvais et puis les nouvelles possibilités liées à la nouvelle loi Biodiv permettent, après chaque renouvellement de Conseils Municipaux, de pouvoir redélibérer pour entrer dans cette stratégie puisqu'à l'heure actuelle, les plus critiques sont les habitants Vensacais qui ne comprennent pas toujours pourquoi leur commune est restée à l'écart d'autant plus qu'elle a payé parce que la gouvernance a quelque chose de particulier. Je me suis attaché de manière à ce que tout le monde soit associé sur ce territoire, chaque commune, de la plus petite : Couquèques, qui fait 200 habitants à la plus grosse, Le Pian-Médoc qui en fait 10 000. Tout le monde aura une voix. On n'a pas pondéré le nombre de voix par la population, donc c'est une voix pour tous avec une cotisation symbolique qui assoit une volonté d'adhésion ; les richesses, le financement étant amené par les communautés de communes. Communautés de communes qui vont payer par rapport à la population DGF. Sur le territoire, Lacanau,

Hourtin, Carcans, Soulat, Vendays, il y a une population DGF importante qui va aussi amener des moyens importants.

Je conclus là-dessus : Sandrine DERVILLE a été à la manœuvre pour un contrat de destination de territoires. C'est aussi pour transformer une monoculture touristique qui était la bronzette et maintenant le surf en essaimant un peu vers l'intérieur et, en particulier, vers ce magnifique estuaire. Pardon d'avoir été peut-être un peu long mais en tant que Médocain, je suis fier, et les élus qui m'ont accompagnés là-dessus le sont aussi, d'avoir réussi cette bien belle opération au profit de la région Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Henri. Y-a-t-il des questions ?

**M. PUYJALON.** - Monsieur Le Président, chers Collègues, le groupe LR CPNT votera favorablement pour ce PNR Médoc.

Même si j'ai eu une ou deux voix qui s'interrogeaient concernant la gouvernance et le coût de fonctionnement, il n'empêche, ce dossier est extrêmement bien fait. Ce PNR se dirige vers un projet de Développement Durable tout à fait équilibré, un développement harmonieux qui met, au travers de l'économie, l'œnotourisme, le tourisme fluvial, littoral, nature, la protection paysagère. Derrière tout ce dossier, il y a un véritable sens pour ce pays Médoc. Je pense que ce sera un outil et j'espère que cet outil permettra aussi de gérer quelques problèmes, comme celui de l'eau actuellement, en mettant autour de la table tous les utilisateurs, pour arriver à cette gestion concertée d'une eau partagée qui puisse permettre aux activités traditionnelles, économiques de profiter de cette manne qui, aujourd'hui, fait défaut, notamment dans la partie Nord-Médocaine.

Il y a, dans tout ce qui a été mené sur cette rédaction, quelque chose qui correspond à l'identité Médoc. Je voulais remercier Henri mais je ne doute pas que tous ceux qui ont travaillé dessus ont dû faire preuve de pédagogie et de beaucoup de travail pour arriver à lever les questionnements sur, effectivement, les gens qui confondent un parc sanctuarisé et celui d'un projet qui va protéger ce Médoc dans son identité en permettant d'avoir un développement équilibré. Donc, je félicite encore ce travail au nom de mon groupe et j'espère que ce Médoc va être sur une belle voie d'avenir grâce à ce Parc Naturel Régional.

**Mme MOGA.** – Monsieur Le Président, chers tous. Au moment de la mise à l'étude de ce PNR, certains redoutaient que le Médoc soit mis sous cloche, soit vitrifié, qu'il devienne une réserve d'indiens. Dix ans plus tard, quand on constate la dégradation de notre environnement, les menaces sur notre littoral, l'effondrement de la biodiversité, on se réjouit que des espaces naturels de cette qualité et de cette envergure soient préservés. Alors, oui,



bien-sûr, nous allons voter ce rapport et la très riche charte qui y est annexée et je remercie, bien entendu, Henri SABAROT mais également Jean-Jacques CORSAN pour ce travail.

Nous allons voter en ayant une pensée pour Joan TARIS. Ce parc, Joan, enfant du Médoc, y tenait beaucoup, comme il l'avait exprimé lors du débat en séance plénière d'octobre 2010. Si vous le permettez, je vais le citer : « Ce parc sera un outil privilégié de préservation du patrimoine naturel de la presqu'île Médocaine et, notamment, nous voyons les implications touristiques du label que peut représenter le PNR. En même temps, il doit être un outil de développement économique et social des habitants du territoire. C'est donc cet équilibre entre préservation et développement que nous devons rechercher dans cette démarche de PNR. » Fin de citation. Tout est dit. Tout est dit et Joan avait, en plus, porté à l'époque un amendement pour rappeler que le Médoc était ralenti dans son désenclavement par une infrastructure routière inadéquate, la trop fameuse RD1215. Ses observations sont toujours d'actualité même si le contexte a nécessairement évolué. Rassurez-vous, Monsieur Le Président, je ne vais pas reparler des infrastructures routières, nous connaissons votre choix même si nous le regrettons quelquefois.

Sur le développement économique et social du Médoc, il y a bien un enjeu majeur pour ce PNR. Non seulement, le PNR ne doit pas être un obstacle au développement économique mais il doit le stimuler. La charte relève, en effet, qu'il y a un décrochage entre le bassin de vie, une population qui a augmenté de 15 000 personnes en 10 ans, et le bassin d'emploi au faible rythme de croissance. Elle évoque même une menace pour les équilibres séculaires. La filière d'excellence des composites, emmenée par Epsilon, est un peu l'arbre qui cache la forêt des micro-entreprises et des activités traditionnelles. De nouvelles activités, en rapport direct avec l'environnement du PNR, devront être encouragées : bois de construction, œnologie, énergies renouvelables et, tout à l'heure, Henri a parlé aussi des huîtres de l'estuaire. Le problème, c'est que certaines d'entre elles portent, en germes, de nouvelles difficultés potentielles. Je pense, bien-sûr, à l'éolien. Une inquiétude récurrente s'exprime à ce sujet même si la charte prend la peine d'expliquer que l'intégrité paysagère et environnementale sera respectée, qu'ils s'agissent des corridors de l'Avifaune, des milieux aquatiques et des dunes, des cœurs de biodiversité. Donc, il faut encore rassurer.

Enfin, il faudra préserver un autre équilibre, l'équilibre territorial entre le PNR et la Métropole. Le Médoc est nécessairement intégré dans le phénomène de métropolisation. Il y a, là, un risque évident d'étalement. Le but est de ne pas subir la Métropole mais d'établir des échanges équitables. Mais, pour cet avenir à écrire, je fais confiance aux acteurs. Je vous remercie, Monsieur.

**M. CORSAN.** – Monsieur Le Président, un indien du Nord-Médoc va vous remercier. Je tenais à vous remercier de m'avoir confié, il y a dix ans, le soin de commencer à animer les débats autour du Parc Naturel. Je voulais simplement témoigner qu'effectivement, cela a été un bouleversement dans les pratiques et beaucoup de personnes se sont rassemblées pour parler de notre territoire. Et progressivement - puisque, bien-sûr, pour un Parc Naturel, tout se fait progressivement, et c'est parfois un peu lent puisque cela fait pratiquement dix ans que l'on y ait - l'idée s'est imposée et je me permettrai de remercier, comme il a eu la gentillesse de le faire, Henri SABAROT pour le beau travail qu'il a pu faire ces derniers mois pour que tout se passe bien. Le plus dur est à venir sans doute parce qu'il va falloir se saisir de ce magnifique outil. En tout cas, c'est une chance pour le Médoc et je me plais à rappeler que vous aviez eu cette idée au moment où un projet de plus autour du Verdon n'avait pas abouti. C'est un espoir pour ce territoire, il faudra s'en saisir, il va falloir travailler autour mais enfin, au bout d'une dizaine d'années pratiquement, nous sommes arrivés à bon port et je tenais à vous en remercier.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Jean-Jacques.

Qui souhaite intervenir ? Je vous en prie, Madame.

**Mme CHAUMERON** – Monsieur Le Président, Mes Chers Collègues. Vous nous proposez, aujourd'hui, de valider la création du Parc Naturel du Médoc. L'équilibre territorial que vous défendez dans cette charte est une utopie.

Vous proposez, en page 22, de consolider l'armature urbaine pour faire accéder l'aire métropolitaine au rang de véritables métropoles européennes, tout en défendant l'image d'un Médoc dynamique économiquement. Le rapport entre les deux territoires ne peut être que déséquilibré car la Métropole grossira plus vite que les territoires médocains. Il est plus urgent que la Métropole cesse de grandir et n'accède pas au rang de véritable métropole européenne parce que les ressources naturelles ne le permettent plus, parce que le réseau routier ne le permet plus et qu'il va nécessairement se traduire par l'explosion des cités-dortoirs dans le Médoc.

Page 120, vous proposez l'animation, la coordination et l'appui à la mise en œuvre du programme lié au travail saisonnier dans le Médoc. Il est inacceptable que le contribuable prenne en charge les saisonniers nomades, dont beaucoup arrivent de l'étranger et qui viennent concurrencer, de manière déloyale, la main d'œuvre locale. Quand le taux de chômage dans le Médoc sera à zéro, on pourra y avoir recours mais ce n'est pas le cas. Quant aux énergies renouvelables, un parc de 12 éoliennes est prévu à Lesparre. Parc qui se trouve précisément sur l'un des trois corridors majeurs pour l'avifaune, vous pouvez le

voir sur la carte page 125. D'autre part, ce lieu d'implantation se trouve également sur un cœur de biodiversité des lagunes, ce qui fait deux bonnes raisons, selon cette charte, de refuser l'implantation d'éoliennes à cet endroit. Or, il n'est pas prévu, dans cette charte, de faire obstacle à ce parc mais bien de concentrer l'éolien sur un nombre de sites limité. C'est pourquoi, Monsieur Le Président, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Très bien. Je note l'abstention du Front National.

Y-a-t-il d'autres abstentions ou oppositions ?

Tout le monde est d'accord ?

**N° 34**

Vote sur la «Création du Parc naturel régional Médoc »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

Ce projet est donc adopté.

Je vous remercie. Françoise COUTANT, pour une présentation cursive des TEPOS.

**REGLEMENT D'INTERVENTION : TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE****NOUVELLE-AQUITAINE**

**Mme COUTANT.** – Merci Monsieur Le Président, chers Collègues.

Vous connaissez les TEPOS. On en a parlé à plusieurs reprises, ce sont des territoires pionniers de la transition énergétique avec un certain nombre de dispositifs innovants à plusieurs niveaux. La Région compte, aujourd'hui, 23 TEPOS, suite à l'appel aux projets qui a été lancé en 2017, et il existait déjà 10 TEPOS dans l'ex-Aquitaine et dans l'ex-Poitou-Charentes, qui avaient été pionnières dans le lancement de cette démarche, dès 2012 pour l'ex-Aquitaine et 2014 pour l'ex-Poitou-Charentes.

Vous avez, dans la délibération, la carte des TEPOS actuels. Là, il s'agit de régler le cadre de soutien de ces TEPOS et donc, vous avez l'information de la continuité des anciens TEPOS puisque la contractualisation avec la Région arrive à échéance. On souhaite poursuivre le travail avec ces territoires, continuer à les accompagner. C'est une demande forte de leur part que nous poursuivons cet accompagnement. Alors, on poursuivra l'accompagnement mais dans un cadre relativement rigoureux, c'est-à-dire une charte qui est également signable par les nouveaux territoires TEPOS. L'objectif de cette délibération est justement d'évoquer cette charte, d'évoquer aussi une règle supplémentaire c'est-à-dire la nécessité d'inscrire dans leur plan d'actions, minimum huit actions opérationnelles et trois qui visent à la massification.

Nous continuons à financer, en lien avec l'ADEME, l'animation de ces territoires TEPOS sur les questions de formations, d'échanges d'expériences et puis l'animation territoriale. C'est un budget annuel de 120 000 € pour la Région Nouvelle-Aquitaine qui est évidemment inclus dans le budget primitif. Lors de l'appel à projets - parce que je pense qu'il y aura des questions sur ce sujet-là, il y en a eu en commission lors de l'appel à projets TEPOS 2017 - 32 territoires avaient répondu. Nous en avons retenu 13 parce qu'il y avait une volonté globale du pouvoir politique de ces territoires d'engager cette démarche de manière efficiente et ambitieuse. Cela ne veut pas dire que les autres territoires sont laissés de côté. Il y a dans le cadre de la DATAR, dans le cadre des contrats de territoire, la possibilité de financer un certain nombre d'actions via les politiques sectorielles.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

Y-a-t-il des observations ?

**Mme DIAZ.** – Ce que l'on aime bien dans ce règlement d'interventions TEPOS, ce sont les mots qui font consensus (innovation, exemplarité, ruralité, emploi local) et les beaux principes : Consommer moins et consommer mieux. Ce que l'on aime un peu moins, en revanche, c'est votre volonté que les TEPOS intègrent les documents urbains tels que les PLU mais aussi le PCAET qui fera, demain, partie du SRADDET imposé aux territoires des régions à partir de 2019 sous peine de possibles sanctions.

Quand on lit le règlement d'interventions en détail, on se rend compte qu'apparaissent des mots en totale opposition avec l'écologie que vous prétendez défendre : la biomasse qui continue à l'appauvrissement des sols, le solaire avec ses panneaux photovoltaïques produits en Chine et que l'on ne sait pas recycler et les éoliennes dont personne ne veut parce qu'elles détruisent nos paysages. Et jamais vous n'évoquez l'énergie grise, pourtant très importante pour la fabrication, le transport et le recyclage de ces producteurs d'énergies intermittentes.

Il y a un autre aspect très important dans cette convention, c'est le fait que l'on étudie l'extinction de l'éclairage public la nuit. Monsieur Le Président, vendredi soir, dans une commune que vous connaissez bien, Pessac, précisément rue Pierre Castaing, pour une raison pour le moment indéterminée, des voitures ont pris feu. Des témoins nous ont rapporté que les pompiers avaient eu beaucoup de mal à maîtriser l'incendie en raison de l'absence d'éclairage nocturne dans cette rue. Nous ne voulons pas qu'à cause d'une idéologie extrémiste, la mission des pompiers soit rendue encore plus difficile. Pour allier réduction de la consommation énergétique, économie de l'argent public et sécurité la nuit, je vous propose de vous rapprocher des services de la mairie Rassemblement National d'Hénin-Beaumont, dirigée par Steeve BRIOIS. Vous devriez vous en inspirer. Il a développé un plan lumière en faisant confiance à une entreprise innovante qui installe des lampadaires LED intelligents. Ils sont peu consommateurs d'énergie et leur intensité lumineuse diminue de 75 % la nuit lorsqu'il n'y a personne et ils éclairent lorsqu'il y a du passage grâce à un détecteur de présence. C'est une excellente idée qui va contribuer à compenser nos comportements climaticides. D'ailleurs, vous pourriez aussi utiliser ce dispositif dans le train du climat que j'ai été visitée avant-hier à la gare de Bordeaux. Il n'y avait pas beaucoup de monde mais je peux vous dire que tout le monde cuisait sous des spots mal réglés et certainement très consommateurs d'énergie.

Pour revenir à cette charte, c'est 120 000 euros mais, en réalité, cette labellisation ouvre à l'obtention de crédits allant de 500 000 euros jusqu'à 2 millions d'euros par

collectivité, enfin, c'est ce que nous avait dit l'ancienne Ministre de la Transition Energétique, Madame Ségolène ROYAL. Sauf qu'en 2017, on s'est rendu compte qu'il y avait un trou dans la raquette de 350 millions d'euros. En effet, trop de subventions avaient été accordées sans avoir été budgétisées. Le Gouvernement actuel s'est dit victime du Gouvernement précédent et comble du cynisme, on a demandé aux Préfets de serrer la vis et de faire la course aux vices de forme pour limiter le nombre d'aides accordées.

Les TEPOS revêtent aussi un aspect sur la mobilité dans lequel on souhaite développer la bicyclette. Nous, on est ravis. Le seul hic c'est que l'on envisage, dorénavant, de taxer la bicyclette. Quand on regarde le bilan mitigé des BEPOS et des écoquartiers, et quand on apprend que Nicolas HULOT, en avril 2018, a lancé les contrats territoriaux écologiques sociaux, on se demande si quelqu'un d'autre que vous a cru en ce concept des TEPOS qui semble, pour le Gouvernement, déjà flétri.

**M. LE PRESIDENT.** – J'ai quand même l'impression que ces éclairages LED ou mieux les éclairages avec des panneaux solaires qui produisent de la batterie comme on le voit en montagne dans des zones très rurales, cela n'existe pas qu'à Hénin-Beaumont.

**Mme MOGA.** – Monsieur Le Président, si vous le permettez, je vais vous lire l'intervention qu'avait préparée Denise SAINT-PÉ. Elle a dû repartir à Paris et elle vous prie de l'excuser. Je cite Denise à partir de maintenant, elle émet quelques réserves concernant les TEPOS.

« En effet, même si les soutiens à l'animation diminuent, ils génèrent néanmoins des tentations de recrutement de personnels contractuels, donc précaires, dans des EPCI dont les missions sont vastes et qui n'ont donc pas vocation à pérenniser ces emplois. Les premiers effets sur les chargés de missions des anciennes TEPOS se font déjà sentir. Des missions interrompues alors que les actions doivent se poursuivre. Ces aides constituent, la plupart du temps, un effet d'aubaine pour des EPCI à la recherche de ressources. Même si votre approche part d'un bon sentiment, elle méconnaît, me semble-t-il (c'est toujours Denise qui parle) l'organisation territoriale locale de la plupart des départements de la Nouvelle-Aquitaine dans lesquels des transferts de compétences ont été opérés en matière énergétique, la plupart du temps en faveur de syndicats départementaux d'énergie.

Vous évoquez le sujet des réseaux de distribution d'énergie dont les syndicats en question sont les autorités organisatrices sur les territoires de l'éclairage public dont la compétence est très souvent exercée, au niveau inter-communal, par ces mêmes syndicats. Je rappelle que ces syndicats ne sont, en règle générale, pas éligibles aux aides en question mais qu'ils sont sollicités pour participer au capital de la SEME ARTEE. C'est d'ailleurs pour

cette raison qu'il eut été plus convenable de les citer dans les acteurs locaux de l'énergie parmi les partenaires indispensables du quadrièment de l'article 3 où ces syndicats ne sont même pas cités. Je rappelle que la Région participe, pour ses lycées, aux groupements de commandes d'énergie organisés par les syndicats départementaux dans l'ancienne Aquitaine, ceux-ci, me semble-t-il, traduisant une démarche collective au moins du niveau de ce que vous recherchez.

En résumé, même si les questions énergétiques sont des sujets à la mode désormais, il est important de se rappeler que des acteurs des territoires gèrent ces sujets depuis maintenant fort longtemps, au point qu'ils accompagnent même la plupart du temps les EPCI dans l'élaboration de leur PCAET. Il est dommage que des intercommunalités, souvent de tailles départementales, ne bénéficient pas davantage de la prise en compte régionale même si une convention d'intentions a été signée entre la Région et l'entente des SDE de Nouvelle-Aquitaine. » Fin de citation.

**Mme SIARRI.** – Moi, Monsieur Le Président, c'est vraiment une petite remarque parce qu'il me semble que cette délibération, comme les deux suivantes, éclairent bien le débat que nous avons eu hier. Finalement, les TEPOS, qui sont soutenus par les Conseils Régionaux depuis 2012, ne concernent que 5,2 % de notre population. Donc la question est évidemment de savoir comment et à partir de quand on passe de l'expérimentation et l'innovation à un effet de masse. On peut se poser des questions sur l'opportunité de ne pas suivre tous ceux qui sont candidats pour tendre vers cette ambition. Je crois que cela rejoint vraiment ce qui a été dit hier sur la nécessité d'avoir une conférence des exécutifs pour essayer de voir comment est-ce que l'on peut accélérer ce principe et faire en sorte que, de petits territoires d'expérimentation, on arrive vraiment à entraîner une modification de masse.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je partage totalement votre sentiment. C'est bien dans ce sens que je souhaite que l'on réfléchisse ensemble. Quand je dis ensemble, c'est tous les groupes. Je rappelle ma proposition d'hier, je souhaite que, dans chacun des groupes, vous désignez... Ceux qui le souhaitent. J'entends bien que, du côté du Rassemblement National, vous ne partagez pas cette problématique mais si vous pouvez venir, c'est plutôt mieux.

Effectivement, comme le dit Alexandra SIARRI, le problème aujourd'hui pour toutes les collectivités d'ailleurs qui font de l'environnement une de leurs stratégies politiques, qui mettent, comme l'avait proposé, au début de la mandature Françoise COUTANT, une réflexion environnementale dans chacune des politiques, est que l'on essaie d'être le plus transversal possible. On voit bien qu'aujourd'hui, il y a un besoin – je reprends vos termes – de massification. Il y a un besoin d'effet de levier plus important. Je le disais, dimanche

matin, dans le train du climat, je l'ai dit hier, je n'ai pas un tempérament pessimiste mais j'entends, je lis, « Considère que les pesticides ne posent pas de problème ». « Non, ce n'est pas prouvé. » m'a-t-on dit samedi matin dans une discussion. Terrible, alors que ce sont les agriculteurs, eux-mêmes, qui sont les plus touchés. Ce problème du climat est un problème qui n'est pas pris en compte. Toutes les preuves sont là, mais non, on fait comme si. Et donc, moi, je voudrais bien que ce soit, effectivement, une de nos réflexions et que je puisse arriver devant la CTAP (la Conférence Territoriale de l'Action Publique) qui a aussi pour tâche de valider un certain nombre de propositions, avec des propositions précises. Mais cela signifie que nos habitudes vont devoir changer, je le dis. Il faut que la Région soit exemplaire mais je n'ai pas envie que l'on interpelle, ensuite, la Région pour compenser le fait que l'on prenne le TGV ou que l'on prenne l'avion pour aller à tel ou tel endroit dans le cadre d'une mission, tel qu'un texte a pu être présenté à un certain nombre d'élus. Je n'ai pas envie de voir que si l'on poursuit nos aménagements ferroviaires - et je souhaite qu'ils le soient parce qu'il faut qu'ils le soient pour des raisons de développement durable -, on me dise : « Ce n'est pas possible. » Il ne faut pas que l'on se tire une rafale dans le pied, tel que le texte qui a été présenté à quelques collègues, par nos collègues Verts, peuvent le faire. Je partage ce sentiment et tout le monde, y compris ceux qui travaillent sur ce thème depuis longtemps.

J'évoquais, hier, les statistiques sur les entreprises, sur l'agriculture, sur le logement, sur les transports. Je pense qu'il va falloir que l'on se dote d'une feuille de route précise, la plus contraignante possible. C'est pour cela que je propose qu'il y ait une plénière dédiée à cela. Mais, en même temps, si nous sommes seuls à avoir cette feuille de route - et si les autres collectivités voire même les branches professionnelles que j'aimerais bien associer à cela -, on passera à côté du défi. Si la Région n'était que seule à être exemplaire, on n'aurait rien changé par rapport au défi climatique. Il faut que nous entraîinions tout le monde et, en cela, je partage totalement ce que dit Alexandra.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Jean ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Oui, vous ouvrez un débat qui est très important. Que doit-on changer dans nos attitudes par rapport à une urgence environnementale et climatique ? On a eu un texte qui a été proposé par Les Verts, hier. L'utilité de ce texte, c'était quand même de nous mettre devant cette urgence-là et donc, nous, on a souhaité signer ce texte. On a apporté une modification sur la définition des fameux projets climaticides parce qu'effectivement, personne n'enfermera personne sur ces projets-là. Mais qu'il faille,



aujourd'hui, que chacun de nos groupes changent un certain nombre d'attitudes parce qu'il y a urgence, oui. Donc, ce texte avait son intérêt là-dessus.

Après, nous, on n'entre pas dans la compétition qu'il y a eue. Président, vous proposez une séance exceptionnelle, vous avez raison. Je crois que c'est très important que, sur ce sujet-là, il y ait un débat de fond et dont, bien-sûr, vous construirez le sujet et l'ordre du jour. Cela vous appartient mais s'il y a consensus sur le fait qu'il y a urgence, alors qu'est-ce que l'on change dans nos politiques ? Et c'est très important.

Vous avez commencé à aborder la question de : Comment construire ce consensus ? Je crois que c'est la question clef et il faut que nos collègues Verts entendent ce consensus. Vous ne construirez pas ce consensus contre les territoires - cela a été le sens de nos interventions pendant toute cette session -, vous n'imposerez pas aux territoires une nouvelle règle de fer, cela est juste impossible. Et c'est d'ailleurs cela l'intérêt de la démarche TEPOS, puisqu'elle part d'appels à projets, ce sont les territoires qui donnent un contenu et, après, cela n'est financé que si cela rencontre des priorités nationales. Nous trouvons la démarche TEPOS très intéressante. Par contre, la question d'Alexandra SIARRI est centrale : 5,2 %, quand est-ce que l'on accélère ? Donc, effectivement, cela est central, c'est ce que disait Alexandra et il faudra y répondre. Voilà un peu le cadrage.

Donc, nous avons signé parce qu'il y a des choses à changer et la notion d'urgence à construire un consensus est vraie. Après, il vous appartient de faire la séance exceptionnelle et je dis aux Verts : Vous n'enfermerez personne dans un vocable qui est projet climaticide ou etc. Donc, Président, je veux juste dire par rapport à tout à l'heure qu'il y a quand même une entreprise Néo-Aquitaine, qui s'appelle Fonroche, qui est le leader n°1 de l'éclairage public solaire. Je le dis pour nos collègues du Rassemblement National, elle a remporté des magnifiques contrats à l'exportation, notamment dans les pays émergents (au Sénégal etc.), donc ce serait bien que l'on prenne conscience de cela et elle a, en plus, le bonheur d'être à Agen.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Jean, je suis d'accord avec ce que vous dites mais je voudrais simplement, en matière de sémantique, en matière de raisonnement, que vous n'ayez pas l'air de dire : « On va imposer aux territoires. » Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai jamais dit cela mais c'est ce que l'on sous-entendait dans un... Simplement, pour deux raisons, les TEPOS, ce sont les territoires qui les fabriquent. Nous venons les accompagner, on a fait, historiquement, des appels à projets, on a initié ce mouvement. Cela ne concerne que peu de territoires. Il faudra d'ailleurs qu'un jour, on discute aussi de tous ces territoires qui sont pris en compte par la Région, souvent sur des aspects environnementaux, je pense aux

parcs, par exemple. Je ne sais pas ce qu'en pensent Nicolas et Henri mais je pense qu'aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture climatique, il faut que les parcs s'intéressent de plus en plus, que le volet environnemental soit le plus important et qu'ils réfléchissent à cet équilibre activités et environnement. Les parcs, TEPOS, on commence à avoir une vision des territoires assez forte. Il faut aussi que l'on implique la politique contractuelle. D'ailleurs les collègues, qui ont présenté les contrats de pays hier, l'ont bien montré. Cela aurait d'ailleurs été intéressant, pour éviter des discours déphasés, décalés, que l'on passe la politique territoriale avant les OB. Cela aurait évité à certains de faire des grands discours à côté de leurs propres pompes. Mais je pense qu'il faut que l'on mette tout cela en jeu avec la Data et que l'on puisse être synchrones sur nos politiques.

**Mme ESTRADE.** – Je voulais simplement intervenir en vous disant que, pour que la Région soit complètement exemplaire, cela pourrait peut-être commencer dans cette assemblée. Nous pourrions voir supprimer les gobelets en plastique et les verres en plastique comme le colibri de Rabhi.

Monsieur Le Président, vous avez des verres en verre, mais nous, nous avons du plastique et je trouve cela très dommage.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je prends le point. Mais si, comme certains le proposent, on en reste à cela, on n'ira pas très loin.

**Mme ESTRADE** – Oui, mais vous savez, c'est comme le colibri de Pierre Rabhi.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, c'est l'aile de papillon qui provoque un tsunami à l'autre bout du globe. Oui, oui.

**M. DELPEYRAT.** – Je pense que les débats d'hier ont montré que c'était un débat important et que nous avons tous, aujourd'hui, une responsabilité particulière face aux alertes scientifiques qui sont désormais incontestables ou, en tout cas, qui ne sont plus contestées par grand monde. Il serait irresponsable que nous restions les bras croisés face aux menaces qui pèsent sur l'avenir de l'humanité. Je préfère dire cela que de notre planète puisque la planète survivra à tout mais cela est plus problématique pour les gens qui sont dessus. Il y a urgence parce que les rapports scientifiques ont montré que nous étions maintenant dans la dernière limite pour décarboner notre économie et éviter que nous ne passions les seuils au-delà desquels la situation deviendrait irréversible.

Je voudrais d'abord saluer vos propos d'hier et la proposition d'une séance extraordinaire consacrée à ces débats et revenir aussi un peu sur ce qui a été dit, c'est-à-dire la question des moyens. Effectivement, dans le mot transition écologique, peut-être que

le mot le plus difficile est transition justement, et que s'il y a un décalage entre la prise de conscience et l'action, c'est qu'il y a parfois le sentiment que c'est extrêmement complexe à mettre en œuvre, et, en tout cas, que les gens se sentent un petit peu perdus face à l'ampleur de la tâche.

Je vous propose une méthode. Je l'ai fait hier mais je pense que c'est important que l'on y revienne à l'occasion du budget et l'exemple TEPOS montre d'ailleurs que c'est la bonne méthode, à mon sens. Nous n'arriverons pas à cette transition en voulant imposer à tout le monde de changer brutalement des pratiques. Je crois que c'est illusoire. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire. Il y a, sur l'artificialisation des sols, par exemple, des mesures à prendre, personne n'en doute. Il faut aussi des décisions un petit peu fortes mais je pense que la méthode du contrat de transition, c'est-à-dire de proposer aux filières économiques, aux collectivités territoriales et à l'État (Pourquoi ne pas demander à l'État un contrat de plans spécial sur la question de la transition écologique et énergétique ?) que la Région peut être le lieu de cette contractualisation et de cette méthode. La Région a toujours su dialoguer avec les territoires à travers sa politique contractuelle, avec l'État à travers les contrats de plans. Moi, je suis persuadé que s'il y a un décalage entre la prise de conscience et l'action, c'est qu'il manque une méthode et une mise en mouvement de toute la société. J'espère que la Région peut être la collectivité qui va provoquer cette mise en mouvement et cela passe par un dialogue avec l'ensemble du monde économique, du monde agricole et des collectivités, non pas dans une logique moralisatrice ou de dire « Il y a qu'à, faut qu'on » mais de définir, ensemble, des outils forts. Je pense que la Région, non seulement, en est capable mais y est prête aujourd'hui, quand j'entends les discussions des uns et des autres.

Je souhaiterais aussi que nous ne donnions pas le sentiment que la Région, toute seule, pourra faire. Je pense que le rôle de l'État est aujourd'hui essentiel et qu'il nous faudrait un contrat de plans spécial transition écologique. Et sur le train, je partage les propos qui ont été les vôtres. Je pense qu'effectivement, plus on investira sur le train au détriment de l'avion et mieux ce sera. D'ailleurs les chiffres qui ont été publiés récemment montrent l'importance croissante du transport aérien dans l'émission des gaz à effet de serre. Je pense que si nous arrivons à des modes de déplacements vers le rail, cela ne sera que mieux y compris vers le sud de notre région et vers l'Espagne.

**M. FREL.** - Monsieur Le Président, chers Collègues, vous dire notre satisfaction à voir nos débats de cette plénière largement orientés vers des préoccupations dont nous avons un peu la prétention d'avoir été les précurseurs mais qui sont, maintenant, largement partagées. C'est cela qui nous satisfait d'abord et cela, à travers tous les groupes même si l'un est un peu en retard par rapport à l'avancée des autres.

Pour nous, toute occasion de susciter la réflexion et surtout l'action est quelque chose de bon à prendre. C'est pour cela que pour cette plénière que vous proposez, vous trouverez l'ensemble du groupe Ecologiste à vos côtés pour en faire un moment qui soit un moment fort de notre mandat.

Tout à l'heure, vous avez évoqué l'effet papillon mais c'est vrai que la Région est un formidable effet de leviers à travers un certain nombre de dispositifs. J'en cite quelques-uns, qui ont été cités déjà : les contrats de territoire, les PNR, les TEPOS, usine du futur aussi qui a été mise en place sous la mandature précédente et notamment son point sur la réduction d'énergie parce que - et là, on parle un peu d'économie - tous les changements importants, toutes les révolutions industrielles sont basées sur une rupture technologique mais dans le domaine de l'énergie. Nous sommes en train de vivre, à l'heure actuelle, avec la transition énergétique et écologique, cette rupture technologique. Certains ne le voient pas et continuent à propager des fausses rumeurs. Nous avons entendu parler tout à l'heure du fabuleux bilan déplorable des panneaux photovoltaïques. Or, que constate-on ? C'est qu'en trois ans, un panneau solaire, qui a une durée de vie de 25 ans, fournit plus d'électricité, d'énergie nécessaire à sa fabrication. On parle de quelque chose de non recyclable alors même qu'il y a déjà 100 points, 100 usines spécialisées en France capables de recycler les panneaux solaires, c'est-à-dire qu'alors même qu'un panneau solaire, qui a une durée de vie minimum de 25 ans garantie à 80 %, n'est pas encore arrivé en fin de vie, la filière du recyclage est déjà organisée. Donc, continuer à propager des fausses rumeurs montre non seulement que vous êtes en complet décalage, chers amis du Front National ou Rassemblement National, avec la réalité des choses mais vous êtes aussi, lorsque vous remettez en cause les TEPOS, les contrats de territoire etc. en décalage avec ce que pensent les acteurs de nos territoires qui demandent cela. Pour les TEPOS, il a fallu faire quelque part un choix, un tri entre les très nombreux projets qui sont remontés et ce décalage que vous avez, et avec les citoyens, et avec les territoires, démontre que vous avez encore une bien large progression en la matière.

**M. LE PRESIDENT.** – Peut-être Françoise COUTANT pour répondre à quelques interrogations ?

**Mme COUTANT.** – Oui, merci Président. Plusieurs interrogations et propos qui ont été tenus.

Alors, je l'avais dit dans la présentation de la délibération, ce n'est pas à la Région d'imposer aux territoires leurs projets de transition énergétique mais on est là pour les accompagner dans cette démarche et ce soutien à l'animation au sein de ces territoires

TEPOS, c'est bien dans ce sens-là. L'objectif n'est pas de faire de l'autocratie, ce n'est pas le sujet.

Pour répondre à vos propos concernant les TEPOS, et vous avez mélangé un peu les choses avec les territoires TEPCV du Ministère, cela n'a rien à voir. Vous avez l'appel à projets Région qui est né, c'est vrai, dans l'ex-Aquitaine, qui a eu une vie aussi dans l'ex-Poitou-Charentes et puis, ensuite, il y a eu les appels à projets du Ministère avec les sommes astronomiques que vous avez évoquées. Cela ne nous concerne pas, ici. Donc, ici, nous parlons de soutien aux territoires de proximité dans leur démarche de transition énergétique pour la plupart ambitieuses, c'est vrai, mais aussi pragmatiques. Cette délibération et cette charte n'a pas été faite de manière totalement hors sol par les services de la Région et moi-même mais bien après recueil des besoins des territoires. On n'a pas construit cela de manière totalement déconnectée de ces besoins-là. On a écouté et entendu les besoins et construit quelque chose qui avait un cadre, certes, parce qu'à partir du moment où l'on met de l'argent public, on a besoin d'avoir un cadre mais en sachant qu'il y avait tel ou tel besoin et que tel ou tel sujet devait être traité en priorité. Dont cette question de la massification, et c'est pour cette raison que dans mon propos liminaire, j'ai également évoqué que cette charte, qui serait signée par la Région et par le territoire, engageait le territoire à avoir des projets de massification. Vous l'avez dans la délibération. La continuité que nous avons souhaitée avoir par rapport aux anciens territoires TEPOS va, justement, dans le sens de vos propos, Madame MOGA, concernant la pérennisation des emplois et l'accompagnement, la continuité des emplois.

Après, j'ai entendu quelques inquiétudes concernant le SRADDET, la question est la même. Cette question de la transition énergétique relève partiellement du volet climat, air, énergie du SRADDET et nous avons fait une trentaine de réunions sur les territoires pour, justement, travailler avec les territoires sur un cadre qui puisse faire consensus mais évidemment en lien avec les enjeux : ce rapport AcclimaTerra qui nous a été livré et qui nous permet d'avoir ces impacts des dérèglements climatiques en Nouvelle-Aquitaine et la nécessité d'agir et puis le rapport du GIEC. Tout cela n'est pas déconnecté des territoires, bien entendu.

Et puis un dernier mot sur les entreprises régionales qui sont investies dans ces questions de transition énergétique et notamment via les ENR parce que quand on parle d'efficacité énergétique, on est forcément sûr de l'emploi de proximité et des entreprises locales dans la plupart des cas, mais sur les ENR, c'est le cas aussi. Et moi, je suis surprise, voire inquiète de voir que vous ne connaissez pas toutes ces entreprises qui sont, aujourd'hui, investies sur le photovoltaïque, sur la question des batteries, du stockage de

l'énergie dans notre région Nouvelle-Aquitaine. C'est dommage parce que c'est aussi les accompagner dans leur démarche dans la Région et en dehors de la Région.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Françoise.

On est aussi, aujourd'hui, et la réflexion m'amène à cela, interpellés par le Gouvernement sur les expérimentations que l'on souhaite faire. Il faut donc absolument - et je le dis en regardant Françoise COUTANT, Nicolas THIERRY et Bernard UTHURRY - que l'on regarde, dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, ce que l'on peut discuter avec l'État en matière d'expérimentations nouvelles, donc de moyens, de services qui pourraient être mis sous notre autorité. Je pense notamment à l'ADEME. On voit bien qu'aujourd'hui, on est partenaire de l'ADEME. Souvent, d'ailleurs, les dossiers, que l'on traite ici, ont été instruits par l'ADEME en parallèle. Je pense que si l'ADEME a un sens au niveau national comme une espèce de bureau d'études, d'intelligence économique, de précurseur, sur le terrain, nous devons à la fois voir ses idées, ses anticipations - et c'est ce que Françoise évoquait à l'instant sur notamment tout le consortium autour du stockage d'énergie - mais nous devons avoir aussi des moyens humains qui soient capables d'accompagner les territoires, d'accompagner, le cas échéant, des entreprises aussi, de faire circuler l'information sur toutes les entreprises qui existent dans le secteur des nouvelles énergies. Jean DIONIS évoquait Fonroche, mais nous avons beaucoup d'entreprises qui travaillent sur la recharge rapide. On a, effectivement, des entreprises qui développent ces candélabres rechargés par le solaire ou ces téléphones en brousse qui permettent aussi de pouvoir se connecter avec les familles, les entreprises du Médoc qui travaillent sur le stockage d'hydrogène... Je crois qu'il y a plein de pistes.

J'aimerais vraiment que l'on élabore collectivement une vraie feuille de route qui soit des choses extrêmement concrètes, massifiées, je partage ce sentiment. J'aimerais que l'on donne à la Région, par exemple, d'ici 2030, l'obligation, ou au moins une tendance profonde, pour verdir la totalité de notre parc ferroviaire. Il va y avoir du revamping de TER entre 2020 et 2024, il faut que l'on passe au GNV, il faut que l'on passe à un système hybride, électrique, GNV. C'est ce que j'ai dit aux Responsables, et des services de la Région, et aux Responsables SNCF, il faut que l'on s'arrache de notre posture, si j'ose dire. Il faut aussi que l'on regarde les 5 500 bus qui roulent dans le cadre de la compétence régionale. J'ai réuni une grande partie des Responsables de ces entreprises, on accompagne déjà le verdissement de ces bus ou la traction électrique. Cette traction électrique ne peut pas se faire tant que l'on n'a pas les batteries nouvelles dans toutes les zones mais, en tous cas, il y a un potentiel, là. Supposons que l'on a 5 500 bus qui roulent au GNV ou qui roulent à l'électrique, ou à l'hydrogène, on a vraiment, là, une masse critique et un effet

d'entraînement qui est important. C'est cela que je voudrais faire parce que je trouve que, sur ce plan-là, on saupoudre parfois un peu trop. Il y a toute une réflexion sur les zones humides mais je sais qu'Henri y est très attaché.

Bien, je suppose qu'il n'y a pas ...

Mais, vous êtes déjà intervenus au niveau du Front National, non ?

Comment ? ...

*(Intervention inaudible dans la salle)*

**M. HOUDET** – Je veux juste faire une remarque, même pas 30 secondes à Monsieur FREL sur ce qu'il a dit sur le photovoltaïque. Nous sommes parfaitement conscients du danger du dérèglement climatique. Je veux simplement faire remarquer à Monsieur FREL que ce que l'on appelle un facteur de charges, c'est le temps que marchent les différents dispositifs. Le nucléaire a un facteur de charges de 80 %, l'éolien a un facteur de charges de 20 % et le photovoltaïque a un facteur de charges de 10 %. Je voudrais terminer Monsieur Le Président - et c'est ce que je posais comme question hier - : où en est-on de EMR'STOCK ? Où en est-on de Blue Shark Power System ?

**M. LE PRESIDENT.** – Je n'ai pas les réponses mais j'ai noté vos questions.

Simplement, c'est un enjeu technologique que vous évoquez. Comment j'améliore la productivité du solaire ? Aujourd'hui, on est autour de 20 % à peu près. En laboratoire, on est déjà passé à plus de 40 %. La Région ex-Aquitaine a financé une charte d'excellence sur l'électronique organique c'est-à-dire que, demain, les rideaux d'une maison, les vitres d'une maison produiront de l'électricité avec un système de réflexion photovoltaïque. C'est donc là où l'on en est dans cet enjeu technologique qui doit être pris en compte, pour moi, avec la révolution de l'alimentation, les révolutions technologiques. C'est une révolution plus éthique, plus mature et, en tous cas, plus importante humainement que la révolution numérique. Et c'est là où je voudrais engager massivement la Nouvelle-Aquitaine.

Y-a-t-il des oppositions à ce texte ?

Des abstentions ?

Une abstention ?

**Mme DIAZ** – Opposition.

**M. LE PRESIDENT.** – Vous votez contre ? Tout le groupe ?

**Mme DIAZ** – Oui, tout le groupe, Monsieur Le Président.

**Mme LE GUEN. ?** – Non inscrit, pour, d'accord ?

Et je me permets de revenir également sur le point 34 puisque nous n'avions pas pris la parole pour voter, également, pour.

**M. LE PRESIDENT.** – Pour aussi, le 34 ?

**Mme LE GUEN. ?** – Ah oui, bien-sûr. Malheureusement, je vois que le Conseiller Régional CORSAN n'est pas là.

**M. LE PRESIDENT.** – Je lui dirai.

**Mme LE GUEN. ?** – C'est gentil, merci.

**N° 35**

Vote sur le « Règlement d'intervention : Territoires à énergie positive Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

▪ **CONTRE** : Rassemblement National (26)

**ADOpte A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National (1)

**M. LE PRESIDENT.** – Ce rapport est donc adopté.



**STRATEGIE REGIONALE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT :  
PROLONGATION DE DISPOSITIFS EXISTANTS ET NOUVEAUX DISPOSITIFS  
HARMONISES.**

**Mme COUTANT.** - On avait présenté le règlement d'intervention concernant le logement en juin en précisant que le volet énergie serait présenté un peu plus tard, en octobre, donc on y arrive.

Il y a la prolongation d'un certain nombre de dispositifs qui existent mais aussi l'évolution de dispositifs. Rappelons quand même qu'il y a ces espaces info-énergies qui sont financés, en partie, par la Région sur chacun des territoires. L'audit énergétique qui peut être un plus puisqu'avant travaux, évidemment, le sujet, c'est on fait un audit, on va vers les travaux. Ce n'est pas toujours systématique mais cela l'est de plus en plus donc très bien. On prolonge tous ces dispositifs-là, il n'y a pas de sujet. Sur la caisse d'avances, on avait passé une délibération sur le sujet et puis l'Agence Régionale des Travaux d'Economie d'Energie. Mais, on harmonise aussi un certain nombre de dispositifs qui existaient, je pense au dispositif RENO'ACTE qui existait dans l'ex-Aquitaine et là, on a trouvé un moyen d'harmoniser ce dispositif pour soutenir la rénovation du logement communal à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, via, notamment, les fonds FEDER et puis, enfin, un plus qui n'existait pas jusque-là, c'est la rénovation au niveau des copropriétés, ce qui permet d'avoir des opérations de massification à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRESIDENT.** – J'aimerais aussi que l'on réfléchisse... Les choses me viennent au fur et à mesure de nos dossiers. Les Maires comprendront ce que je dis. Vous connaissez tous et toutes mon hostilité à l'avantage fiscal pour la construction de logements, qui produit des copropriétés, qui produit, en 10 ans, des copropriétés dégradées, et qui fait exploser le prix du foncier. Je voudrais, lors de la CTAP, et peut-être lors d'une conférence des exécutifs que nous puissions, auprès des Maires, avoir un conseil, au moins parce qu'on le voit aujourd'hui dans certains endroits de la Métropole, c'est une catastrophe. Et alors sur le plan thermique, ce sont des passoires puisque ce sont des constructions, non pas à basse température, mais à bas coûts et qui valent très chères en loyer.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Alexandra, allez-y.

**Mme SIARRI.** – Monsieur Le Président, on prolonge un peu l'échange pour se dire, quand même, que vous-même, dans la délibération, vous indiquez, en introduction et en transparence, le fait que moins de 30 % des objectifs de rénovation ont été atteints. Donc, cette délibération vise à faire en sorte que ce phénomène, un peu préoccupant, change.

Si l'on pratique un petit raisonnement par l'absurde, on s'aperçoit qu'avec 2,5 millions sur 3 ans pour un potentiel de 378 000 résidences principales touchées par la précarité énergétique, cela correspond à 9,45 € par résidence sur 3 ans, soit 3,15 € par an, par résidence. Évidemment, il ne faut pas raisonner comme cela mais cela permet quand même de donner des petits éclairages sur la réalité de ce que l'on met au panier pour y arriver. Si l'on raisonne un peu autrement, on peut se dire qu'un logement social, les bailleurs disent que c'est 25 000 € de travaux pour que l'on arrive à corriger une rénovation énergétique. Sur ce montant-là, cela ferait 100 logements sociaux donc 30 par an. Ce qui est vrai ici, à la Région, ce raisonnement peut évidemment se poser dans toutes les collectivités, dans lesquelles je siége par ailleurs, puisqu'en fait, systématiquement, tout est compartimenté et séparé. Cela est d'ailleurs tout l'aspect troublant pour ceux qui, in fine, veulent faire les travaux. Mais c'est simplement pour continuer à dire que sur la partie logement, qui est le deuxième plus grand producteur de gaz à effet de serre, ce genre de dispositifs, évidemment, ne peut pas modifier votre propre constat qui consiste à regretter que l'on soit si loin des objectifs sur lequel pourtant, nous sommes tous d'accord.

**Mme COUTANT.** – Merci de cette intervention mais une toute petite précision, tout de même. La délibération n'a pas vocation à accompagner tous les foyers. Sur le pôle de logements qui nous incombent, c'est-à-dire 40 000 à 80 000 par an, qui vient de la loi Grenelle et de « directives nationales » qui ont été confirmées dans le programme national de rénovation des bâtiments, d'ailleurs. Dans ce bloc-là, nous intervenons pour accompagner les logements qui n'ont pas la capacité de le faire. Donc, il y a un certain nombre de foyers qui sont déjà très accompagnés, notamment, par les aides de l'ANAH que l'on peut sortir de ce volet-là et puis il y a tous ceux qui sont en capacité de rénover leur logement et qui le font et qui n'ont pas besoin d'être accompagnés financièrement. Donc, on maintient, nous, nos accompagnements aux logements les plus modestes ; nous dirons modestes et modestes +.

Je voudrais quand même dire qu'il est vrai que nous avons quelques inquiétudes quand on voit le projet de loi de finances 2019 où tout ce volet-là a quand même été dépouillé d'un certain nombre de financements qui étaient prévus pour « éliminer » toutes les

passoires énergétiques à l'horizon 2025. Donc, on a quelques inquiétudes sur ce sujet-là. Et autre information que je n'ai pas donnée tout à l'heure, nous allons lancer, parce que c'est une obligation, notre programme régional d'efficacité énergétique d'ici la fin de l'année, en lien avec l'État pour avoir des dispositifs qui soient cohérents et complémentaires mais aussi le plus efficient sur les territoires.

**M. LE PRESIDENT.** – Mais, là encore, vous l'avez évoqué dans votre intervention, Alexandra : si toutes les collectivités ne s'y mettent pas, les Maires, les Conseillers Municipaux ou les interco., on n'y arrivera pas. La Région n'a pas de pouvoir d'urbanisme.

Moi, j'ai des souvenirs, lorsque je deviens Maire de Pessac, avec des copropriétés dégradées dans la commune, si je n'avais pas eu un opérateur HLM pour racheter ces copropriétés, en prenant du temps parce qu'il faut racheter propriétaire après propriétaire, il n'aurait pas été possible de les réhabiliter. Donc on voit bien que, là-aussi, l'État a son rôle et que le monde d'hier et le monde d'aujourd'hui, sur le plan du logement, c'est exactement la même chose, malheureusement. Exactement la même chose, on maintient des dispositifs qui coutent très très chers parce que le coût de la politique du logement, APL y compris, est de plus de 32 milliards d'euros. Tout cela pour avoir des prix de fonciers qui explosent et les plus jeunes qui n'arrivent pas à rentrer en propriété. On n'arrive pas à créer des dispositifs, on essaie de le faire avec quelques moyens. On proposera sûrement, dans quelques temps, une action nouvelle qui est portée par une ONG qui intervient sur quelques parties du territoire pour voir si cela peut aller plus vite.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**N° 36**

Vote sur la « Stratégie régionale pour la rénovation énergétique du logement : prolongation de dispositifs existants et nouveaux dispositifs harmonisés »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il en est ainsi décidé.

On est, maintenant, sur les projets participatifs.

**PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE :  
EVOLUTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION**

**Mme COUTANT.** – On reconduit en améliorant un peu cette délibération concernant l'appel à projets pour les projets participatifs mais aussi pour les projets citoyens. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce sont deux formes différentes de projets relatifs, dans l'ancien appel à projets, à tout ce qui était efficacité énergétique et énergies renouvelables. On a eu beaucoup de projets d'énergies renouvelables, très peu sur la maîtrise de l'énergie et pourtant c'est un point qui est important. Donc, on propose, dans ce nouvel appel à projets, de donner un plus aux projets qui, non seulement, sont sur des énergies renouvelables mais aussi sur de l'efficacité énergétique et on introduit un volet mobilité durable, notamment en accompagnant le développement de projets mode actifs.

En tout état de cause, ce projet a bien fonctionné et a permis, justement, aux territoires de s'approprier cette question-là de la transition énergétique et a permis l'émergence d'un certain nombre de coopératives citoyennes qui sont, maintenant, à l'œuvre sur les territoires pour accompagner les collectivités dans cette démarche de transition énergétique.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'observations ?

**Mme DIAZ.** – Opposition.

**M. LE PRESIDENT.** – Opposition.

Pas d'autres votes contre ou abstention ?

**N° 37**

Vote sur les «Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique :  
évolution du règlement d'intervention »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)
- **CONTRE** : Rassemblement National

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Il en est ainsi décidé.

Nicolas THIERRY sur les conventions pluriannuelles pour les espaces naturels remarquables.

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2018-2020****POUR LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES**

**M. THIERRY.** – Merci Monsieur Le Président.

On a beaucoup parlé du climat et de l'énergie, c'est essentiel de le faire et c'est une excellente nouvelle que cela alimente nos débats depuis hier. La délibération que je vais vous présenter concerne, elle, les espaces naturels remarquables et la biodiversité.

Un mot avant de rentrer dans le dur de la délibération : l'état actuel de la biodiversité est tout aussi alarmant que les données que l'on a sur le climat et il faut que l'on soit vraiment vigilants, dans nos débats collectifs, à ne pas oublier le vivant et à ne pas se concentrer uniquement sur la question du climat car la disparition du vivant pose des problèmes tout aussi vertigineux pour les sociétés humaines que le dérèglement climatique. Simplement, pour que l'on ait tous le même niveau d'informations à ce sujet et cela n'est pas du tout pour faire du catastrophisme mais c'est pour toucher quand même une réalité du doigt, on peut citer deux ou trois chiffres. On a un tiers des oiseaux, ici même en région mais dans toute l'Europe, qui ont disparu en seulement 15 ans. On a 80 % des insectes volants qui ont disparu en 30 ans et un chiffre dont on parle moins, 75 %, aujourd'hui, des semences cultivées paysannes qui ont disparu en un demi-siècle. Effectivement, je le redis, soyons extrêmement vigilants à ne pas avoir une approche uniquement climato-centrée, il faut vraiment que l'on pense aussi à la préservation du vivant.

*(Propos inaudible dans la salle)*

**M. THIERRY.** – Tout à fait, cela va avec mais il ne faut pas l'oublier.

J'en viens à la délibération qui nous occupe. Donc, elle concerne la signature de conventions, pour la période 2018-2020, entre la Région et 8 structures gestionnaires d'espaces naturels. Cela s'inscrit dans une continuité car les structures, que vous avez dans la délibération, gèrent ces espaces depuis de nombreuses années, déjà. Ces conventions sont pluriannuelles, elles ont pour objectif de définir le partenariat en matière de préservation, de valorisation, de communication et de sensibilisation du public. Cette délibération est très importante parce que c'est effectivement une reconduite mais cela permet qu'il n'y ait pas de rupture ou d'interruption dans les modes de gestion sur des sites qui sont à haute valeur biodiversité. Si vous avez feuilleté les annexes, vous pouvez voir qu'il

y a, effectivement, des milieux forestiers, des prairies sèches, des milieux aquatiques et humides, même des sites exceptionnels en termes de géologie. Vous pourrez également constater que, dans chaque convention, le montant maximum de l'aide financière que pourra apporter la Région est précisé. Le coût total des 8 conventions ne pourra pas excéder un peu plus de 357 000 € par an. Je ne vais pas être plus long, vous avez l'ensemble des détails et des conventions qui sont annexés à la délibération. Merci pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Nicolas.

Y-a-t-il des observations ?

M. PUYJALON.

**M. PUYJALON.** – Bien évidemment, on votera favorablement pour cette convention. Je voulais juste pousser un coup de gueule parce qu'il y a parfois des politiques qui sont menées par des collectivités territoriales, voire le Conservatoire du Littoral, qui visent à exclure, par la méthode de préemptée des territoires, certaines personnes qui ont quand même protégé ces territoires que l'on dit remarquable aujourd'hui. Je veux parler des chasseurs de gibiers d'eau, je veux parler des études qui ont été menées par la Fédération des Chasseurs de la Gironde, de Charente-Maritime qui attestent de cette biodiversité remarquable à l'intérieur de ces territoires. Or, il s'avère que ces territoires ont été protégés avec les propres deniers des chasseurs et, aujourd'hui, on veut les sortir de ces territoires avec de l'argent public. Alors, je crois qu'il y a mieux à faire et quand on veut faire un véritable développement durable, on garde les gestionnaires qui ont été les précurseurs de la défense des zones humides et je veux parler des chasseurs de gibiers d'eau. Alors merci de corriger cette ineptie de vouloir sortir des gens qui en sont les premiers garants.

**M. THIERRY.** – Si vous me permettez, Monsieur Le Président, alors là, on est d'accord, Eddie, cela n'a rien à voir avec les conventions.

**M. PUYJALON.** – C'est l'occasion qui m'est donnée de donner un coup de gueule. Voilà.

**M. THIERRY.** – Ce n'est pas du tout le sujet mais les conventions dont on parle là, ce n'est pas du tout le cas donc tu en profites pour faire une incise sur un autre sujet mais on ne parle pas de cela dans la délibération.

**M. LE PRESIDENT.** – Oui, votre intervention est très déplacée, mon cher PUYJALON. En tout cas, vous avez validé la réponse de Nicolas THIERRY que ce n'est pas la Région... D'autant que j'ai des souvenirs, Henri SABAROT n'est pas là, mais on a passé sur la



mandature précédente des conventions avec la fédération de chasse de Gironde pour restaurer un certain nombre de zones humides par les chasseurs le long du bassin. J'ai le souvenir d'être allé visiter et les fédérations de Charente-Maritime et de Charente sont aussi aidées sur ce plan-là.

**Mme BEDU.** – Monsieur Le Président, Chers Collègues. Je veux juste relayer le propos de Nicolas THIERRY sur l'alliance forte qui existe entre le vivant et le changement climatique et c'est une relation d'interdépendance très forte. C'est vrai que quand des milieux disparaissent, sous l'effet du changement climatique, ce sont aussi des écosystèmes qui disparaissent et des espèces qui, parfois, s'éteignent définitivement. Les conséquences de la disparition du vivant, pour l'humanité, vont être bien plus rapides dans leurs effets néfastes que celles que l'on va subir du fait du changement climatique, qui sont réelles mais qui vont venir, finalement, à relativement plus long terme. Ne nous trompons pas, il y a un effet de zoom sur le changement climatique, aujourd'hui, qui est lié aux médias et malheureusement qui ne nous invite pas assez à prendre des mesures extrêmement fortes pour la préservation du vivant.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

D'autres interventions ?

Benoît ? 15 secondes.

**M. BITEAU.** – 15 secondes c'est peut-être un peu court mais merci, Monsieur Le Président, de me laisser deux petites minutes et peut-être moins.

Saluer, effectivement, Nicolas THIERRY, le travail qui est fait sur ces conventions, qui s'inscrivent dans des dispositifs plus globaux. J'ai bien noté que la biodiversité domestique était entrée dans le logiciel et cela est très important, c'est là-dessus que je voulais intervenir. On parle souvent de biodiversité sauvage mais le constat de la complémentarité entre ces deux biodiversités est évident, notamment sur des espaces. Il y a des pelouses sèches, par exemple, qui sont citées dans ces conventions. Ces espaces-là ne peuvent être entretenus que parce que l'on travaille avec des herbivores qui savent valoriser ces espaces et ces herbivores-là les valorisent d'autant mieux que s'ils sont issus de races locales et donc rustiques bien adaptées à ces espaces-là.

Redire aussi que l'on ne peut pas cloisonner les enjeux et donc rappeler que l'on ne peut pas, ici, faire de la biodiversité et là, de l'agriculture, ici de la biodiversité et là de la chasse et cela va un peu dans le sens de ce qu'a dit Eddie PUYJALON, tout à l'heure, c'est-à-dire que l'on doit s'attacher à faire cohabiter les activités et faire de la biodiversité sur les

espaces agricoles et faire de l'agriculture sur les espaces de biodiversité. Et là, je prends ma casquette de Président d'un Conservatoire d'espaces naturels pour rappeler que, pour assurer la gestion de ces espaces acquis par les Départements, par le Conservatoire du Littoral ou par les Conservatoires eux-mêmes ou les réserves naturelles qui appartiennent à des propriétaires privés, on se tourne très majoritairement vers l'agriculture et pourquoi pas les chasseurs de temps en temps pour assurer la gestion de ces espaces-là. En tout cas, nous, en Poitou-Charentes, pour le Conservatoire d'espaces naturels, dans 99,5 % des cas, le gestionnaire est l'agriculteur pour renforcer l'idée que sur fond de changement climatique, sans être complètement climato-centré, on a besoin de ne plus cloisonner les enjeux et donc, comme je l'ai dit, faire de la biodiversité où il y a de l'agriculture et de l'agriculture où il y a de la biodiversité.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

Y-a-t-il des oppositions à ce dossier ?

Des abstentions ?

**N° 38**

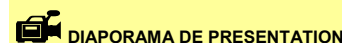
Vote sur les «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2018-2020  
pour les espaces naturels remarquables »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le dossier est adopté à l'unanimité.

Catherine VEYSSY sur les problèmes de qualification et de formation.

**TALENTS, TERRITOIRES, COMPETENCES : TOUS QUALIFIES EN NOUVELLE-AQUITAINE.**

**Mme VEYSSY.** – Merci Président. Nous vous présentons, ici, une délibération intitulée : « Talents, territoires, Compétences : Tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine » qui est une délibération stratégique qui va permettre, de présenter la stratégie régionale, portée par la Région Nouvelle-Aquitaine en termes de formation professionnelle sur la période 2019/2022 sachant que, comme vous le savez, nous sommes dans un contexte qui est extrêmement mouvant puisque la nouvelle loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée en septembre 2018 avec, sans entrer dans le détail, des faits qui vont nécessairement avoir un impact sur la façon dont on doit penser et organiser la stratégie de formation.

Sans trop entrer dans les détails, il faut quand même rappeler que cette loi refond complètement l'architecture financière et la gouvernance puisque, désormais, c'est l'URSSAF qui va organiser la collecte de la contribution formation et la taxe d'apprentissage. Cette loi prévoit aussi la création d'une structure qui s'appelle France Compétences qui a, entre autres, la responsabilité de répartir les fonds collectés et aussi de réguler le prix de la formation sachant que France Compétences fait partie de la centaine des décrets qui n'ont toujours pas été publiés, donc on ignore encore complètement quel sera le périmètre de cette agence France Compétences.

Cette loi, c'est aussi la transformation d'une vingtaine d'OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) qui doivent fusionner, se marier, se rapprocher pour aboutir à une dizaine d'OPCA. Donc, en ce moment, il y a des tractations entre ces opérateurs pour savoir qui va se marier avec qui. La loi pose aussi l'évolution des compétences des régions en matière d'orientations. Le Président l'a souligné dans son introduction hier, d'apprentissage, ce n'est pas l'objet de la présentation, aujourd'hui, mais on a longuement débattu sur l'évolution et ce que nous pensions, nous, en Région Nouvelle-Aquitaine, de l'évolution de la loi pour l'apprentissage. Et puis aussi, cette loi marque des évolutions concernant l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, qui est le sujet d'aujourd'hui.

Autre chose aussi qui aura un impact, c'est la monétisation du Compte Personnel de Formation. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 c'est-à-dire demain, le Compte Formation sera

capitalisé en euros et non plus en heures avec un crédit annuel de 500 € pour pouvoir aller jusqu'à 800 € pour les moins qualifiés.

Tout ce contexte fait qu'il était important, à cette plénière d'octobre 2018 de se poser, nous, pour définir ce que nous, Région Nouvelle-Aquitaine, dans ce champ de compétences qui est le nôtre, la formation, nous voulons poser. Cela fait suite à l'adoption du CPRDFOP lors de la séance plénière de juin 2018, cela concorde aussi avec l'arrivée à échéance des principaux dispositifs régionaux de formation durant l'année 2019. Il faut donc vraiment que nous profitons de cette année 2019 pour harmoniser tout cela sachant aussi que nous sommes en négociation avec l'État pour le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences et qu'il est donc important, avant de finaliser la discussion et l'engagement de la Région vis-à-vis du Pacte, que nous soyons, nous, au clair sur notre stratégie régionale de formation.

Les publics que nous ciblons. Il faut juste rappeler qu'il y a 2,7 millions d'actifs en Nouvelle-Aquitaine dont la moitié a un niveau de diplômes qui est inférieur au bac, ce qui signifie que, vraiment, le public-cible que nous visons dans notre stratégie régionale de formation sera vraiment les demandeurs d'emploi catégories A, B, C qui sont les moins qualifiés, les plus éloignés de l'emploi. Parce qu'il y a 55 % des demandeurs d'emploi, en Nouvelle-Aquitaine, qui ont au mieux un niveau 5 c'est-à-dire niveau CAP et encore pas toujours validé.

Cette stratégie, comme vous le voyez, porte, bien-sûr, comme objectif, la qualification, le développement des compétences pour s'adapter et pour répondre aux besoins courts, moyens, long-terme, des entreprises et des territoires. Vous avez le petit schéma, au côté, qui est très intéressant, qui situe bien la stratégie avec ses 3 rouages c'est-à-dire l'individu, on part de la personne même, du demandeur d'emploi ou aussi du salarié qui a besoin de monter en compétences, et son ancrage dans son territoire avec les entreprises du territoire. Ce qui signifie qu'une stratégie régionale de formations doit inévitablement, inéluctablement, s'appuyer sur une mobilisation à la fois des entreprises mais de tous les acteurs du territoire dont font bien-sûr partie Pôle Emploi, qui va accompagner les demandeurs d'emploi, mais aussi les Missions Locales. Je dis cela parce que Le Président l'a évoqué aussi et cela fera l'objet d'une motion. Les Missions Locales, je rappelle quand même que ce sont des outils qui contribuent à l'aménagement du territoire, qui sont toujours créées à l'initiative des élus locaux, des communes, des communautés de communes et donc il est important aussi que nous puissions continuer de travailler comme nous le faisons, en tant que Région, avec ces opérateurs-là, ces prescripteurs-là parce que pour qu'une stratégie régionale de formation puisse produire son plein-effet, il faut que chaque maillon important joue le jeu.

Donc, nous serons à la fois sur des formations structurantes parce qu'il y a un travail qui se construit régulièrement avec les filières. Nous sommes en train de travailler sur des contrats de filière que nous vous proposerons rapidement et puis aussi s'adapter aux besoins émergents, conjoncturels, avoir cette agilité, pour reprendre un petit mot à la mode, pour pouvoir répondre concrètement aux besoins des entreprises.

Je remercie vraiment toute l'équipe de la Direction de la Formation qui a construit, qui travaille sur l'élaboration de cette politique avec les partenaires. Nous avons établi un petit schéma pour essayer de clarifier, autant que faire se peut, et qui va vous présenter les différentes rubriques de cette stratégie. Comme vous le voyez, si l'on reprend le code couleur, ce qui est important, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est la première étape. C'est l'accès à la formation et à l'emploi y compris en premier lieu pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés, qui n'ont aucune qualification et pour lesquels il faut vraiment travailler sur cette première marche. De toute façon, si l'on ne travaille pas sur ces acquis de compétences, sur ce socle de compétences, sur ces savoirs de base et cela peut passer par la lutte contre l'illettrisme aussi, si l'on ne travaille pas aussi sur la découverte des métiers ... Il y avait le car de la formation, la semaine dernière, sur le Parvis de la Région mais il continue de sillonner les départements de la Nouvelle-Aquitaine. C'est-à-dire que l'on informe les demandeurs d'emploi sur les métiers, sur les formations pour accéder à ces métiers, ceci est très important. C'est donc ce que l'on appelle, nous, « l'accès à la formation et à l'emploi », c'est à la première brique.

Ensuite, l'objectif sera d'atteindre un premier niveau de qualifications en réponse aux publics-cibles que nous avons identifiés tout à l'heure avec un accès universel sans sélection c'est-à-dire que toute personne doit pouvoir accéder à un premier niveau de qualifications. La personne arrive comme elle est, avec cette possibilité qui doit être de pouvoir accéder à un premier niveau de qualifications en prenant le temps qu'il faut pour cela puisque l'on considère qu'il faut deux ans maximum pour acquérir une certification, ce qui signifie que ce parcours intégré nous amène aussi à réfléchir sur de l'accompagnement en termes d'hébergement, de restauration et d'accompagnement. Et bien sûr des dispositifs que vous connaissez bien parce que vous savez qu'ils sont efficaces, ce sont les dispositifs Nouvelle Chance, notamment les chantiers formation où les personnes les plus éloignées de l'emploi peuvent se former en situation de travail et acquérir un premier niveau de qualifications. Bien-sûr, ensuite, on évolue vers la qualification N+1 où là, on pourra donc abonder et mobiliser le Compte Personnel de Formation des personnes, le tout, bien évidemment, pour travailler sur l'aide aux recrutements des entreprises au plus près des territoires afin de répondre au mieux aux besoins immédiats des entreprises.

Pour se faire, et j'en terminerai là, nous avons prévu aussi des leviers complémentaires pour réaliser ces objectifs-là qui passeront bien-sûr aussi par une proposition, dans les 4 ans qui viennent, d'une rémunération bonifiée pour les personnes qui vont s'inscrire dans un premier niveau de qualifications, c'est l'objectif Premier Niveau de Qualifications et les dispositifs Nouvelle-Chance. Ensuite, une réflexion sur l'hébergement et la restauration : nous accompagnons déjà les demandeurs d'emploi sur ces dispositifs-là notamment à travers une convention que nous avons avec l'AFPA. L'AFPA qui est un sujet, aussi, de vigilance pour nous, pour la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est un opérateur que nous apprécions beaucoup, avec qui nous travaillons et nous sommes donc attentifs à ce qui est annoncé parce qu'il est important, pour nous, de continuer à pouvoir nous appuyer sur ce réseau. Un fonds de sécurisation des mobilités professionnelles, notamment parce que l'on peut aussi encourager les personnes à s'engager dans un nouveau parcours de formation même si cela peut être éloigné de son domicile. Et, enfin la création d'un fonds d'aides d'urgence qui n'existait pas, non plus, pour les demandeurs d'emploi pour lesquels, pour des situations difficiles/compliquées, cela peut être important de les soutenir afin qu'ils s'engagent durablement dans un parcours de formation.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Cathy.

J'étais sur une intervention urgente mais je ne sais pas si vous avez évoqué cette nouvelle proposition, qui m'a semblée extrêmement pertinente, et que je voudrais vous faire partager sur la rémunération des stagiaires. Passer de 650 € à 850 € représente, non seulement, passer au-dessus du seuil de pauvreté mais en même temps, rendre la formation plus attractive que la simple allocation du chômage. Donc, je crois qu'il faudra que l'on regarde sur cette attractivité-là.

La deuxième chose que je voudrais évoquer, vous avez lu qu'avec le plan PIC, on va augmenter de entre 30 à 40 % l'offre de formations. Il faut que, parallèlement, nous sachions accompagner et structurer les organismes de formation. Les professionnaliser parce que ces organismes de formations, par rapport à la hausse considérable, après le plan 500 000, ont été un peu débordés. On l'a bien vu avec les Marchés Publics où certains ont été infructueux. Peut-être parce que nous n'avons pas été, nous-mêmes, assez rigoureux mais il y a eu des marchés infructueux. Donc, il faut que l'on soit attentif à cela, ce n'est pas simple du tout mais, en tout cas, la proposition qui vous est faite est une proposition stratégique particulièrement importante.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

**Mme NADAU.** – Merci Président.

Comme vous venez de le dire, nous sortons de plans de formations successifs depuis 2016, Plan 500 000, 160 000, 80 000 où l'État privilégiait des objectifs quantitatifs au détriment de la rigueur financière et de la qualité des parcours de formation, avec, pour résultat, un taux d'insertion dans l'emploi qui est demeuré modeste comme le constate la Cour des Comptes dans un rapport cinglant. Vous reconnaissiez vous-même, Président, l'échec de ces différents plans lors de la Plénière de mars, je vous cite : « Trop de chômeurs, trop de postes non pourvus, cela ne peut pas durer. »

Cette délibération nous propose la version Nouvelle-Aquitaine du PIC 2019/2022 pour contractualiser avec l'État afin d'amplifier l'action de la Région et soutenir encore davantage l'accès à la qualification des personnes les plus vulnérables. Au vu de la somme engagée, 15 milliards d'euros au niveau national, l'enjeu est de taille pour la Région. Nous nous interrogeons, comme le CESER et comme vous venez de le faire aussi, sur la capacité de l'appareil de formations de la Région à pouvoir répondre de façon quantitative et qualitative à cette demande complémentaire. Je rappelle que, lors de l'examen du CA 2017, en juin dernier, nous avons constaté une sous-réalisation de 104 millions d'euros en fonctionnement visant les différents plans déjà évoqués. Cette délibération a donné lieu à un débat intéressant et constructif en Commission, lundi dernier, et je tenais à adresser mes félicitations au service pour la qualité des documents synthétiques qui nous ont été présentés.

Avec mes Collègues, nous nous sommes rejoints sur de nombreux points, notamment sur la difficulté à repérer les publics ciblés car bien des jeunes ne sont pas connus de Pôle Emploi ou des structures d'insertion. Autre difficulté, les convaincre de l'utilité de se former quand nombre d'entre eux préfèrent une mission d'intérim à un stage sans perspective d'embauche même s'il y a une montée en compétences à la clef. Quand il faut subvenir à ses besoins, le choix est vite fait et on le comprend. Mais ce qui m'apparaît indispensable, au-delà des grandes orientations portées par ce plan, c'est l'approche locale de sa mise en œuvre pour répondre directement aux besoins dans les bassins d'emploi et donc permettre une réactivité et une capacité d'actions concrètes et efficaces. C'est un des enjeux que vous relevez, la territorialisation. Il faudra une mobilisation sans précédent du Service Public Régional de la Formation. Par contre, le point faible de votre plan est l'outil d'informations indispensable pour connaître le devenir de la personne à l'issue de la formation. La Région ne peut piloter précisément ces dispositifs de formation et encore moins infléchir ses orientations en vue d'une plus grande efficacité, sans mettre en place des indicateurs fiables. Sans cela, vous ne pourrez pas faire bouger les lignes comme vous l'écrivez. Le CESER le

souligne aussi en regrettant que la stratégie régionale ne semble pas reposer sur un diagnostic partagé ni sur l'évaluation des dispositifs précédents.

La Région Île-de-France, avec Pôle Emploi, a mis en place un service numérique innovant : « ANOTEA – Évaluer votre formation. » permettant aux stagiaires, qu'il soit demandeur d'emploi ou actif, de publier des avis sur les formations suivies et de les doter sur différents critères. Une piste, peut-être, à retenir !

Nous ne sous-estimons pas la difficulté de l'exercice pour élaborer cette nouvelle stratégie régionale de la formation car de nombreux décrets d'applications de la loi « Liberté pour choisir son avenir professionnel » sont en attente, comme Catherine VEYSSY nous l'a dit.

Ne pas former pour former mais permettre à chacun de trouver sa place sur le marché de l'emploi, améliorer la compétitivité des entreprises et accroître la richesse du pays sont des objectifs que nous partageons, que tout le monde partage. C'est pour cela que notre groupe votera favorablement cette délibération mais restera vigilant sur la phase opérationnelle et souhaite être associé aux plans d'actions, dans un débat constructif comme nous l'avons eu en Commission. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Michel MINVIELLE ?

**M. MINVIELLE.** – Monsieur Le Président et chers collègues. Autant techniquement que politiquement, sur le fond et la forme, la délibération qui nous est présentée n'amène pas pour le groupe « Générations » de commentaires négatifs et va dans le bon sens. Elle s'inscrit d'ailleurs, comme l'a dit la Vice-Présidente Catherine VEYSSY, dans la droite ligne de plusieurs délibérations que nous avons précédemment votées. Je fais référence au vote, en juin 2017, de la feuille de route sur l'orientation, la formation et l'emploi, en mars 2018, d'une délibération pour relever le défi des compétences et enfin, en juin 2018, du contrat du plan de développement de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, cette nouvelle stratégie de formation professionnelle et les différentes composantes du Service Régional de Formations qu'il nous est demandé d'approuver ce matin correspond aux ambitions qui sont les nôtres en ce domaine. Les élus du groupe « Générations » souscrivent donc pleinement à cette stratégie de formation professionnelle dont je cite : « L'ambition est de former, dès 2019, plus de 60 000 personnes par an, demandeurs d'emploi, salariés afin de les faire rentrer ou tout simplement les maintenir dans l'emploi. »



Pour notre groupe, les objectifs et les priorités de la politique régionale, en matière de formation professionnelle, sont clairs. Nous avons déjà exprimé, dans cette enceinte, répondre aux besoins régionaux en matière de formation professionnelle c'est-à-dire aux besoins des populations, des entreprises et des territoires, élever le niveau de qualifications, le niveau de compétences, faire des populations sans qualification ou à bas niveau de qualifications un objectif prioritaire et faire de la formation qualifiante une priorité pour répondre aux enjeux d'attractivité et de compétitivité auxquels les acteurs économiques de la région Nouvelle-Aquitaine sont confrontés. Donc, vous l'aurez compris, Monsieur Le Président, chers Collègues, c'est pour l'ensemble de ces raisons et par souci de cohérence politique, en rapport avec nos votes précédents que le groupe « Générations » votera cette délibération.

Néanmoins, et cela a été évoqué par Catherine VEYSSY, comment, à l'occasion de cette délibération, ne pas évoquer le contexte pour le moins particulier dans lequel nous évoluons ? Je veux évidemment parler de la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel. » qui a été promulguée en septembre 2018 par le Gouvernement La République En Marche - MODEM. Lors de la dernière séance plénière de juin, j'avais, au nom du groupe « Générations » dénoncé ce texte que nous avons alors qualifié de libéral et centralisateur, un texte dangereux et contre-productif. Je n'insisterai pas, aujourd'hui, sur ce point car le temps est compté mais la conception de la formation professionnelle du Gouvernement, aujourd'hui en place, qui est fondée sur une logique libérale qui répond au seul appétit de marchés ne pourra avoir que des conséquences catastrophiques sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Pour conclure mon intervention, nous ne pouvons pas le faire sans évoquer le drame social qui est en train de se produire, aujourd'hui, dans les centres AFPA (Association de Formation Professionnelle des Adultes). Je précise, là-aussi, que les représentants de l'État ont un pouvoir décisif dans les prises de décisions dans ces Conseils d'Administration, dans les AFPA. Le 18 octobre 2018 – vous pouvez écouter parce que l'on parle, là, de la vie d'hommes et d'emplois de personnes –, il y a 5 jours à peine, à l'occasion d'un CCE extraordinaire et d'un Conseil d'Administration, la Direction de l'AFPA a présenté son projet de réorganisation qui envisage la fermeture de 38 sites sur 206, la suppression de 1 541 postes en CDI sur un effectif national de 6 480 personnes, cela représente 24 % de l'effectif. Ce plan qui est inacceptable a été dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales parce qu'il vise à une mort programmée de l'AFPA qui est un opérateur majeur et reconnu, historique dans le domaine de la formation. Sans nier bien sûr les problèmes que rencontre cet établissement public, qui peut croire, aujourd'hui, que l'on pourra faire plus et mieux avec

moins ? Et comme d'autres régions de France, le territoire Nouvelle-Aquitaine sera impacté par ce qu'il faut bien appeler un vrai plan de démantèlement et de mise à mort de ces organismes de formation.

Dans la Nouvelle-Aquitaine, la fermeture des centres d'Agen et du Vigan, ainsi que le regroupement des centres de Bègles et Caudéran sur le centre Pessac est programmée, ainsi que 106 suppressions de postes sur un effectif, en Nouvelle-Aquitaine, de 601 personnes, cela représente 18 %, une vraie boucherie sociale. Pour notre part, « Générations » refusera toute décision consistant à licencier et à fermer des sites de formation pour les raisons que l'on vient d'évoquer. Et nous serons présents, au côté des salariés, des citoyens, des organisations syndicales pour défendre les centres AFPA et dénoncer ce plan de casse de cet opérateur public national historique de la formation professionnelle. Nous sommes également persuadés que le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine saura se saisir de ce dossier afin que l'AFPA puisse continuer à exercer ses missions de services publics dans les meilleures conditions possibles. Je vous remercie.

**M.LE PRESIDENT.** – Merci Michel.

Mme REQUENNA ?

**Mme REQUENNA.** – Merci M. Le Président. Simplement peut-être, mon cher collègue, dire que l'AFPA est dans une situation économique de plus en plus difficile et que la Direction de l'AFPA a donc décidé d'engager un plan de transformations ambitieux. J'en resterai là sur ce sujet.

Je vais simplement porter, sur ce que vous avez présenté Mme La Vice-Présidente, la voix de Sophie METTE qui siège dans votre Commission : « Pour ce qui est du fond du sujet, permettez-nous de noter que la présentation du service public régional de formation professionnelle, telle qu'elle est faite, ne nous semble pas tout à fait innovante. Ses valeurs sont réaffirmées et on ose espérer que les missions qui lui sont attribuées étaient d'ores et déjà remplies, idem pour les 6 briques que vous proposez. Cela étant dit, leur principe qui est, avant tout, de générer un modèle unifié qui tire parti des initiatives développées dans nos territoires est à saluer.

Malgré cela, le document est doté d'une clarté exemplaire et l'on ne peut que féliciter les services ainsi que Mme Catherine VEYSSY pour le travail fourni. Nous apportons évidemment notre soutien aux contenus de ces chapitres.

L'innovation est, quant à elle, sans aucun doute portée par la mise en place des nouveaux services que vous proposez. On remarque particulièrement la revalorisation du

barème de rémunération des personnes dans la préparation d'une qualification professionnelle, vous l'avez souligné Monsieur Le Président. Vous établissez cette rémunération au niveau du seuil de pauvreté, seuil établi à 50 % du revenu médian français, à savoir 850 € au lieu de 652 € actuellement. Cette initiative est à la fois salubre et à saluer. Nous soutenons également la création de deux fonds supplémentaires. Je parle, ici, du fonds d'accompagnement en mobilité professionnelle et du fonds d'aides d'urgences aux personnes qui ne trouvent pas de réponse au sein de l'offre de droits communs. Ils sont de nature à partiellement combattre les maux que représentent le manque de mobilité des chercheurs d'emploi et le manque d'individualisation des accompagnements. Rappelons, à ce titre, que ce sont presque 50 % des chômeurs qui ne travaillent pas depuis plus d'un an. Ces mesures de personnalisation vont dans le bon sens et sont fondamentales.

Je ne vais pas nommer toutes les initiatives que vous prévoyez de mettre en place. Je résumerai en disant que votre exécutif se pose les bonnes questions. Votre exécutif a admis en Commission que la monétisation du Compte Personnel de Formation permettait de délaissier un système d'heures technocratique et de replacer l'usager au centre de la prise de décisions, de mieux gérer sa trajectoire professionnelle. Nous pouvons donc, nous aussi, admettre la qualité de votre travail dans ce contexte. Merci de noter que nous voterons favorablement cette délibération ».

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci.

M. DUBOIS ?

**M. DUBOIS.** – Monsieur Le Président, Mes Chers Collègues. La délibération qui vient de nous être présentée place la formation professionnelle au cœur de la politique régionale de développement économique de notre région. Son intitulé, à lui seul, résume l'ambition qui est la vôtre : Ne plus laisser personne sur le bord du chemin de la qualification et de l'emploi, et, dans le droit fil de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » votée le 5 septembre dernier, transformer le système de formation professionnelle et son financement.

Il est vrai que la situation de notre région n'est guère brillante sur ce point, comme le rappelle la délibération que vous nous soumettez : 20 % des 15/64 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme, 22 % des jeunes de 15/24 ans n'ont aucun diplôme, 109 000 jeunes sont sans emploi et non scolarisés, soit 17 % de la classe d'âge, plaçant notre région au 5<sup>ème</sup> rang métropolitain, 511 920 personnes sont inscrites comme demandeur d'emploi dont 289 270 demandeurs d'emploi de catégorie A, fin juin 2018. Cette liste non exhaustive prouve l'échec des politiques menées depuis des décennies sur le thème de la formation et de l'emploi qui, de plan 500 000 en plan 165 000 et en 80 000 formations supplémentaires, va d'échecs en

échecs. Cette fois-ci, nous avons droit au PIC (Plan d'Investissement Compétences) financé par notre Région à hauteur de 50 millions d'euros pour 11 450 places supplémentaires de formation en 2018. Puis, 60 000 parcours de formation sur la période 2019/2022 lors de la signature du pacte entre la Région et l'État avec une enveloppe dédiée de 502,4 millions d'euros sur la période.

L'objectif très ambitieux de ce PIC vise, sur 5 ans, à améliorer la qualification des jeunes et des demandeurs d'emplois en mettant l'accent sur la création de places de formation pour les chômeurs peu qualifiés, le développement d'actions pour les jeunes décrocheurs, des actions de préparation aux dispositifs d'alternance et des actions FOAD ciblées sur un public particulier. En lisant le détail de ces mesures, une crainte me saisit, celle de voir ces PIC et autres Pactes ravalés au rang des TUC et autres CEAS, de ces sigles qui sont entrés dans le vocabulaire commun et qui marquent, depuis près de 35 ans, la faillite de notre système de formations et de notre système éducatif. En effet, comment comprendre les actions à destination des jeunes décrocheurs sinon parce que notre système scolaire est incapable de transmettre des savoirs ? Comment admettre que 22 % des jeunes de la classe d'âge 15/24 ans n'aient aucun diplôme sans avouer que toutes les politiques qui ont été choisies jusqu'ici ont menés à l'échec ?

Par ailleurs, vous évoquez souvent, Monsieur Le Président, la formation professionnelle et l'apprentissage comme une voie d'excellence. Nous ne pouvons que vous rejoindre sur ce point. La formation devrait être une voie d'excellence et non la voie de garage que beaucoup empruntent, faute de mieux. Pour cela, encore faudrait-il que l'excellence soit réellement reconnue et mise à l'honneur et que l'on ne cherche pas systématiquement à aligner le niveau sur celui du plus faible. Or, le détail des mesures du PIC laisse apparaître que ce plan se concentre, une nouvelle fois, sur des publics dits en difficulté : personnes très éloignées de l'emploi, décrocheurs et autres abandonnés d'un système à bout de souffle que 35 ans de cogestion droite-gauche n'a jamais réussi à améliorer. Notre système est en faillite à tel point que l'Union Européenne a identifié 8 compétences-clefs à maîtriser afin de permettre à chaque citoyen de s'adapter aux changements de la société et d'évoluer professionnellement. Parmi ces compétences se trouvent la maîtrise de la langue maternelle ou bien encore la compétence mathématiques et les compétences de base en sciences et technologie. Une question me vient à l'esprit, Monsieur Le Président, ces savoirs de base ne doivent-ils pas être transmis par l'école ? Ne sont-ils pas au cœur du projet scolaire de premier niveau ? Mais il est vrai que dans un pays où près de 20 % des élèves entrant en sixième ont des difficultés de compréhension d'un texte simple, on mesure mieux l'effondrement général des connaissances.

Comme si ce tableau n'était pas assez sombre, votre projet cible les publics issus de la diversité puisque votre Vice-Présidente, Mme VEYSSY, se félicitait dans un communiqué de presse du 20 septembre dernier, de la mise en place, je cite « D'un premier niveau de qualifications avec un contenu adapté à des publics ne maîtrisant pas le français tels que des réfugiés, des gens du voyage, des personnes très éloignées de l'emploi. » Doit-on rappeler à Mme VEYSSY que les réfugiés et autres migrants sont des immigrés clandestins n'ayant, de fait, aucun droit de séjourner sur le territoire français et, a fortiori, de bénéficier de formations ? La présence de formations spécifiques à destination de ces publics démontre, s'il en était besoin que la formation professionnelle et l'apprentissage demeurent prisonniers des vieux réflexes qui les conduisent à l'échec. Dans ces conditions, comment vous faire confiance, Monsieur Le Président ? Comment soutenir ce projet alors qu'en 25 ans, vous n'avez ni pu, ni su, ni voulu proposer une autre politique de formation ?

Nos interrogations sont d'autant plus fondées que les décrets d'application de la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel » ne sont pas encore parus, laissant bien des points en suspens et sa future mise en œuvre, et sur la place qui sera effectivement laissée aux régions dans ce nouveau cadre. Quoi qu'il en soit ce n'est pas avec des demi-mesures que l'on pourra relever le défi de la formation professionnelle et de la qualification. Celui-ci passe par une refonte complète de notre système scolaire rendant à l'apprentissage et à la formation professionnelle ses lettres de noblesse, encourageant l'apprentissage dès 14 ans et permettant la mise en place d'un véritable parcours de qualifications. Pour cela, l'école primaire doit retrouver sa fonction de transmission des savoirs élémentaires, tant dans le domaine de l'apprentissage, que de la langue française, que du savoir mathématiques. Le collège unique, vecteur d'échecs à répétition depuis 40 ans, doit être abandonné et remplacé par un double cursus, filières courtes avec voie professionnelle et filières longues préparant à l'Enseignement Supérieur. Pour toutes les carences relevées dans votre projet, le groupe « Rassemblement National » votera contre cette délibération.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE PRESIDENT.** – On avait bien compris.

Mme MARENDAT ?

**Mme MARENDAT.** – Monsieur Le Président. Je ne ferai pas un long discours politique pour vous dire que nous voterons cette délibération et que nous saluons cette stratégie très volontariste qui se destine à accompagner tous les actifs en matière de formation avec un œil évidemment particulier sur les publics les plus fragiles. C'est quelque chose qui nous convient. Les actions que vous souhaitez mettre en œuvre nous conviennent aussi et, pour

faire vite, je dirais que nous avons relevé que, pour réussir cette stratégie, il y aura 3 enjeux majeurs. C'est là que nous avons un point de vigilance parce que ces enjeux majeurs sont justement les points de fragilité de la Région aujourd'hui.

La question de la territorialisation parce que, oui, sur l'ensemble de notre région, nous n'avons pas les mêmes besoins, le taux de chômage n'est pas le même, les publics au chômage ne sont pas les mêmes et les besoins des entreprises ne sont pas les mêmes. Donc, je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, mais il me semble extrêmement important que l'administration régionale soit attentive aux gestions prévisionnelles des emplois et des compétences qui ont été lancées sur les territoires et qui sont une mine d'informations pour essayer de rapprocher l'offre et la demande en matière de formations.

La question de l'agilité, là-aussi, c'est vraisemblablement un enjeu mais c'est aussi une faiblesse de notre administration. On le voit bien sur le premier volet du PIC, cette difficulté, finalement, à mettre en place ces 11 000 formations supplémentaires. Vous l'avez dit, il faut accompagner les organismes de formation et cela est un point essentiel. Il sera important que l'on puisse faire le point en fin d'année mais nous doutons véritablement de la capacité de la Région à avoir mobilisé, d'ici le 31 décembre, les 11 000 formations complémentaires.

Sur l'innovation, depuis de nombreuses années, les Conseils Régionaux appellent les organismes de formation à être innovants, et je regrette que l'on en soit toujours à des questions de formations à distance, d'individualisation des parcours. Cela fait bien longtemps que tout cela devrait être chose commune dans les organismes de formation et donc, sur ce point aussi, il faut aller plus loin et il faut que l'on aille vers de la vraie innovation et non pas des choses que l'on connaît depuis déjà 20 ans et qui ne sont plus novatrices.

Donc nous partageons vos ambitions mais nous considérons que les enjeux sont, aujourd'hui, des vrais points de fragilité sur lesquels la Région doit vraiment travailler.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pas d'autres interventions ?

Soraya ?

**Mme AMMOUCHE-MILHIET.** – Bonjour M. Le Président. Excusez-moi, je n'ai plus de voix parce que je suis victime des pesticides, je tenais à le dire. Je ne voulais pas parler mais, Monsieur, tout à l'heure m'a donné envie alors il va m'excuser mais je vais quand même essayer de répondre. On a bien compris que vous ne voulez pas soigner certains. On a bien compris que vous ne voulez pas loger certains. On a bien compris que vous ne voulez pas donner du travail à certains mais ces certains travaillent. Hier, comme beaucoup de conseillers Régionaux qui viennent de loin, on était dans des hôtels. Alors, hier, quand je

sors de mon hôtel, la première personne que je croise à l'hôtel, c'était une femme d'une certaine couleur, j'ai supposé qu'elle n'était peut-être pas de souche. J'avance un petit peu, je croise une autre personne, encore d'une certaine couleur, qui ressemble à certaines femmes que je connais, d'où je viens, l'Algérie. J'avance un petit peu et leur chef sort de l'ascenseur, et bien, elle était, elle aussi, d'une certaine ethnie, d'Asie. Alors, je me dis toutes ces femmes qui se réveillent tôt le matin pour servir la France méritent un peu de respect en supposant qu'elles ne savent pas lire et écrire le français... Supposons, parce que beaucoup de ces femmes-là ont fait des études. J'ai croisé quelqu'un de chez vous dans cet hôtel, s'il y a le feu, on serait content qu'ils nous sortent par les portes de secours.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci pour ton émotion et ton coup de gueule.

Catherine VEYSSY pour reprendre certaines interventions ?

**Mme VEYSSY.** – Oui, très rapidement.

Je remercie la plupart des collègues qui sont intervenus et notamment ceux qui sont intervenus en Commission parce que c'est vrai que la Commission a été très intéressante et le Président de la Commission, Dominique ASTIER, a largement aussi contribué à ce que les débats soient éclairants. Certains n'interviennent pas en Commission mais interviennent en Plénière, cela est peut-être dommage puisque c'est l'occasion aussi d'échanger. Bref !

On a beaucoup parlé de territoires, la territorialisation de nos actions de formation. Effectivement, je crois que, de ce point de vue-là, nous sommes très attentifs à cela et, en plus, nous accompagnons les initiatives territoriales parce que les territoires ont aussi beaucoup d'intelligence, beaucoup d'initiatives mais sur une compétence qu'ils ne maîtrisent pas forcément parce qu'ils n'ont pas la compétence légale et notre rôle, aussi, c'est d'accompagner, d'être à l'écoute des territoires. Je suis régulièrement dans les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine et, franchement, je suis toujours fascinée par l'envie, la détermination, et des élus locaux, et des associations sur les territoires et de toutes les structures, d'avoir envie de proposer des choses sur la formation. Et, chaque fois, nous nous efforçons, et nous le faisons, nous répondons présents pour pouvoir déployer nos politiques de formation.

Dernier point sur l'innovation qui a été souligné : je rappelle que nous avons fait un appel à projets auprès des organismes de formations sur des initiatives innovantes, soit sur les territoires, innovantes en termes pédagogiques. Lors de la dernière Commission permanente, nous avons passé les premiers projets retenus par cet appel à projets. Plus d'une centaine d'organismes ont proposé des choses particulièrement intéressantes et nous

allons donc dérouler notre appel à projets qui sera suivi d'une deuxième vague parce que, effectivement, nous avons des choses très intéressantes à expérimenter avec les territoires et nous sommes complètement en phase sur ce sujet-là.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Cathy.

Ce défi territorial est un défi qui n'est pas si simple que cela parce que cela va supposer une mobilité de nos agents et de notre administration. Cela suppose aussi - mais nous avons le dispositif à portée de mains - que nous travaillions avec l'ensemble des territoires et des clusters pour que le monde de l'entreprise, le monde des employeurs nous remontent leurs besoins. Ce n'est pas si évident que cela. Cette séparation historique entre le monde de l'éducation et le monde des employeurs, qui est en train de se renouer ou de se recoller d'une certaine manière, a pesé lourd sur les difficultés d'anticipation. Et cela est notre problème et il faut que la Direction de la formation, qui va être restructurée puisque l'ancien DGA est parti... Je le salue d'ailleurs devant vous, Thierry ALVES devient Directeur d'une Agence Nationale sur les prisons. Je rappelle que sa carrière professionnelle l'avait amené, précédemment, à être Directeur de prison.

Je reviens sur l'AFPA. Je suis de ceux, Michel, qui adorent l'AFPA, depuis longtemps. La Région intervient pour plus de 15 % dans les achats de l'AFPA et l'on doit pouvoir faire mieux. Mais il est vrai que, sur un budget de 800 millions d'euros, à peu près, l'AFPA perdait 100 millions d'euros par an. Alors c'est vrai qu'elle était dans une situation assez monopolistique pendant longtemps et, à partir du moment où l'on est rentré dans un système de marchés, l'AFPA, qui avait des charges particulières... Moi j'aurais bien aimé que l'AFPA fut régionalisée parce que l'AFPA a ceci de particulier qu'il y a l'hébergement, la restauration et que l'AFPA offrait un service extraordinaire que la fusion ASSEDIC/ANPE a supprimé, qui était un service d'orientation. A l'heure où nous allons avoir la compétence orientations, j'aurais bien aimé, y compris pour les demandeurs d'emploi, que l'AFPA eut gardé son service d'orientation. Nous travaillons directement, et vous le savez, avec le Directeur Régional de l'AFPA pour voir comment on peut accompagner cette structure. Il faut donc que les organisations syndicales de l'AFPA, au niveau régional, ne considère pas la Région comme un adversaire mais au contraire comme un allié. Comme un allié. Je vous passe ce message parce qu'il est important même si, ici ou là, un centre peut fermer parce qu'il est devenu obsolète par rapport aux conditions de travail actuels et à la formation.

En tout cas, l'AFPA sera un partenaire essentiel d'autant que nous faisons évoluer notre système de commandes, puisque nous avons la possibilité, à côté de la commande publique, des achats publics, de passer par les SIEG, en gros le service public à l'échelle



européenne, avec des bons de commandes, ce qui nous permet d'être peut-être plus rapide, plus souple, plus agile et plus efficace.

Une autre réflexion n'est pas simple à avoir. Madame NADEAU y faisait référence tout à l'heure, je n'en ai pas tiré les mêmes conséquences, mais j'évoque le besoin de recruter, le fait que les entreprises n'arrivent pas à recruter aujourd'hui quasiment partout, et qu'en face on est un nombre de demandeurs d'emplois considérable. Est-ce que c'est un problème de formation ? Pas seulement, mais en tout cas il faut que l'on aille jusqu'au bout de l'exercice initié par le plan 500 000. Je rappelle encore une fois que nous ne formions avant le plan 500 000 qu'un demandeur d'emploi sur 10, que l'Autriche en forme 4. Après, il faut que nous sachions qualifier les organismes de formation, et il faut que les organismes de formation soient plus responsabilisés, notamment une fois que la formation est terminée sur l'aide à l'emploi des demandeurs d'emploi qui sont devenus stagiaires, parce que l'on voit bien ce qui se passe sur l'aérocampus de la Latresne, les élèves qu'ils soient apprentis en BTS, en formation initiale, en formation professionnelle, sont recrutés la veille de la fin de la formation, et les entreprises nous passent commande de promotions entières. SABENA TECHNICS nous a passé commande de trois promotions.

Donc, on voit qu'il y a des systèmes qui marchent. On voit que ce qui se passe à Thiviers, avec l'ouverture de la plateforme aux entreprises est quelque chose qui marche fort bien. L'entreprise vient dans le lycée former des demandeurs d'emplois avec ses salariés. On a ouvert les portes, cela n'a pas été facile. Je rappelle que nous n'avons pas l'autorité sur la pédagogie des lycées, qu'il a fallu mettre le pied dans la porte et que nous allons continuer, comme dans la plupart des pays européens, si ce n'est tous je crois, l'éducation est régionalisée. Nous sommes le seul pays à avoir une éducation nationale, et cela fait plaisir à beaucoup. Cela ne marche pas, mais cela fait plaisir à beaucoup.

Au moins pour les lycées professionnels et les lycées agricoles, c'est vrai que cela va amener à changer nos Services, on va mettre un autre pied dans la porte, on a vu avec Jean-Louis NEMBRINI le Ministre de l'Education sur l'orientation, on aura besoin de tout le monde, de toutes vos idées, il n'y a pas de certitudes dans ce domaine-là.

Je veux revenir sur ce hiatus, j'ai essayé de l'expliquer au Président de la République quand on était à Égletons, il y a largement un problème culturel. On ne peut pas fonctionner comme il y a 20 ans, 30 ans. Regarder le problème des médecins, ils ne veulent pas être seuls, Françoise JEANSON l'a dit à plusieurs reprises, loin à soixante heures par semaine. Les mentalités ont changé. Le berger des Pyrénées a envie d'avoir sa famille, et de ne plus être seule en montagne. Et les jeunes ont besoin de sens, le travail obligatoire ou le travail

forcé n'existent plus, donc il faut s'y prendre autrement. Je n'ai pas de baguette magique, simplement je sais qu'une formation choisie par une bonne orientation, c'est une formation réussie, et un emploi trouvé. Il faut que l'Etat soit attentif aussi à ne pas lancer, et c'est fait dans tous les gouvernements de JUPPE à VALLS au gouvernement actuel, on lance des emplois aidés, alors cela s'appelle de différentes manières, et puis l'on s'étonne que les jeunes ne viennent pas après en formation. Vous avez 18 ans, vous avez la possibilité d'avoir une rémunération un peu inférieure au SMIC, vous prenez cet emploi, mais vous n'allez pas en formation. C'est un vrai problème. Et quand on n'a pas une formation, une qualification des compétences, il est très difficile de trouver du travail, c'est aussi une réflexion que l'on doit avoir. Vous savez que l'ex-région Aquitaine n'a jamais joué ce jeu des emplois aidés.

Voilà, ce que je voulais évoquer, mais faire un plan 500 000 ou faire un PIC, c'est bien. Notre problème c'est nous réorganiser, nous Région, on a besoin de se réorganiser face à cette charge supplémentaire pour être plus efficaces, plus agiles, et plus innovants. Je prends le point et Cathy VEYSSY aussi, dans ce domaine-là on aura des propositions à faire aux organisations, CTAP, CEP, etc., dans les mois qui viennent.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce texte ?

Des abstentions, des non-participations au vote ?

Tout le monde est d'accord ?

**Mme DIAZ.** – On vous a dit que l'on allait voter contre.

**M. LE PRESIDENT.** – Vous votez contre, très bien.

Tout le monde est d'accord, à part le RN.

#### N° 39

Vote sur les « Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

Ce texte est donc adopté.

**LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS : FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET  
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION  
GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX  
D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE 2019**

**M. NEMBRINI.** – Monsieur le Président, chers collègues. En vous écoutant Monsieur le Président, parler avec passion de cette question de l'orientation, ma frustration grandit parce que je pense que nous sommes là au cœur d'un changement profond de notre système. Mais revenons à la dotation globale de fonctionnement. Vous avez employé également un verbe important à l'instant, c'est réorganiser.

La dotation globale de fonctionnement est une réponse à une de nos compétences historiques, assurer le fonctionnement à nos lycées, ce qui fait d'ailleurs que trop souvent selon donne lieu à un vote de convenance, sans peu de débats comme l'année dernière, pas du tout de débat d'ailleurs. Cette année, je renvoie à tout ce qui a été dit hier matin dans les discussions budgétaires, notamment à ce qu'a dit Andréa sur les orientations, sur ce que nous devons faire en matière de fonctionnement, d'investissement.

Je remercie la majorité de ce Conseil Régional qui a su s'emparer de cette question, et en faire un véritable débat interne, parce que la dotation globale de fonctionnement de nos lycées, cette année, malgré les -4 % sur le fonctionnement ne baissera pas. Nous allons vous proposer un vote à 72 753 000 €, à l'euro près identique à celle de l'année dernière, mais "réorganisation" a dit le Président. Nous voulons faire de cette dotation un outil de pilotage de nos lycées en fonction de nos politiques d'orientation demain, mais de cartes scolaires aujourd'hui, par exemple. C'est la raison pour laquelle nous avons regardé la situation de chacun des lycées avant de leur attribuer un montant quant à la dotation de fonctionnement 2019.

Chaque lycée a un fonds de roulement, c'est obligatoire, qui peut être, parfois, extrêmement important, trop important, et donc, il n'est pas normal que de l'argent public ainsi reste dans les coffres des lycées sans que la puissance publique y regarde, celle-là même qui tous les ans par la DGF, à travers notre vote, alimente les fonds de ce lycée. Nous avons donc regardé ces fonds, et nous avons déterminé un certain nombre de lycées qui étaient en situation financière difficile, d'autres en situation financière confortable, des lycées qui avaient des projets, des lycées qui en avaient moins.

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé cette année de n'attribuer qu'une très grosse partie, bien sûr, de cette dotation dans un premier versement. Dans le règlement qui vous est proposé qui est, par parenthèse, à mon sens remarquablement rédigé, nous vous proposons d'attribuer dans un premier mouvement, 70 800 000, une baisse de 2 à 3 % par rapport au global, la compensation étant prise préférentiellement dans les fonds de roulement, encore une fois que nous avons étudiés au trébuchet en prenant en compte non pas le fonds de roulement tel qu'il apparaît "brut", mais le fonds de roulement "disponible". Nous enlevons les stocks, les investissements prévus, etc. Je pourrais répondre à des questions, si vous le souhaitez.

Donc, ce qui sera attribué au lycée c'est ce montant-là. Cela correspondra pour certains lycées en situation fragile à une augmentation de 5 % au maximum, et pour certains lycées qui sont en situation plus confortable à une baisse de 5 % au maximum, et puis, avec les 2 M€ restants nous regarderons précisément la situation, nous regarderons les projets sur tous les domaines que nous avons évoqués depuis hier matin, notamment les projets d'attention à la gestion des fluides, à la gestion de l'énergie, par exemple, en faisant comme le Lycée Favard à Guéret, qui se donne les moyens par un travail interne d'économiser jusqu'à 20 % d'électricité, mais également les projets pédagogiques qui vont dans le sens de notre politique, qu'est-ce que l'on fait pour accompagner la carte des formations de tel lycée professionnel sur le territoire ?

Ainsi, notre DGF qui était hier automatiquement attribuée devient un outil de pilotage de la politique éducative de la Région. Un pied dans la porte sur l'orientation, un pied dans la porte sur les projets d'établissements, et nous encourageons les établissements à signer avec nous des contrats tripartites – il faut bien y mettre l'Etat – de façon à pouvoir sur plusieurs années prévoir un avenir et une évolution pour ces lycées, car bien sûr – j'aurais dû commencer par cela – notre politique est de maintenir, le Président s'y est engagé et le dit à chacune des occasions, sur notre territoire éducatif nos 295 lycées, mais cela va de paire avec une évolution de chacun d'eux.

Voilà, ce que je peux dire sur ce que nous voulons faire avec cette DGF 2019. Je reviendrai tout à l'heure sur la question des investissements. Il ne faut pas saucissonner nos réflexions. Le fonctionnement c'est une chose, l'investissement s'en est une autre. Vous savez que nous sommes très ambitieux, mais je veux dire une phrase ici, notre objectif c'est quand même une baisse tendancielle – pardonnez-moi ce jargon – de la DGF, pourquoi ? Parce que l'investissement important que nous faisons en matière d'économie d'énergie, etc., doit nécessairement aboutir à une baisse des consommations, quand on sait que ladite "viabilisation", le coût des fluides, etc., représentent près de 50 %. Donc, compte-tenu de ce

que chacune et chacun a dit, de droit à gauche, dans cet hémicycle depuis hier matin, si nous ne voulions pas aboutir à une baisse de la DGF dans les années qui viennent, nous serions en parfaite contradiction avec nous-mêmes. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui souhaite intervenir ?

**Mme MARTY.** – Monsieur le Président, mes chers collègues. Ces délibérations 40 relatives à l'attribution des dotations de fonctionnement aux EPLE pour l'exercice 2019 relèvent d'une obligation légale, la Collectivité doit, par ces dotations, offrir aux établissements les meilleures conditions pour leur fonctionnement.

Pour le prochain exercice, la Région souhaite pour le calcul du taux d'évolution des 295 établissements concernés introduire un critère portant sur leur fonds de roulement disponible et net, et plus précisément sur le nombre de jours de fonctionnement qu'ils peuvent couvrir. Ce nombre de jours jugé suffisant pour le calcul étant de 60 pour les lycées professionnels agricoles et REA, et de 45 jours pour les lycées polyvalents et d'enseignement général. Il nous est proposé ici de faire évoluer les dotations de la façon suivante :

- + 5 % par rapport à la DGF 2018 pour les EPLE présentant une fragilité, Monsieur NEMBRINI l'a expliqué, au regard du nombre de jours déterminé plus haut,
- Le maintien de la dotation 2018 pour les établissements en situation correcte,
- Et – 5 % par rapport à la DGF 2018 pour les établissements présentant des réserves confortables.

Si le principe de la prise en compte de l'état des réserves pour le calcul de l'évolution 2019 peut paraître satisfaisant, nous l'avions d'ailleurs évoqué en Commission l'année dernière, il apparaît cependant que cette délibération présente des lacunes importantes quant à l'information des élus surtout pour la répartition d'une somme approchant les 71 M€.

En effet, le document nous expose le nombre d'établissements entrant dans chacune des catégories mais n'indique aucunement le montant de la dotation versée en 2018, et par là même ne permet pas d'appréhender la situation financière de chaque EPLE.

A la suggestion adressée en Commission de faire apparaître les chiffres 2018 à côté des propositions 2019, il a été répondu que ces informations individuelles peuvent bien sûr être fournies à l'aide de fiches "lycée" aux élus qui siègent dans les Conseils d'Administration. Or, précisément, la représentation des élus au sein des Conseils d'Administration pose problème, et nous estimons qu'il est difficile de pouvoir se forger une

opinion sur le calcul des dotations puisque nous sommes exclus de ces Instances pour des motifs sectaires. Pour appuyer notre exclusion, vous aviez évoqué une incompatibilité entre nos valeurs et les sacro-saintes valeurs républicaines enseignées dans les lycées. Pourtant, soyez sûrs que nos élus auraient été plus assidus que la plupart de nos collègues siégeant dans cet hémicycle. Ces mêmes élus que vous avez dû rappeler à leurs obligations au cours d'une assemblée plénière au printemps 2017, pour leur manque d'implication dans cette tâche de représentation de l'Institution régionale dans les EPLE placés sous sa responsabilité.

Notre préoccupation reste bien sûr que notre Région permette aux élèves de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions, mais puisque nous ne sommes pas dignes, à vos yeux, de représenter notre Collectivité dans les EPLE, nous nous réservons le droit de ne pas participer à ce vote.

**M. TRIFILETTI.** – Le Vice-Président NEMBRINI nous l'a rappelé, nous parlons bel et bien de la même dotation générale de fonctionnement à l'euro près, et certains ont pu parler de gel, mais j'ai envie de dire que ce gel ne s'inscrit pas dans la trop fameuse contrainte budgétaire, devenue en quelques années la doxa dominante de nombreux exécutifs, il s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue et aussi dans la diminution des quelques fois pléthoriques jours de fonds de roulement de certains EPLE, en Charente Maritime, j'ai vu des EPL qui étaient à plus de 120 jours de fonds de roulement, ce qui est énorme, car oui, il faut faire circuler au nom du service au public l'argent qui dort trop souvent inutilement.

D'autre part, le conditionnement de la dotation régionale responsabilise les lycées. Cette conditionnalité produit aussi le changement de pratiques au sein de la communauté éducative. Elle modifie les rapports entre la Région et les lycées dans une interdépendance dynamique et vertueuse. Le lycée n'est plus seulement dans un rapport de dépendance stricte à l'octroi de l'augmentation ou non de son budget de fonctionnement par la Région, il est en partie responsable et acteur de l'évolution de ce budget.

Ces économies à moyen et long terme sont et seront vraiment conséquentes lorsque tous les lycées auront bénéficié de travaux d'isolation ou de rénovation – et je fais le lien ici avec la prochaine délibération la 41 puisque nous allons bientôt en parler. Reste toutefois à mieux définir et cerner les clés de détermination dans la mise en œuvre de ces améliorations, distribution du reliquat des aides par rapport aux efforts effectués par exemple dans le cadre de la transition écologique. Il convient aussi de mieux accompagner une ingénierie territoriale dans les lycées déficitaires de ce type de compétence.

On pourra appliquer le même raisonnement pour les déchets, et notamment pour les biodéchets alimentaires. Hier d'ailleurs, le Président l'a rappelé, il y a plus de 25 M de repas qui sont servis annuellement dans nos lycées. Si le lycée est volontariste en matière de prévention des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire, sa facture de collecte et traitement des déchets résiduels par un prestataire extérieur va diminuer, et par conséquent, la DGF pourra baisser de plusieurs milliers d'euros – on a fait le calcul, on est prêt à le mutualiser au sein de l'Assemblée.

La Région pourrait récompenser les lycées vertueux en matière de lutte contre le gaspi en leur permettant de réactiver les économies réalisées au renforcement d'un approvisionnement bio et circuit court, ce qui me permet de dire, si vous avez lu la presse régionale ce matin, que manger bio c'est diminuer aussi son risque de cancer de 25 %, c'est un échantillonnage sur environ 70 000 personnes fait par l'INRA, donc les chiffres sont justes.

La feuille de route pourrait donc être plus précise sur certains aspects et gagner en lisibilité, un point de vigilance également par rapport à la DGF au-delà des frais généraux, c'est-à-dire pédagogie et fonds social lycéen. Nous manquons de lisibilité aussi sur les moyens globaux réels ventilés par élève. Nous souhaitons une meilleure lisibilité, c'est un outil pour accompagner plus que jamais les publics les plus en difficultés.

Et je terminerai en disant que souligner cette politique est adaptable et novatrice, elle pourrait être déployée dans bien d'autres domaines de la politique régionale, par exemple, le domaine économique où nous pourrions introduire une clause Acclima Terra Eco bios permettant d'obtenir l'intégralité des financements si elle est respectée.

Nous voterons évidemment pour cette délibération. Merci Monsieur le Président.

**M. DELPEYRAT – VINCENT.** – Monsieur le Président. Je voudrais d'abord souligner et saluer le travail de Jean-Louis NEMBRINI sur ces questions, parce qu'elles sont évidemment à la fois importantes et complexes.

Je comprends qu'il y ait un certain nombre d'éléments qui nous conduisent à bouger, on n'est pas forcément dans le statu quo, et effectivement l'idée de prendre en compte les économies que grâce aux investissements de la Région, les établissements pourraient faire à l'avenir sur leur fonctionnement, notamment en termes d'énergie, c'est une réflexion que nous pouvons tout à fait envisager et conduire. De même que les différences parfois importantes qui existent entre les établissements de la Région en termes de réserves sont également quelque chose qu'il faut regarder, parce que sûrement que parfois il y a de

bonnes raisons, parfois sans doute qu'elles sont un peu moins bonnes et qu'effectivement c'est un indicateur qui peut traduire beaucoup d'éléments.

Par contre, je suis un peu plus dubitatif sur deux points qui sont le contenu, les critères qui vont être envisagés pour retenir éventuellement des dotations sur certains établissements. Est-ce que cela va se faire de manière contractuelle ou pas ? Quels vont être précisément les critères qui vont être retenus ? Parce que pour nous c'est important, parce qu'effectivement si c'est vraiment cette démarche de recherche d'une plus grande égalité et de tenir compte des économies obtenues grâce à la Région, d'accord ! Si c'est une logique qui nous est imposée par le plafonnement de nos dépenses de fonctionnement et que l'on essaye de trouver des solutions, c'est un peu différent. J'aimerais donc avoir quelques précisions à ce sujet. Quelle est la méthode ? Quelles sont les dépenses qui sont retenues ? Quels sont les critères et voir si c'est une politique qui a vocation à durer ? Ou est-ce que l'on va en tirer des bilans pour pouvoir examiner ensemble dans quelles directions on va aller ?

**Mme COSTES.** – Monsieur le Président, chers collègues. L'attribution de la DGF à chaque établissement est un acte lourd de conséquences car elle apporte les ressources financières au bon fonctionnement des établissements, et ce afin de permettre à tous les élèves où qu'ils se trouvent dans la région de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage pour la réussite de sa scolarité, aussi les critères retenus ainsi que les bases retenues pour son calcul doivent-ils être les plus justes et les plus exacts possible.

Dans cette délibération, il est effectivement évoqué l'application d'un nouveau critère qui se veut qualitatif et qui tient compte du volume des fonds de roulement disponibles de l'établissement. Celui-ci entraînerait l'application d'une baisse de 5 % de la DGF pour 90 lycées qui bénéficieraient d'une situation financière dite confortable, dont on ne connaît pas les noms, puisque ce n'est pas donné, et une hausse de 5 % pour 38 établissements en situation de fragilité financière. Aussi, si nous ne remettons pas en cause le principe de ce critère, et afin qu'il n'apparaisse pas comme étant injuste, nous souhaiterions que vous accédiez à la demande que nous avons formulée en Commission, d'avoir un dialogue systématique avec tous les établissements qui vont se voir appliquer une baisse de 5 % de sa DGF et préalable à son application. En effet, ceci est nécessaire pour vérifier que cette réserve ne corresponde pas à des projets particuliers portés par l'établissement, mais aussi et pour éviter la prime à une gestion peu responsable, cela doit s'évaluer au cas par cas, et non pas aller dans la sanction automatique.

Si vous levez cette réserve, nous nous prononcerons favorablement.



**M. LE PRESIDENT.** – S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Jean-Louis NEMBRINI de répondre.

**M. NEMBRINI.** – Merci à chacune et chacun des intervenants d'avoir posé un certain nombre de problèmes, pour la plupart fort pertinents. Je dis pour la plupart parce que quand Madame MARTY dit qu'elle n'a pas les éléments pour comparer avec 2017, il suffit de prendre la délibération de 2017 et de la comparer à celle de 2018, comme il y a le même tableau, on peut faire la comparaison.

Je reviens sur ce qu'a dit Stéphane TRIFILETTI. Je pense que nous devons avoir des politiques qui favorisent la responsabilité des établissements et les projets d'établissements. Cette réserve de 2 M€ est un outil de la Région pour alimenter, alors bien sûr, elle sera une réponse aux situations financières. Est-ce que 45 jours, c'est suffisant ? Cela nous semble suffisant pour un lycée d'enseignement général mais compte-tenu de la situation de tel ou tel lycée ce n'est peut-être pas suffisant. Il y a une situation locale à prendre en compte. Nous appelons à cette contractualisation, c'est-à-dire prendre en compte les projets. On l'a dit depuis hier également. Nous essayons de nous inspirer de l'air du temps. Cette revendication d'autonomie des unités ou s'exerce l'essentiel, pour l'éducation c'est le lycée, les projets nous intéressent, mais pour leur donner corps, il fallait bien que nous ayons un outil, et la DGF devient un outil de ce point de vue.

Stéphane TRIFILETTI appelle également à des moyens ventilés par élève, mais la délibération le fait déjà, en différenciant un élève de lycée professionnel, un élève de lycée agricole, un élève des REA avec des montants, il y a un peu d'automatisme dans toute application politique.

Et puis, il y a toute l'aide complémentaire qu'apporte la Région. Quand on fait l'addition, c'est 30 autres millions d'euros dont on ne parle jamais que ponctuellement mais qui vont dans les lycées : les aides de rentrée, les accompagnements des projets éducatifs, les fameux PEJE (projets éducatifs jeunesse), l'accompagnement à la mobilité collective sur des critères de la Région qui vont de paire avec notre ambition culturelle pour tous les lycées, et demain le projet de développement de telle ou telle formation en liaison avec les besoins du territoire. Il faut donc ajouter tout ceci pour voir quel est le montant par élève dans un lycée. Je n'ai pas le temps, ici, d'argumenter sur le fait que ce n'est pas suffisant de faire des divisions (montant : nombre d'élèves), cela ne peut pas fonctionner.

Sur les propos de Stéphane DELPEYRAT, derrière cette tentative de cette année, il y a cette idée d'élaborer des contrats, il faudra que nous puissions établir des critères. L'an prochain, j'espère être plus précis, parce que nous ouvrons une politique. Notre DGF devient

un outil au service de notre politique éducative, évidemment sur nos objectifs. D'accord, il faudra mieux préciser la méthode et faire un bilan, je suis tout à fait d'accord.

Quant à vous Madame COSTES, je comprends bien la question que vous posez, dialogue systématique avec les établissements, la réponse est "oui", bien entendu, c'est ce que nous faisons. L'objectif des visites d'établissements est d'aller vers le dialogue. Ce que fait notre Administration, et je la remercie parce qu'il y a un travail très précis auprès de chaque établissement, mais là où je ne peux pas vous répondre complètement, c'est sur le préalable, mais la loi ne me permet pas de le faire, pourquoi ? Parce que dès votre vote aujourd'hui, il faudra adresser un courrier au chef d'établissement en leur annonçant le montant de la DGF pour qu'ils puissent préparer leur budget. En revanche, je m'engage effectivement à aller vers ce dialogue qui me paraît absolument indispensable.

D'ailleurs, concernant ces 2 M€, ce n'est pas la Région qui va décider, seule, de l'attribution. D'ores et déjà, nous travaillons avec le groupe de contact des proviseurs et derrière il y a un groupe technique qui va s'emparer de cette question et qui élaborera les critères en réponse à ce qui remontera des établissements. Il y a le projet des établissements et puis un groupe technique qui en émane pour pouvoir nous aider à attribuer ces 2 M€.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Jean-Louis et merci à vous et à toutes les équipes.

**Mme ABELIN.** – Juste pour donner la ligne de vote. Le groupe UDI votera pour, et à titre personnel, je m'abstiendrai.

**M. LE PRESIDENT.** – Sur ce texte, je veux vraiment remercier Jean-Louis NEMBRINI et toute l'équipe. C'est un travail compliqué parce que l'on voit bien qu'il est très sensible, mais en même temps, cette dotation devrait baisser. Elle doit baisser pour des raisons qui tiennent à tous les travaux qui ont été faits et à la baisse de la partie énergétique. Et il faut le faire. Je ne dis pas cela pour prévenir par rapport au budget 2020. J'ai simplement demandé à arbitrer pour que l'on ait cette enveloppe globale qui puisse accompagner la Direction de l'Education en cas de problème.

Deuxième point, il y a des lycées qui souffrent pour des diverses raisons. Il est quand même normal qu'il y ait un phénomène de solidarité.

Troisièmement, on est à la marge. Jean-Louis vous l'a dit tout à l'heure, c'est comme la TICPE Grenelle, c'est l'épaisseur du trait. Il y a un vrai travail que nous allons faire dans la durée sur ces fonds de roulement et sur cette DGF, dont je le rappelle, il y a plusieurs

années, notamment pour ce qui était de la solidarité, il y avait un fonds de solidarité où l'Etat s'était sorti et nous avons laissé nous en occuper.

Y-a-t-il des oppositions ?

Abstentions ?

Mme ABELIN.

La RN ne prend pas part au vote.

#### N° 40

Vote sur les « Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2019 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants (8), Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

#### **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION :** Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants (1)

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE :** Rassemblement National, FREL Lionel [*a quitté la salle lors du débat et du vote*](EC-EELV)

Ce texte est donc adopté.

**PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2017-2021,  
ACTUALISATION N° 1 : CONSTRUIRE, AMENAGER ET ENTRETENIR LES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE) POUR LE  
BIEN-ETRE DES JEUNES ET DES PERSONNELS**

**M. NEMBRINI.** – C'est l'ajustement, Monsieur le Président, de notre PPI. Nous avons voté il y a un peu plus d'un an, un PPI extrêmement ambitieux à hauteur de 1,2 G€ en investissement, liant les deux réflexions.

Il s'agit là, simplement, d'une adaptation de notre PPI parce que les temps changent et les prévisions nous obligent à des adaptations. Des choses très simples, par exemple, nous avons prévu un lycée dans l'Entre-deux-Mers à Sadirac-Créon à hauteur de 1500 élèves. Il s'avère qu'il faudra aller plus loin, et donc passer à 2000 élèves, et donc, il faudra des prévisions supplémentaires. Nous avons par exemple, le Président insiste beaucoup sur la réduction de la pénibilité de certaines tâches, et notamment sur la nécessité d'aller vers l'automatisation de certaines tâches comme le lavage des assiettes dans les demi-pensions. Il se trouve que depuis le PPI nous avons trouvé la possibilité technique, en allant voir en Allemagne un fabricant de machines-outils spécialisé dans ce genre de produits, de pouvoir commencer à équiper un certain nombre de lycées de ces laveries entièrement automatiques. En cela, il faut prévoir des investissements supplémentaires. Je pourrais, comme cela est fait dans la délibération mais je vous fais grâce de la lecture du détail de cette délibération, elle est très précise, donc nous devons actualiser à hauteur de 30 M€ ce PPI, l'incidence budgétaire étant de de 14 M€ parce qu'il y a une compensation dans le cadre de cité scolaire et donc une restitution à hauteur de 19 M€ des Conseils Départementaux. Voilà, ce que je veux dire sur ce sujet.

Si vous le permettez Monsieur le Président, je prends quelques minutes pour faire un premier bilan pour vous rendre compte de ce que nous faisons sur ce PPI. Comme il a été dit hier, 46 M€ supplémentaires ont été inscrits en autorisation de programmes, ce qui est la traduction de l'accélération de la mise en œuvre de notre PPI.

Un PPI c'est d'abord des études, on ne voit pas de grues, ni de chantiers, ni de camions, et puis tout d'un coup, cela s'accélère, et se met à pousser comme des champignons. Je vous rappelle que nous avons deux nouveaux lycées, un troisième en cours d'étude. Nous

avons 111 opérations dites structurantes à plus d'1 M€, sur 295 lycées. Cela va se voir dans le paysage, de certains territoires qui, trop souvent, expriment une certaine inquiétude quant à la construction dans la Nouvelle Région. En première approche, je peux vous dire que sur le territoire du Limousin, par exemple, mais il faudra le vérifier, et ne pas le prendre pour argent comptant, on est environ à plus de 20 % d'investissements d'ores et déjà dans nos lycées. Je crois que cela compte énormément. C'est pour cela que je voulais vous parler de cet avancement.

Depuis hier matin, nous parlons des problèmes climatiques, du développement durable, etc. C'est vraiment au cœur de notre PPI. Nous avons 111 lycées qui ont recours aux énergies renouvelables, 67 pour la production électrique, je prends cet exemple, je pourrais en prendre d'autres. Nous avons un gros effort sur la maîtrise des consommations. Nous voulons que l'ensemble de nos lycées, à échéance de quelques années, soient sous le régime du contrat qui vaut dans l'ancienne Aquitaine. Nous savons au kilowatt près et au m3 de gaz près ce qui se consomme dans les lycées. C'est un outil formidable de pilotage de la dépense et de régulation et d'économie.

En matière d'accessibilité, 116 opérations sont déjà réalisées, 77 dans la seule année 2017.

En matière de sécurité, 217 établissements ont déjà fait l'objet de travaux, et je ne parle pas de toute notre réflexion sur le lycée du futur. Que sera la pédagogie demain ? C'est une obsession pour nous. Comment faire réussir notre jeunesse ? Chaque fois que nous travaillons sur des questions d'investissement, il y a toujours un élève et un professeur à la base de notre réflexion. Il n'y a pas que les lycées neufs, il y a aussi ces opérations structurantes où chaque fois, la pédagogie est au cœur. Comment on organise ? Comment on équipe ? Comment, demain, on subventionnera les manuels ? Comment aura-t-on accès aux outils par le numérique ? Etc. Comment apportera-t-on sur tout le territoire des options qui sont aujourd'hui exclusivement dévolues à des lycées de centre-ville ? C'est cela le lycée de demain.

Stéphane DELPEYRAT, dont je regrette simplement le vôtre, je pense que compte-tenu de ce que tu as dit, tu pouvais aller jusqu'à appuyer parce que je pense que tu ne seras pas déçu de la trajectoire que vont prendre nos lycées grâce à notre politique.

**M. LE PRESIDENT.** – Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

**N° 41**

Vote sur le « Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021, actualisation n° 1  
Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement  
(EPL) pour le bien-être des jeunes et des personnels »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il en est ainsi décidé.

Merci pour ces précisions. On est d'ailleurs, je crois, sur le plan des investissements comme sur le plan du fonctionnement, une des Régions françaises qui fait le plus par rapport à son budget pour les jeunes et l'éducation.

**CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LA REGION, L'ÉTAT ET  
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA PERIODE  
2019-2021**

**M. LE PRESIDENT.** – Nous passons maintenant à la charte d'engagements réciproques entre la Région, l'État et le monde associatif. On a quelques amendements du Rassemblement National. Geneviève BARAT me dit que c'est Léonore MONCOND'HUY qui présente ce rapport.

**Mme MONCOND'HUY.** – En effet, Geneviève BARAT et moi sommes fières de vous présenter cette charte des engagements réciproques entre l'État, la Région et le mouvement associatif. C'est une démarche vertueuse dans laquelle notre Région se distingue par la qualité de ses relations partenariales avec l'État et le représentant du monde associatif. Nous sommes l'une des seules Régions à avoir engagé une démarche tripartite alors que la plupart des déclinaisons nationales de cette charte consiste en une relation bilatérale entre les organes de l'État d'une part, et les associations d'autre part.

La signature de cette charte et selon ses modalités est la reprise d'une proposition du CESER. A noter que cette charte a fait l'objet d'un avis positif quasi unanime du CESER à l'image de l'ensemble des politiques de la Nouvelle-Aquitaine en faveur de la vie associative. Il est essentiel de savoir travailler en partenariat, confiance, transparence avec les associations, et notre Région est déjà reconnue pour sa capacité à impulser cette dynamique avec les réseaux associatifs. Cette signature s'inscrit dans une dynamique de progression, d'amélioration constante de nos pratiques.

Impulser un fonctionnement partenarial sain et en confiance avec les associations selon des modalités durables, insuffler un état d'esprit dans tous les Services de la Région, c'est l'ambition de cette charte.

Je me permets aussi de dire que nous ne voterons pas l'amendement proposé par le Rassemblement National parce que la conception de neutralité politique appliquée à des associations, je pense que nous ne partageons la conception de la neutralité politique.

**M. LE PRESIDENT.** – C'est aussi parce que c'est une convention et qu'il faut que tous les partenaires soient d'accord. Il y a des associations qui ont un engagement, d'autres qui n'en n'ont pas, ce n'est pas grave, on ne peut pas refuser d'avoir des engagements.

Je présente donc les amendements du Front National, dans le respect...

**Mme DIAZ.** – Je vais le faire Monsieur le Président, cela me permettra de répondre et d'apporter quelques éclaircissements. Nous aussi, nous sommes favorables au soutien des associations, elles sont essentielles pour la culture, pour le développement du lien intergénérationnel. Par contre, ce qui nous gêne dans cette charte, c'est vos notions de "vivre ensemble", d'exercer sa citoyenneté, en fait, cela sent l'idéologie à plein nez. Et d'ailleurs, on le voit...

**M. LE PRESIDENT.** – Pourquoi ? Vous préférez vivre contre les uns et les autres !

**Mme DIAZ.** – Ne soyez pas dans la polémique et la provocation, vous le savez très bien – cela peut vous faire rigoler, cela ne me dérange pas – vous soutenez des associations qui elles-mêmes soutiennent des chanteurs engagés, mais c'est toujours "engagés" à sens unique. Donc, nous voudrions un véritable respect du pluralisme politique et des associations véritablement neutres politiquement parlant. Cela nous semble quelque chose de bon sens, et qui s'inscrit d'ailleurs dans ce que vous demandez, à savoir l'intérêt général et l'indépendance.

**M. LE PRESIDENT.** – Alors, il y a cet amendement. Ensuite, il y a un deuxième amendement. C'est cela ? Il n'y a qu'un amendement ?

**Mme DIAZ.** – En trois étapes, mais pour l'ensemble de la charte.

**M. LE PRESIDENT.** – Un amendement avec plusieurs alinéas, parce que je vois "ne pas subventionner..." "

**Mme DIAZ.** – Aux chapitres 2, 3 et 4

**M. LE PRESIDENT.** – "... les associations qui ne respectent pas une neutralité politique, respecter la liberté d'opinion de chacun en restant..."

**Mme DIAZ.** – On préfère que les choses soient bien claires.

**M. LE PRESIDENT.** – D'accord. Simplement par définition, et c'est une grande loi de la République Française, la liberté de création des associations suppose la liberté des associations. C'est la base constitutionnelle républicaine et démocratique. Donc, ...

**Mme DIAZ.** – Elles ont le droit, mais elles ne doivent pas être subventionnées par l'argent public.



**M. LE PRESIDENT.** – Je ne peux pas vous suivre. Qui est d'avis d'adopter ces amendements ?

**M. DURAND.** – Tout simplement pour vous indiquer que notre groupe ne participe pas au vote, mais qu'à titre personnel, je vote l'amendement. Il me paraît fondé.

**M. LE PRESIDENT.** – Pierre DURAND et le Rassemblement National votent l'amendement. Yves, vous faites quoi ?

**M. D'AMECOURT.** – *(micro éteint)*. On ne participe pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – UDI MODEM ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – On est contre ?

**M. LE PRESIDENT.** – Je suppose que la majorité est contre. Cet amendement est donc rejeté. Je mets la charte...

**Mme FROPOS.** – Monsieur le Président. Les non-inscrites, abstention, s'il vous plaît.

**M. LE PRESIDENT.** – D'accord. Merci Mesdames. Je mets la charte aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ? C'est un peu confus.

**M. OXIBAR.** – Pardon, Monsieur le Président. Sur l'amendement, nous ne participons pas au vote, mais nous votons la charte, pour le groupe Les Républicains.

**M. LE PRESIDENT.** – Marie-Pierre vous avez à peu près... C'est le bazar. J'ai une rébellion derrière moi.

**M. DURAND.** – On va résumer. Sur l'amendement, le groupe ne participe pas au vote, sauf...

**M. LE PRESIDENT.** – sauf Vous qui votez l'amendement.

**M. DURAND.** – Et sur la délibération, le groupe vote pour, mais moi, je ne prends pas part au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – Et le Rassemblement National ?

**Mme DIAZ.** – Nous votons nos amendements, mais nous ne votons pas la charte.

**M. LE PRESIDENT.** – Vous êtes contre, ou vous ne prenez pas part au vote ?

**Mme DIAZ.** – Nous votons nos amendements. Et la charte nous ne la votons pas.

**M. LE PRESIDENT.** – Vous êtes contre ?

**Mme DIAZ.** – Evidemment.

**M. LE PRESIDENT.** – Parce que ne pas la voter, ce peut être ne pas prendre part au vote, s'abstenir. Et les dames non-inscrites s'abstiennent ?

**Mme FROPOS.** – Oui.

**M. LE PRESIDENT.** – Le Modem et l'UDI votent pour la charte, contre les amendements.

N° 42

Vote sur l'amendement « Charte d'engagements réciproques entre la Région, l'Etat et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2021 »

- POUR : DURAND Pierre (LR-CPNT), Rassemblement National
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

**AMENDEMENT REJETE**

- ABSTENTION : Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)
- NON PARTICIPATION AU VOTE : LR-CPNT (30)

N° 42

Vote sur la « Charte d'engagements réciproques entre la Région, l'État et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine pour la période 2019-2021 »

**- POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés**

**CONTRE : Rassemblement National**

**ADOpte A LA MAJORITE**

ABSTENTION : Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

NON PARTICIPATION : DURAND Pierre (LR-CPNT)

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
GRAND POITIERS ET LE CREPS DE POITIERS**

**FONCTIONNEMENT DES CREPS - ATTRIBUTION DE CONCESSIONS DE LOGEMENT  
DE FONCTION AUX PERSONNELS D'ETAT DANS LES DEUX CREPS DE LA  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. LE PRESIDENT.** – J'ai deux dossiers qui, si Nathalie pourra répondre, ne posent pas a priori de problèmes : le partenariat Région – Grand Poitiers et Creps de Poitiers – plutôt intéressant – et toujours sur les CREPS, les concessions de logements.

Est-ce qu'il y a des observations, des oppositions ? Tout le monde est d'accord.

**N° 43**

Vote sur la «Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Grand Poitiers et le CREPS de Poitiers »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 44**

Vote sur le «Fonctionnement des CREPS – attribution de concessions de logement de fonction aux personnels d'Etat dans les deux CREPS de la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Ces deux dossiers sont donc adoptés.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE  
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA GIRONDE**

**M. LE PRESIDENT.** – On a le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Agence de Développement touristique de la Gironde.

**Mme DERVILLE.** – Pas de commentaires, Président. En fait, on doit présenter ce rapport mais nous ne sommes pas du tout concernés ni directement, ni même indirectement. On a à le présenter parce que la Région est citée dans ce rapport en tant qu'agence touristique, plutôt notre Comité Régional du Tourisme qui collabore avec l'agence touristique de Gironde Tourisme, mais nous n'intervenons pas directement dans la gestion de Gironde Tourisme, donc c'est vraiment plus une information qu'une saisie.

**N° 45**

Sur le «Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'agence de développement touristique de la Gironde »

**L'Assemblée donne acte**

**M. LE PRESIDENT.** – L'Assemblée plénière donne acte.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « ABBAYE ROYALE DE  
SAINT-JEAN-D'ANGELY »**

**M. LE PRESIDENT.** - Je pense qu'il en est de même pour l'Etablissement de Coopération culturelle de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angely.

**N° 46**

Sur le «Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public de coopération culturelle « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély »

**L'Assemblée donne acte**

L'Assemblée donne acte.

## MOTIONS

**M. LE PRESIDENT.** – Et maintenant, nous allons passer aux motions. Je ne propose pas de lire les motions, parce que l'on ne va pas s'en sortir.

## MOTION : LEGALISATION DU CANNABIS THERAPEUTIQUE : QUAND LA FRANCE CULTIVE SON RETARD

On a une première motion qui est présentée par le EELV, PS et apparentés, sur la légalisation du cannabis thérapeutique quand la France cultive son retard.

**M. OXIBAR.** – Monsieur le Président. Juste avant de passer aux votes des motions, je voudrais faire une petite intervention. Il n'est pas question pour le groupe Les Républicains de remettre en cause le principe de déposer des motions, sauf qu'aujourd'hui, on a quinze motions plus des vœux. Il y a le droit d'amendement qui a été évoqué pendant la séance. Je vous pose la question ainsi qu'à l'ensemble des collègues et des différents groupes, est-ce que l'on ne pourrait pas avoir un code de bonne conduite qui dirait qu'à chaque plénière un groupe dépose une voire deux motions, parce que là, cela commence à devenir un peu trop, notamment votre propre groupe, Monsieur le Président, qui dépose onze motions. Génération S qui dépose deux motions sur Ford, ou qui cosigne une motion avec le PS et les Verts et qui ensuite dépose une motion, seul, sur Ford. Je vais déposer une motion pour que la 205 junior de Nathalie LANZI passe au contrôle technique. J'essaie de détendre un peu la chose, parce que c'est un peu épuisant, on en a tous assez. Je vois que les bancs ne se sont pas encore trop vidés, notamment dans votre majorité, mais à un moment, je pense qu'il faudrait essayer d'être un peu raisonnable.

Pierre DURAND va parler de sa motion sur le sport, il y a aussi une motion de votre groupe *qui refuse de s'associer sur la motion du sport qui a priori à l'air assez consensuel*. Donc, on va devoir à nouveau rajouter.

Voilà, c'était l'intervention que je voulais faire. En suivant, nous vous donnerons les indications de nos votes, ou de nos non-participations au vote. Je voulais faire ce message pour accélérer les choses. Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** – J'ai tendance à partager cette réflexion, d'autant plus que nous le voyons bien, tout au long de ces assemblées qui durent maintenant deux jours, on a largement le temps de parler de Ford, de beaucoup de domaines dans les interventions, y compris d'ailleurs dans les interventions – on a vu qu'il y avait l'AFPA tout à l'heure – on voit bien que cela passe dans les écrans radars des discours politiques, et que je ne suis pas sûr que les motions apportent énormément.

-----

On a la légalisation du cannabis thérapeutique par le célèbre Eric CORREIA. Quelle est la position des groupes.

**Mme NADAU.** – Je voudrais juste faire une petite intervention parce qu'à partir du moment où vous acceptez des motions, acceptez aussi le débat. Puisque vous demandez la position du groupe, que l'on explique pourquoi on votera ou pas. Merci Président.

Notre groupe est favorable à tout type de recherches pouvant faire progresser la science dans quel que domaine que ce soit, et pourquoi pas la recherche sur le cannabis thérapeutique, mais contrairement à ce qui est affirmé dans cette motion, la communauté scientifique est partagée sur l'innocuité des activités thérapeutiques du cannabis et des cannabinoïdes. Les données scientifiques manquent notamment dans le domaine du cancer, même aux Etats-Unis où le cannabis est autorisé dans certains Etats. Je trouve donc un peu rapide votre conclusion d'affirmer que son usage thérapeutique n'entraîne presque aucun effet secondaire, la dépendance psychique au produit est connue, et l'on voit les ravages que cela fait chez nos jeunes, le cannabis rend le cerveau ramollo, mais pas seulement. Mais peut-être y a-t-il dans cette motion, l'arrière-pensée de son utilisation aussi à un usage récréatif comme le préconisait notre collègue Eric CORREIA dans le journal "La Montagne" en février 2018, en envisageant, je cite : *"un tourisme de la fumette qui pourrait profiter au département à l'image de ce qui s'est passé aux Pays-Bas. La Ministre de la Santé, Agnès BUZAT, ne ferme pas la porte et a demandé aux Institutions qui évaluent les médicaments de lui faire remonter l'état des connaissances sur le sujet."* Donc, attendons, car il me semble que sans ces données scientifiques complémentaires, ce débat au sein de notre Assemblée est stérile, et si l'usage thérapeutique est légalisé avec un usage récréatif restant interdit, comment organiser la vente ? Un dossier complexe dont la maîtrise n'est pas de la compétence de notre Institution mais du législateur.

De plus, laisser croire que l'avenir des agriculteurs creusois passera par la culture du cannabis thérapeutique ne me semble ni réaliste, ni honnête. Et pour détendre un peu l'atmosphère, je vais faire une proposition dans le cadre d'un échange international avec la Colombie, je propose qu'en contrepartie de la formation des FARCs dans nos Landes, ces derniers aillent en Creuse partager leur savoir sur la culture du cannabis.

C'est pour toutes ces raisons que nous ne participerons pas à ce vote.

**Mme MOGA.** – Monsieur le Président. Je vous demande instamment de donner la parole à Eric, parce qu'il porte un dossier très important et il est en train d'être caricaturé.



**M. LE PRESIDENT.** – Mais, Eric va prendre la parole, bien sûr, mais j'attends qu'il y ait ces explications de vote, et Eric conclura comme cela se passe...

**Mme MOGA.** – Pour nous, c'est simple, on soutient la motion.

**Mme REQUENNA.** – On a d'ailleurs un médecin dans notre groupe qui nous a quand même fait état de toutes les valeurs que portait cette motion.

**Mme DIAZ.** – Une petite explication de vote. Nous ne voterons pas cette motion. Nous sommes contre les ravages que le cannabis fait notamment sur le cerveau et sur les effets de la mémoire, et peut-être que si nos collègues des Verts pratiquaient un peu moins la fumette, cela leur aurait évité dans la Nouvelle République parue aujourd'hui de dire que nous n'avons pas signé leur manifeste pour le climat, ils n'auraient peut-être pas oublié qu'ils ne nous ont pas montré le manifeste.

**Mme MOTOMAN.** – Apparemment pour ramollir le cerveau chez l'extrême droite, il n'y a pas besoin.

**M. LE PRESIDENT.** – Madame, je n'ai pas donné la parole, s'il vous plaît. Je veux avertir Madame DIAZ, qu'il est totalement incorrect, inadmissible d'attaquer les personnes sur ce plan-là. Vous donnez des leçons à longueur de temps...

**Mme DIAZ.** – Mais c'est vous qui en donnez tout le temps, des leçons

**M. LE PRESIDENT.** - ... Et là, vous attaquez les personnes. C'est inadmissible.

**Mme DIAZ.** – Attendez ! Vous nous insultez tout le temps. On est pour l'apaisement dans cette région...

**M. LE PRESIDENT.** – Vous prenez vos responsabilités, vous n'avez pas le droit de vous exprimer comme cela.

**Mme DIAZ.** – Monsieur le Président, attendez ! Monsieur le Président. La Nouvelle République, aujourd'hui, dit que nous n'avons pas signé le manifeste, vous ne nous l'avez même pas présenté, personne ne nous l'a présenté.

**M. LE PRESIDENT.** – On n'attaque pas les gens personnellement.

**Mme DIAZ.** – Encore moins dans la presse, alors. Et c'est vous qui nous donnez toujours des leçons.

**M. LE PRESIDENT.** – Cela véhicule un rapport au "vivre ensemble", comme vous le disiez tout à l'heure, extraordinaire.

**Mme DIAZ.** – Appliquez-le à votre majorité Monsieur le Président. Et des conneries dans la presse, on n'en veut pas.

**M. LE PRESIDENT.** – Je voudrais que les groupes expriment leur vote, et Eric CORREIA répondra pour défendre sa motion, à la fin.

**M. NAUCHE.** – Pour le groupe socialiste et apparentés, c'est évidemment un plein accord avec la motion qui a été proposée. En effet, je ne sais pas où vous avez trouvé que dans la communauté médicale il y avait des gens qui pensaient que cela n'avait aucune importance thérapeutique dans un certain nombre de pathologies, mais il y a des pathologies où c'est important d'avoir cet outil-là à disposition. Et donc, le groupe socialiste et apparentés votera cette motion, mais je laisse à Eric CORREIA le soin de répondre sur le fond aux arguments qui ont été faits.

**M. LE PRESIDENT.** – Vote du groupe EELV, je suppose favorable.

**M. BITEAU.** – Monsieur le Président, les Radicaux voteront aussi.

**M. LE PRESIDENT.** – Je suppose.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Le groupe UDI ne participera pas au vote. On a eu une discussion très intéressante avec Eric CORREIA, mais on ne le fait pas pour deux raisons. Premièrement, parce que c'est hors compétence du Conseil Régional. Et deuxièmement, on n'a posé une question précise. Il existe aujourd'hui une réponse pharmaceutique à la douleur, cela s'appelle "la pyramide de la douleur", et cela va du paracétamol aux morphiniques. Quelle est la position aujourd'hui du cannabis thérapeutique par rapport à cet attirail que l'on a sur la douleur ? On n'a pas eu de réponse précise là-dessus. Quand est-il utilisé, mobilisé ? Peut-être que Monsieur CORREIA peut nous répondre là-dessus.

**M. CORREIA.** – Monsieur le Président et chers collègues. Je regrette la façon dont a été abordée cette motion-là, et la caricature faite par le groupe Les Républicains. Je les invite juste au sein de leur groupe à discuter avec un médecin qui s'appelle Renaud MUSELIER qui est Les Républicains, et qui, lui, était contre, un avis qui a changé par rapport à tout cela.

Nous sommes ici à la fois dans le thérapeutique, je rappelle bien, au niveau médical et dans l'humain, et au niveau économique aussi. Je rappelle qu'aujourd'hui on est à 53 pays

qui ont légalisé partiellement ou totalement le cannabis à usage thérapeutique, et parmi ces 53 pays, il y a 23 pays européens, c'est-à-dire autour de la France.

Alors pourquoi une minorité de réfractaires persiste-t-elle à considérer l'usage du produit comme dangereux en le réduisant à la catégorie des substances prohibées. En ce qui concerne les études scientifiques, je rappelle qu'à ce jour les Académies américaines qui concernent la science, l'ingénierie et la médecine ont publié en 2017 un rapport qui met en évidence l'efficacité thérapeutique du cannabis dans la gestion de la douleur chronique, les troubles psychiques provoqués par les chimiothérapies et les spasmes oculaires, et liés à la sclérose en plaques. Une liste de pathologies concernée par une couverture de l'usage médical est donc désormais établie. Cette liste est non exhaustive et je réponds en partie à M. DIONIS, d'autres usages médicaux faute d'essais cliniques significatifs ne sont pas encore répertoriés. Il reste un travail important à faire. Je ne le nie pas bien évidemment, cependant la légalisation du cannabis médical en autorisant l'usage d'un produit disposant de telles vertus thérapeutiques permettrait de mettre à la disposition de nombreux patients un produit complémentaire voire alternatif aux traitements classiques qui peuvent engendrer des effets secondaires insupportables, sans pour autant s'opposer à la pharmacopée française, usuelle qui repose sur différentes classes médicamenteuses dont les opiacées. Je rappelle qu'aujourd'hui des médicaments dérivés de l'opium sont prescrits librement et que ces médicaments-là font plus de 150 morts par jour aux États-Unis. On en a besoin, mais quand on parle de dangerosité de molécules, il faut tout mettre sur la table.

Les modes d'action, les modes d'administration n'entraîne presque aucun effet secondaire. Je rappellerai à quelques collègues aussi que le cannabis thérapeutique ne se fume pas, parce que fumer reste dangereux. Je n'irai pas plus loin parce que je regrette que la plupart des collègues qui ne votent pas n'ont pas lu, en fait, la motion, ils ne se sont pas renseignés. Je pense que la France doit mettre enfin un terme à la culture du tabou, trouver de nouvelles réponses pour soulager les patients, et encourager cette nouvelle filière agricole, vertueuse, créatrice d'emplois, en zone rurale pour dynamiser l'économie de nos territoires. C'est la raison pour laquelle j'aurais invité, si j'avais présenté, mais je remercie les collègues qui sont capables de voir un peu plus loin pour voter cette motion.

**M. OXIBAR.** - Monsieur le Président. Juste deux secondes, sur la caricature dont nous accuse Monsieur CORREIA. Il n'a pas écouté ce qu'a dit notre collègue Marie-Françoise NADAU. On a dit qu'il fallait attendre des données scientifiques complémentaires avant de prendre position. Pardon, Monsieur CORREIA vous avez fait, vous aussi, de la caricature.

**M. CORREIA.** – Il y a 23 pays européens qui n'attendent plus. Sont-ils des idiots ? Sont-ils des irresponsables ?

**M. OXIBAR.** – Quant à votre argument de dire Monsieur MUSELIER, je connais un socialiste qui est contre.

**M. LE PRESIDENT.** – On passe au vote. Qui est d'avis d'adopter cette motion ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

**MOTION**

Vote sur la motion-« Légalisation du Cannabis thérapeutique : quand la France cultive son retard »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés**

**CONTRE : Rassemblement National**

**MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

Cette motion est donc adoptée.

## MOTION : LA NOUVELLE-AQUITAINE, TERRE DE SURF

**M. LE PRESIDENT.** – Ensuite, on a une motion sur laquelle, je pense, tout le monde va être d'accord, qui a été présentée par le groupe socialiste, les Radicaux de gauche et Générations, qui est l'accueil des épreuves de surf lors des J.O 2024. Tout le monde est d'accord ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

### MOTION

Vote sur la motion-« La Nouvelle-Aquitaine, terre de surf »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

Unanimité.

**MOTION : FILIERE AUTOMOBILE FORD, STEVA, LSI EX GMS ET FONDERIES DU  
POITOU : LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE EN SOUTIEN**

Ensuite, on a sur FORD, STEVA, LSI, FONDERIE DU POITOU. On est d'accord ?

**M. ROGISTER.** – Non. Je vais être bref. Il y a deux avantages, et j'ai compris la différence entre les Socialistes et les Radicaux de gauche, lorsqu'il y a les Radicaux de gauche...

**M. LE PRESIDENT.** – Là, vous digressez.

**M. ROGISTER.** – Pas du tout.

**M. LE PRESIDENT.** – Essayez de venir au fait.

**M. ROGISTER.** – Je viens au fait. Il y en a une qui est en écriture inclusive et l'autre qui ne l'est pas. Donc, je félicite les Radicaux de gauche de signer ce qui n'est pas en inclusif et de refuser celle qui est en inclusif.

**M. LE PRESIDENT.** – Venez au fait.

**M. ROGISTER.** – Je viens au fait, et expliquer mon vote. A l'instar de ces deux délibérations, seul l'intitulé interpelle. Le développement effectivement est fait sans analyse véritable et cela en fait une motion vide de sens, si ce n'est l'intitulé. S'agit-il d'un soutien aux travailleurs français victimes de la mondialisation ? On ne le sait pas. S'agit-il de dénoncer les directives relatives aux travailleurs détachés ? On n'en parle pas. L'intitulé "Soutien aux 2000 salariés de FORD, STEVA, LCL, et FONDERIE DU POITOU" nous pousse à voter favorablement. Oui à la défense des travailleurs français même s'il est amusant de voir cette motion déposée par ceux-là mêmes qui ont créé par leur dogmatisme les conditions de ces échecs. Oui, à cette motion, tout en nous désolidarisant de ceux qui l'ont déposée parce que nous ne voulons pas être mélangés aux pompiers de pyromanes. Voici ce que je voulais dire.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. Je rappelle que, mais Francis WILSIUS peut intervenir s'il le souhaite, l'ensemble de ces entreprises, pour être impliqué dans chacune de ces entreprises, est à chaque fois de grands groupes français, étrangers, qui posent problèmes, soit l'un parce qu'il refuse un repreneur, ou les autres parce qu'ils n'ont pas alimenté en charges GMS et FONDERIE DU POITOU. Donc, c'est l'unité de ce texte. Bien entendu, il y a dans ces usines certains travailleurs qui n'ont pas forcément la peau blanche, pour reprendre votre expression.

"Des travailleurs français", c'est ce que votre collègue a dit.

**M. ROGISTER.** – Excusez-moi. Le fait d'être français n'a jamais été à une désignation de telle nature ethnique, à ma connaissance ? Vous faites de la stigmatisation, Monsieur.

**M. LE PRESIDENT.** – C'est bien l'impression que vous donnez.

**M. ROGISTER.** – Actuellement, vous êtes en train parler à un fils de naturalisés, donc vos propos sont absolument scandaleux.

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne sais pas si ce sont mes propos qui sont scandaleux ou les vôtres.

Francis, tu veux dire un mot ?

**M. WILSIUS.** – Juste deux mots parce que je privilégie l'action plutôt qu'au discours. Cet après-midi, je serai présent à la réunion à la Préfecture avec le repreneur PUNCH éventuellement, on essaie de trouver une solution entre FORD et PUNCH pour que cette activité puisse continuer sur Blanquefort parce que cela fait 40 ans effectivement que cette entreprise nourrit quand même un bon nombre de Bordelais et de gens de l'ensemble de la Région puisqu'il y a des gens qui arrivent de Dordogne, de Charentes Maritimes, des Landes, etc. – j'en fais partie – et je pense que c'est important, pour nos enfants, que l'on puisse continuer à avoir cette entreprise. Mais, ce qui est vrai pour FORD est aussi vrai, et l'on en a parlé un peu en préalable de ses assemblées pour la FONDERIE DU POITOU. Vendredi, je serai aussi avec Monsieur FLORIS, délégué interministériel, pour parler du problème que Renault ne fournit pas les commandes qui sont nécessaires pour faire survivre cette entreprise. Demain, je serai chez CONDAT en Dordogne pour parler de la situation de CONDAT et de voir comment on peut les aider à une diversification de leurs produits.

Ce que l'on aurait surtout besoin, parce qu'il est vrai que l'on a énormément de motions, c'est d'un soutien de cette Assemblée pour faire pression sur l'Etat français qui, aujourd'hui, a des moyens de persuader, RENAULT entre autres, PEUGEOT, peut-être un peu moins FORD puisque l'on a quand même la pression de TRUMP aux Etats-Unis qui fait tout pour que le travail revienne aux Etats-Unis plutôt qu'en France ou en Europe – mais si l'on fait la même chose chez nous, c'est une bonne chose aussi – donc que RENAULT et PEUGEOT donnent du travail aussi à nos entreprises qui sont en France, et pour cela, je pense que l'on a besoin d'être unis dans ce combat, et non pas de déposer chacun sa motion, ou chacun son intervention sur ce sujet-là. Ce sont des sujets relativement importants. Derrière, il y a bon nombre de salariés qui sont dans la souffrance et ce serait dommage que l'on n'ait pas une motion qui soit soutenue par l'ensemble de l'Assemblée.

Donc, je vous fais confiance, et j'espère que je pourrai aller dans ces entretiens avec les représentants du Ministère en disant "l'ensemble de l'Assemblée soutient ce combat", et l'on n'y va pas en ordre dispersé.

**Mme ABELIN.** – Monsieur le Président. Nous voterons cette motion, mais j'aurais quand même deux remarques. La première, encore une fois je ne vais pas revenir sur l'argumentation d'hier, mais considérer que ce n'est qu'un problème de carnets de commandes, on passe à côté du problème, sur les fonderies, et je pense que toutes les situations qui sont évoquées dans cette motion ne relèvent pas exactement des mêmes problématiques, et il faut l'avoir en tête si l'on veut régler correctement le problème.

La deuxième remarque est que je trouve la dernière phrase un peu maladroite. "Nous appelons l'Etat et l'agglomération de Châtelleraut à s'associer, en comparant la dynamique avec la métropole de Bordeaux", d'une part l'agglomération de Châtelleraut sollicite déjà depuis quatre mois, donc, je pense qu'elle est déjà pleinement mobilisée. Et ensuite comparer une agglomération de moins de 100 000 à une métropole bordelaise, je trouve que c'est un peu maladroitement écrit, si vous me le permettez. Mais nous voterons la motion sur le fond.

**M. FLORIAN.** – Monsieur le Président. Bien évidemment, nous allons voter cette motion. Je ne referai pas l'historique et le débat autour de FORD en particulier, ce qui peut nous intéresser aussi, ce sont deux choses : l'avenir du site, et l'on sait combien, les uns et les autres, on a tenté, vous-mêmes, Alain JUPPE, de trouver de nouveaux repreneurs ou de nouvelles activités, je pense à l'affaire SOLAR que l'on n'a pas concrétisée, à ATRIUM que l'on n'a pas concrétisée. On a engagé de nombreux investissements pour la desserte du site de Blanquefort, je pense au Port de Grattequina.

Bref, on a un outil industriel qui mérite que l'on se positionne et que l'on réfléchisse à son devenir, que ce soit dans le cadre de la reprise par PUNCH, et comme le disait très justement Francis WILSIUS, il y a une réunion à 14 h à la Préfecture, l'Etat est mobilisé, le Ministre Bruno LEMAIRE est mobilisé là-dessus, pour que cette cession et cette reprise soit effectives, mais au-delà de cela, je pense que le moment est venu, de par les compétences qui sont les vôtres en termes de développement économique, d'avoir une vraie réflexion sur l'avenir de ce site, et par ailleurs, que l'on ait une vraie réflexion sur l'avenir de la filière automobile. Je ne connais pas bien le dossier de la FONDERIE DU POITOU, mais c'est révélateur d'une période de la vie industrielle de ce pays qui est en train de muter.

Je fais confiance à l'intelligence humaine pour que demain, on roule propre. Et je ne fais pas partie – et je ne crois pas être le seul – de celles et ceux qui sanctionnent par principe, par dogmatisme le véhicule terrestre à moteur roulant, et il y a lieu dans ce domaine-là



d'apporter une expertise qui existe, souvenez-vous de Jean-Louis COUTURIER qui avait peut-être été un peu trop précurseur sur le véhicule électrique à Bordeaux. C'est un universitaire. On a SAFT avec les batteries électriques. On doit faire confiance à l'intelligence de congénères pour l'avenir et peut-être, être acteurs et moteurs, et ce doit être le rôle de la Région, pour l'organisation d'une filière autour du véhicule propre. On a des capacités de production, on a une Université qui est à la pointe là-dessus. On a de l'expertise, de l'expérience. C'est peut-être l'occasion au-delà du dossier FORD, au-delà du site de Blanquefort de pouvoir à l'échelle de notre Grande Région avoir une vraie réflexion, et que l'on y mette des moyens d'expertise intellectuelle mais aussi des moyens financiers sur un soutien à l'investissement.

Bien évidemment, nous voterons cette motion.

**M. LE PRESIDENT.** – Pour répondre à Nicolas FLORIAN, cette action nous l'avons, d'ailleurs la plupart l'a voté ici, je ne sais pas si vous vous souvenez, quand nous avons accueilli l'équipe d'HYDRO QUEBEC, quand nous avons ouvert un laboratoire sur la batterie du futur, qui est installé à Lacq, et pas plus tard qu'hier matin, j'ai eu une réunion avec le patron de l'innovation AERO QUEBEC qui va développer, paradoxalement HYDRO QUEBEC c'est l'énergie hydro électrique, mais c'est une des entreprises au monde qui est la plus développée, la plus pertinente sur les batteries du futur, et l'on est en train de travailler avec deux laboratoires, un à Pau, un à Bordeaux sur les batteries solides. Le CEA, bien sûr, est dans la boucle. SAFT est dans la boucle depuis un an et demi. Il est évident quand on a lancé cela, il y a plus de cinq ans, on est allé voir immédiatement SAFT qui restait sur des produits de niche, je rappelle que SAFT a trois usines en Nouvelle-Aquitaine, une à Bordeaux, une à Angoulême, une à Poitiers. Je pense d'ailleurs que ce sont les trois usines de SAFT en France. SAFT n'était concerné en règle générale que par le spatial ou l'aéronautique. Aujourd'hui, SAFT, depuis qu'il a été repris par TOTAL se lance dans l'opération. On a ARKEMA que l'on a mis dans la boucle. On a accueilli à côté du Futuroscope de Poitiers une entreprise qui s'appelle FORSEE POWER que l'on a d'ailleurs aidée, il y a deux ans déjà. Cela a été un beau succès parce que c'est 300 emplois.

On a des entreprises, et notamment l'entreprise STEVA qui fabrique des plateformes pour le futur bloc moteur des voitures électriques. SERMA TECHNOLOGIES à Pessac crée une usine, dans une zone d'ailleurs que la métropole appelle "OIM", sur la qualification et la certification des batteries. Donc, on a aujourd'hui un consortium assez unique en France. On essaie d'aller plus loin, et pour cela, il nous faut avoir l'engagement de TOTAL pour que l'on ait une unité de fabrication de batteries. Pour votre information, on importe 98 % des batteries d'Asie du Sud-Est. Quand vous regardez la montée des périls, des tensions

populistes, des discours de TRUMP, de l'Asie du Sud-Est, des problèmes Chine / Etats-Unis, si l'Europe ne reconstitue pas ses forces en matière industrielle, je parle de l'Europe parce que ce sont des budgets de l'ordre d'1 G€, nous allons être dépassés.

Aujourd'hui, si l'Europe veut construire une usine de batteries, on a l'environnement et le consortium industriel, donc là-dessus, il n'y a pas de soucis, mais cela ne règle pas le cas des entreprises du secteur automobile. Prenons le cas du Nord des Deux-Sèvres. Actuellement, il y a deux HEULIEZ, celui dont on a parlé un peu hier, mais il y a aussi HEULIEZ BUS qui se développe largement sur les bus électriques, donc on a là un certain nombre de potentiels et la diversification, dont il a été parlé tout à l'heure, est effectivement essentielle.

**M. RABIT.** – Je voudrais revenir sur ce qui a été un des fils rouges de cette session, concernant l'interventionnisme économique, et le cas de nombre de nos entreprises qui malheureusement ont des problèmes sur nos divers territoires. Vous avez FORD, on citait hier le problème des FONDERIES DU POITOU, nous risquons demain d'avoir un problème dans le même bassin industriel avec FENWICK, donc véritablement à chaque fois, c'est un drame humain, tout le monde en est conscient, mais c'est également une catastrophe économique avec des répercussions bien sûr, sur tout le bassin industriel.

Je constate, et c'est tout à fait normal, qu'il y a une union de toutes les forces politiques pour soutenir ces entreprises qui sont en grande difficulté, et je m'associe bien sûr à tout ce qui a été dit sur ces différents sujets. Ce sur quoi je voudrais quand même insister, c'est que je crois qu'il n'est pas sain que l'on mélange de l'argent public avec du capitalisme privé. Je crois qu'à chaque fois que l'Etat s'est voulu entrepreneur, cela s'est toujours très mal terminé. Et je crois que vouloir dire que les Collectivités locales, l'Etat peuvent à un moment donné répondre pleinement aux difficultés d'une entreprise, c'est créer une illusion que la politique peut faire quelque chose qu'il n'est pas en mesure de faire.

Monsieur le Président, vous avez indiqué hier que vous pourriez demander à FORD de rembourser les subventions. Dans un monde qui est aujourd'hui mondialisé où les centres de décision sont au Minnesota, dans l'Ohio, dans l'Etat de Washington, comment juridiquement peut-on réaliser ce type de remboursement ? Quand vous indiquez, et je sais qu'il y a des législations qui le prévoient, que l'on impose à un repreneur dans le cadre d'une difficulté d'entreprise, certes on monte souvent des opérations de reprise mais pour combien de temps ? Deux ans ou trois ans plus tard, on se retrouve avec la même difficulté.

Donc, je voudrais quand même appeler aujourd'hui à un peu d'humilité de la part de nous tous sur les limites qui sont les nôtres dans les difficultés des bassins industriels que nous connaissons. Nous sommes dans une mutation technologique. Nous sommes dans

une mutation industrielle, l'automobile hier n'est plus ce qu'elle sera demain, où le politique doit agir, c'est pour accompagner, pour inciter, pour donner des moyens à ces entreprises et surtout aux salariés de se reconvertir et là, la Région est dans son rôle quand elle propose des politiques de formation, j'y suis parfaitement favorable, quand elle donne des pistes pour assurer une reconversion industrielle, là, je suis d'accord, mais ne donnons pas aux salariés qui sont en désarroi, l'idée et l'espoir que le politique peut régler les situations.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. Je partage votre sentiment sur l'humilité. Je partage le fait que l'on ne peut pas donner des illusions. Je ne partage pas du tout, mais alors pas du tout, votre idée que le monde de l'action publique ne doit pas s'intéresser, et vice versa, au monde de l'action économique, sinon nous n'aurions pas Ariane, nous n'aurions pas les TGV. Il faut que la puissance publique, éclairée suffisamment avec la société civile, regarde l'avenir.

Regardez le retard que nous avons pris en matière de numérique ! L'Europe s'est fait complètement avoir parce que les Etats-Unis ont aidé massivement, avec du capital risque qui est très bien organisé aux Etats-Unis et notamment en Californie, ce que nous n'avons pas en Europe, le développement des GAFA. Regardez aujourd'hui Elon MUSK qui taille des croupières à Ariane, mais si Elon MUSK n'était pas aidé massivement par le Pentagone, cela ne pourrait pas marcher. S'il n'y a pas d'accompagnement aujourd'hui, sur les start-ups, sur la croissance des PME, sur la création et la montée en puissance de ces entreprises, cela ne peut pas marcher. La France devrait doubler son budget sur la recherche, et sur le budget de transfert. Arrêtons de penser à cette idée qui était partagée, il y a peut-être trente ans, on n'aide pas l'entreprise quand on est de gauche parce que ce n'est pas bien, quand on est de droite parce qu'il faut leur supprimer leurs impôts et les charges et ils se débrouilleront. Le monde ne marche pas comme cela. Il marche comme les Allemands qui ont réindustrialisé leur pays et leurs territoires grâce à leurs Landers. C'est comme cela.

Donc, je ne partage pas du tout votre réflexion...

**M. RABIT.** – (*micro éteint*) Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. LE PRESIDENT.** – Alors, je me suis trompé, pardonnez-moi.

**M. FREL.** – Simplement pour vous signaler que nous ne nous opposerons pas à cette motion, mais nous pointons deux aspects qui sont incomplets dans cette motion et dans la suivante. Premier aspect : dire notre ras-le-bol des entreprises qui vient prendre l'argent public et qui disparaissent dès que le problème survient ou qui vont même jusqu'à empêcher les reprises d'entreprises, on est en train de conceptualiser maintenant la notion

d'irresponsabilité sociale et environnementale. C'est quand même assez aberrant dans le cadre des entreprises et dans le cadre de nos règlements intérieurs.

Deuxième problématique qui a été évoquée, mais je ne m'étendrai pas, la nécessaire reconversion de la filière automobile puisque nous le voyons bien, nous sommes dans une problématique qui est bien plus large que ces entreprises, qui est la reconversion nécessaire.

Et puisque ces deux aspects ne sont pas assez développés ou trop peu développés dans les motions, nous ne nous opposons pas, mais nous nous abstenons.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. Qui est d'avis d'adopter ce texte ?

**Mme LE GUEN.** – Non-inscrits. Nous votons pour.

**M. LE PRESIDENT.** – Donc, abstention des Verts Ce texte est donc adopté.

#### **MOTION**

Vote sur la motion « Filière automobile Ford, Steva, LSI ex GMS et Fonderies du Poitou :  
la Région Nouvelle-Aquitaine en soutien »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

## MOTION : FORD DOIT ACCEPTER LA REPRISE DE L'ENTREPRISE DE BLANQUEFORT

Ensuite, on a une autre motion qui concerne toujours FORD, par Génération et le PS, sur "FORD doit accepter la reprise de l'entreprise".

**Mme CHARAÏ.** – Elle vient compléter la motion précédente et à la différence des autres entreprises qui ont été citées, FORD n'est pas du tout en difficultés économiques. FORD fait preuve, en fait, d'un grand cynisme en refusant il y a quelques jours la reprise par l'entreprise PUNCH. Beaucoup d'entre vous se sont rendus sur le site de FORD de Blanquefort, à l'invitation des syndicats, et j'ai eu l'occasion avec un certain nombre d'élus de m'y rendre, et je voulais témoigner entre midi et deux puisque l'on est en fin de matinée, de la grande détermination des salariés de FORD, de leur grand courage et surtout de leur grande dignité face au cynisme de cette entreprise internationale. Des hommes et des femmes debout, face à l'insupportable attitude de FORD. Je souhaitais vous dire ce matin que notre détermination doit être égale à la leur, et de dire que nous ne céderons rien à ceux qui veulent faire davantage de profits au détriment des salariés. Nous souhaitons, au travers de cette motion, assurer les salariés de FORD de notre totale solidarité, que nous demandons à l'Etat de poursuivre les négociations pour que FORD accepte le protocole de PUNCH, que la Commission Européenne examine les aides qu'elle verse à FORD EUROPE, et vous remercier et saluer votre proposition, Monsieur le Président, de demander le remboursement des aides régionales qui s'élèvent à plusieurs millions d'euros pour faire face au cynisme de cette entreprise. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** – Juste pour information, il y a peu de chance parce que lorsque l'on a versé les aides, on a versé d'abord calibré par rapport au programme, ils ont réalisé le programme, mais je vais quand même le tenter.

Y-a-t-il des oppositions à ce texte ?

Des abstentions ?

### MOTION

Vote sur la motion « Ford doit accepter la reprise de l'entreprise de Blanquefort »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

Ce texte est adopté à l'unanimité.

**VŒU POUR LA CONTRIBUTION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE A LA  
CONSULTATION SUR LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : « DEFENDONS UNE  
AUTRE VISION DE L'ENGAGEMENT !**

Ensuite, on a un texte sur la consultation sur le service national universel.

**Mme MONCOND'HUY.** – C'est une motion co-portée par le groupe PS et le groupe Ecologistes qui s'inscrit dans le cadre d'une consultation que mène actuellement l'Etat sur le projet de service national universel, qui est un peu plus qu'un projet puisqu'il est désormais bien avancé. Nous sommes la première Région engagée en faveur du service civique en France, et l'idée est que cette motion nous permet de défendre une autre vision de l'engagement que celle fondée sur l'obligation d'une part, d'autre part, elle nous permet de dénoncer les risques que le service national universel fait peser sur le service civique actuel dont nous sommes convaincus de la pertinence.

Et le troisième point consiste à questionner la pertinence d'engager des fonds si importants en faveur d'un projet de service national universel, alors que le monde associatif, par ailleurs, souffre d'un manque cruel de moyens financiers mis à sa disposition par l'Etat.

**M. LE PRESIDENT.** – Pas d'oppositions à ce texte ?

**Mme REQUENNA.** – Rappeler que le SNU est un projet de société, un projet républicain qui veut favoriser l'engagement de tous les jeunes de la Nation en leur faisant découvrir différentes formes d'engagements possibles. Le service civique est aucunement remis en cause dans ce qui est proposé, puisque la phase volontaire s'appuiera notamment sur les dispositifs existants dont le service civique. Je crois utile de rappeler que le SNU concernera toute une classe d'âges alors que le service civique concerne peu de jeunes d'une classe d'âges. Je ne vais pas vous faire un dessin, ce sont toujours les plus favorisés qui ont le plus accès.

Pour ce qui concerne le caractère obligatoire, si je partage l'idée que ce n'est pas comme cela que l'on doit le présenter aux jeunes, et je pense que ce n'est pas comme cela que c'est fait d'ailleurs, il permettra d'assurer l'universalité et contribuera à une cohésion nationale qui fait défaut aujourd'hui.

Donc, nous voterons contre cette motion. Je vous remercie.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Votre contre aussi. Il y a dans le caractère obligatoire une notion citoyenne. C'est un devoir citoyen de faire ce service, et l'on a aucune envie que ce caractère citoyen soit effacé au profit d'une vague proposition facultative.

**M. LE PRESIDENT.** – Je n'ai pas d'avis particulier là-dessus. Ce qui m'a semblé un peu bizarre dans ce service national universel, qui avait été proposé d'ailleurs par le Président de la République pendant la campagne, c'est vraiment quelque chose de très court, alors qu'au départ c'était quasiment "je rétablis le service militaire, et pour tout le monde sans exception". C'était cela, et aujourd'hui ... Qui souhaite intervenir ?

**M. HOUDET.** – Monsieur le Président. Je serai très bref. Ce service national universel, personne n'en connaît les contours. C'est le Général MENAOUINE avec tout un groupe de travail qui s'en occupe. A priori, néanmoins, il inclura le service civique, contrairement à ce que dit ma chère collègue, et il a été repéré que cela s'occuperait d'une classe d'âge de 720 000 personnes. Donc, à l'évidence, les associations n'y suffiront pas.

Enfin, de mon point de vue, on peut mettre l'argent là-dessus et pour information, rien que les infrastructures devraient coûter entre 3 et 4 G€. Je termine en disant que ce n'est pas le moment de proposer une motion favorable au service national universel, et nous voterons donc, contre cette motion.

**M. LE PRESIDENT.** – J'ai l'impression que c'est l'inverse. Cette motion dit : "attention, il ne faudrait pas que le SNU mette en cause le service civique".

**M. HOUDET.** – Oui, justement. Je dis bien que le SNU ne mettra pas en cause le service civique, mais ce n'est pas le sujet principal du SNU, et c'est pour cela qu'il n'est pas temps de parler du SNU, en ce moment.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vais mettre ce texte aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

**M. OXIBAR.** – Le groupe LR ne participera pas au vote, Monsieur le Président.

**Mme FROPOS.** – Les non-inscrites, contre.

## **VOEU**

Vote sur le vœu «Contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine à la consultation sur le Service National Universel : « Défendons une autre vision de l'engagement ! »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche**

**CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**VOEU ADOPTE A LA MAJORITE**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT**

**M. LE PRESIDENT.** – D'accord. La motion est adoptée.



**MOTION : « NON AU PROJET DE FUSION POLE EMPLOI / MISSIONS LOCALES »**

Ensuite on a le projet qui concerne des communiqués, des bruits sur la fusion Pôle Emploi – Missions locales, qui seraient effectivement quelque chose d'intolérable que je ne peux, en tant que Président, soutenir. Je ne sais pas si quelqu'un veut en dire un mot.

**M. MINVIELLE.** – Très rapidement. Je ne veux pas lire la motion qui est à l'initiative du groupe Génération qui a été améliorée par l'apport des groupes Ecologistes, Radicaux de gauche et Socialistes et apparentés. L'objet de la motion est très clair : "s'opposer à tout projet d'expérimentation de fusion entre le Pôle Emploi et Missions locales", parce que l'on a bien compris que derrière ce projet, aujourd'hui expérimental mais qui demain se généralisera, se cache la fin programmée des missions locales. Le Gouvernement ne s'en cache pas. Il veut substituer pour des raisons uniquement d'ordre budgétaire, parce que c'est cela, et la raison de ce projet c'est d'arriver à terme. Une logique de système unique à une logique d'accompagnement personnalisé qui fait justement le seul sens même de la mission, le service public des missions locales. Alors que soit recherché une meilleure articulation, une meilleure coopération, une meilleure complémentarité entre Pôle Emploi et les missions locales, c'est entendable, c'est même souhaitable, mais manifestement ce n'est pas le but recherché à travers ce projet gouvernemental qui veut mettre les missions locales sous pilotage opérationnel et financier de Pôle Emploi.

D'ailleurs, nous ne sommes pas seuls, élus régionaux à s'inquiéter de ce projet parce que l'ARML (Association Régionale des Missions Locales), l'Association Nationale des Missions Locales, l'Association des Maires de France ont écrit au Premier Ministre pour s'opposer à ce projet, et nous, élus régionaux qui siégeons dans les Conseils d'Administration des Missions locales ont entend aussi des inquiétudes et des peurs qui se font jour.

**M. LE PRESIDENT.** – Je crois qu'il faut que l'on avance, mais en dehors de cela, je suis contre, mais aujourd'hui nous avons sur le service public de l'emploi un système qui ne marche pas bien, qui est cher et qui ne marche pas bien parce qu'il est totalement dispersé. Les Pôles Emplois, les Missions locales, les Maisons de l'Emploi, etc. Faisons attention de ne pas avoir simplement un discours "on veut que rien ne bouge". La priorité n'est pas l'agent de la Mission locale ou de Pôle Emploi, la priorité c'est le chômeur. Aujourd'hui, on a un système extrêmement dispersé. Et donc, il faut un coordinateur, il ne faut que l'on supprime le fait que les élus locaux se dessaisissent de leur propre initiative, parce que c'est quand même les élus locaux qui ont créé les Missions locales, ce n'est pas l'Etat qui les a créées. C'était bien parce que la souffrance des jeunes et le fait que l'ANPE ne s'occupait

pas des jeunes, a fait que l'on s'en est occupé, mais aujourd'hui, tout cela est dispersé, et les Régions réclament d'être pilotes des Pôles Emplois et des Missions locales, non pas de supprimer la gouvernance des dispositifs, mais que l'on pilote le système, parce qu'il ne marche pas bien.

**M. MINVIELLE.** – Qu'il faille l'améliorer c'est un fait, personne ne va le discuter, mais l'inquiétude que l'on entend au sein des Missions locales, des salariés qu'ils soient cadres et directeurs aux Missions locales ou simples conseillers, c'est cette peur de l'avenir devant un tel projet.

**M. LE PRESIDENT.** – Il est retiré, en plus.

**M. MINVIELLE.** – Je suis comme Saint-Thomas, je crois ce que je vois.

**M. LE PRESIDENT.** – Moi aussi. J'ai posé directement la question au Premier Ministre, vendredi, je vous l'ai dit, et en tout cas, il me l'a confirmé parce que je suis monté un peu chaudement au filet, et le Premier Ministre m'a dit qu'il n'en était pas question.

**M. JACQUILLARD.** – Monsieur le Président. Vendredi dernier, j'étais en CA de Mission locale en présence de la Secrétaire générale de la Préfecture de la Charente, qui au contraire, est venue nous expliquer comment le dispositif allait être mis en place. Donc, inquiétude.

**M. LE PRESIDENT.** – Il faut maintenir la motion.

**Mme ABELIN.** – Explication de vote, Monsieur le Président, le groupe UDI votera pour cette motion. Je suis accompagnante socioprofessionnelle et je partage les inquiétudes non pas d'un point de vue salarié, mais d'un point de vue prise en charge du public, qui est un public avec des demandes très spécifiques, ceux qui ne poussent pas facilement les portes de Pôle Emploi, avec des accompagnants qui doivent être formés et avec une approche très particulière.

Je vous rejoins complètement sur le fait qu'effectivement, il faut améliorer la gouvernance globale du dispositif, et qu'une gouvernance régionale serait une très bonne chose plutôt qu'une fusion Pôle Emploi – Missions locales qui n'apporterait sûrement aucune solution de long terme sur ces sujets.

**M. LE PRESIDENT.** – Je poursuis la réflexion, ce qui est vrai c'est que les Directions centrales des Ministères – alors, le patron de Pôle Emploi me dit que non – ont envie de récupérer. Il y a une tendance naturelle, permanente à la recentralisation. Pas d'oppositions à ce texte...

**M. OXIBAR.** – Monsieur le Président. Pour l'explication de notre position, nous ne prendrons pas part au vote, une fois de plus. Par contre, nous vous rejoignons à 100 % sur le fait que la priorité c'est le chômeur, et que cette motion vise peut-être à défendre d'abord des intérêts catégoriels mais la vraie réflexion est sur le chômeur qui est la priorité. Je voulais vous dire que nous allions dans votre sens.

**M. LE PRESIDENT.** – Donc, le groupe LR ne prend pas part au vote, RN comment votez-vous ?

**Mme DIAZ.** – Contre.

**Mme REQUENNA.** – Monsieur le Président. Explication de vote. On votera contre cette motion. D'abord, elle nous paraît sans objet parce que vous l'aviez indiqué hier, Muriel PENICAUD l'avait indiqué, la fusion est écartée. Il y a un principe d'expérimentation pour les raisons que vous avez abordées, à savoir qu'il y a trop de dispersions et qu'il n'y a pas suffisamment de résultats. Donc, quand on expérimente les choses, on est ensuite en capacité de juger de l'opportunité ou pas. Pour nous, c'est sans objet, nous voterons contre.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui est pour ?

Qui est contre ?

UDI, RN

Qui ne prend pas part au vote ?

LR

**Mme FROPOS.** – Non-inscrites, on est pour.

**M. DRAPRON.** – C'est le MODEM qui est contre, l'UDI est pour.

#### **MOTION**

Vote sur la motion « "Non au projet de fusion Pôle Emploi / Missions Locales" »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**CONTRE : Rassemblement National, Mouvement Démocrate et Apparentés**

**MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT**

**VŒU SUR LE FEAMP : UNE GESTION INADMISSIBLE DES FONDS EUROPEENNES  
POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE**

**M. LE PRESIDENT.** – Ensuite, tout le monde est courant, et notamment Benoit BITEAU nous en a parlé. Sur le FEAMP, on a de réels problèmes, bloqués par PARIS, ce sont des sommes importantes pour des activités liées à la pêche. Il y a 20 M€ que nous n'avons pas pu utiliser, ce n'est pas normal. Je vous propose d'adopter cette motion.

**Mme DIAZ.** – Une explication de vote. Nous sommes profondément attachés à la mer, à son développement, à la préservation de ses richesses. Aujourd'hui, vous dressez un constat, mais vous n'apportez pas les bonnes solutions. Vous demandez plus de décentralisations, plus de forces pour la Région, et tout ceci au détriment de l'Etat, et toujours dans la politique de détricotage de la Nation, ce sont vos solutions qui manifestement nous ont conduit aujourd'hui dans la situation dans laquelle nous sommes. En raison de l'incohérence entre vos constats et vos propositions, nous ne participerons pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – D'accord. Qui est contre cette motion ?

Non-participation au vote ?

UDI, MODEM, RN et Non-inscrites

**VOEU**

Vote sur le vœu «FEAMP : une gestion inadmissible des fonds européens  
pour les affaires maritimes et la pêche »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT**

**VOEU ADOPTE A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

**M. LE PRESIDENT.** – Ce vœu est donc adopté.

**VŒU POUR LE MAINTIEN DES FINANCEMENTS AU MOUVEMENT SPORTIF  
FRANÇAIS**

**MOTION : POUR ALLOUER AU SPORT UN FINANCEMENT A LA HAUTEUR DES  
ENJEUX**

Ensuite, sur le mouvement sportif. Il y a deux vœux. Est-ce qu'ils sont si différents que cela ?

**M. NAUCHE.** – Président. Effectivement, je pense que les deux vœux ont un peu le même esprit, simplement sur le texte lui-même, il y a un certain nombre de différences. Je pense que chacun tient à la paternité du vœu tel qu'il l'a conçu, donc peut-être pourrait-on s'acheminer vers le vote des deux vœux sans autre formalité.

**M. DRAPRON.** – Explication de vote du groupe UDI. Le groupe UDI ne votera pas le vœu parce que nous considérons que le monde sportif mérite mieux et qu'un vœu, et c'est pour cela que nous avons écrit une motion avec nos collègues de LR. Et comme disait un célèbre vendéen, "Mieux vaut avoir un bon ambassadeur plutôt qu'un simple témoin". Nous faisons toute confiance à notre ami Pierre DURAND pour représenter l'Assemblée régionale et défendre le milieu sportif.

**M. DURAND.** – Tout d'abord, nous avons proposé cette jonction des vœux et de cette motion mais, un groupe n'a pas accepté, donc je vais brièvement commenter la motion, et remercie le groupe UDI de s'être associé à cette motion.

Concernant le sport, nous sommes dans la mauvaise illustration de la fameuse parole présidentielle "et en même temps". Le Président MACRON ne rate jamais une occasion de faire de la communication politique avec le sport. Il faut reconnaître que cela a toujours été la tentation de tous les Présidents de la République.

Opération de communication, quand il célèbre nos champions du monde de football laissant même leurs supporters frustrés sur les Champs-Élysées, ou quand il se pose en premier de cordée pour obtenir l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, mais aussi quand il fixe des objectifs très ambitieux, augmenter de 3 M le nombre de licenciés – ce qui n'est pas rien – et en fixant un objectif de médailles pour les Jeux de Paris à 80 médailles, qui est aussi très ambitieux alors que nous sommes à un peu plus de 40 médailles aujourd'hui. Le Mouvement Sportif, le Comité National Olympique et

Sportif, en tête, ont relevé cette contradiction et levé un mouvement de fronde auquel 380 sportifs de haut niveau se sont associés.

Et en même temps, le Gouvernement :

- Envisage de réduire le financement public du sport sur les deux années exercice 2018 et ce qui était envisagé pour 2019 porterait à plus de 13 % en deux ans,
- Taille la moitié en 2018 du financement du CNDS,
- Supprime sèchement 1600 CTS, sans parler des emplois aidés.

Le sport doit bien évidemment porter l'effort de réduction du déficit public, mais voit comme une incompréhension que dans le même temps, le budget de la culture soit conforté alors qu'à notre connaissance la France ne porte pas au niveau culturel un événement aussi retentissant que les Jeux Olympiques.

Sur le sujet de 1600 CTS, que le Gouvernement souhaite transférer aujourd'hui aux Fédérations Nationales, ce ne serait sûrement pas une mauvaise décision à la condition évidemment d'accompagner financièrement sur au moins une Olympiade ce changement d'employeur. J'ai été Président d'une Fédération et j'ai su assumer, s'il le fallait, le financement d'un DTN voire d'autres cadres techniques quand on considère qu'ils en ont la compétence. Donc, en termes de management, ce n'est pas une mauvaise solution, mais encore faut-il ne pas l'annoncer brutalement et l'accompagner.

Par contre, ne pas relever le plafond des trois taxes qui sont produites par le sport, je veux parler des jeux de la Française des Jeux, des paris sportifs, mais aussi et surtout de la taxe Buffet. Ce n'est pas compréhensible. En fait, le sport ne demande qu'à récolter les justes bénéfices de ce qu'il génère et rapporte à l'Etat. Rien de scandaleux à cela, mais simplement une demande de cohérence et de reconnaissance. Et là, je vais vous livrer une information récente de ce matin, c'est qu'apparemment le Gouvernement a entendu ce mécontentement puisqu'une information vient de tomber et que le sport bénéficierait d'un sérieux coup de pouce sans qu'il soit fait appel à l'argent public, précisément en déplaçant la fameuse taxe Buffet. Donc, le chiffre-clé qu'il conviendrait de retenir, bien évidemment avec beaucoup de réserves puisque c'est dans le cadre des discussions budgétaires en cours actuellement, est celui du budget qui serait de 531 M€ dont 466 M€ pour financer la performance de haut niveau et le développement de la pratique, et il y aurait 65 M€ pour SOLIDEO, qui est l'entité juridique qui va gérer les investissements structurants des Jeux Olympiques de 2024.

En résumé, c'est + 11 M€, mais malheureusement c'est quand même encore un moins, parce que c'est – 4 M€ par rapport au budget de référence de 2017. Au final, c'est quand

même une baisse que l'on enregistre. Voilà, ce qu'il faut retenir sur ce sujet, c'est que finalement entre les vœux qui sont portés par les uns et la motion que nous portons, je suis persuadé que nous allons obtenir une unanimité sur cette motion et sur ces vœux concernant le soutien au sport.

Je rajoute, Président, juste une information sur le surf dont on a parlé tout à l'heure. Pour quelles raisons on soutient le surf parce que les Jeux Olympiques pourraient intégrer le surf dans les sports additionnels, mais ce n'est pas du tout une certitude. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas lâcher prise sur ce sujet, parce qu'autant le surf est un sport additionnel dans le cadre des Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, mais ce n'est pas gagné encore pour 2024 en France, ce sera décidé par le Comité International Olympique en décembre 2020, mais là où nous avons moins de marge de manœuvres que pour Tokyo, c'est que la charte olympique va s'imposer de 10 500 athlètes y compris les sports additionnels. Et vous pouvez imaginer qu'il y aura beaucoup de fédérations qui vont frapper à la porte du COJO de 2024 pour faire partie de ces sports additionnels. Il est donc évident qu'il ne faut pas lâcher concernant le surf. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – On a le premier vœu qui est présenté par le groupe Radicaux de gauche, Ecologistes, Génération et le PS et apparentés.

Qui est contre ?

Mme DIAZ, vous êtes contre ?

**Mme DIAZ.** – Il y avait deux motions. On a décidé de voter pour la meilleure. Donc, on vote contre celle des socialistes qui n'ont pas voulu s'associer aux LR. On votera pour celle des Républicains.

**M. LE PRÉSIDENT.** – En dehors du Front National...

**M. OXIBAR.** – Nous ne participons pas au vote, là encore.

**Mme MOGA.** – Sur les deux motions, il y a une position du groupe MODEM qui est de ne pas participer au vote. En ce qui me concerne, je vote pour les deux, à titre personnel.

**Mme FROPOS.** – Monsieur le Président. Pour les non-inscrites, vote "pour" pour les deux.

### **VOEU**

Vote sur le vœu « Pour le maintien des financements au mouvement sportif français »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés (1), Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**CONTRE : Rassemblement National**

### **VOEU ADOPTE A LA MAJORITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés (6)

**M. LE PRESIDENT.** – Et sur la motion LR – CPNT et UDI. "Pour" pour tout le monde ?

**M. PAGES.** – Monsieur le Président. Nous ne participerons pas au vote pour la deuxième.

### **MOTION**

Vote sur la motion «Pour allouer au sport un financement à la hauteur des enjeux »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés (1), Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

### **MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE : Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés (6)

**M. LE PRESIDENT.** – Cette motion est adoptée.

**M. NAUCHE.** – Je note qu'il y a des différences entre le vœu et la motion. Nous avons souhaité pouvoir voter les deux. J'ai trouvé l'argumentation de Madame DIAZ concernant le fait qu'elle n'allait pas voter un des deux textes – excusez-moi – un peu infantile.

**Mme DIAZ.** – Je croyais qu'il ne fallait pas attaquer les personnes.



## MOTION : PROTECTION DE LA VIE PRIVEE SUR LE WEB : MONTRONS L'EXEMPLE

**M. LE PRESIDENT.** – Sur la protection régionale de la vie privée sur le web. C'est quoi "Montrons l'exemple". C'est une question orale ?

**Mme MOGA.** – C'est une motion très concrète à laquelle ce sont associés le groupe Socialistes et les Verts. L'idée, c'est d'échapper à la tyrannie des GAFAs en installant sur nos tablettes un moteur de recherche responsable, par défaut bien sûr.

Deux objectifs : le respect de la vie privée, je prends l'exemple de QWANT qui est le plus connu et en plus c'est un moteur français, puisqu'il n'y a pas d'historique de recherches, il n'y a aucun cookie, et il n'y a pas de publicité.

Le deuxième objectif est la sécurité numérique puisque cela nous préserve des cyberattaques, auxquelles ne résistent pas en ce moment ni Facebook, ni Google.

C'est une motion très concrète. Je pense que ce n'est pas très compliqué, et que c'est pour cela d'ailleurs que nous avons été suivis. Je vous remercie.

**Mme MOTOMAN.** – Bien sûr, notre groupe rejoint cette préoccupation de protection des données sur le web, et nous souhaitons aussi rappeler l'impact du web sur l'environnement et sur les gaz à effet de serre. L'énergie nécessaire pour stocker et transporter ces données va croissante tandis que les data centers sont très rarement alimentés par des énergies renouvelables. Les pages fantômes abandonnées par leurs créateurs ou les boîtes mails accumulant les messages non supprimés, sont autant de gaspillage énergétique qu'il faudra réguler à l'avenir tout en utilisant la récupération de la chaleur dégagée par ces structures informatiques. Alors oui, la Région peut montrer l'exemple en utilisant des moteurs de recherche éthiques qui protègent les données des utilisateurs, et nous regrettons de ne pas avoir été consultés lors du changement de messagerie régionale Zimbra où le choix s'est porté sur Outlook qui est Microsoft Corporation. Merci, chers collègues, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne suis pas vraiment un spécialiste. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre nous avons une déléguée à la protection des données qui est entrée en fonction et qui est rattachée à l'IGS. Ce qui me soucie ou qui m'inquiète, ce n'est pas la sécurisation mais la possibilité d'hacker les informations qui vont être encore plus graves demain quand ce sera les données de santé. Il y a un groupe de travail sur la cybersécurité qui va être réuni sur ce domaine-là. Cela fait partie des quinze chantiers pour l'année 2019, et nous arrivons au terme du déploiement de la messagerie unifiée pour l'ensemble des agents du Siège. Nous entrons maintenant dans une phase qui va regrouper le Cabinet, les élus de la Région, les

membres du CESER, et ce déploiement commencera d'ici la fin du mois d'octobre. Un message vous parviendra individuellement trois jours avant la date de migration vers ce logiciel que vous souhaitez.

**M. HAZOUARD.** – Président. Vous avez évoqué les deux premières parties de mon intervention, donc je n'y reviens pas. Évidemment, sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord, et nous voterons. J'attire simplement votre attention qu'au-delà de ces moteurs de recherche qui portent dans leur ADN le respect de la vie privée, regardons quand même nos pratiques personnelles, parce qu'utiliser un moteur de recherche QWANT mais après aller se connecter sur Facebook ou You Tube en acceptant les conditions générales d'utilisations, évidemment nos données sont pillées.

C'est un premier pas, mais nous y souscrivons. Vous avez évoqué la démarche dans les Services qui est initiée avec un déploiement prévu pour 2019.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – On est associé à cette motion, on la votera. On ne peut pas toujours dénoncer l'emprise des GAFAs et quand on a l'opportunité de poser un geste concret, ne pas le faire. Il faut le faire, c'était comme cela que l'on a pris position pour les logiciels Linux etc., donc on pose un geste. Maintenant la technologie des moteurs de recherche a 25 ans !

**Mme MOTOMAN.** – Ma question, s'il vous plaît, sur Microsoft Corporation avec le choix d'Outlook alors que l'on pouvait prendre Humanity ou autre chose. Excusez-moi Monsieur le Président, mais on ne m'a pas répondu.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous propose que le débat technique ait lieu pendant le déjeuner.

**M. OXIBAR.** – Monsieur le Président. Pour le groupe Les Républicains, là encore nous ne prendrons pas part au vote. On enfonce un peu des portes ouvertes. On a tous conscience de l'importance capitale de la protection des données individuelles comme c'est indiqué dans la motion, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est une motion qui a été initiée par MODEM, UDI auxquels s'est joint le groupe PS, les Verts également...

**M. DELPEYRAT-VINCENT.** – Nous aussi, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – ainsi que Génération.

**Mme LE GUEN.** – Non-inscrits, pour.

**Mme DIAZ.** – Pour.

**M. LE PRESIDENT.** – Et LR ne prend pas part au vote.

**MOTION**

Vote sur la motion « Protection de la vie privée sur le Web : montrons l'exemple »

**POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT**

## MOTION : POUR LA TRAÇABILITE ALIMENTAIRE ET L'INFORMATION DUES AU CONSOMMATEUR

Nous avons maintenant des motions présentées par le Rassemblement National, sur la traçabilité alimentaire et l'information due aux consommateurs.

Sur les explications de vote ...

**M. NAUCHE.** – Pour le groupe Socialistes et apparentés, on considère que cela est hors compétence directe de la Région, et nous avons une vision de l'agriculture de demain qui est plus positive que sur les mesures que vous préconisez...

**M. MALHERBE.** – C'est vrai que le cannabis, c'était dans les compétences.

**M. NAUCHE.** - ... Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine n'est pas un outil de recyclage des amendements du Rassemblement National à l'Assemblée Nationale qui n'ont pas été adoptés.

**M. LE PRESIDENT.** – Donc, je mets aux voix la première motion sur la traçabilité et l'information. Je suppose que le groupe Rassemblement National le vote...

**M. OXIBAR.** – Nous ne participerons pas au vote des motions du Rassemblement National.

**Mme HENAUT.** – Monsieur le Président, chers collègues. A une époque où la santé humaine semble être la principale préoccupation en France, bien que glyphosates et assimilés ne soient toujours pas frappés d'interdiction et que le Gouvernement vient de retirer les aides au maintien de l'agriculture bio, on nous assène de spots publicitaires afin que le Français moyen comprenne qu'il faut consommer cinq fruits et légumes par jour, même s'ils contiennent des résidus de pesticides. On recommande à nos enfants de boire du lait issu en partie de vaches séquestrées et piquées aux antibiotiques, de manger de la viande issue d'animaux bien souvent gonflés aux hormones et nourris aux OGM. On pourrait également parler des crevettes bien roses grâce à des bains de métabisulfite, ou des coquillages comme les huîtres dont une grande partie est issue d'écloseries et conçues avec des géniteurs eux-mêmes faits en laboratoire, sans en mesurer les conséquences sur le vivant et l'environnement. Il ne s'agit pour la Région d'aider, comme le fait le Gouvernement actuel, les lobbys mafieux de l'agroalimentaire, de l'agriculture et industriels qui pourrissent la planète de pesticides, polluent, assèchent nos cours d'eau et mettent en danger la biodiversité, y compris la gestion catastrophique des cours d'eau – et je pense là, aux ostréiculteurs. Une disposition dans le projet de loi agriculture et alimentation demandait un étiquetage renforcé pour certaines denrées alimentaires comme "nourri aux OGM" ou

l'indication du nombre de traitements phytosanitaires effectués sur les fruits et légumes frais. Cette disposition a été abandonnée pour être renvoyée à l'Europe alors qu'elle était sur le point d'être votée par l'Assemblée Nationale.

Nos demandes sont finalement très simples d'exécution pour une Région comme la nôtre, et vont dans le sens de la politique menée par la plupart d'entre nous dans cette Assemblée, même si l'on sait que cette motion sera rejetée par principe, comme d'habitude :

1° - s'engager à constituer un groupe de travail œuvrant dans le but de donner une information précise aux consommateurs par rapport aux produits OVM, OGM et détenteurs de résidus de pesticides par le biais d'une campagne d'information.

2° - s'engager à utiliser tous les leviers possibles afin que la disposition sur la traçabilité alimentaire soit réintroduite dans le projet de loi agriculture et alimentation et non renvoyée au niveau européen. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vais mettre aux voix cette motion. Donc, le groupe LR ne prend pas part au vote. Le Rassemblement National la vote. UDI-MODEM ?

**UDI** – ne participe pas au vote.

**Mme MOGA.** – Non plus.

**M. LE PRESIDENT.** – D'accord. La majorité ? Contre. Les Verts ?

**M. TAUZIN.** – Monsieur le Président. LR ne participera pas au vote. Par contre, je voudrais m'inscrire en faux avec tout ce que l'on vient d'entendre, qui est une liste d'hérésie.

**Mme LE GUEN.** – Non-inscrits, non-participation également, Monsieur le Président.

#### **MOTION**

Vote sur la motion « Pour la traçabilité alimentaire et l'information dues au consommateur »

**POUR : Rassemblement National**

**CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,**

#### **MOTION REJETEE**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

## MOTION : LA REGION SANS PEAGE POUR LES VILLES DE + 100 000 HABITANTS

**M. LE PRESIDENT.** – Ensuite on a une motion sur la région sans péage pour les villes. Je pense que cela parle de lui-même. Qui vote contre cette motion ?

**Mme BRUN.** – Explication de vote, Monsieur le Président, parce que là c'est un peu compliqué. Comment est-ce que l'on peut voter sans vraiment savoir ce qu'il y a dedans ? Dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, le Gouvernement veut autoriser la création de péages urbains dans les grandes villes pour lutter contre la pollution atmosphérique. L'objectif est de limiter la circulation automobile et de lutter contre la pollution et les nuisances environnementales. Ces décisions sont mises en avant sans prendre en compte les inconvénients et les contraintes que cela va provoquer. Les entreprises PME-PMI qui passeront ces péages plusieurs fois par jour verront leurs charges augmenter, les taxes assomment nos entreprises et cette nouvelle mesure ne va pas favoriser les embauches. Les entreprises de transport répercuteront les prix des péages urbains aux consommateurs. Cela aura un impact direct sur les achats et le développement économique de l'agglomération.

A l'heure où l'on veut lutter contre la désertification des centres villes – c'est ce que l'on a vu à Mont-de-Marsan, c'était la question qui était posée au Conseil Municipal – en proposant des plans "cœur de ville", cette méthode va faire fuir les consommateurs. Les parkings payants ont favorisé les grandes surfaces et les centres commerciaux en dehors des agglomérations, et cette mesure va tuer les petites villes et les petits commerces. Les salariés qui vont supporter cette taxe journalière subiront une perte de leur pouvoir d'achat, l'emploi dans les villes, les centres villes s'en trouvera impacté.

Malgré ces constatations, la question de l'écologie n'est pas minimisée. Et c'est là où je vous rejoins Monsieur le Président quand vous parlez de ligne de conduite, donc si le gas-oil est plus polluant d'après ce que l'on entend dire, que l'essence l'est moins, ce qui serait bien ce serait, peut-être, pour inciter les entreprises à passer aux véhicules essence, de changer au niveau fiscal. Vous savez très bien que quand on a des véhicules qui sont diesel on peut récupérer la TVA en tant qu'entreprise. Quand ce sont des véhicules essence, on ne peut pas récupérer, ce n'est pas une TVA déductible pour nous. Il y a également le fait de promouvoir le GPL, je ne sais pas, ce sont des pistes à lancer, et peut-être à réfléchir.

Cela suffit, le Rassemblement constate que le matraquage des automobilistes et des classes moyennes constitue de plus belle et que l'on taxe sans retenue, sans scrupules. Nous sommes tous concernés. 2019 va encore être une année noire pour les contribuables

toujours ponctionnés un peu plus, c'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, nous vous demandons de prendre position et de refuser ces péages urbains.

**M. NAUCHE.** – Sur cette motion, les Collectivités concernées sont les agglomérations, et il y a un principe dans notre droit qui est celui de la libre administration des Collectivités locales, donc je ne crois pas que nous soyons fondés à décider à leur place. Mais d'une façon plus générale, le Rassemblement National, ex-Front National, nous amuse un peu, Monsieur le Président, c'est-à-dire que l'on prend des petits bouts de sujets, on fait semblant d'être écolos pour ci, d'être social pour ça, d'être pour l'intérêt général et on parle au nom du bon sens, alors que nous l'avons vu depuis deux jours, mais nous le voyons à chaque session plénière, vous avez toujours la tentation d'isoler des sujets qui baignent, et nous vous entendons parler à longueur de délibération dans une idéologie d'exclusion, de division des Français et des habitants de notre pays, tout cela au nom du bon sens en stigmatisant toutes celles et ceux qui n'ont pas l'air de vous plaire. Alors, je vous le dis, le groupe Socialistes et apparentés votera contre l'ensemble de vos motions pour l'ensemble de votre œuvre.

**M. DUBOIS.** – Comme sectarisme, il n'y a pas mieux.

**M. LE PRESIDENT.** – Je suppose que cette motion est soutenue puisque proposée par le Rassemblement National. Que fait LR ? Vous ne participez pas au vote. Le MODEM ?

**Mme MOGA.** – Contre.

**M. LE PRESIDENT.** – L'UDI ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Contre.

**M. LE PRESIDENT.** – Philippe NAUCHE vient d'annoncer le groupe Socialistes. Je suppose que Génération et les Verts votent contre. Donc, cette motion...

**M. BITEAU.** – Nous aussi, les Radicaux, Monsieur le Président.

**Mme FROPOS.** – Monsieur le Président. Non-inscrites, Nous voterons pour.

**MOTION**

Vote sur la motion « La Région sans péage pour les villes de + 100 000 habitants »

**POUR : Rassemblement National, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés**

**MOTION REJETEE**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT**



**MOTION : GRATUITE DES TER DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**POUR LES FORCES DE SECURITE**

**M. LE PRESIDENT.** – Maintenant que l'on comprend bien quelles sont les motions, je ne vois pas l'intérêt de les relire. Sur la gratuité des transports pour les Forces de sécurité.

**Mme DIAZ.** – Je vais l'expliquer rapidement.

**M. LE PRESIDENT.** – Mais, je rappelle qu'il y a une Police des transports de la SNCF !

**Mme DIAZ.** – Je rappelle à l'ensemble de nos collègues que nous avons été sollicités par courrier, par différents syndicats, la CFDT et l'AFPIP, pour aborder ce sujet. C'est ce que nous avons fait. Cette motion s'inscrit, suite à l'appel de ces différents syndicats. Depuis la privatisation des PV relatifs au stationnement aux abords du Commissariat, les policiers sont les premières victimes des PV, cela a un fort impact sur leur pouvoir d'achat. La Mairie et la Métropole leur ont adressé une fin de non-recevoir, donc, c'est pour cela qu'ils voudraient emprunter plus les TER. Ceci a plusieurs avantages, non seulement sur l'environnement, nous avons parlé d'environnement pendant deux jours, donc là c'est une opportunité de s'inscrire dans le développement durable, mais c'est aussi un argumentaire sécuritaire puisque lorsque l'on assiste aux concertations TER que la Région organise, la sécurité est un sujet récurrent amené sur le tapis par les usagers.

Je vous demande d'écouter les usagers, de manifester notre reconnaissance à ceux qui nous protègent, et vous qui rappelez sans cesse l'union, pour une fois, ne nous excluez pas, ne votez pas pour nous, ne votez pas pour vous cette motion, votez la pour l'ensemble des policiers.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vais mettre aux voix cette motion. Philippe NAUCHE a évoqué le vote. Qui est pour cette motion ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Mme REQUENNA.** – MODEM, non-participation au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui est contre ? Cette motion est donc...

**MOTION**

Vote sur la motion « Gratuité des TER de Nouvelle-Aquitaine pour les forces de sécurité »

**POUR : Rassemblement National,**

**CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)**

**MOTION REJETEE**

**NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés**

**Mme DIAZ.** – C'est rigolo que la CFDT passe par le Rassemblement National pour déposer une motion, refusée par le PS. On aura vraiment tout vu dans cette Assemblée.

**M. LE PRESIDENT.** – En tout cas, je n'ai pas vu la CFDT.

**MOTION : POUR L'AUTORISATION DE LA CHASSE A LA MATOLE**  
**POUR LES ORTOLANS**

Sur l'autorisation de la chasse à la matole. Plus on en parle, plus on met les quelques chasseurs qui restent dans une situation difficile.

**Mme BRUN.** – Si vous me permettez, je voudrais revenir là-dessus. La fois dernière, Madame NADAU a présenté une motion, je la remercie. Et je voudrais apporter des compléments, parce que c'est un sujet qui est relativement grave dans les traditions et les coutumes de notre région. Je vous présente donc la motion.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux. Beaucoup d'entre nous avons répondu à une invitation lancée par l'Association des chasses traditionnelles dans les Landes. Nous y avons croisé du monde et des personnalités pour défendre cette chasse à la matole qui existait depuis des générations. La Fédération de chasse des Landes et les associations des chasses traditionnelles ont commandité une étude pour faire un état des lieux de la population d'ortolans et une enquête sur leur voie migratoire. Cette étude réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris constate que les ortolans ne sont pas contrairement à ce que l'on entend dire, en voie de disparition.

Sur les 4 700 000 couples d'ortolans dénombrés en Europe, 82 000 couples traversent les Landes. Pour information, les chasseurs ne prélevaient que 0,17 % d'ortolans, c'est-à-dire moins de 1 %, ce qui est considéré comme nul par la Directive européenne des oiseaux. Jusqu'à présent, il y a eu une tolérance pour la chasse à la matole. Aujourd'hui, sous l'influence de notre Gouvernement, cette chasse à la matole est supprimée. Avec les Régions, plus que jamais, il faut se distinguer, et quoi de plus agréable pour les touristes et chasseurs d'autres régions de venir découvrir la Nouvelle-Aquitaine avec ses traditions et ses coutumes. Protéger ces dernières au sein de notre région est indispensable.

Je comprends très bien que dans cette Assemblée certaines personnes n'aiment pas la chasse, je le reconnais, mais pouvons-nous simplement interdire et supprimer cette tradition sous prétexte que l'on n'aime pas ? Avons-nous le droit de tirer un trait sur cette dernière ? Sur plusieurs dossiers, Monsieur le Président, vous faites rentrer la Nouvelle-Aquitaine en résistance contre l'Etat. Faites-le également sur ce dossier. Défendons nos traditions. Je sais que si Monsieur EMMANUELLI, friand et amateur de la chasse à la matole était toujours vivant, il rejoindrait notre combat faisant fi de toute étiquette politique, comme Monsieur MITERRAND et Maité, d'ailleurs qu'ils disaient même "Si vous pouviez manger ce que je

mange, vous pourriez en mourir sur le coup, et vous en seriez content". Aujourd'hui, dans cet hémicycle, nous pouvons changer les choses, alors je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, au-delà de tout clivage politique de voter favorablement d'une seule et même voix pour réintégrer la chasse à la matole en Nouvelle-Aquitaine. Merci.

**Mme NADAU.** – Je suis un peu surprise que Madame cite mon intervention du mois de décembre sur la dérogation perso que votre mouvement n'a d'ailleurs pas voté, donc c'est très facile maintenant de récupérer ce que j'ai dit pour vous l'attribuer, et je qualifierai cette mobilisation d'opportuniste, et plutôt tardive, au moment où l'on a onze chasseurs landais qui ont vu la Cour de Cassation rejeter leur pouvoir et confirmer l'interdiction de la chasse à l'ortolan, parce que je rappelle que c'est la chasse à l'ortolan, et pas la chasse à la matole qui est interdite.

**Mme BRUN.** – Mais, vous aviez fait une motion sur le pinson. Ce n'est pas la même chose. C'était le pinson, Madame.

**Mme NADAU.** – Oui, mais vous ne l'avez pas votée. Donc, et que cette notion de tolérance n'a pas été retenue, pourtant bon nombre de décisionnaires et de politiques avaient couvert cette tolérance à condition que le calme règne. D'autres dossiers méritent d'être défendus, le pinson on l'a dit. Le quota d'alouettes a aussi été réduit, et dans votre conclusion, vous laissez supposer que les chasseurs veulent chasser à tout prix sans interruption au fil des années. Je peux vous dire que ce n'est pas l'état d'esprit des chasseurs qui s'inscrivent dans une gestion adaptative des espèces. Donc, notre groupe ne participera pas à ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il y a d'autres intervenants ?

**M. SABAROT.** – Merci Monsieur le Président. Bientôt le Rassemblement National va nous présenter une motion pour protéger le caméléon, cet animal qui change de couleurs, parce que l'adaptation dont vous faites preuve, je vais vous rappeler quand même certaines vérités avec votre mouvement, on interdit la fête de Saint-Hubert à Cogolin sur injonction de votre Etat-Major, le seul groupe politique qui n'ait pas voulu signer des propositions au moment des Législatives, propositions portées par les Fédérations de chasseurs, c'est votre groupe aussi. Et puis ensuite, la seule personne qui n'ait pas voulu s'exprimer devant l'Assemblée générale des chasseurs en 2017, c'était Marine LE PEN. Donc, je comprends tout à fait que l'on essaie de récupérer là-dessus.

Ensuite, par rapport aux contre-vérités, je rejoins Madame NADAU dans ce qu'elle a dit, je suis surpris que vous ayez le soutien de la Fédération des Landes sur ce sujet, qui est sur

un tout autre sujet, le pinson des arbres, et non sur l'ortolan, parce que contrairement à ce que vous dites, la chasse à la matole n'est pas interdite, vous pouvez très bien chasser l'alouette à la matole actuellement. La matole est un instrument mais ce n'est pas très directement lié aux espèces que vous citez.

En plus, sur l'étude du Muséum, vous faites un raccourci. Il y a trois populations d'ortolans, il y en a une qui se porte très bien mais qui ne nous fréquente pas. Ensuite, il y en a une qui se porte un peu moins bien et qui arrive à nous fréquenter quelques fois, les analyses isotopiques sur les ailes le démontrent. Et enfin, celle qui nous fréquente le plus, c'est celle qui est en plus mauvais état de conservation. Donc, je crois que là-dessus, j'aurai préféré vous voir pour défendre l'ensemble des traditions Nouvelle-Aquitaine, qui ont été exprimées à Mont-de-Marsan il y a maintenant deux ans au mois d'octobre, où je ne vous ai pas vu du reste intervenir, et donc sur ce sujet, je crois, qu'il faut rester sérieux, suivant les propositions de la Fédération départementale des chasseurs des Landes qui dit "Commençons pour maintenir l'activité de la chasse à la matole qui est un tissu ingénieux pour arriver à quelque chose, on travaille sur le pinson, car on sait que le pinson est en parfait état de conservation".

Personnellement, je ne participerai pas à ce vote, d'autant plus que je n'ai pas besoin de voter une motion mal bâtie comme cela, pour démontrer toute l'action que je peux avoir encore et que j'ai eu dans le passé, pour défendre nos chasses traditionnelles françaises.

**Mme DIAZ.** – Juste pour rétablir une vérité. Monsieur SABAROT, je vous ai déjà entendu à l'occasion de l'Assemblée générale des chasseurs l'année dernière dire que le maire Rassemblement National de Cogolin avait annulé ce rassemblement. C'est totalement faux, je vais d'ailleurs vous envoyer le programme, ce rassemblement s'est tenu le 25 mai 2016. Vérifiez vos sources avant de dire n'importe quoi, je vous envoie le programme tout de suite.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Et vous aussi, sur la disparition ou non et l'état des lieux des différentes variétés d'ortolans. En tout cas, je pense que pour défendre les chasses traditionnelles, il vaut mieux qu'elles restent un peu discrètes et qu'en parler comme cela ne fait qu'allumer le feu de ceux qui peuvent être hostiles à un certain nombre de chasses. C'est une erreur totale.

**Mme BRUN.** – Ce sont bien les résultats.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Qui ne prend pas part au vote ? Madame, je ne vous ai pas donné la parole. Donc, le RN vote pour

**Mme BRUN.** – Parce que là, on ne peut pas laisser dire n'importe quoi. Ce sont bien les résultats de l'enquête qui ont été faite sur les ortolans.

**M. LE PRESIDENT.** – Alors, LR ?

**Mme REQUENNA.** – Non-participation au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – UDI ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – *(micro éteint)* Non-participation au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui est contre ?

**Mme FROPOS.** – Non-inscrites, non-participation au vote.

**M. LE PRESIDENT.** – Cette motion est donc rejetée.

#### **MOTION**

Vote sur la motion «Pour l'autorisation de la chasse à la matole pour les ortolans »

**POUR : Rassemblement National**

**CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche**

#### **MOTION REJETEE**

NON PARTICIPATION AU VOTE : SABAROT Henri (Parti Socialiste et Apparentés)  
Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme LEGUEN (Non Inscrite), Mme FROPOS (Non Inscrite)

## QUESTIONS ORALES

**M. LE PRESIDENT.** – On a deux questions orales.

### QUESTION ORALE : QUEL AVENIR ENTRE LE CONSEIL REGIONAL ET LE GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX ?

**M. LE PRESIDENT.** – Sur le grand Port autonome.

**Mme MOGA.** – Monsieur le Président. Je ne vais pas en parler, vous en avez parlé hier, soit vous rajoutez quelques éléments maintenant, il y a eu encore un article aujourd'hui, soit on s'en tient là, et l'on suit le dossier, et vous nous en parlez au fur et à mesure des prochaines plénières.

**M. LE PRESIDENT.** – De toute manière, c'est un sujet tellement important, je réunirai un groupe de travail spécifique avec Mathieu BERGE puisqu'il est plus particulièrement chargé des ports, et nous vous informerons de l'état de l'avancée, mais, aujourd'hui, je demeure favorable à cette prise de responsabilités, mais je pense qu'il serait irresponsable pour le Conseil Régional d'aller plus loin dans l'état de confusion sociale, économique, foncière du grand port de Bordeaux.

**Mme MOGA.** – On est tout à fait d'accord. On vous remercie. On attend la suite.

**QUESTION ORALE SUR LA DELIBERATION « DELEGATION DE MARCHE  
NUMERIQUE » (A01.06) PRESENTEE EN CP DU 08 OCTOBRE 2018**

**M. LE PRESIDENT.** – Ensuite, on a le dossier « Deep techs ». Ce sont les technologies de rupture.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Président. Il faut faire preuve d'audace pour être populaire. Nous retirons cette question. On la traitera avec vos Services.

**M. LE PRESIDENT.** – De toute manière, c'est un dossier qui nous passionne l'un et l'autre, les technologies de rupture. On est la première Région à s'y engager, mais cela suppose de passer par des procédures, et nous vous tiendrons au courant.



**REMISE DE LA MEDAILLE DE LA REGION A CLAIRE BORDAGARAY, MEDAILLEE  
D'ARGENT AU 18<sup>E</sup> CHAMPIONNAT DU MONDE DE PELOTE BASQUE DE FRONTENIS**

Je voudrais vous garder deux minutes, parce que Claire BORDAGARAY, qui a été médaille d'argent au 18<sup>e</sup> Championnat du Monde de pelote basque de Frontenis.

Je ne suis pas un spécialiste de pelote basque, vous nous dites un mot !

**Mme DUTARET-BORDAGARAY.** – Vous allez venir à une initiation à Biarritz.

**M. LE PRESIDENT.** – C'est une invitation que je prends avec plaisir.

**Mme DUTARET-BORDAGARAY.** – En venant à la chasse sur Saint-Jean-Pied-de-Port, on fera un tour par Biarritz pour faire une initiation.

**M. LE PRESIDENT.** – Absolument. Et vous êtes depuis hier soir, Vice-Présidente...

**Mme DUTARET-BORDAGARAY.** – ...De la Fédération Internationale de Pelote Basque.

**M. LE PRESIDENT.** – Donc, à l'unanimité, je vais vous offrir la Médaille de la Région

Je vérifie que je n'ai rien oublié, rien ni personne.

Merci mes chers collègues de votre patience.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

# ANNEXE

## Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

### Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (80)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (18)
	- Generation.s Nouvelle-Aquitaine (5)
	- Les Radicaux de Gauche (4)
31	- Les Républicains - CPNT (31)
9	- Union des Démocrates et des Indépendants (9)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
27	- Rassemblement National (27)
2	- Non inscrit à un groupe (2)
183	TOTAL : 183

## CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

### Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Ecologiste et Citoyen - EELV
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
BERROYER Jean-Paul	Rassemblement National
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains - CPNT
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Rassemblement National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Generation.s Nouvelle-Aquitaine

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Non inscrite à un groupe
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Rassemblement National
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Rassemblement National
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MACAIRE Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Rassemblement National
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés



MINVIELLE Michel	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT

RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOULET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche